

**Service de l'Assemblée
Bureau du conseil
municipal**

**Procès verbal
de la séance du conseil municipal du
2 février 2026**

Sommaire

Page des présents


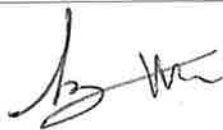
Questions orales / réponses orales

**Dispositifs et résultats de vote des
délibérations**

Amendements présentés

Interventions

Seules figurent les interventions écrites remises au service de l'Assemblée

Signatures après adoption par le conseil municipal	
M. le Maire Eric PIOLLE Président de séance	Mme la conseillère municipale déléguée Katia BACHER Secrétaire de séance
	



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le deux février, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 27 janvier 2026.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - M. Gilles NAMUR - Mme Isabelle PETERS - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - Mme Annabelle BRETTON - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - Mme Maud TAVEL - M. Pierre MERIAUX - M. Claus HABFAST - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Thierry CHASTAGNER - M. Lionel PICOLLET - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Salima DJIDEL-BRUNAT - Mme Sandra KRIEF - Mme Céline DESLATTES - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Anne-Sophie OLMOS - Mme Maude WADELEC - Mme Katia BACHER - M. Djamel WAZIZI - M. Alain CARIGNON - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - Mme Nathalie BERANGER - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL - M. Hakim SABRI - M. Maxence ALLOTO - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Amel ZENATI - Mme Lucille LHEUREUX - M. Yann MONGABURU - Mme Barbara SCHUMAN

Absents ayant donné pouvoir :

M. Antoine FLECHET donne pouvoir à M. Luis BELTRAN-LOPEZ de 10H09 à 15H21
M. Emmanuel CARROZ donne pouvoir à Mme Margot BELAIR de 10H09 à 15H21
Mme Laura PFISTER donne pouvoir à M. Alan CONFESSON de 10H09 à 15H21
Mme Laure MASSON donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 10H09 à 15H21
Mme Anouche AGOBIAN donne pouvoir à M. Maxence ALLOTO de 10H09 à 15H21
Mme Charah BENTALEB donne pouvoir à M. Chérif BOUTAFA de 10H09 à 15H21
M. Nicolas BERON-PEREZ donne pouvoir à Mme Isabelle PETERS de 10H09 à 11H10 puis de 13H56 à 14H38
Mme Dominique SPINI ALIM donne pouvoir à M. Alain CARIGNON de 10H09 à 10H39
Mme Maud TAVEL donne pouvoir à Mme Chloé PANTEL de 10H09 à 12H44
Mme Amel ZENATI donne pouvoir à M. Pascal CLOUAIRE de 11H45 à 14H45 puis de 15H15 à 15h21
Mme Kheira CAPDEPON donne pouvoir à M. Djamel WAZIZI de 13H56 à 14H26
M. Nicolas KADA donne pouvoir à Mme Annabelle BRETTON de 13H56 à 15H21
M. Lionel PICOLLET donne pouvoir à Mme Emilie CHALAS de 13H56 à 15H05
M. Hassen BOUZEGHOUB donne pouvoir à Mme Cécile CENATIEMPO de 14H30 à 15H00
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à M. Alain CARIGNON de 14H00 à 14H38

Absent-es excusé-es :

Mme Elisa MARTIN de 10H09 à 15H21 – M. Hasni BEN-REDJEB de 10H09 à 15H21 – M. Olivier SIX de 10H09 à 15H21 – Mme Amel ZENATI de 14H 45 à 15H15 – M. Pascal CLOUAIRE de 14H45 à 15H15 – Mme EZZAROUALI de 10H09 à 10H14 puis de 13H56 à 14H07 – Mme Anne CHATELAIN-ROCHE de 11H22 à 11H58 puis de 12H48 à 15H21 – Mme Maude WADELEC de 13H56 à 14H27.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : Mme Katia BACHER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

**QUESTIONS
ORALES/
REPOSES
ORALES**

CCI 1 - Question orale pour le conseil municipal de Grenoble du 2 FÉVRIER 2026

Monsieur le Maire,

Ce sont les habitantes et habitants de notre grand quartier Berriat-St-Bruno-Europole, les 1.600 signataires de la pétition « *Pour un centre de santé communautaire à Saint-Bruno* », les nombreux membres de l'Association Centre de Santé Saint-Bruno, créée en mars 2025, et la quinzaine d'associations du quartier qui soutiennent ce projet qui s'adressent aujourd'hui à vous.

En octobre 2023, votre adjoint à la santé a fait connaître les travaux de la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) et la situation gravement déficitaire de la ville de Grenoble pour l'accès aux soins de proximité : 6,1 médecins généralistes pour 10.000 habitants.es contre 9,4 dans le Département, en 2023. En 2024, le secteur 1 comptait 5,3 médecins généralistes pour 10.000 habitants.

Un groupe d'habitants, membres de la commission santé de l'Union de quartier Berriat, a commencé à débattre de cette situation et à s'organiser. Leur objectif a été très rapidement la création d'un centre de santé sur le quartier. Ils ont été confortés dans leurs objectifs par la lecture du Plan Municipal de Santé 2024-28 dans lequel la Ville veut : « *créer un centre de santé s'inscrivant dans les principes de la santé communautaire, hors des quartiers prioritaires de la ville* ».

Le 7 mai 2024, votre adjoint à la santé a précisé qu'il ne s'agissait pas de créer un centre de santé municipal. En conséquence, l'association Centre de santé Saint-Bruno s'est créée en mars 2025 pour préparer et prendre en charge la réalisation du dit centre.

L'association a rencontré des centres de santé en activité (Bron, Village 2 santé, l'AGECSA,...), le GRCS, la FNCS, l'ARS, la CPAM, la CPTS, Promotion Santé et a invité l'ancien responsable du service santé de la Ville de Saint-Denis, le Dr Marc SCHOENE, pour approfondir la démarche de santé communautaire.

L'association a en outre informé les habitants par des réunions publiques, des articles dans le journal du quartier, une pétition relayée par des professionnels de santé du quartier.

Dans le même temps, l'association a identifié un lieu d'implantation pour le centre de santé, l'Espace St-Bruno, au 20 place St-Bruno, que le Diocèse souhaite vendre, et l'association a fait réaliser une étude de faisabilité chiffrée à l'architecte de plusieurs centres de santé dont celui du Village 2 à Echirolles.

La densité de la population et ses caractéristiques justifient la création du nouveau centre de santé dans notre quartier. Les services de la Mairie ont établi à l'occasion de la biennale « Ville en transition », en mai dernier une « Carte des ménages pauvres à Grenoble ». Cette carte révèle le nombre important de ces ménages précaires dans notre quartier dont le retard ou le non accès aux soins est démontré par de nombreuses études.

L'association a rencontré 4 fois votre adjoint à la santé (7/05/24, 27/11/24, 4/2/25, 1/12/25) et lui a transmis progressivement tous les éléments en sa possession sans qu'à aucun moment une véritable réunion de travail ait lieu sur le projet avec les services ou avec les élus.

M. le Maire, vu l'importance de ce projet pour les habitants du quartier, l'association vous a sollicité en février, juin et décembre 2025 pour vous exposer les caractéristiques du projet, sa faisabilité et la dynamique créée sur notre quartier. Elle souhaitait aussi à cette occasion vous remettre les 1.600 signatures recueillies. L'association n'a reçu ni réponse ni rendez-vous de votre part.

Contre toute attente, vous avez décidé de soumettre au Conseil municipal de ce jour une délibération pour l'achat de locaux à ACTIS rue Gustave Flaubert pour un montant d'environ 495.000 €

hors frais et taxes. Avec les travaux, la totalité de la somme inscrite au Budget primitif 2026, soit 800.000 €, sera exclusivement destinée au centre de santé Flaubert.

Décision surprenante, ce quartier étant encore en construction avec moins de 30% des logements prévus construits dont seulement un quart de logements sociaux, sans aucun professionnel de santé ou habitant impliqué. Une démarche qui ne garantit en rien qu'un réel projet de santé communautaire voit le jour.

Consciente cependant que les besoins médicaux sont un problème pour toute la population grenobloise et ne souhaitant pas mettre en compétition les différents quartiers de la ville, l'association a alors élaboré une proposition financière alternative permettant la réalisation simultanée des 2 Centres de santé, celui de Flaubert et celui de Saint Bruno.

Elle consiste principalement à effectuer l'achat des locaux à ACTIS, sur une longue durée grâce à une formule de type « crédit-vendeur » qui permet à l'acheteur (la Ville) de régler par exemple en 15 ans le vendeur (ACTIS). A noter que l'annualité peut être compensée grâce au règlement d'un loyer par le Centre de santé à la Ville.

Ainsi, le montant de l'achat des locaux à Flaubert – environ 495.000 € hors frais et taxes – devient disponible pour engager la création du Centre de santé de Saint-Bruno. Réaliser simultanément les 2 centres de santé, c'est répondre aux attentes d'un nombre de Grenoblois bien plus important.

Il y a quelques jours, l'association vous a transmis la fiche technique de cette proposition financière alternative avec une demande de rendez-vous en urgence.

Actuellement, sans réponse de votre part.

A ce stade, il faut vous exprimer la frustration et le sentiment d'abandon que ressentent et ressentiront encore plus demain les habitants du quartier Berriat-St-Bruno-Europe.

Monsieur le Maire, au nom des habitants de notre quartier :

- Comment pouvez-vous ignorer l'interpellation de 1.600 personnes, l'implication d'une association pour l'intérêt général qui se préoccupe de la santé d'un secteur comptant 28.000 habitants ?
- Comment la proposition qui vise à « *habiller Paul FLAUBERT tout en habillant Jacques ST-BRUNO* », et qui répond aux attentes **d'un bien plus grand nombre de Grenoblois**, ceux de nos 2 quartiers, peut-elle être ainsi écartée ?

M. Le Maire, il est encore temps de revoir cette délibération en y intégrant la proposition de l'association et ainsi **ne pas privilégier un quartier (Flaubert) au détriment d'un autre (St-Bruno) alors qu'une autre solution est possible.**

Le Conseil Citoyen Indépendant du Secteur 1.

PJ n°1. Fiche technique « Pour la réalisation des 2 Centres de santé à Flaubert et à Saint- Bruno »
PJ n°2. Carte des ménages pauvres de Grenoble » (Ville de Grenoble mai 2025)

POUR LA RÉALISATION

des 2 Centres de Santé à Flaubert et à Berriat-St-Bruno

Nous avons pris connaissance de la Délibération pour l'achat d'un local d'environ 360 m² à ACTIS dans le quartier Flaubert qui sera soumise au Conseil Municipal du lundi 2 février 2026.

L'Association Centre de Santé Saint-Bruno propose une réponse qui permettra à **un bien plus grand nombre de Grenoblois de bénéficier d'un accès à la santé** et un usage optimum de la dotation financière destinée à la santé. **Au lieu de faire un seul Centre de santé à Flaubert**, l'Association propose **la réalisation simultanée des 2 Centres de santé** Flaubert et St-Bruno (Scénario n°2 "Proposition").

SCÉNARIO N°1 "ACTUEL"

PROJET FLAUBERT

- La Mairie a prévu un budget de 800.000 € pour créer un Centre de santé (CM déc. 2025)
- La délibération soumise au CM du 2 février 2026 prévoit l'achat par la Mairie à ACTIS d'1 local d'environ 360 m² à 1375 € HT hors frais et taxes, soit un total de 495.000 € hors frais et taxes + les frais (8%). Soit un total de 534.600 €.
- Le financement pour convertir les locaux en Centre de santé correspond au solde de la dotation financière : 800.000 € - 534.600 € = 265.400 €

PROJET ST-BRUNO

- Blocage du projet. Il n'y a plus aucune ligne budgétaire pour créer un nouveau Centre de Santé
- > Le choix de la Municipalité pour Flaubert bloque toute avancée du projet dans un avenir proche.

SCÉNARIO N°2 "PROPOSITION"

PROJET FLAUBERT

La Mairie :

- renonce à un achat "cash"
- négocie un achat "crédit vendeur" sur 15 ans avec ACTIS. Dès l'acte d'achat, la Mairie est propriétaire et effectue les travaux pour convertir le local en Centre de santé.
- réalise les travaux pour 265.400 € (comme dans le scénario n°1 "actuel").

- Ville propriétaire dès l'achat
- env. 35.000 €/an de remboursement hors intérêts de "crédit vendeur" sur 15 ans, compensé par le loyer du Centre de santé
- 265.400 € de travaux
- - - - -
- > la Mairie dispose de 534.600 € (800.000 € - montant des travaux Flaubert) pour financer la 1^{ère} phase de travaux de Saint-Bruno

> le projet de Centre de santé à Flaubert ne subit aucun retard.

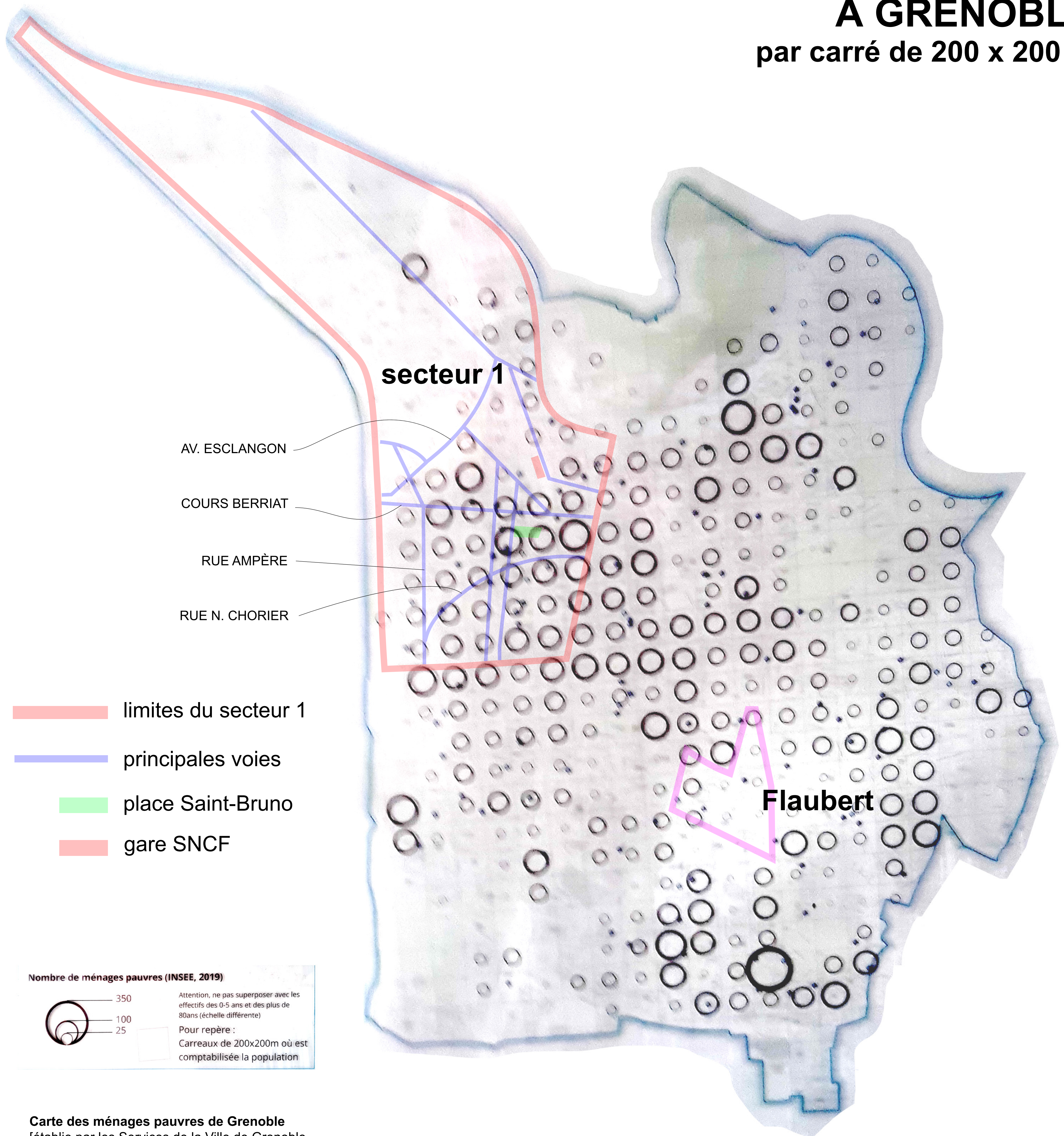
PROJET ST-BRUNO

La Mairie :

- achète l'Espace St-Bruno (20 pl. St-Bruno), au Diocèse pour environ 432.000 € frais compris.
- cet achat peut être fait selon la formule du "crédit vendeur" sur 15 ans, compensé par le versement d'un loyer par le Centre de Santé.
- le bâtiment est sur une parcelle de 980 m².
- l'Espace St-Bruno peut être aménagé en 2 phases : 236 m² et 146 m².
- la Mairie réalise la 1^{ère} phase des travaux : 236 m² estimés à 518.000 € HT.
- la Mairie signe un bail de longue durée avec l'Association Centre de Santé St-Bruno pour que l'Association obtiennent les financements de la 2^e phase.
- l'Association engage la 2^e phase de travaux : 146 m² estimés à 315.000 € HT
- Ville propriétaire du bâtiment
- avance de 432.000 € (remboursés en 15 ans à raison de 30.000 €/an de loyer)
- 518.000 € HT de travaux (phase 1)

NOMBRE DE MÉNAGES PAUVRES À GRENOBLE

par carré de 200 x 200 m



Conseil Municipal du 2 février 2026

Réponse de Monsieur le Maire à la question orale Conseil Citoyen Indépendant du secteur 1 - Centre de Santé Flaubert

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, Madame et Monsieur, les représentants du Conseil. Non, Monsieur, je vous invite à vous asseoir et à vous taire parce que vous n'avez pas la parole. S'il vous plaît, vous pouvez sortir de cette salle ou vous asseoir et vous taire. Monsieur, sinon, je vais vous faire évacuer. Il n'est pas possible de prendre la parole depuis le public, Monsieur. En plus, on a discuté de vos problèmes déjà il n'y a pas si longtemps, de nombreuses fois, et encore une fois la semaine dernière, Monsieur. Bon, je commence ma réponse et je demande s'il vous plaît l'évacuation de ce Monsieur ; ça arrive.

Mesdames et Messieurs donc les Conseillères et Conseillers municipaux, Madame et Monsieur les représentants du Conseil Citoyen Indépendant du secteur 1, je veux vous le dire d'abord clairement : nous entendons l'inquiétude, l'impatience, la frustration exprimée par les habitantes et les habitants de Berriat-Saint-Bruno, Europole, par les signataires de la pétition et par l'association du Centre de santé Saint-Bruno. Ces sentiments sont légitimes, car la question de l'accès aux soins de proximité est aujourd'hui l'un des sujets les plus sensibles pour nos concitoyennes et nos concitoyens. Je le rappelais dans mon propos introductif. Les chiffres rappelés sont connus et partagés. Grenoble connaît une densité de médecins généralistes insuffisante, en deçà des moyennes nationales, et la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé, la CPTS, l'a documentée.

La Ville partage évidemment ce constat, et c'est précisément cela qui a conduit à inscrire dans le Plan Municipal de Santé 2024-2028 l'objectif de créer un centre de santé communautaire hors quartier prioritaire, et de poursuivre également le soutien à l'AGECSA, l'association des centres de santé. Je rappelais également que, dans ce mandat, la Ville de Grenoble a agi beaucoup en matière de santé, alors que cette compétence relève avant tout, pour la partie du soin notamment, de l'État ; mais nous avons choisi d'agir sur l'ensemble du spectre de santé, de la santé mentale aux soins, parce que nous considérons que nous avons des leviers d'action.

2

La Ville apporte un soutien considérable à l'AGECSA : c'est 733 000€. Nous sommes le premier contributeur, de très loin, pour le soutien à l'association des centres de santé, avec une augmentation de 80 000€ depuis la mise en place du bouclier social et climatique. Il faut ajouter à cela les aides indirectes via les locaux : là aussi, plus de 100 000€ par an. Nous avons engagé la rénovation du Centre de Santé des Géants. Nous soutenons la création du 6^e centre enfants-parents au cœur de la Villeneuve, avec encore aujourd'hui une délibération de subvention de 15 000€, complétant les 45 000€ déjà engagés pour les travaux d'aménagement de ce centre, travaux qui débutent au sein d'un bâtiment municipal qui abrite également le Carré, devant la crique centrale de l'Arlequin.

La Ville soutient également de nombreuses initiatives comme Solident — initiative essentielle de dentistes solidaires —, la Maison des femmes, là aussi un énorme travail dont on voit toute la richesse et le caractère pluridisciplinaire, ainsi que de nombreuses structures d'accès aux soins. Et, pour ce qui est du quartier Saint-Bruno, je le souligne, la Ville soutient le Centre de Soins Infirmiers Abbé-Grégoire : elle le soutient financièrement, elle est en dialogue constant avec ce centre, également pour avancer sur le sujet des locaux, et la Ville travaille toujours à l'installation de médecins libéraux dans le quartier, à l'image du cabinet qui a ouvert cours Berriat.

Enfin, concernant le projet de centre de santé à Saint-Bruno, suite à votre demande, la Ville a accordé une subvention de 3 000€ afin de poursuivre le diagnostic de santé du territoire, avec la coopération des services de la Ville, du Centre Communal d'Action Sociale et de la Santé Scolaire. On peut donc difficilement dire que la Ville ne s'engage pas sur ce quartier en matière de santé. Tout cela montre une chose : la Ville agit. Elle agit concrètement, au-delà de ses compétences obligatoires.

Et si l'on en vient maintenant au dialogue avec l'association : vous dites que la Ville n'a pas répondu, n'a pas travaillé sur le fond du dossier. Il y a là un vrai paradoxe, puisque vous rappelez vous-même les nombreux échanges qui ont eu lieu avec l'adjoint à la santé. Ces échanges ont été réguliers, nourris, approfondis. Pierre-André Juven, adjoint à la santé, a pris part à deux réunions également organisées par l'Union de quartier. Et il y a toujours indiqué, de façon très transparente, que le projet de centre de santé communautaire pouvait atterrir dans plusieurs quartiers de la ville. Dire qu'il n'y aurait pas eu de discussion sur le fond est paradoxal au vu du nombre d'échanges.

La réalité, c'est que le fond du dossier a été travaillé — que ce soit le modèle économique, le foncier, le calendrier, les contraintes budgétaires, puisque la vie

3

est faite de contraintes également. Le fait que je ne vous aie pas reçu personnellement ne constitue pas une absence d'écoute. Nous sommes une équipe. Nous avons, là aussi, choisi en 2014 de développer cet esprit d'équipe qui fait que recevoir, être reçu par le Maire, n'est pas le Graal — loin s'en faut — que cela pouvait représenter précédemment. L'adjoint à la santé est pleinement mandaté par l'équipe municipale, et il a été pleinement disponible. On peut comprendre la déception, mais il ne faut pas que cela conduise à réécrire l'histoire du dialogue qui a bien eu lieu.

Les cartes présentées sont justes, mais elles ne montrent qu'une partie de la réalité. Personne ne peut contester que Flaubert, Alliés-Alpins, Malherbe, le Village Olympique comme d'autres secteurs, sont aussi des quartiers populaires où les besoins de santé sont importants. Nous refusons d'engager une bataille de carte et nous refusons d'avoir cette logique de concurrence entre quartiers. Nous y sommes extrêmement attachés à ne pas monter les concurrences entre quartiers. Il ne faut pas faire croire que le secteur 1 serait dépourvu de toutes structures de soins de santé, il y a la Clinique Mutualiste, SOS médecin, le nouveau centre de santé de la Presqu'île, des installations de libéraux également. Ce ne sont pas des structures de soins polyvalentes de premier recours comme celles que nous appelons de nos vœux certes, mais elles viennent structurer une offre de soins, une offre qui n'existe pas pour le secteur 4. Par ailleurs, être favorable à un centre de santé est une chose, soutenir ce discours d'inversion des priorités en est une autre. J'ai vu que vous aviez changé de discours il y a une dizaine de jours, parce que de fait, cette logique de concurrence entre quartier et d'inversion de priorité en disant que nous sommes plus prioritaires que les autres, évidemment a un caractère choquant pour les habitantes et les habitants de Flaubert, qui eux aussi, ont droit à demander fortement le droit à une structure de santé. Sortir de cette logique de concurrence nécessite d'avoir une approche globale. La Ville a identifié plusieurs quartiers prioritaires, Saint-Bruno, Hoche, Flaubert. Les cinq élu-es en charge de ce dossier ont fait le choix de Flaubert. Pourquoi ? Parce que c'est l'option la plus réaliste, la plus rapide et la seule compatible avec l'enveloppe budgétaire qui a été prévue dans le cadre du bouclier social et climatique. Il y a là un désaccord entre nous, il faut le nommer. Le coût global du projet Saint-Bruno est supérieur à cette enveloppe d'au moins 300 000 €. Donc c'est un écueil et il n'appartient pas à la majorité actuelle de faire peser un engagement qui dépasse l'enveloppe prévue à la prochaine équipe municipale. Jusqu'à très récemment, vous souhaitiez en outre que Ville investisse dans des locaux dont elle ne serait pas propriétaire. Là aussi, nous vous l'avons expliqué, l'adjoint à la santé vous l'a expliqué, ce n'est pas possible. Demander à une collectivité d'investir plusieurs centaines de milliers d'euros

4

dans un bien privé, c'est privatiser une partie de l'argent des grenoblois. Et j'ai vu que vous évoluiez également très récemment sur ce point, ce qui montre que l'argument est fondé mais aussi que le dialogue existe. Cela permettra sans doute à votre association d'avancer avec la future équipe quelle qu'elle soit.

Mais même dans cette évolution, la question de la propriété ne règle pas celle de l'équilibre économique global qui demeure incertaine.

À l'inverse, sur le projet Flaubert, il repose sur un local de 360m², neuf, facilement aménageable : un équipement permettant d'accueillir les six cabinets médicaux, un espace d'accueil, des locaux annexes ; un projet de centre de santé communautaire avec des médecins salariés, tiers payant sans dépassement, accueil des publics vulnérables, actions de prévention et de participation des habitantes et des habitants ; un appel à manifestation d'intérêt garantissant une gestion par des professionnels de santé coordonnés ; et un calendrier permettant une ouverture avant la fin de l'année 2027.

Il faut regarder non seulement les contraintes budgétaires, mais aussi les questions de calendrier. Je ne vais pas m'engager ici dans une analyse détaillée de vos propositions visant à financer deux centres — de façon un peu miraculeuse — au lieu d'un, avec la même enveloppe financière. Chacun comprendra aisément que le portage d'un seul est déjà très engageant financièrement, et que la conduite de deux sur la même enveloppe n'est pas réaliste. Par exemple, ce ne sont pas 260 000€ de travaux qui sont nécessaires sur Flaubert, mais environ 500 000€.

Nous faisons donc là un choix en responsabilité, sans nier le besoin à Saint-Bruno, sans contester la valeur de votre engagement — et là aussi nous avons vu cette mobilisation et la qualité du dialogue, d'ailleurs, qui a permis une écoute bilatérale — mais nous assumons de devoir agir vite et efficacement.

Par ailleurs, l'atterrissage du centre de santé communautaire n'est pas complètement figé, puisqu'un projet mené par un collectif de professionnels de santé en exercice coordonné est en train de se construire, visant une implantation à la même adresse. Nous allons donc proposer, dans ce Conseil, un amendement à la délibération sur l'acquisition des locaux de Flaubert : amendement indiquant que la Ville laisse un délai de trois mois à ce collectif pour acquérir les locaux auprès d'Actis. Au-delà de ce délai, la Ville prendra acte de l'absence d'initiative privée et mènera son propre projet d'implantation de centre de santé dans ces locaux.

Autrement dit, quoi qu'il en soit, il y aura un centre, un pôle de santé à Flaubert, à quelques minutes à pied du tram et des quartiers populaires de Malherbe et

d'Alliés-Alpins. Nous nous donnons aujourd'hui les moyens pour qu'il voie le jour. En cas d'aboutissement de l'initiative privée, cela permettra à la prochaine équipe municipale de réorienter les moyens financiers vers un autre projet, potentiellement à Saint-Bruno ou ailleurs. Ce sera leur choix. Les besoins, je le dis, sont multiples dans différents quartiers.

Mais je veux redire ici que le choix que nous avons fait n'est pas un choix contre le quartier Saint-Bruno. C'est un choix pour que Grenoble se dote le plus rapidement possible d'un nouveau centre de santé communautaire. La porte n'est pas fermée, elle ne l'a jamais été. Elle restera ouverte, j'imagine, avec la prochaine équipe municipale, quelle qu'elle soit.

C'est un exercice démocratique. Il est sain. Et, sur la base du travail que vous avez engagé — travail que je tiens à saluer —, je ne doute pas que ce dialogue continuera et finira par aboutir. Je vous remercie de votre question et de votre engagement.

Groupe d'Opposition Société Civile, Divers, Droite et Centre

Conseil municipal du 2 février 2026

Question orale : Autorisation du burkini au sein du règlement des piscines municipales

En mai 2022, le Conseil d'État a suspendu la modification du règlement des piscines municipales de Grenoble autorisant le port du burkini, estimant que cette décision portait atteinte au principe de neutralité du service public et excédait les pouvoirs du maire.

Le Conseil d'État a en effet clairement précisé que « l'adaptation du règlement intérieur des piscines municipales ne visait qu'à autoriser le port du burkini afin de satisfaire une revendication de nature religieuse ».

Pourtant, malgré cette décision de la plus haute juridiction administrative, votre municipalité persiste en affirmant que "Oui le burkini est autorisé dans les piscines"

Cette posture révèle les accommodements de votre municipalité pour répondre aux revendications d'un islam militant, fragilisant le principe de laïcité et la neutralité du service public. Elle aboutit à contourner l'esprit et la lettre de la loi qui ont pourtant été clairement rappelés à la faible majorité municipale qui avait voté cette autorisation.

Monsieur le Maire, autoriser le port du burkini ne signifie pas élargir l'accès des femmes aux services publics : c'est au contraire un renversement dangereux des valeurs républicaines que de faire des prescriptions religieuses un moyen d'émancipation. Aujourd'hui la seule loi qui interdit aux femmes de pratiquer une activité de loisir ce n'est pas la loi de la République, mais bien la loi islamique.

Les piscines publiques sont déjà ouvertes à toutes et tous. Elles n'excluent personne, y compris les femmes musulmanes, et leur permettent de pratiquer dans un cadre neutre, commun à tous.

Comment la municipalité entend-elle garantir, sans ambiguïté, le respect d'une décision de justice, de nos valeurs républicaines et de l'universalisme dans l'ensemble de ses équipements publics ?

Conseil Municipal du 2 février 2026**Réponse de Monsieur le Maire à la question orale du Groupe d'Opposition
Société Civile Divers Droite et Centre sur le maillot couvrant**

Madame la Conseillère Municipale,

Avant d'entrer dans le fond de la question, je veux vous rappeler un principe fondamental : dans une République, on ne choisit pas les décisions de justice que l'on respecte ou que l'on ne respecte pas. On les applique, toutes et c'est une exigence à laquelle je me suis toujours tenu comme Maire de Grenoble. Et si j'insiste là-dessus c'est que dans notre histoire municipale ce principe a parfois été sérieusement mis à mal dans cette histoire politique.

Chacun connaît le rapport particulier qu'entretient votre voisin M. Carignon avec les décisions de justice. C'est un fait notoire, il a un rapport au jugement très singulier. En 1996, après sa condamnation, il déclarait dans *Isère Actu* : « comme cela a été établi, je n'ai bénéficié d'aucun enrichissement personnel ». Or, la même année, la Cour d'appel de Lyon jugeait exactement l'inverse, en indiquant que M. Carignon et M. Dutaret ne peuvent soutenir une absence d'enrichissement personnel alors qu'ils ont bénéficié d'avantages matériels 19 millions de francs ayant évité à tout le moins un appauvrissement de leur patrimoine.

Ce rappel, il n'est pas polémique, évidemment, il est un petit peu taquin, mais il éclaire simplement sur la légèreté avec laquelle votre groupe interprète les décisions juridiques. En matière d'autorité de la chose jugée, permettez-moi de dire que cette crédibilité est pour le moins flottante puisque nous discutons de piscine.

Venons-en donc à votre question proprement dite et au droit.

Il y a eu une ordonnance du Tribunal Administratif de Grenoble le 25 mai 2022, et la Ville a immédiatement mis son règlement intérieur des piscines en conformité. La disposition de l'article 10, relative aux tenues non près du corps, suspendue par le juge a été retirée. Et le règlement a été modifié. Il est entré en vigueur ainsi le 1^{er} juin 2022, publié sur le site de la Ville, affiché dans l'ensemble des piscines municipales ; et cette ordonnance a ensuite été confirmée par le Conseil d'État le 21 juin 2022.

Dès lors, le règlement est pleinement conforme à la jurisprudence et aux décisions de justice. Il est appliqué sans ambiguïté.

Et la réalité, depuis trois ans, presque quatre maintenant, c'est la suivante – c'est manifestement ce qui vous dérange – mais des personnes, quelle que soit leur religion, quelle que soit leur motivation, fréquentent les piscines municipales de Grenoble avec des maillots couvrants, dès lors qu'ils respectent la règle, d'être près du corps et conçus pour la baignade, exactement dans le cadre fixé par le Conseil d'État. Cela a veut dire que nous avons écarté les maillots de bain couvrant avec des jupettes qui descendent sur les jambes, mais aussi les maillots de bain tout court avec des jupettes qui descendent sur les jambes. Puisque si vous suivez un peu la mode vestimentaire, j'avais essayé d'en faire état devant le Conseil d'État, il y a aujourd'hui énormément de maillot, une pièce et même de bikini avec des jupettes qui descendent sur les jambes. L'arrêt du Conseil d'État et du Tribunal de Grenoble a interdit ces maillots, que ce soit des maillots couvrants ou des maillots d'une pièce ou des bikinis avec des jupettes qui descendent sur les jambes. Elles doivent s'arrêter au ras des fesses pour ne pas contrevenir à une autre interdiction qui est un petit peu discriminatoire, je l'entends, celle de l'interdiction des shorts que ce soit pour les hommes ou pour les femmes puisqu'il est considéré, c'est pour ça que je dis de façon discriminatoire, qu'aucun pourrait avoir pratiqué d'autres activités sportives avant de se rendre à la piscine et que nous serions en mal de vérifier qu'ils arrivent bien sans leur maillot à la main.

Tous les vêtements de bain répondant à ces critères sont donc autorisés, sans que la collectivité n'ait à présumer des intentions, des motivations des usagers et des usagers.

Et puisqu'on parle ici d'égalité, permettez-moi de rappeler un autre élément de ce règlement des piscines. Depuis 2022, le monokini, c'est-à-dire les seins nus, est autorisé chez les hommes, il l'était depuis toujours, mais il est également autorisé pour les femmes. Là aussi, il n'y a pas de raison d'avoir de rupture d'égalité. Étrangement cette liberté donnée aux femmes n'a suscité aucun débat de votre part. Elle procède pourtant du même principe : permettre des usages différents dans un cadre commun, et c'est ça qui est important : le cadre commun.

Aujourd'hui, donc, dans nos piscines coexistent : bikini, monokini, maillot une pièce, maillot couvrant ajusté, quelles que soient les raisons pour les porter, tout le monde est bienvenu. Et d'ailleurs, tout le monde vient. Nous avons vu de nombreux hommes venir en maillot couvrant pour se protéger du soleil, ou parce qu'ils ne sont pas forcément à l'aise avec leur corps, et idem pour les femmes, tout cela se fait en conscience dans le respect des règles d'hygiène et de salubrité. C'est ça le service public, c'est ça la République.

3

Et c'est important de terminer finalement par cela parce que vous aviez annoncé le chaos, la dégradation des conditions d'hygiène et de sécurité, l'impossible cohabitation entre les usagers. Et bien, rien de tout cela ne s'est produit depuis presque quatre années. Tout le monde pratique. Ça suffit à démontrer que vos mises en garde relevaient davantage de la peur ou du dogmatisme que de l'expérience réelle du service public. La fréquentation des piscines municipales est une preuve de ce succès : à Jean Bron, une piscine d'ailleurs, je le souligne qui a été défendue âprement de l'appétit des promoteurs amis de M. Carignon entre 92 et 95 et donc dans laquelle nous avons grâce à ce combat des années 90 encore la chance de pouvoir nous baigner et le nombre de baigneuses et de baigneurs a été multiplié par deux entre 2022 et 2025. Voilà !

Ce débat, réactivé régulièrement vise à entretenir des amalgames, des polémiques artificielles qui visent essentiellement les femmes, qui veulent accéder à un service public dans le respect des règles communes.

En tant que Maire, et à l'heure de ce dernier Conseil Municipal de mandat, et le dernier pour moi, je le dis clairement : la Ville de Grenoble respecte la jurisprudence du Conseil d'État, elle garantit l'égalité d'accès aux services publics, elle applique la loi de 1905, non comme un outil d'exclusion, mais comme un principe de liberté et d'égalité. C'est le cap que nous avons tenu, et que je revendique, et que nous revendiquons pleinement.

Direction Vie institutionnelle
Service de l'Assemblée

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal

du lundi 02 février 2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le deux février, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 27 janvier 2026.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - M. Gilles NAMUR - Mme Isabelle PETERS - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - Mme Annabelle BRETTON - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - Mme Maud TAVEL - M. Pierre MERIAUX - M. Claus HABFAST - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Thierry CHASTAGNER - M. Lionel PICOLLET - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Salima DJIDEL-BRUNAT - Mme Sandra KRIEF - Mme Céline DESLATTES - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Anne-Sophie OLMOS - Mme Maude WADELEC - Mme Katia BACHER - M. Djamel WAZIZI - M. Alain CARIGNON - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - Mme Nathalie BERANGER - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL - M. Hakim SABRI - M. Maxence ALLOTO - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Amel ZENATI - Mme Lucille LHEUREUX - M. Yann MONGABURU - Mme Barbara SCHUMAN

Absents ayant donné pouvoir :

M. Antoine FLECHET donne pouvoir à M. Luis BELTRAN-LOPEZ de 10H09 à 15H21
M. Emmanuel CARROZ donne pouvoir à Mme Margot BELAIR de 10H09 à 15H21
Mme Laura PFISTER donne pouvoir à M. Alan CONFESSON de 10H09 à 15H21
Mme Laure MASSON donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 10H09 à 15H21
Mme Anouche AGOBIAN donne pouvoir à M. Maxence ALLOTO de 10H09 à 15H21
Mme Charah BENTALEB donne pouvoir à M. Chérif BOUTAFA de 10H09 à 15H21
M. Nicolas BERON-PEREZ donne pouvoir à Mme Isabelle PETERS de 10H09 à 11H10 puis de 13H56 à 14H38
Mme Dominique SPINI ALIM donne pouvoir à M. Alain CARIGNON de 10H09 à 10H39
Mme Maud TAVEL donne pouvoir à Mme Chloé PANTEL de 10H09 à 12H44
Mme Amel ZENATI donne pouvoir à M. Pascal CLOUAIRE de 11H45 à 14H45 puis de 15H15 à 15h21
Mme Kheira CAPDEPON donne pouvoir à M. Djamel WAZIZI de 13H56 à 14H26
M. Nicolas KADA donne pouvoir à Mme Annabelle BRETTON de 13H56 à 15H21
M. Lionel PICOLLET donne pouvoir à Mme Emilie CHALAS de 13H56 à 15H05
M. Hassen BOUZEGHOUB donne pouvoir à Mme Cécile CENATIEMPO de 14H30 à 15H00
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à M. Alain CARIGNON de 14H00 à 14H38

Absent-es excusé-es :

Mme Elisa MARTIN de 10H09 à 15H21 – M. Hasni BEN-REDJEB de 10H09 à 15H21 – M. Olivier SIX de 10H09 à 15H21 – Mme Amel ZENATI de 14H 45 à 15H15 – M. Pascal CLOUAIRE de 14H45 à 15H15 – Mme EZZAROUALI de 10H09 à 10H14 puis de 13H56 à 14H07 – Mme Anne CHATELAIN-ROCHE de 11H22 à 11H58 puis de 12H48 à 15H21 – Mme Maude WADELEC de 13H56 à 14H27.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : Mme Katia BACHER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

Ouverture de séance à 10h12.

Mme Katia BACHER est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

M. le Maire informe l'assemblée :

- **du rattachement de M. PICOLLET au sein du groupe Nouveau Regard.**
- **que Mme EZZAROUALI est désormais Non inscrite.**

- **Question orale du Conseil Citoyen Indépendant du Secteur 1 portant sur « un centre de santé à Saint-Bruno ».**

M. le Maire suspend la séance à 10h26 afin de donner la parole aux représentant-es du CCI1.

Reprise de la séance à 10h37 - Réponse de M. le Maire

Le procès-verbal de la séance du conseil du 15 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 1-(41924) - RENDU ACTE - Compte rendu de Monsieur le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 3 juillet 2020.

Intervention (s) : M. CARIGNON, Mme CHALAS, Mme BOER, M. le Maire

Il est rendu acte des décisions prises par M. le Maire en application de ses délégations de pouvoir.

DELIBERATION N° 2-(41729) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Déclaration d'intention de coopération entre la Commune de Tchernivtsi (Ukraine) et la ville de Grenoble.

Intervention (s) : Mme BACHER, Mme BENSE, Mme SCHUMAN, Mme WADELEC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la déclaration d'intention de coopération entre la commune de Tchernivtsi (en Ukraine) et la ville de Grenoble (annexe) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer la déclaration d'intention de coopération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Abstention : 1 Non-inscrite (Mme WADELEC)

Ne prennent pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI) + 1 Non-Inscrite (Mme EZZAROUALI)

DELIBERATION N° 3-(41889) - FINANCES - Demandes de subventions au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), du Fonds Vert, Fonds de concours Métropolitain dédié aux Transitions, Feder.

Intervention (s) : Mme GARNIER

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les plans de financement des projets de travaux de réhabilitation et d'extension du groupe scolaire Houille Blanche, de restructuration du Centre sportif la Rampe (phase 2), restructuration de la base de plein air et de loisirs de Mont Saint Martin, de création d'un nouveau Centre technique Municipal et la rénovation du Patio ;
- d'approuver le dépôt de tout dossier de demande de financement au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), au titre du Fonds Vert, ou auprès d'autres financeurs tel que le Fonds de concours Métropolitain dédié aux transitions ou le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) ainsi que toute demande complémentaire au titre d'une bonification à la performance énergétique concernant ces projets ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son-sa représentant-e, à signer tous documents et conventions liés à ces demandes de financements.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 4-(41252) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Stade Lesdiguières : bail emphytéotique administratif entre la Ville de Grenoble et le Football Club de Grenoble rugby (FCG)

Intervention (s) : Mme MENNETRIER, Mme BENSE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser la signature d'une promesse de bail emphytéotique administratif avec l'association FC Grenoble Rugby annexé à la présente délibération (annexe 4), sur l'emprise du projet, conformément au plan foncier ci-joint (annexe 3), matérialisant l'assiette du futur BEA, d'une contenance d'environ 38 000 m² ;**
- **de consentir ce BEA pour une durée de quarante années moyennant une redevance annuelle de 70 000 euros ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer tous les documents se rapportant à cette affaire et notamment le bail emphytéotique administratif ;**
- **d'autoriser l'association FC Grenoble Rugby à lancer des études préalables à la réalisation de son projet ou à effectuer si besoin des sondages de sol ;**
- **d'approuver l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 750 000 € au profit de l'association FC Grenoble Rugby pour la réalisation des travaux d'aménagement du site Lesdiguières dans le cadre du BEA ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention portant sur le versement de la subvention d'équipement ci-jointe (annexe 5).**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 5-(32845) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Convention financière entre Grenoble-Alpes Métropole et la Ville de Grenoble dans le cadre du PRU des Villeneuves - Opération de réaménagement des espaces publics du secteur 1a: place des Géants et abords

Intervention (s) : M. NAMUR, Mm, M. BOUZEGHOUB, M. le Maire, M. CARIGNON, Mme PANTEL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole, (annexe 1) ;**
- **d'approuver le montant à engager pour la Ville de Grenoble à hauteur de 2 385 856 euros ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 48

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 6-(41775) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Convention financière entre Grenoble-Alpes Métropole et la Ville de Grenoble dans le cadre du PRU des Villeneuves - Opération de réaménagement des espaces publics du Village Olympique

Intervention (s) : M. NAMUR, M. BOUZEGHOUB, M. le Maire, M. CARIGNON, Mme PANTEL

Un amendement est présenté oralement par M. NAMUR pour le groupe Grenoble en Commun, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole;**
- **d'approuver le montant à engager pour la Ville de Grenoble à hauteur de 269 028 euros ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 48

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 7-(41681) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Loi MAPTAM - Transfert par la Ville de Grenoble à Grenoble-Alpes Métropole (GAM) des volumes immobiliers correspondant à la galerie technique située en sous-sol de l'ensemble immobilier sis 10 avenue de l'Arlequin et 41, 43 et 45 avenue de la Bruyère

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le transfert de propriété à l'euro symbolique, avec dispense de paiement, par la Ville de Grenoble à Grenoble-Alpes Métropole des volumes numéros 32, 33 et 34 correspondants à la galerie technique et aux espaces publics de voirie, au sein de l'ensemble immobilier sis 10 Galerie de l'Arlequin et 41, 43 et 45 avenue de la Bruyère, cadastré IX n°804, 806,807, 809 et 810 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer l'acte authentique de transfert de propriété et tout document relatif à cette opération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 49

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 8-(41776) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Loi MAPTAM - Transfert par la Ville de Grenoble à Grenoble-Alpes Métropole (GAM) de l'emprise foncière du poste source Ampère sis 50 rue Ampère

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le transfert de propriété à Grenoble-Alpes Métropole à titre gratuit d'un tènement à détacher des parcelles cadastrées section IW n°54 et IW n°44, située 50 rue Ampère sur la commune de Grenoble, constituant l'emprise foncière du transformateur électrique Ampère, d'une superficie de 5 ares et 83 centiares, soit 583 m².
- de dire que Grenoble-Alpes Métropole prendra à sa charge les frais d'acte et de géomètre.
- d'autoriser M. le Maire ou son-sa représentante à signer l'acte authentique de transfert de propriété et tout document relatif à ce dernier.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 55

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 9-(41569) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Acquisition par la Ville de Grenoble auprès d'ACTIS de deux locaux sis 11 rue Gustave Flaubert pour la création d'un centre de santé

Intervention(s) : M. JUVEN, Mme CHALAS, M. le Maire, M. GENTIL, M. CARIGNON, Mme CHATELAIN-ROCHE, Mme WADELEC, Mme CENATIEMPO, Mme EZZAROUALI, M. SABRI.

Un amendement est déposé par Mme. BELAIR et M. JUVEN pour le groupe Grenoble En Commun et celui-ci est adopté à la majorité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'acquisition par la Ville de Grenoble auprès d'ACTIS, sauf acquisition directe préalable dans un délai de trois mois par un collectif de professionnels de santé en exercice coordonné, de deux locaux en volumes situés en rez-de-chaussée de l'ensemble immobilier « Le Salammbô » sis 11 rue Gustave Flaubert, cadastré EL 187, moyennant le prix de 1375€/m², hors taxes et frais ;

- de dire que ces locaux, d'une superficie cumulée d'environ 358 m², seront dédiés au futur centre de santé du secteur Flaubert après aménagement intérieur réalisé par la Ville ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer la promesse de vente, l'acte authentique de vente et tout document afférent à cette acquisition.

Pour : 38

Contre : 3 Nouveau Regard + 2 Non-inscrites (Mme CHATELAIN-ROCHE et Mme EZZAROUALI)

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité + 2 Place Publique + 1 Non-Inscrite (Mme WADELEC).

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 10-(41797) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Publication d'un Appel à Manifestation d'Intérêt dans le cadre du projet de création d'un nouveau centre de santé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la publication d'un Appel à Manifestation d'Intérêt concernant la création et la gestion d'un centre de santé communautaire.

Délibération : Adoptée

Pour : 38

Contre : 3 Nouveau Regard + 2 Non-inscrites (Mme CHATELAIN-ROCHE et Mme EZZAROUALI)

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité + 2 Place Publique

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 11-(41753) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Convention d'opération tripartite entre l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) du Dauphiné, Grenoble-Alpes Métropole et la Ville de Grenoble - 68-70 avenue Jules Vallès à Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'opération tripartite entre l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) du Dauphiné, Grenoble-Alpes Métropole et la Ville de Grenoble, définissant les modalités de portage (annexe 1) ;

- de s'engager à payer auprès de l'Établissement public foncier local du Dauphiné, en tant que collectivité garante, 100 % prix de revient de l'opération, estimé à 2 155 049 €HT, selon

l'échéancier prévu dans la convention, toutefois en cas de vente à un tiers, de s'engager à payer auprès de l'Établissement public foncier local du Dauphiné uniquement le déficit de l'opération, déduction faite des sommes déjà versées ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à la cession, notamment l'acte notarié.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 55

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 12-(41297) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Convention d'opération entre l'Établissement public foncier local (EPFL) du Dauphiné, Grenoble-Alpes Métropole (GAM) et la Ville de Grenoble - 95 Cours de la Libération à Grenoble

Intervention (s) : M. CARIGNON, Mme BELAIR, M. le MAIRE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'opération tripartite entre l'Établissement public foncier local (EPFL) du Dauphiné, Grenoble-Alpes Métropole (GAM) et la Ville de Grenoble définissant les modalités de portage (annexe 1) ;

- de s'engager à payer auprès de l'Établissement public foncier local du Dauphiné, en tant que collectivité garante, 100 % prix de revient de l'opération, estimé à 456 718 €HT, selon l'échéancier prévu dans la convention, toutefois en cas de vente à un tiers, de s'engager à payer auprès de l'Établissement public foncier local du Dauphiné uniquement le déficit de l'opération, déduction faite des sommes déjà versées ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à la cession, notamment l'acte notarié.

Délibération : Adoptée

Pour : 48

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 13-(41296) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Convention d'opération entre l'Établissement public foncier local (EPFL) du Dauphiné, Grenoble-Alpes Métropole et la Ville de Grenoble - 123 Rue de Stalingrad à Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention d'opération tripartite entre l'Établissement public foncier local (EPFL) du Dauphiné, Grenoble-Alpes Métropole (GAM) et la Ville de Grenoble définissant les modalités de portage (annexe 1) ;**
- **de s'engager à payer auprès de l'Établissement public foncier local du Dauphiné, en tant que collectivité garante, 100 % prix de revient de l'opération, estimé à 802 101 €HT, selon l'échéancier prévu dans la convention, toutefois en cas de vente à un tiers, de s'engager à payer auprès de l'Établissement public foncier local du Dauphiné uniquement le déficit de l'opération, déduction faite des sommes déjà versées ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à la cession, notamment l'acte notarié.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 47

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Ne prennent pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI) + 1 Non-Inscrite (Mme EZZAROUALI)

DELIBERATION N° 14-(41838) - URBANISME AMENAGEMENT - Poursuite de la réhabilitation de l'îlot nord Thomas Riboud de la cité de l'Abbaye.

Intervention (s) : M. CARIGNON, Mme CENATIEMPO, Mme BELAIR, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de prendre acte du retrait de l'opérateur OGIC ;**
- **d'accepter le principe de partenariat opérationnel avec Grenoble Habitat pour la poursuite des opérations de réhabilitation de l'îlot nord Riboud de la cité de l'Abbaye en 2027/2028 et la mise en œuvre d'un programme opérationnel sur les autres îlots,**
- **de confirmer le principe d'acquisition par la ville d'un volume immobilier dans l'îlot Nord Riboud destiné au centre de santé.**
- **d'acter le principe du lancement d'un AMI afin de désigner un opérateur gestionnaire pour les opérations d'urbanisme transitoires existantes et à développer sur les 5 prochaines années.**

Délibération : Adoptée

Pour : 39

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Abstention(s) : 3 Nouveau Regard

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : M. HABFAST, M. BACK, M. BERON PEREZ, Mme KRIEF, Mme PETERS, Mme TAVEL.

M. le Maire suspend la séance pour la pause repas à 13h03.

Reprise de la séance à 13h56.

DELIBERATION N° 15-(41679) - URBANISME AMENAGEMENT - Gren' de Projets - Ancienne chapelle des pénitents blancs dite aussi chapelle de l'Adoration sise 17 rue Voltaire - Déclassement du domaine public communal et approbation de la promesse de bail emphytéotique consentie par la Ville de Grenoble au profit de l'association GrenobLE LAB

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prononcer le déclassement du domaine public communal de l'ancienne chapelle des pénitents blancs dite aussi chapelle de l'Adoration sise 17 rue Voltaire à Grenoble ;**
- d'approuver la promesse de bail emphytéotique administratif consentie par la Ville de Grenoble à l'association GrenobLE LAB, ou toute personne morale qui s'y substituerait après accord de la Ville, portant sur l'ancienne chapelle des pénitents blancs sise 17 rue Voltaire, pour une durée de 25 années à compter de la signature du bail emphytéotique administratif authentique ;**
- de dire que la redevance due au titre du bail emphytéotique sera de 5000 euros par an sur la durée de 25 années ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite promesse de bail emphytéotique administratif, le bail emphytéotique administratif authentique et tout document lié à cette opération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 51

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 16-(41785) - URBANISME AMENAGEMENT - Villa Clément : Approbation de la promesse de bail emphytéotique consentie par la Ville de Grenoble au profit de Grenoble Habitat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la conclusion d'un bail emphytéotique avec Grenoble Habitat ou toute autre personne morale habilitée à se substituer à elle à l'issue de la promesse et ce pour une durée de 50 ans ;
- d'approuver les conditions suspensives et de jouissance de la promesse de bail emphytéotique à signer avec Grenoble Habitat ;
- de dire que le bail sera consenti à l'euro symbolique compte tenu du caractère d'intérêt général et très social du projet avec dispense de paiement ;
- d'autoriser Grenoble Habitat ou toute autre personne morale habilitée à se substituer à elle à déposer toute demande d'autorisation du droit des sols et à effectuer les études nécessaires au projet ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer la promesse de bail emphytéotique, le bail emphytéotique et tout document se rapportant à ce dossier.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 48

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : M. HABFAST, M. BACK, M. BERON PEREZ, Mme KRIEF, Mme PETERS, Mme TAVEL.

DELIBERATION N° 17-(41974) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Convention de mise à disposition à titre gratuit de deux appartements entre l'EPFL et la Ville de Grenoble et entre la Ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition à titre gratuit entre la Ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale de Grenoble ,
- d'approuver les termes à l'avenant de prolongation à titre gratuit entre l'EPFL et la Ville,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer les deux conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 48

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 18-(41020) - POLITIQUE DE LA VILLE - Soutien de la Ville de Grenoble aux Syndicats des copropriétés de l'Arlequin dans le cadre du programme de réhabilitation du Plan de sauvegarde - Approbation de l'avenant à la convention de financement du 100 galerie de l'Arlequin

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention de Plan de Sauvegarde sur la copropriété 100 galerie de l'Arlequin à Grenoble, (annexe 1) ;

- d'approuver le montant de la participation de la Ville de Grenoble à hauteur de 532 837€ comprenant les aides collectives au syndicat des copropriétaires pour un montant de 502 162€ et les aides individuelles aux propriétaires les plus modestes pour un montant de 30 675€ ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 19-(41218) - POLITIQUE DE LA VILLE - Soutien de la Ville de Grenoble aux programmes de réhabilitation des logements de la Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH) au 130, 150 et 170 Galerie de l'Arlequin dans le cadre du plan de sauvegarde des copropriétés de l'Arlequin

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention financière entre la Ville de Grenoble et la Société Dauphinoise d'Habitat (SDH) ci-annexée, pour la participation aux programmes de réhabilitation des logements SDH des 130, 150 et 170 Galerie de l'Arlequin dans le cadre du plan de sauvegarde des copropriétés de l'Arlequin ;

- de fixer le montant total du soutien de la Ville de Grenoble à hauteur de 778 297 € comprenant une subvention inscrite à la convention de renouvellement urbain de 568 287 €, ainsi que le versement d'une aide exceptionnelle de 212 010 € ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 20-(40441) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Conventions de mise à disposition du parking du Polynôme - 23 avenue de Constantine aux utilisateurs du parking

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de mise à disposition aux utilisateurs du parking le Polynôme, (annexes 1, 2 et 3) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 21-(41465) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Convention de mise à disposition du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) des appartements sis 37 rue Claude Kogan et 2 bis rue Joseph Fourier

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition entre la Ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale de Grenoble (CCAS), en annexe ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 48

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 22-(41229) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - études et travaux au Polynôme

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Grenoble relative aux études et travaux à réaliser au Polynôme, (annexe 1) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention ainsi que de prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 23-(41298) - ENERGIE - Convention de partenariat avec Grenoble-Alpes Métropole (GAM) pour la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) – 2026-2030

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de donner son accord de principe pour transférer à Grenoble-Alpes Métropole (GAM) les droits de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) issus d'actions éligibles à ces certificats pour les années 2026 à 2030 ;**
- **d'approuver la convention de partenariat avec Grenoble-Alpes Métropole pour la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie CEE pour la période 2026 à 2030 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention de partenariat ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire, ou son-sa représentant-e, à signer les attestations requises pour chacune des opérations éligibles, ainsi qu'à transmettre tous documents utiles à Grenoble-Alpes Métropole qui se chargera de déposer les dossiers de demande de certificats en vue de les valoriser financièrement au bénéfice de la commune ;**
- **de prendre acte que les opérations confiées à Grenoble-Alpes Métropole ne pourront être valorisées que dans la mesure où les justificatifs de réalisation seront produits et transmis à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat par la commune en bonne et due forme et dans les délais impartis.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Ne prennent pas part au vote : 1 Grenoble en commun (M. FRISTOT) + 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI).

DELIBERATION N° 24-(41796) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Signature de la charte Ville ambassadrice du don d'organes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la charte ci-annexée entre la Fondation Greffe de Vie, l'association Passe de Cœur, l'unité de coordination de don d'organes du CHUGA et la Ville de Grenoble ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite charte.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 25-(41793) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et les associations Tempo et Aides - Versement des subventions 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des conventions d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et les associations AIDES et Tempo, annexées à la présente délibération ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer lesdites conventions ;**
- **d'autoriser le versement des subventions pour l'année 2026 :**
 - **Subvention de fonctionnement de 10 000 € à l'association AIDES ;**
 - **Subvention de fonctionnement de 7 000 € à l'association Tempo.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 26-(41791) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association Amicale du Nid pour l'année 2026 – versement des subventions

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association Amicale du Nid ci-annexée ;**
- **d'approuver le versement de subventions pour l'année 2026 à hauteur de 9 500 € à l'association Amicale du Nid ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 27-(41790) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association l'Oiseau Bleu pour l'année 2026 – versement des subventions

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association L'Oiseau Bleu ci-annexée ;**
- **d'autoriser le versement des subventions 2026 à hauteur de 37 000 euros à L'Oiseau Bleu.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention .**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 28-(41794) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et la fondation Georges Boissel- association Pluri-elles pour l'année 2026 – versement d'une subvention

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et la fondation Georges Boissel ci-annexée ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention ;**
- **d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement de 15 000 euros pour l'année 2026.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 29-(41270) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention de partenariat, d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et l'Association de Gestion des Centres de Santé (AGECSA) pour la période 2026-2028.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention entre l'Agence de Gestion des Centres de Santé (AGECSA), le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Grenoble et la Ville de Grenoble (annexe);**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention ;**
- **de verser à l'AGECSA au titre de l'année 2026 :**
 - **la somme de 733 000 euros au titre de la subvention de fonctionnement**
 - **la somme de 15 000 euros au titre d'une subvention d'équipement afin de permettre la finalisation de l'installation du 6eme centre enfance famille au sein de l'équipement jeunesse du Carré Secteur 6.**

Délibération : Adoptée

Pour : 49

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : M. KADA, Mme PFISTER, M. BOUZEGHOUB, M.GENTIL.

DELIBERATION N° 30-(41795) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Avenant financier à la convention de partenariat, d'objectifs et de moyens 2023-2026 conclue entre la Ville de Grenoble et le Planning Familial 38 – versement des subventions 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de avenant financier à la convention de partenariat, d'objectifs et de moyens 2023-2026 conclue entre la Ville de Grenoble et le Planning Familial 38, (annexe 1) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ledit avenant ;**
- **d'autoriser le versement des subventions pour l'année 2026 à hauteur de 31 300 euros au Planning Familial 38.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 31-(41792) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association Uniesverselles pour l'année 2026 – versement d'une subvention

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association Uniesverselles ci-annexée ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention ;**
- **d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement de 28 000 euros à l'association Universelles pour l'année 2026.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 32-(41773) - DOMAINE PUBLIC - Foire des rameaux 2026 - Convention entre la Ville de Grenoble et l'Association d'Organisation d'Animation et de Bienfaisance - Tarifs droits de place et autres attributs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les tarifs de la Foire des Rameaux 2026, (annexe 1) ;**
- **d'approuver les termes de la convention entre la Ville de Grenoble et l'Association d'Organisation d'Animation et de Bienfaisance, relative au remboursement des coûts des consommations d'électricité, eau, y compris les taxes, abonnements, redevances, contributions (annexe 2) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 48

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 33-(41588) - DOMAINE PUBLIC - Règlement intérieur de la déchetterie dédiée aux services de la Ville de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le règlement intérieur de la « déchetterie dédié aux Services de la Ville de Grenoble », annexé à la présente délibération ;**
- **de confier au Service Propreté Urbaine le suivi de l'exécution du règlement et son évolution en tant que de besoin ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ledit règlement.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 48

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 34-(41644) - STATIONNEMENT - Convention de mandat pour paiement mobile de stationnement entre la Ville de Grenoble et la société EasyPark

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention entre la Ville de Grenoble et EasyPark pour l'encaissement des recettes liées au paiement mobile du stationnement à compter du 1^{er} mars 2026 (annexe 1) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée

Pour : 48

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 35-(41864) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Convention de co-maitrise d'ouvrage entre la Ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole (GAM) - Opération d'accompagnement à l'urbanisation rue des Charmilles

Intervention (s) : M. BACK

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de co-maitrise d'ouvrage entre la Ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole (GAM), ci-annexée ;**
- **d'approuver le montant à engager pour la Ville de Grenoble à hauteur de 60 728,89 euros ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 36-(37815) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Avenant à la convention financière entre la Ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole (GAM) pour le réaménagement de l'avenue Rhin-et-Danube et de la rue Anatole France : partage de recettes et dépenses supplémentaires

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avenant à la convention financière subséquente entre la Ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole;
- d'approuver le montant à engager pour la Ville de Grenoble à hauteur de 101 486 euros ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 37-(41860) - ENVIRONNEMENT - Convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Auvergne-Rhône-Alpes - Délégation Isère pour l'année 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et la LPO Auvergne-Rhône-Alpes-Délégation Isère pour une durée d'un an, (annexe 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa-représentant-e à signer ladite convention ;
- d'autoriser le versement des subventions pour l'année 2026, d'un montant global de 16 000 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 38-(41861) - ENVIRONNEMENT - Convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et France Nature Environnement (FNE) Isère pour l'année 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et France Nature Environnement Isère pour une durée d'un an, (annexe 1) ;

- d'autoriser le versement des subventions pour l'année 2026, d'un montant global de 66 000 € ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 39-(41862) - ENVIRONNEMENT - Convention annuelle d'objectifs et de moyens, entre la ville de Grenoble et l'association 5 Bir'Hak pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la ville de Grenoble et le 5 Bir'Hak (annexe 1) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention ;

- d'autoriser le versement des subventions pour l'année 2026, d'un montant global de 39 000 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 40-(41878) - ENVIRONNEMENT - Avenant à la convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit, situés 5 place Bir-Hakeim et 16 rue Joseph Chanrion, entre la Ville de Grenoble et l'association 5 Bir'Hak

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention de mise à disposition des locaux du bâtiment situé 5 place Bir-Hakeim et 16 rue Joseph Chanrion à Grenoble, au profit de l'association 5BirHak, (annexe 1) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 41-(41879) - ENVIRONNEMENT - Subvention en nature relative au don d'arbre 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'instauration d'un dispositif de subventionnement en nature contribuant à l'augmentation du patrimoine arboré de la Ville de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 42-(41876) - TRAVAUX - Convention d'adhésion au service DT-DICT du Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique pour la gestion dématérialisée des Déclarations de Travaux et Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention conclue avec le Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique, en vue de bénéficier de l'accès à son service de traitement des DT-DICT sur la période, (annexe 1) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention et à effectuer toute démarche s'y rapportant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 43-(41847) - ALIMENTATION - Subvention Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA) - Avenant financier à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et la structure porteuse de l'initiative SSA grenobloise (UMF 73)

Intervention(s) : Mme CHALAS, M. BACK, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'Union des Mutuelles de France Savoie (UMF 73), (annexe 1);
- d'approuver le versement à l'UMF 73 d'une subvention de fonctionnement de 196 000 € pour l'année 2026 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ledit avenant.

Délibération : Adoptée

Pour : 45

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouveau Regard

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 44-(41844) - ALIMENTATION - Stratégie alimentaire - Renouvellement et avenants financiers aux conventions d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et les associations "Elefan", "Au Local", "Episol", "Cultivons", "AequitaZ", "Alliance PEC", "La Pirogue", le "CUB", "Atypik et Cie", "Accorderie", "Régie de quartier VVO" - Attribution de subventions

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des avenants aux conventions avec les associations « Episol », « Elefan », « Alliance PEC – Réseau des AMAP », le « Collectif des Usagers de la Bifurk », « Atypik et compagnie », « La Pirogue », « Cultivons ! », la « Régie de Quartier Villeneuve-Village Olympique », « Aequitaz » ;
- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et la « SCIC Au Local » ;
- d'autoriser le versement aux structures ci-dessous, au titre de la stratégie alimentaire de la Ville, pour l'année 2026 :
 - à l'association « Episol » d'une subvention de fonctionnement général de 94 100 € ;
 - à la « SCIC Au Local » d'une subvention de fonctionnement général de 67 240 € et d'une subvention de projet de 2 760 € ;
 - à l'association « Elefan » d'une subvention de fonctionnement général de 20 000 € ;
 - à l'association « Alliance PEC – Réseau des AMAP » d'une subvention de fonctionnement général de 2 000 € et d'une subvention de projet de 9 233 € ;
 - à l'association « Collectif des Usagers de la Bifurk (CUB) » d'une subvention de projet de 10 000 € ;
 - à l'association « Cultivons ! » d'une subvention de fonctionnement général de 60 000 € ;
 - à l'association « Régie de Quartier Villeneuve – Village Olympique » d'une subvention de projet de 10 000 € ;

- à l'association « AequitaZ » d'une subvention de fonctionnement général de 12 000 € ;
 - à l'association « La Pirogue » d'une subvention de fonctionnement général de 10 000 € ;
 - à l'association « Aypik et Compagnie » d'une subvention de fonctionnement général de 13 000 € et d'une subvention d'investissement d'investissement de 13 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention d'objectifs et de moyens et les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 51

Abstention(s) : 3 Nouveau Regard

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

L'élue citée ci-après n'a pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel elle a la qualité d'administrateur : Mme OLMOS (Au Local)

DELIBERATION N° 45-(41854) - RELATIONS AVEC LES UNIVERSITES - Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et l'Université Grenoble Alpes – Département des sciences de l'information et de la communication, pour l'année 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et l'Université Grenoble Alpes – LLASIC pour l'année 2026, (annexe 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Ne prennent pas part au vote : 1 Grenoble en commun (M. KADA) + 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 46-(41787) - VILLES EN TRANSITION - Convention de partenariat avec l'EESC Grenoble École de Management et le CCAS pour la Chaire Territoires en transition

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec l'EESC Grenoble École de Management et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour la chaire territoires en transition – cycle 3, pour la période 2026-2028, (annexe 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention ;
- d'approuver le versement d'une participation à hauteur de 15 000 € à l'EESC Grenoble École de Management pour l'année 2026.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 51

Abstention(s) : 3 Nouveau Regard

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 47-(41899) - VILLES EN TRANSITION - Biennale des Villes en Transition 2025 : bilan des conventions partenariales passées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver et de prendre acte des conventions mises en place dans le cadre de la Biennale des Villes en Transition 2025.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 45

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Abstention(s) : 3 Nouveau Regard

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 48-(41399) - ACTION SOCIALE - Avenants aux conventions d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et les associations Chez Pom Flore et Alexandre, La Baja "Les Loupiots", Mahou-Minauds, Entraide Familiale "Les Petits Arlequins", La Trottinette - Conventions d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et les associations Dépann'Familles et la Marelle - Attribution de subventions

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des avenants aux conventions d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et les associations La Baja, Entraide Familiale (AEF), La Trottinette, Mahou Minauds et Chez Pom, Flore et Alexandre annexés à la présente délibération ;
- d'approuver les termes des conventions d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et les associations Dépann'Familles et la Marelle annexées à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer lesdits avenants et conventions ;
- d'autoriser le versement aux associations mentionnées ci-dessous :
 - à Dépann'Familles Isère d'une subvention de fonctionnement de 41 000 € pour l'année 2026 ;
 - à La Baja d'une subvention de fonctionnement de 54 400 € pour l'année 2026 ;
 - à l'association d'Entraide Familiale (AEF) d'une subvention de fonctionnement de 48 960 € € pour l'année 2026 ;
 - à la Trottinette d'une subvention de fonctionnement de 54 400 € pour l'année 2026 ;
 - à Mahou Minauds d'une subvention de fonctionnement de 69 000 € pour l'année 2026 ;
 - à Chez Pom, Flore et Alexandre d'une subvention de fonctionnement de 119 680 € pour l'année 2026 ;
 - à La Marelle d'une subvention de fonctionnement de 15 000 € et d'une subvention au titre du paiement des fluides de 2 206,088 € pour l'année 2026.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 49-(41397) - ACTION SOCIALE - Avenants aux conventions d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et les associations Point d'Eau et Diaconat Protestant - Année 2026 - Attribution de subventions

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des avenants aux conventions d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et les associations Point d'Eau et Diaconat Protestant, annexés à la présente délibération ;
- d'autoriser le versement à l'association Point d'Eau :
 - d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 42 500 € pour l'année 2026, au titre de la politique sociale de lutte contre la pauvreté et la précarité de la Ville ;

- **d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 45 000 € pour l'année 2026, au titre de la stratégie alimentaire de la Ville ;**
- **d'autoriser le versement au Diaconat Protestant :**
 - **d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 000 € pour l'année 2026, au titre de la politique sociale de lutte contre la pauvreté et la précarité de la Ville ;**
 - **d'une subvention de projet d'un montant de 13 000 euros pour l'année 2026, au titre de la stratégie alimentaire de la Ville ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer lesdits avenant.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

L'élu cité ci-après n'a pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel il a la qualité d'administrateur : M. KADA.

DELIBERATION N° 50-(41398) - ACTION SOCIALE - Avenants aux conventions d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et les associations Restaurants et Relais du Cœur, Secours Catholique, Secours Populaire, Femmes SDF, Relais Ozanam et Entropie ; Conventions d'Objectifs et de Moyens entre la Ville de Grenoble et Accueil des Demandeurs D'Asile et l'ODTI - Attribution de subventions

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des avenants aux conventions d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et les associations Les Restaurants et Relais du Cœur, le Secours Catholique, le Secours Populaire, Femmes SDF, Le Relais Ozanam, Entropie, annexés à la présente délibération ;**
- **d'approuver les termes des conventions d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et les associations Accueil des Demandeurs d'Asile (ADA) et ODTI annexées à la présente délibération ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer lesdits avenants et conventions ;**
- **d'autoriser le versement aux associations mentionnées ci-dessous :**
 - **aux Restaurants et Relais du Cœur d'une subvention de fonctionnement de 30 000 € pour l'année 2026 ;**

- au Secours Catholique d'une subvention de fonctionnement de 49 000 € pour l'année 2026 ;
- au Secours Populaire d'une subvention de fonctionnement de 20 000 € pour l'année 2026 ;
- à l'association Femmes SDF d'une subvention de fonctionnement de 23 000 € et une subvention sur projet de 3 000 € pour l'année 2026 ;
- à l'association Le Relais Ozanam d'une subvention de fonctionnement de 5 500 € pour l'année 2026 ;
- l'association Entropie d'une subvention de fonctionnement de 5 000 € et d'une subvention sur projet de 3 000 € pour l'année 2026 ;
- l'association Accueil des Demandeurs d'Asile d'une subvention de fonctionnement de 13 000 € pour l'année 2026 ;
- à l'association ODTI d'une subvention de fonctionnement de 118 000 € et une subvention sur projet de 500 € pour l'année 2026.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Ne prennent pas part au vote : 1 Grenoble en commun (M. KADA) + 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

L'élue ci-après n'a pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel elle a la qualité d'administrateur : Mme CAPDEPON.

DELIBERATION N° 51-(40937) - ACTION SOCIALE - Modification de la liste des salles et de leurs règlements intérieurs gérées par la Direction du Développement Social et Territorial au sein des Maisons des Habitant-es de la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la nouvelle liste des salles municipales gérées par la Direction du développement Social et Territoriale, (annexe 1) ;

- d'approuver le Règlement Intérieur de la salle polyvalente du Pôle Enfance des Trembles, (annexe 2).

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 48

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 52-(41254) - ACTION SOCIALE - Convention d'objectifs et de financement de la Bourse du Travail entre le Département de l'Isère et la Ville de Grenoble pour l'exercice 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement de la Bourse du Travail entre le Département de l'Isère et la Ville de Grenoble, pour l'année 2026 (annexe 1) ;**
- d'approuver le budget prévisionnel annuel de la Bourse du Travail (annexe 2) ;**
- d'autoriser la Ville de Grenoble à percevoir les participations financières des partenaires du Département de l'Isère (70 000 €) ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 53-(41624) - ACTION SOCIALE - Avenant n°2 modifiant la convention d'accès au restaurant municipal de Grenoble du 26/06/2023 pour permettre l'accès des agent-es du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Grenoble au self Clemenceau

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°2 entre la Ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Grenoble pour prolonger la durée de la convention du 26 juin 2023 jusqu'au 30 septembre 2026, (annexe 1) ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ledit avenant.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 54-(40644) - ACTION SOCIALE - Avenants financiers aux conventions entre la Ville de Grenoble et les acteurs locaux du développement social et territorial.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des avenants financiers aux conventions d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et les associations La Pirogue, le Collectif de la Bifurk, La Baja, Pays'âges, MJC Abbaye, Radio New's FM, Régie de Quartier Villeneuve Village Olympique, PIMMS, Les Films de la Villeneuve, Grenoble Alpes Initiative Active, Et pourquoi pas?, MJC Parmentier, Association du Centre Social Chorier Berriat, L'ADATE, l'Accorderie et l'association Prémol Enfance jeunesse, ACTIS (annexes 1 à 17) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer lesdits avenants.**

Délibération : Adoptée

Pour : 52

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI).

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : M. CONFESSON (GAIA), M. BELTRAN-LOPEZ (ADATE).

DELIBERATION N° 55-(41243) - SOLIDARITE - Convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Grenoble et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Isère relative aux Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement relative aux contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) entre la Ville de Grenoble et la caisse d'allocations familiales de l'Isère pour l'année scolaire 2025-2026 (annexe 1) ;**
- **de percevoir de la Caisse d'allocations familiales de l'Isère la somme prévisionnelle totale de 11 649,24 euros ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Ne prennent pas part au vote : 1 Grenoble en commun (M. MONGABURU) + 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI).

DELIBERATION N° 56-(41548) - SOLIDARITE - Convention de mise à disposition d'un camion Santé Solidaire entre la Ville de Grenoble et l'association Point d'eau

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition d'un camion de santé solidaire entre la Ville de Grenoble et l'association Point d'eau, (annexe 1) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

L'élu cité ci-après n'a pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel il a la qualité d'administrateur : M. KADA.

DELIBERATION N° 57-(41573) - SOLIDARITE - Convention de mise à disposition d'un camion-restaurant entre la Ville de Grenoble et l'Association Point d'Eau

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition d'un camion-restaurant entre la Ville et l'association Point d'eau, (annexe 1) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

L'élu cité ci-après n'a pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel il a la qualité d'administrateur : M. KADA

DELIBERATION N° 58-(41448) - DEMOCRATIE LOCALE - Convention pour la gestion du fonds de participation des habitant-es de Grenoble entre la Ville de Grenoble et l'association Alpesolidaires - Versement subvention pour l'année 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention pour la gestion du fonds de participation des habitant-es entre la Ville de Grenoble et l'association Alpesolidaires, (annexe 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention ;
- d'approuver le versement d'une subvention de 47 600 € pour la gestion du fonds de participation des habitant-es pour l'exercice 2026.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 59-(41169) - ACCES AUX DROITS - Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association "L'Age d'or" - Versement subvention 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre l'association l'Age d'or et la Ville de Grenoble, (annexe 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à verser à l'association l'Age d'or une subvention de 37 500 € pour l'année 2026.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 60-(41214) - SOLIDARITE - Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Saint-Bruno – Prorogation du bail emphytéotique de 5 années supplémentaires dans le cadre de la transformation de l'EHPAD en résidence autonomie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la prolongation du bail emphytéotique pour une durée de 5 années supplémentaires, soit jusqu'en 2058 (annexe) ;
- d'approuver le montant du loyer de 50 € par an sur la période 2053/2058, soit la somme de 250 € versée par Actis en une seule fois à la signature de l'avenant ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer l'avenant au bail emphytéotique et tout autre document s'y rapportant ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer l'acte constituant les servitudes de surplomb et droit d'accès sur la parcelle HZ12 et tout autre document s'y rapportant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 61-(40010) - SOLIDARITE - Conventions pluriannuelles – Convention d'objectifs et de moyens et convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Grenoble et l'Association Le Barathym

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions d'objectifs et de moyens (annexe 1) et de mise à disposition gratuite des locaux à l'association Le Barathym sis 97 galerie Arlequin (annexe 2) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer lesdites conventions ;
- d'attribuer à l'association le Barathym une subvention d'un montant de 5 000 €, dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 62-(40935) - POLITIQUE DE LA VILLE - Programmation financière et avenants financiers de la Ville de Grenoble dans le cadre du Contrat de Ville 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la programmation financière du Contrat de Ville 2026 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer les avenants financiers, en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer toute convention relative à la perception de recettes liées à la programmation financière du Contrat de Ville 2026.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 45

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : Mme OLMOS (Au Local) ; M. BELTRAN-LOPEZ (ADATE) ; Mme LHEUREUX (MC2) ; Mme PETERS, M. BACK, Mme BRETTON, Mme CAPDEPON, Mme PANTEL, M. WAZIZI (Mission Locale).

DELIBERATION N° 63-(41138) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association Point Information Multi-Services (PIMMS)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'occupation du domaine public à titre gratuit, situé au sein de la Maison des Habitant-es Le Patio 97, galerie de l'Arlequin, entre la Ville de Grenoble et l'Association Point Information Médiation Multi-services (PIMMS), (annexe 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 64-(41798) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Grenoble et l'association La Bande à Mamou

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'occupation du domaine public à titre gratuit, sis à la Maison des Habitant-es Le Patio, 97 galerie de l'Arlequin, entre la Ville de Grenoble et l'association la Bande à Mamou, (annexe 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 65-(41260) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble et l'Union de Quartier Chorier Berriat - Saint Bruno - Europole

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite de locaux sis 14 place Saint Bruno à Grenoble entre la Ville de Grenoble et l'association Union de Quartier Berriat Saint Bruno- Europole, (annexe 1) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 66-(41567) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition d'un local à titre gratuit entre la ville de Grenoble et l'Association Commune Libre de Saint Laurent et de la Rive Droite de l'Isère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite des locaux sis au 103, rue Saint Laurent à Grenoble, entre la ville de Grenoble et l'Association Commune Libre de Saint Laurent et de la Rive Droite de l'Isère (annexe 1) ;

- d'autoriser le Monsieur Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 67-(41556) - PREVENTION SECURITE - Convention entre la Ville de Grenoble, la Direction Interdépartementale de la Police Nationale et SOS Médecins de Grenoble relative à la gestion de l'ivresse publique et manifeste - Année 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre la Ville de Grenoble, l'État (Direction Interdépartementale de la Police Nationale) et SOS Médecins Grenoble, (annexe 1) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 68-(41851) - PREVENTION SECURITE - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et la Régie de quartier Villeneuve-Village Olympique - Subvention pour l'année 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et la Régie de quartier Villeneuve-Village Olympique, (annexe 1) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention ;

- d'attribuer à la Régie de Quartier Villeneuve /Village Olympique, au titre de l'année 2026, une subvention de 220 000 € pour le dispositif de "médiation de nuit".

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 69-(41883) - PREVENTION SECURITE - Renouvellement de la convention de sécurité relative au centre commercial Grenoble "Grand Place" entre le site commercial du centre commercial de Grenoble "Grand Place", l'Etat, le tribunal judiciaire de Grenoble, la Direction Interdépartementale de la Police nationale et les Villes de Grenoble et Echirolles

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de sécurité relative au centre commercial Grenoble "Grand Place" entre le site commercial du centre commercial de Grenoble "Grand Place", l'Etat, le tribunal judiciaire de Grenoble, la Direction Interdépartementale de la Police nationale et les Villes de Grenoble et Echirolles, (annexe 1) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention partenariale.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 70-(41786) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) – Renouvellement des conventions de partenariat avec le Département de l'Isère pour le dépôt d'œuvres de la bibliothèque municipale de Grenoble dans trois musées départementaux (le Musée de la Révolution française à Vizille, le Musée de Saint-Antoine l'Abbaye et le Musée de l'Ancien Évêché à Grenoble).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dépôts d'œuvres, appartenant aux collections de la bibliothèque municipale de Grenoble, au Département de l'Isère pour le Musée de Saint-Antoine l'Abbaye (annexe 1), le Musée de l'ancien Evêché à Grenoble (annexe 2), et le Musée de la Révolution française à Vizille (annexe 3) ;

- d'approuver les termes des conventions à intervenir entre la ville de Grenoble et le Département de l'Isère relatives à ces dépôts pour chaque musée ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer les conventions annexées.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 71-(41801) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) – Renouvellement de la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et la Cinémathèque d'Images de Montagne (CIM) relative à l'exploitation de fichiers numériques des bobines de film du fonds CinéPress / Jack LESAGE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat relative à l'exploitation de fichiers numériques des bobines de film du fonds CinéPress [REDACTED] entre la Cinémathèque d'Images de Montagne (CIM) et la ville de Grenoble ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 72-(41754) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) – Renouvellement de la convention de dépôt de documents audiovisuels et de cession de droits d'exploitation y afférent, du fonds CinéPress/ Jack LESAGE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de dépôt de documents audiovisuels et de cession de droits d'exploitation du fonds CinéPress / [REDACTED] entre la ville de Grenoble et Madame Monique LESAGE, en annexe ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 73-(41750) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) – Opération « Un bébé, un livre » 14^e édition (2026-2028).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le dispositif Un bébé, un livre ;**
- d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la ville de Grenoble et L'atelier du poisson Soluble, en annexe ;**

- d'autoriser Monsieur le Maire à offrir à chaque bébé grenoblois né entre octobre 2026 et septembre 2028 un exemplaire du livre de [REDACTED] créé dans le cadre de l'opération **Un bébé, un livre** ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou sa-son représentant-e, à signer tous les documents afférents au dispositif.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 74-(41779) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum de Grenoble – Conventions de partenariat et d'occupation précaire du domaine public à titre gracieux relatives à la co-organisation d'un événement entre la ville de Grenoble et l'association Nemeton.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat relative à la co-organisation de l'évènement de programmation culturelle et scientifique entre la ville de Grenoble et l'association Nemeton, en annexe 1 ;
- d'approuver les termes de la convention d'occupation précaire du domaine public à titre gratuit à intervenir entre la ville de Grenoble et l'association Nemeton, en annexe 2 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou sa-son représentant-e, à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 75-(41788) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum de Grenoble - Tour Perret : création d'un tarif revendeur pour les visites individuelles

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la grille tarifaire des droits d'entrée et visites de la tour Perret, en annexe, applicable au 1^{er} janvier 2026.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 76-(40846) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention de partenariat entre le Musée Marmottan et la ville de Grenoble pour l'organisation de l'exposition itinérante "Histoires de paysages, de Monet à Hockney (1890-1926)".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre la ville de Grenoble et l'Académie des beaux-arts (annexe 1) et de prendre acte de la note d'intention et des contrats de commissariats annexés à celle-ci ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 77-(41873) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble – Convention de partenariat entre la ville de Grenoble, la Fondation pour la collection d'art de Rhénanie-du-Nord-Westphalie et le musée national centre d'art Reina Sofia, pour l'organisation de l'exposition « Anne Truitt ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la ville de Grenoble, la fondation Kunstsammlung Nordrhein-Westfalen et le Museo Nacional Centro de Arte Reina Sofía (annexe 1) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 78-(41874) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et l'université Grenoble Alpes dans le cadre de la Nocturne des étudiants 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la ville de Grenoble et l'Université Grenoble Alpes (annexe n°1) ;**
- **d'accorder la mise à disposition gracieuse des espaces du Musée à l'Université Grenoble-Alpes ;**
- **d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gracieuse des espaces du Musée (annexe n°2) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer les conventions susvisées.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Ne prennent pas part au vote : 1 Grenoble en Commun (M. KADA) + 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 79-(41875) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) pour l'organisation d'une exposition « Hors les murs ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la Ville de Grenoble et le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (annexe 1) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 80-(41872) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble (ENSAG).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la Ville de Grenoble et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble, Université Grenoble Alpes (annexe n°1) ;**
- d'autoriser la mise à disposition gracieuse des espaces du Musée à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble, Université Grenoble Alpes ;**
- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gracieuse des espaces du musée (annexe n°2) ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer lesdites conventions.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 81-(41884) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et le GF38 (Grenoble Foot 38) dans le cadre de l'exposition « Epopées graphique, Bande dessinée, comics, manga ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la Ville de Grenoble et l'association Grenoble Foot 38 (GF38), en annexe ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 82-(41870) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et le lycée André Argouges dans le cadre de l'exposition " Épopées graphiques, Bande dessinée, comics, manga".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la ville de Grenoble et le Lycée André Argouges (annexe 1) ;**
- **d'accorder la mise à disposition gracieuse des espaces du Musée au Lycée André Argouges ;**
- **d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gracieuse des espaces du Musée (annexe n°2) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer les conventions susvisées.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 83-(41866) - AFFAIRES CULTURELLES - Renouvellement des conventions de partenariat entre la Ville de Grenoble et les associations Solexine et l'Arche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des conventions de partenariat à intervenir entre la Ville de Grenoble et les associations Solexine (annexe 1) et l'Arche (annexes 2) ;**
- **d'accorder la mise à disposition gracieuse des espaces du Musée à l'association l'Arche;**
- **d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gracieuse des espaces du musée à l'association l'Arche (annexe n°3) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer lesdites conventions.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 84-(41256) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble – Avenant à la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et l’association Léon Tutundjian pour l’organisation de l’exposition « Léon Tutundjian. Poétique du cosmos ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention de partenariat entre le Musée de Grenoble et l'association Léon Tutundjian, en annexe ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ledit avenant.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 85-(41952) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble – Convention de mise à disposition gracieuse d’espaces du musée au Rectorat de l'académie de Grenoble et l'association Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) Allobroges.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la gratuité de la mise à disposition des espaces du musée au Rectorat en annexe 1 ;**
- d'approuver la gratuité de la mise à disposition des espaces du musée à l'association Maison des Jeunes et de la Culture Allobroges, en annexe 2;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer les conventions de mise à disposition gracieuses.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 86-(41834) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal – Mise à jour des conventions cadres d’actions culturelles du Théâtre Municipal de Grenoble avec ses différents

partenaires (structures solidaires, structures socio-éducatives et structures d'enseignement de pratiques artistiques).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions cadres suivantes :

- **convention cadre de partenariat entre la Ville de Grenoble et une structure solidaire en vue d'accueil de groupe de spectateur-rices (annexe 1) ;**
- **convention cadre de partenariat entre la Ville de Grenoble et une structure socio-éducative en vue d'accueil de groupe de spectateur-rices (annexe 2) ;**
- **convention cadre de partenariat entre la Ville de Grenoble et une structure d'enseignement de pratiques artistiques en vue d'accueil de groupe de spectateur-rices (annexe 3) ;**
- **convention cadre de partenariat entre la Ville de Grenoble et une structure sociale en vue d'accueil de groupes de spectateur-rices dans le cadre du dispositif « billets partagés » (annexe 4) .**

- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer les conventions cadres.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 87-(41095) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre Municipal - Adhésion de la ville de Grenoble pour son Théâtre Municipal, au réseau Cirqu'Aura, association de soutien au développement du cirque dans la région.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'adhésion de la Ville de Grenoble à l'association Cirqu'Aura pour un montant annuel de 336 euros net de toutes taxes au titre de l'exercice 2025 (annexe 1) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer le bulletin d'adhésion et tout autre document afférent à ce dossier.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 88-(41456) - AFFAIRES CULTURELLES - Soutien aux opérateurs culturels – Attribution des subventions au bénéfice des lauréat-es de l'appel à projet culturel dans le cadre du dispositif Place(s) aux enfants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le versement des subventions attribuées par la Ville de Grenoble aux opérateur-rices culturel-les dans le cadre de l'appel à projet Place(s) aux Enfants, en annexe 1 ;**
- d'autoriser le versement du montant de 53 722 € alloué dans le cadre de l'appel à projet Place(s) aux enfants pour 2026, qui sera réparti aux 10 projets retenus, présentés en annexe 1 ;**
- d'approuver les termes des avenants aux conventions financières pour l'association Retour de scène en annexes 2 ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer les avenants financiers ;**
- de dire que ces subventions sont intégrées à la délibération générale d'affectation de subventions de cette même séance du Conseil municipal .**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 89-(41454) - AFFAIRES CULTURELLES - Soutien aux opérateurs culturels – Attribution de subventions – Conventions et avenants financiers relatifs à l'exercice budgétaire 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le versement des subventions attribuées par la ville de Grenoble aux opérateur-trices culturelles (annexe 1) intégrées à la délibération générale d'affectation de subventions de cette même séance du Conseil municipal ;**

- d'approuver les termes des conventions et avenants liant la ville de Grenoble et les opérateur-trices structurant-es qui bénéficient d'une subvention supérieure à 23 000 € (annexes 2 à 13) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou sa-son représentant-e, à signer lesdites conventions et avenants.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Votes séparés :

- sur l'association Fusée :

Pour : 45

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Abstention(s) : 3 Nouveau Regard

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

- sur le reste de la délibération :

Pour : 51

Abstention(s) : 3 Nouveau Regard

Ne prennent pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 90-(41614) - AFFAIRES CULTURELLES - Mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et des associations du secteur culturel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de mise à disposition de locaux au bénéfice des associations Art Mur, Si la Danse (Palais de l'université) ;

- d'approuver les termes des avenants aux conventions de mise à disposition de locaux à titre gracieux au bénéfice des associations Authentik Koolure, Atelier MTK, Cinex, Laps, Octobre ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer ces conventions et avenants.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 91-(41455) - AFFAIRES CULTURELLES - Remise gracieuse partielle sur les factures de fluides des associations Authentik Koolure et Contratak Prod.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'accorder une remise gracieuse à l'association Authentik Koolure sur leur facture de fluides 2024 pour le local situé 3 rue Moyrand à Grenoble, pour un montant de facture final de 629,78 € au lieu de 5 455,85 €, soit une remise de 4 826,07 €;**
- **d'accorder une remise gracieuse à l'association Contratak Prod sur leur facture de fluides 2024 pour le local situé 3 rue Moyrand à Grenoble pour un montant de facture final de 1 818,62 € au lieu de 5 455,85 €, soit une remise de 3 637,23 € ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer tout document relatif à ce dossier.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 92-(41856) - AFFAIRES CULTURELLES - Conventions d'occupation du domaine public – Bâtiment de l'ancien bowling et Pavillon de la tour Perret.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention d'occupation du domaine public pour les locaux de l'ancien bowling au bénéfice de la Société Coopérative d'intérêt Collectif « La Belle Électrique », pour une période de 5 ans (annexe 1) ;**
- **d'approuver les termes de la convention d'occupation du domaine public pour le pavillon de la tour Perret au bénéfice de la Société Coopérative d'intérêt Collectif « La Belle Électrique », pour une période de 5 ans (annexe 2) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ces conventions d'occupation du domaine public.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 48

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 93-(41783) - AFFAIRES CULTURELLES - Palais des Sports Pierre-Mendès-France – Grille tarifaire – Ajout d’un tarif spécifique destiné aux écoles de danse et de musique de Grenoble pour l’utilisation de l’installation scénique du Conservatoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d’approuver la nouvelle grille tarifaire de Palais des sports Pierre-Mendès-France(annexe 1) applicable à compter du 9 février 2026 ;**
- **d’approuver les termes de la convention cadre d’occupation du domaine public de mise à disposition de l’installation scénique utilisée par le Conservatoire Nina SIMONE (annexe 2) ;**
- **d’autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer la convention cadre.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 94-(41728) - AFFAIRES CULTURELLES - Organisation du Marché de Noël 2026 – Conventions d’occupation du domaine public – Critères de sélection et tarifs associés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d’approuver les termes des conventions cadre d’occupation du domaine public entre la ville de Grenoble et les exposant-es du marché de Noël 2026 (annexes 1 et 2) ;**
- **d’approuver les tarifs associés pour l’édition 2026 (annexe 3) ;**
- **d’approuver la composition de la commission de sélection des exposants pour l’édition 2026 et les critères de sélection (annexe 4) ;**
- **d’approuver le règlement intérieur (annexe 5) ;**
- **d’autoriser Monsieur le Maire, ou sa-son représentant-e à signer lesdites conventions cadre.**

Délibération : Adoptée

Pour : 48

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 95-(41639) - AFFAIRES CULTURELLES - Palais des sports Pierre Mendès France - Convention de partenariat et d'occupation du domaine public avec l'association The Dare Night.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et l'association The Dare Night (annexe 1);**
- d'approuver la convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Grenoble et l'association The Dare Night (annexe 2) ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 96-(41741) - SPORT - Convention tripartite entre la Métropole, la Ville de Grenoble et l'association Grenoble Baseball et Softball pour la mise à disposition et l'entretien d'un terrain de baseball situé au parc de l'Ile d'Amour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention tripartite entre la Ville de Grenoble, Grenoble-Alpes Métropole et l'association Grenoble Baseball et Softball pour la mise à disposition gratuite d'un terrain et son entretien (annexe);**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 97-(41368) - SPORT - Conventions de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et les associations Amicale Boule Île Verte Lyonnaise, Pétanque Île Verte, Les Cyclotouristes Grenoblois et Grenoble Handisport.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions pour la mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et l'Amicale Boule Île Verte Lyonnaise (annexe 1), Pétanque Île Verte (annexe 2), Les Cyclotouristes Grenoblois (annexe 3) et Grenoble Handisport (annexe 4) ;

- de dire que ces conventions sont conclues pour une durée d'un an, renouvelable annuellement dans la limite de trois ans avec effet :

- au 30 avril 2026 pour l'Amicale Boule Île Verte Lyonnaise et Pétanque Île Verte ;**
- au 1^{er} mai 2026 pour Les Cyclotouristes Grenoblois ;**
- au 1^{er} juin 2026 pour Grenoble Handisport ;**

- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer les conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 98-(41740) - SPORT - Dérogation à la délibération "Conditions et tarifs de location des installations sportives municipales" pour la Croix Blanche et l'Union Sauvetage Aquatique de Grenoble (USAG).

Intervention(s) : Mme CHALAS, Mme BERANGER, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la dérogation à la délibération n°79 - 41 105 autorisant la gratuité de la mise à disposition d'équipement sportif au comité départemental de l'Isère des secouristes français Croix Blanche et à l'Union Sauvetage Aquatique de Grenoble (USAG).

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 99-(41640) - SPORT - Conventions d'objectifs et de moyens et avenants financiers aux conventions avec les associations du secteur sportif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des conventions annuelles d'objectifs et de moyens (annexes 2, 3 et 4), l'avenant à la convention avec l'association Big Bang Ballers France (annexe 5) et les avenants financiers aux conventions d'objectifs et de moyens (annexe 6) avec les associations sportives figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer les conventions annuelles d'objectifs et de moyens, l'avenant à la convention ainsi que les avenants financiers (annexe 2,3,4,5 et 6) ;**
- **de dire que les montants de subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 100-(41646) - SPORT - Convention de suivi des espaces pédagogique entre la Ville de Grenoble et la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de course d'orientation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention entre la Ville de Grenoble et la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Course d'orientation (annexe 1) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 101-(41647) - SPORT - Conditions d'accès aux piscines municipales (tarifs lors des canicules).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de remplacer les annexes à la délibération n° 66-38789 et n°67-39234 par l'annexe à la présente délibération, avec application à compter du 1^{er} juin 2026 ;
- d'approuver l'annexe jointe qui indique les tarifs d'accès aux piscines municipales grenobloises liés aux entrées individuelles ainsi que les conditions tarifaires.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 102-(39572) - SPORT - Convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et le Comité d'Activités Sociales Interentreprises (CASI) des cheminot de Chambéry pour la mise à disposition précaire de locaux et d'installation sportive

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre le CASI de Chambéry et la Ville de Grenoble définissant les modalités et les conditions de la mise à disposition du terrain de football, des vestiaires et de l'infirmerie de la base de loisirs du CASI SNCF, située rue Winston Churchill, quartier de la Presqu'île à Grenoble.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer la convention en annexe .

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 103-(37419) - SPORT - Dénomination du skate-park du site Bouchayer-Viallet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter la dénomination « Skate-park Delphine ULMANN » pour le skate-park du site Bouchayer-Viallet sous réserve de l'accord de la famille et des ayants droit de la personne concernée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 104-(40701) - SPORT - Règlement intérieur de l'École du Vélo de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le règlement intérieur des locaux de l'École du Vélo de Grenoble, en annexe, applicable au 09 février 2026 (annexe).

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 48

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 105-(41467) - SPORT - Convention entre la ville de Grenoble et l'Institut Médico-Educatif DAUDIGNON pour des cours de vélo adaptés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la ville de Grenoble et l'Institut Médico-Éducatif DAUDIGNON (en annexe) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa son représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 106-(41635) - EDUCATION POPULAIRE ET SOCIOCULTUREL - Convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) Grenoble Alpes dans le cadre de la jeunesse et de la vie étudiante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et Centre Régional des Œuvres universitaires et Scolaires (CROUS) Grenoble Alpes (annexe 1) ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer ladite convention et tout document subséquent .**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 107-(41627) - EDUCATION POPULAIRE ET SOCIOCULTUREL - Attribution de subventions aux associations socioculturelles, ressources, enfance et jeunesse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les subventions de fonctionnement et projet proposées aux associations socioculturelles, ressource, enfance et jeunesse (annexe 1) ainsi que les termes des avenants aux conventions d'objectifs et de moyens avec les associations concernées (annexe 2) ;**
- d'approuver les conventions financières entre la ville de Grenoble et l'association Team Galapiats (annexe 3) et l'Association pour le Développement des Transports en Commun (annexe 4) ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer lesdits avenants (annexe 2) et conventions financières (annexe 3 et 4) ;**
- de dire que les montants des subventions proposées sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

L'élu cité ci-après n'a pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel il a la qualité d'administrateur : M. SOLDEVILLE (MPT Saint Laurent)

DELIBERATION N° 108-(41637) - EDUCATION POPULAIRE ET SOCIOCULTUREL - Attribution de bourses pour l'obtention du Brevet d' Aptitude aux Fonctions d'Animateur-trice (BAFA).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de trois bourses BAFA pour un montant total de 600 € aux lauréat-es mentionné-es en annexe 1.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 109-(41778) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Avenant financier à la convention d'objectif et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association du Collectif des Usagers de la Bifurk (CUB) en lien avec le dispositif fluides dans le cadre du plan de sobriété énergétique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens (annexe 1) entre la Ville de Grenoble et le Collectif des Usagers de la Bifurk (CUB) ;

- d'autoriser le versement d'une subvention complémentaire liée aux charges de fonctionnement à l'association le Collectif des Usagers de la Bifurk (CUB) de 15 316,61 € au titre de l'année 2026 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer l'avenant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 110-(41666) - VIE DES ASSOCIATIONS - Objethèque à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne (MVAC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la création d'une objethèque au sein de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne de la ville de Grenoble ;**
- d'approuver la grille de tarification et de valorisation des avantages en nature, en annexe 1 applicable au 9 février 2026 ;**
- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition du matériel, en annexe 2 ;**
- d'approuver les termes de l'attestation de remise du matériel, en annexe 3 ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer tout acte concernant la création et gestion de l'objethèque.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 111-(41372) - EDUCATION - Convention pour l'organisation d'un séjour de classes de découvertes à la base de plein air de la ville de Grenoble située à Mont Saint-Martin entre des classes de l'école Primaire Porte Saint Laurent et une classe de l'Institut Médico Éducatif Clé de Sol.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention quadripartite entre la ville de Grenoble, l'association Directrice Académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Isère, l'Institut Médico Éducatif la clé de Sol APAJH38, la direction de l'École primaire Porte Saint-Laurent (annexe 1);**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentante à signer ladite convention et tout document subséquent.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 54

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 112-(41631) - EDUCATION - Enseignement du premier degré - Modifications de périmètres scolaires Malherbe et Villeneuve.

Intervention(s) : Mme BOER, Mme GARNIER.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les modifications des périmètres scolaires Malherbe et Villeneuve, en annexes 1 et 2.

Délibération : Adoptée

Pour : 47

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Ne prennent pas part au vote : 1 Grenoble en commun (M. CARROZ) + 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 113-(41373) - EDUCATION - Attribution de subventions aux coopératives scolaires pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre la ville de Grenoble et l'Office Central de la Coopération à l'École de l'Isère (annexe 1) ;

- d'autoriser le versement des subventions aux coopératives scolaires (annexe 2) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer cette convention ;

- de dire que les montants des subventions proposées sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en commun (Mme CAPDEPON)

DELIBERATION N° 114-(41634) - EDUCATION - Attribution des récompenses décernées aux candidat-es et règlement du concours prix BELIN 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les montants des récompenses décernées aux candidat-es au Prix BELIN 2026 et ce conformément aux décisions de classement qui auront été arrêtées par les membres du jury et validées par le-la président-e du jury ;**
- **d'autoriser le versement des montants de récompenses et frais forfaitaires de participation aux épreuves des candidat-es au Prix BELIN 2026 ;**
- **d'approuver le règlement du concours du Prix BELIN 2026, annexé ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire, ou sa-son représentant-e, à solliciter des subventions et à signer tout document afférent à ces aides.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 115-(40740) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention entre l'AFRAT (Association pour la Formation des Ruraux aux Activités du Tourisme) et la ville de Grenoble dans le cadre de la coopération avec la ville de Sevan (Arménie) pour la mise en œuvre d'un programme d'action favorisant la structuration de la randonnée et de l'écotourisme, vecteur de développement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de coopération à intervenir entre la ville de Grenoble et l'AFRAT (Association pour la Formation des Ruraux aux Activités du Tourisme), dans le cadre de sa coopération avec la ville de Sevan en Arménie (en annexe) ;**
- **d'autoriser le versement d'une subvention de 18 400 € à l'AFRAT, au titre de l'année 2026 pour la mise en œuvre du programme d'action favorisant la structuration de la randonnée et de l'écotourisme, vecteur de développement ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e, à signer la convention de coopération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 116-(41781) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association « Arménie Echange et Promotion » pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association "Arménie Échange et Promotion" pour l'année 2026 (annexe) ;**
- **d'autoriser le versement d'une subvention de 25 284 € à l'association "Arménie Échange et Promotion" au titre de l'année 2026 .**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer ladite convention .**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 117-(41674) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention entre la ville de Grenoble et Aide Médicale et développement pour le projet "Kosmopolites" d'éducation à la citoyenneté internationale et la coordination des associations au sein du Pôle de solidarité internationale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention entre la ville de Grenoble et l'association Aide Médicale et Développement (annexe) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e, à signer ladite convention ;**
- **de verser une subvention de 20 000 € euros à l'association Aide Médicale et Développement pour l'année 2026, dans le cadre du projet d'Education à la citoyenneté et à la solidarité internationale « Kosmopolites ».**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 118-(41671) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention de subvention spécifique Europe Direct et convention-cadre de partenariat entre la Ville de Grenoble et les Villes de Chambéry et Annecy.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention spécifique Europe Direct dans le cadre du partenariat entre la Ville de Grenoble et la Commission Européenne (annexe 4) ;**
- **d'accepter le versement d'une subvention de 40 000 € par la Commission Européenne au titre de l'année 2026 et de redistribuer une quote part de cette subvention aux Villes partenaires ;**
- **d'approuver le co-financement au moins pour moitié des actions proposées en 2026 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer la convention spécifique et la convention cadre.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 119-(41805) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association de Coopération culturelle Franco-Maghrébine AMAL dans le cadre de la politique internationale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association « AMAL » pour l'année 2026, en annexe ;**
- **d'autoriser le versement d'une subvention de 20 000 € à l'association « AMAL » au titre de l'année 2026 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentante à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en commun (Mme CAPDEPON)

DELIBERATION N° 120-(41839) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention d'objectifs et de moyens entre l'association Tétraktys et la Ville de Grenoble, pour la mise en

œuvre d'un programme d'actions dans le cadre de sa coopération décentralisée avec la Ville de Tiznit, au Maroc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention d'objectif et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association « Tétraktys » pour l'année 2026 (en annexe) ;**
- **d'autoriser le versement d'une subvention de 18 537,70 € à l'association «Tétraktys» au titre de l'année 2026 pour son programme de coopération sur les enjeux de patrimoine, de tourisme et d'éducation à la citoyenneté mondiale dans le cadre du partenariat Grenoble-Tiznit ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 121-(40746) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Subvention à la ville de Bethléem dans le cadre du projet « Grenoble et Bethléem : deux villes du vivre-ensemble, le patrimoine au service de la cohésion sociale ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser le versement d'une subvention de 6 600 € à la municipalité de Bethléem au titre de l'année 2026 pour la réalisation d'une évaluation externe du programme « Grenoble et Bethléem : deux villes du vivre-ensemble, le patrimoine au service de la cohésion sociale ».**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 122-(41903) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Soutien au projet de long-métrage de fiction ZADIG, entre la Ville de Grenoble et la Ville de Sévan en Arménie de l'auteur-réalisateur-producteur Pierre FILMON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver l'attribution d'une subvention à [REDACTED] pour la réalisation d'une mission de repérage en Arménie en 2026, pour l'écriture du film Zadig ;**

- d'autoriser le versement d'une subvention de 3 000 € à Monsieur Pierre FILMON.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 47

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : Mme BACHER, M. BELTRAN-LOPEZ, Mme CHALAS, M. HABFAST, Mme MENNETRIER, M. MERIAUX.

DELIBERATION N° 123-(41175) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention de mise à disposition de locaux du Pôle Solidarité Internationale entre la ville de Grenoble et les associations l'Ecole de la paix et Humacoop-Amel France.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de mise à dispositions de locaux du Pôle Solidarité International entre la ville de Grenoble et les associations l'École de la Paix et Humacoop-Amel France (annexes 1 et 2);

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentante à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 124-(41900) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Changement de nom de l'équipement municipal "Maison de l'International de Grenoble " pour "Maison Internationale de Grenoble".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le changement de nom par la nouvelle appellation Maison Internationale de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 125-(41774) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Avenant financier à la convention entre la Ville de Grenoble et l'association Les Brûleurs de Loups au titre de l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de l'avenant à la convention entre la Ville de Grenoble et l'association les Brûleurs de Loups (annexe) ;**
- **d'autoriser le versement de 1 200 € au titre de l'année 2026 dans le cadre du financement de l'échange franco-allemand à Freiburg en Brisgau en février 2026 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer l'avenant financier.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 126-(41904) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Avenant financier n°4 à la convention d'objectif et de moyens en lien avec le dispositif de maîtrise d'énergie dans le cadre du plan de sobriété énergétique de la Ville entre l'association 3aMIE et la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver l'avenant n°4 à la convention d'objectifs et de moyens dans le cadre du plan de sobriété énergétique de la Ville (annexe 1);**
- **d'autoriser le versement d'une subvention de 2 329,55 € à l'association 3Amie (Accueil Aide et Accompagnement des Mineurs et jeunes Isolés Étrangers) dans le cadre du plan de sobriété énergétique de la Ville ;**
- **d'autoriser Monsieur Le Maire ou son-sa représentant(e) à signer l'avenant n°4 à la convention d'objectifs et de moyens.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 127-(41867) - MEMOIRE - Convention de partenariat mémoriel avec le Parc Naturel Régional du Vercors pour l'installation d'une plaque à Grenoble dans le cadre du parcours mémoriel « Les Chemins de la Liberté ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la ville de Grenoble et le Parc Naturel du Vercors, en annexe ;
- d'approuver l'installation d'une plaque permettant d'intégrer le monument du Square des Fusillés dans le parcours mémoriel des « chemins de la Liberté » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 128-(41733) - DENOMINATIONS - Dénominations de voies, espaces et équipements publics.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la dénomination « Allée Camille PERRIN » ;
- d'approuver la dénomination « Place Virginia HALL » ;
- d'approuver la dénomination « Allée Jeanne et Thérèse BRULÉ » ;
- d'approuver la dénomination « Allée Jane GOODALL » ;
- d'approuver la dénomination « Allée Louise DREVET » ;
- d'approuver la dénomination « Place aux escargots » ;
- d'approuver la dénomination « Place Beatrix POTTER » ;
- d'approuver la dénomination « Allée Paulette NARDAL » ;
- d'approuver la dénomination « Allée André APPERCELLE » ;
- d'approuver la dénomination « Allée Hippolyte TAINÉ » ;
- d'approuver la dénomination « Passerelle Odette et Marc SERRATRICE ».

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 129-(41810) - MONTAGNE - Contributions volontaires en nature au profit des associations pour la mise à disposition des locaux de l'Amphithéâtre et/ou de la salle Taillefer du centre-ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les mises à disposition à titre gracieux de l'Amphithéâtre et/ou de la salle Taillefer du centre-ville au profit des associations concernées (annexe 1).

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 130-(41811) - MONTAGNE - Modification de la délibération encadrant la gestion et la tarification des locations de l'Amphithéâtre et de la salle Taillefer du centre-ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention-cadre de mise a disposition de l'Amphithéâtre et de la salle Taillefer du centre-ville (annexe 2);

- d'approuver la grille tarifaire de location de l'Amphithéâtre et de la salle Taillefer du centre-ville applicable au 9 février 2026 (annexe 1).

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 47

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 131-(41802) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Avenant à la convention entre la ville de Grenoble et General Electric relative à la mise à disposition de la roue Pelton pour son exposition temporaire dans le parc Paul Mistral.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention de prêt d'une roue Pelton entre la ville de Grenoble et General Electric Hydro France pour une durée de 6 mois (ci-annexé) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer ledit avenant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 132-(41853) - FINANCES - E.P.I.C Régie du Téléphérique de Grenoble-Bastille - Rapport d'activité et compte financier 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du rapport d'activité et du compte financier de l'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial Régie du Téléphérique Grenoble-Bastille pour l'exercice 2024.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 133-(41751) - FINANCES - Libération de la retenue de garantie au profit de la société DUNELEC – Levée de la prescription

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la Ville de Grenoble à procéder à la levée de la prescription et de libérer la retenue de garantie d'un montant de 1 402,24 € au profit de la société DUNELEC.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 134-(41894) - FINANCES - Régularisation d'écritures comptables liés au patrimoine sur l'exercice 2025 et 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'intégration des biens listés dans la présente délibération dans l'actif de la Ville ;

- d'autoriser la régularisation d'écritures d'amortissement sur l'exercice 2025 et 2026 telle que prévue dans la présente délibération .

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 135-(41366) - FINANCES - Affectation de subventions sur crédits existants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants et bénéficiaires figurent ci-dessous.

Bénéficiaire	Conseil en cours
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - ELEM MARIANNE COHN / COOP SCOLAIRE 2026	2 439,00
MJC LUCIE AUBRAC - 2026 - Education - MJC Aubrac / Séjours automne 2025	1 518,00
LE CHAT DU DESERT - 2026 - Culture - Activités 2026	10 000,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - MAT LES FRENES / COOP SCOLAIRE 2026	2 390,00
OSEZ CHENOISE_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_Osez Chenoise	1 000,00
GRENOBLE ALPES CANOE-KAYAK - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	7 800,00
GENTIANA SOCIETE BOTANIQUE DAUPHINOISE DOMINIQUE VILLARS - 2026 - Environnement et condition animale - Journée technique sur la gestion des espaces communaux	3 900,00
ASS REGIO DE CARDIOLOGIE DES ALPES - 2026 - Santé publique et environnementale - Club Coeur et Santé Grenoble, séances d'Activité Physique Adaptée prévention des maladies cardiovasculaires	500,00
LES MONKEY - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	4 550,00
COMPAGNIE DOUX VACARME - 2026 - Culture - demande de subvention " Culture " dispositif 1B - pour l'ensemble du projet de la compagnie Doux Vacarme - Nouvelle création - ateliers pédagogiques et EAC - diffusion	1 500,00

ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ELEM ANTHOARD / COOP SCOLAIRE 2026	4 035,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - MAT ALPHONSE DAUDET / COOP SCOLAIRE 2026	2 620,00
CROIX ROUGE FRANCAISE/DELEGATION LOCALE DE GRENOBLE - 2026 - Action sociale - SUBVENTION POUR ACQUISITION DE DENREES ET FONCTIONNEMENT DE L'AIDE ALIMENTAIRE	3 500,00
LA BAJ'ART_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_Temps chantés pour les habitant-es	2 000,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - MAT JARDIN DE VILLE / COOP SCOLAIRE 2026	1 236,00
PLURI-ELLES (ETAB FOND G BOISSEL) - 2026 - Santé publique et environnementale - AGORA Accompagnement des femmes victimes de violence et de leurs enfants	15 000,00
CRAQUE TA COQUILLE - 2026 - Culture - cadd**® et médiations grenobloises	1 500,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - MAT LIBÉRATION / COOP SCOLAIRE 2026	2 056,00
LANGUILLE - 2026 - Culture - LANGUILLE - CENTRE D'ART CONTEMPORAIN	3 000,00
1 CIE D'ARC DU DAUPHINE GRENOBLE - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	3 900,00
COMITE DAUPHINOIS ACTION SOCIO EDUCATIVE (CODASE SER) - 2026 - Santé publique et environnementale - CSAAVI (CENTRE DE SOIN ET D'ACCOMPAGNEMENT DES AUTEURS DE VIOLENCES INTRAFAMILIALES)	5 000,00
MJC ANATOLE FRANCE_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_Le socle commun	3 000,00
LA MAISON DES FAMILLES - 2026 - Action sociale - Soutien de la parentalité pour des familles vivant des situations de précarité	5 000,00
GEM L'HEUREUX COIN - 2026 - Santé publique et environnementale - Fonctionnement	1 000,00

ALPES RESEAU ANOREXIE (ARA) - 2026 - Santé publique et environnementale - Programme ETP Association Alpes Réseau Anorexie	1 000,00
RING GRENOBLOIS - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	6 700,00
DIACONNAT PROTESTANT_2026_CONTRAT DE VILLE_Lieu d'accueil et de distribution alimentaire	1 000,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - ELEM FERDINAND BUISSON / COOP SCOLAIRE 2026	3 447,00
GRENOBLE TENNIS - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	74 500,00
LE ROCHER OASIS DES CITES_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_Soutien du lien parents enfants et émancipation des femmes	1 500,00
COLLECTIF DES USAGERS DE LA BIFURK - CUB - 2026 - Alimentation - Marché Flaubert. Local et Solidaire.	10 000,00
LA MARELLE - 2026 - Action sociale - Lieu d'Accueil Enfants Parents	15 000,00
DAUPHINOISE D'EGYPTOLOGIE CHAMPOLLION (ADEC) - 2026 - Culture - Aide pour les activités de l'association pour la diffusion des connaissances sur la civilisation égyptienne	1 000,00
PIMMS MEDIATION ISERE - 2026 - Developpement social et territorial - Fonctionnement - Pimms Médiation Isère - Site de Grenoble	10 000,00
AFRIC'IMPACT_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_Troupe BATUKAVI	2 000,00
L'ARCHE DE CHANTAL - 2026 - Action sociale - DEMANDE DE SUBVENTION DE PROJET	4 000,00
CLEF - 2026 - Education - CLEF / Séjours automne 2025	840,00
CUISINE SANS FRONTIÈRES - 2026 - Hospitalité - migrations et diasporas - Formation et insertion professionnelle	4 900,00
MAHOU-MINAUDS - 2026 - Action sociale - aide au fonctionnement 2026	69 000,00
ECLAT - ENSEMBLE CREONS DU LIEN ALLER-VERS APRES LE TRAUMA - 2026 - Santé publique et environnementale - Fonctionnement et renforcement de la structure pour garantir la continuité de l'action	7 000,00

d'ECLAT

AJA VILLENEUVE - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	16 500,00
AMICALE DU NID (ISERE) - 2026 - Santé publique et environnementale - EQUIPE MOBILE ALLER VERS	3 000,00
TEAM LES GALAPIATS - 2026 - Z - Autre - AIDE COMPLEMENTAIRE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	9 720,22
L'ENVERS DES PENTES - 2026 - Culture - Résidences d'artistes en refuges - Recherche, Expérimentation, Création - De Nouveaux Regards sur les Territoires de Montagne - 8ème édition	2 000,00
ASSOCIATION BARATHYM - 2026 - Développement social et territorial - Aide au fonctionnement	5 000,00
BARBARIN ET FOURCHU - 2026 - Z - Autre - AIDE COMPLEMENTAIRE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	2 757,81
ASSOCIATION POUR LES DROITS ET L'ACCOMPAGNEMENT DES LIVREURS INDEPENDANTS (ADALI) - 2025 - Développement social et territorial - Aide au fonctionnement local des livreurs - lieu de répit	2 000,00
MISSION LOCALE DE GRENOBLE_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_Mamans en mouvement	2 000,00
L'OISEAU BLEU - 2026 - Santé publique et environnementale - TOTEM Aide au Fonctionnement - Volet sanitaire du service Totem - Accompagnement social global de personnes en situation de grande exclusion	12 000,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - ELEM LES TREMBLES / COOP SCOLAIRE 2026	3 064,00
ASSOCIATION PREMOL ENFANCE JEUNESSE - 2026 - Education - Association Prémol Enfance Jeunesse / Acompte 2026 forfait activité ado/passerelle	60 000,00
MOUVEMENT FRANCAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL - ASS DEP DE L'ISERE - 2026 - Santé publique et environnementale - Accompagnement des personnes trans au Planning Familial de l'Isère	4 000,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - ELEM MALHERBE / COOP SCOLAIRE 2026	4 631,00

COUP DE SOLEIL EN RHONE-ALPES - 2026 - Action internationale et européenne - Deux soleils d'Algérie : le poète Jean Sénac et l'oasis de Timimoun.	1 400,00
COLLEGE OLYMPIQUE_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_Investir et s'appropriier les espaces de la ville par le biais de la culture	1 000,00
SEREIN.E.S - 2026 - Lutte contre les discriminations - Lutte contre les violences sexistes, sexuelles et de genre dans les espaces festifs - Programme 2026	6 000,00
REGARDS DES LIEUX - 2026 - Culture - Programme d'activité 2026	1 500,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE - 2026- Lutte contre les discriminations - Accès au droit de la non discrimination	1 000,00
PLANNING FAMILIAL_2026_CONTRAT DE VILLE_ DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_agi sur tout QPV	5 000,00
LES COMPAGNIES REUNIES - 2026 - Culture - FONCTIONNEMENT DISPOSITIF 2B SOUTIEN AUX LIEUX INTERMEDIAIRES	4 000,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - MAT LA RAMPE / COOP SCOLAIRE	2 597,00
FEMMES SDF - 2026 - Action sociale - ACCOMPAGNER LES FEMMES EN SITUATION DE RUE, D'ERRANCE ET DE GRANDE PRECARITE	23 000,00
SECOURS CATHOLIQUE (ETAB GRENOBLE) - 2026 - Action sociale - Fonctionnement	49 000,00
APNEES - 2026 - Culture - Ecosystèmes sonores	2 000,00
MIX'ARTS - 2026 - Culture - DISPOSITIF 1B : SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ET À LA STRUCTURATION DES ÉQUIPES ARTISTIQUES : AIDE AU PROGRAMME D'ACTIVITÉS de la Cie Sale Gamine	3 500,00
LPO AUVERGNE RHONE-ALPES - 2026 - Environnement et condition animale - Connaître et protéger les oiseaux du bâti (populations de Martinets noirs de Grenoble, moineaux domestiques, rougequeue noir...) 2026	2 240,00
SHIN-DO KARATE SHOTOKAN - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	2 210,00
LE MONTESQUIEU - 2026 - Action sociale - Animations 2026 de l'association des Résident-es de Montesquieu	400,00

AU LOCAL - 2026 - Alimentation - L'alimentation locale accessible au plus grand nombre - fonctionnement général	67 240,00
ECHIQUIER GRENOBLOIS_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_Tour d'avenir	1 500,00
LES CENTAURES FOOTBALL AMERICAIN - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	10 800,00
COMPAGNIE LE CHANT DES PISTES - 2026 - Culture - COMPAGNIE LE CHANT DES PISTES - SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ET À LA STRUCTURATION DES ÉQUIPES ARTISTIQUES	1 500,00
LA FORGE COMPOSITEURS IMPROVISATEURS REUNIS - 2026 - Culture - LA FORGE COMPOSITEURS IMPROVISATEURS REUNIS - 2026 - Culture - Demande de Subvention pour Aide aux Projets MICROMEGAS , musique pour une expo avec le Musée de Grenoble, Haikai,Otorigene, terresfroides	8 000,00
SOS MEDITERRANEE FRANCE (SOS MEDITERRANEE) - 2026 - Action internationale et européenne - Opérations de sauvetage en Méditerranée centrale	8 000,00
ASS NICODEME - 2026 - Action sociale - Fonctionnement annuel distribution alimentaire et animation	3 000,00
ASS FORMATION DES RURAUX AUX ACTIVITES DU TOURISMES - AFRAT - 2026 - Action internationale et européenne - Sentiers d'Arménie : la structuration de la randonnée et de l'écotourisme, vecteur de dévelop	18 400,00
MJC ALLOBROGES - 2026 - Education - MJC Allobroges / Acompte 2026 forfait activité ado	55 000,00
L'INSOMNANTE - 2026 - Culture - AAP Place(s) aux enfants - La Traversée	6 000,00
L'OREILLE EN FETE - MUSEE EN MUSIQUE - 2026 - Culture - Soutien Saison musicale 2025 / 2026 Auditorium du musée de Grenoble	23 000,00
LE RHUME DU SON - 2026 - Culture - Festival Ecoute(s) #5	4 000,00
TCHOOKAR (SARL) - 2026 - Culture - Cie Infusion - programme activités 2026	1 500,00
UN EURO NE FAIT PAS LE PRINTEMPS - 2026 - Culture - UN EURO NE FAIT PAS LE PRINTEMPS - 2025 - Culture - Scruter le monde et le refaçonner : recherche-crédation, poésie, récits et scénographies dans l'e	3 500,00

COMPAGNIE KAY - 2026 - Culture - Danser à hauteur d'enfants - AAP Place aux enfants	6 000,00
RETOUR DE SCENE - 2026 - Culture - AAP Place aux enfants - BALADE MUSICALE 2026	5 022,00
LA BAJ'ART - 2026 - Culture - Actions culturelles et dispositif accompagnement d'artistes et compagnies émergentes 2025_2026	4 000,00
SAINT ROCH VOUS AVEZ DIT CIMETIERE? - 2026 - Culture - CYCLE DE VISITES THÉÂTRALES AU CIMETIÈRE SAINT-ROCH	2 500,00
POMPOKO - 2026 - Culture - AAP Place(s) aux enfants	5 000,00
RADIO CAMPUS GRENOBLE - 2026 - Culture - Bruits d'ici	1 500,00
SI LA DANSE - 2026 - Culture - Projet Association 2026	1 000,00
COMPAGNIE KAY - 2026 - Culture - Programme d'activité 2026	3 500,00
MAMAYA - 2026 - Culture - FAITES AU JARDIN	1 500,00
ENFANZINE - 2026 - Culture - AAP Place(s) aux enfants 2026 : Zone à dessiner	6 000,00
LES PRODUCTIONS DU BAZAR - 2026 - Culture - LES PRODUCTIONS DU BAZAR - 2026 - Culture - Programme d'activité 2026 - Les Productions du Bazar	3 500,00
EPIDERME - 2026 - Culture - Programme d'activités 2026	5 000,00
MJC PARMENTIER - 2026 - Culture - ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES AMATEURS PAR DES PROFESSIONNELS DANS LA PRATIQUE DES MUSIQUES ACTUELLES	2 000,00
SOCIETE DES AMIS DU MUSEE DE GRENOBLE - 2026 - Culture - Demande de subvention pour l'aide au fonctionnement de l'association " Amis du musée de GRENOBLE"	6 000,00
L'INSOMNANTE - 2026 - Culture - Création du spectacle "Sous mes nuits blanches"	1 500,00
COMPAGNIE DU SAVON NOIR - 2026 - Culture - Ateliers de l'amour, Enigmatique Poésie du désir, tournée des conférences théâtralisées et spectacles	5 000,00
SOCIETE DES AMIS DES ARTS DE GRENOBLE (SADAG) - 2026 - Culture - SALON ANNUEL DES AMIS DES ARTS DE GRENOBLE	900,00
MUSIDAUPHINS MEDIARTS - 2026 - Culture - Les rapports sensibles à l'air - Résidence Yves Monnier - Ville de Grenoble	10 000,00

ENFANZINE - 2026 - Culture - Play-Station	6 000,00
INTERMEZZO - 2026 - Culture - Intermezzo - Programme d'activités 2026	5 000,00
LES ENFANTS S'ORGANISENT - 2026 - Développement social et territorial - Le pouvoir d'agir des enfants de la Villeneuve	13 200,00
ACTIS OPH DE LA REGION GRENOBLOISE - 2026 - Développement social et territorial - Ré investissement des espaces et gestion transitoire- 120 galerie de l'Arlequin	45 000,00
LPO AUVERGNE RHONE-ALPES - 2026 - Environnement et condition animale - Programme activités d'éducation à la Nature et à l'environnement 2026	4 480,00
MIX'ARTS - 2026 - Culture - FESTIVAL MERCI BONSOIR #11	50 000,00
LE GRILLE-PAIN - 2026 - Culture - Aide au programme d'activité, dans le cadre de la convention tripartite pluriannuelle	10 000,00
AMIS DU MUSEUM DE GRENOBLE - 2026 - Culture - Activités de mise en valeur des collections et de la programmation du Muséum de Grenoble	6 000,00
POETIQUES INDUSTRIES - 2026 - Culture - Programme d'activités 25-26	10 000,00
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT ISERE (FNE 38) - 2026 - Alimentation, environnement et condition animale - Fonctionnement	17 200,00
LA HALLE DES IRIS_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_Fermenter les sols et les idées	2 000,00
FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ALMA FC2A - 2026 - Z - Autre - AIDE COMPLEMENTAIRE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	367,11
GENTIANA SOCIETE BOTANIQUE DAUPHINOISE DOMINIQUE VILLARS - 2026 - Environnement et condition animale - Festival des Sauvages	3 900,00
VILLAGE SOLIDAIRE_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_Ateliers coopératifs & solidaires	1 000,00
PATRIARCHIE - 2026 - Egalité homme/femme et minorité de genre - Fonctionnement	2 000,00
ASSOCIATION FUSEES - 2026- Culture - Projet artistique 2026 - Collectif Fusées	4 500,00

MAISON POUR TOUS SAINT LAURENT - 2026 - Z - Autre - AIDE COMPLEMENTAIRE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	6 308,52
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT ISERE (FNE 38) - 2026 - Environnement et condition animale - Programme d'actions 2026 d'éducation et de sensibilisation à la nature et à l'environnement	48 800,00
ASSOCIATION PREMOL ENFANCE JEUNESSE - 2026 - Z - Autre - AIDE COMPLEMENTAIRE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	1 619,90
C NOUS - 2026 - Lutte contre les discriminations - Lutte contre les discriminations - agir avec le droit en lien avec les dispositifs locaux et nationaux d'accès au droits	8 500,00
LES FILMS DE LA VILLENEUVE - 2026 - Développement social et territorial - Renforcer le pouvoir d'agir par l'image et cinéma de quartier 2026	27 000,00
LE TICHODROME - 2026 - Environnement et condition animale - Fonctionnement	15 000,00
ESPACE 600_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_Théâtre Jean racine	3 000,00
SIIPF_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_Conférence sur l'Etat de droit et citoyenneté suivi d'un barbecue citoyen	1 000,00
CENTRE LGBTI DE GRENOBLE - 2026 - Lutte contre les discriminations - Fonctionnement 2026	2 500,00
ENFANZINE_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_Play station 2026	1 000,00
CREARC/CENTRE DE CREATION DE RECHERCHE ET DES CULTURES - 2026 - Z - Autre - AIDE COMPLEMENTAIRE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	3 298,90
LA MAISON DE L'IMAGE_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_Tiers lieu artistique et citoyen	2 000,00
AU LOCAL_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_Alimentation saine	3 000,00
CIMADE - SERVICE OECUMENIQUE D'ENTRAIDE - 2026 - Lutte contre les discriminations - Lutter contre toutes les formes de discrimination, en particulier racisme et xénophobie!	500,00
TATAMI TALKS - 2026 - Egalité homme/femme et	1 000,00

minorité de genre - Tatami Talks	
SOCCER DE RUE_CONTRAT DE VILLE 2026_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_Donner un coup franc contre l'exclusion	2 000,00
LE REFUGE DES ECAILLES - 2026 - Environnement et condition animale - Fonctionnement annuel du refuge	1 000,00
CINE-VILLENEUVE - 2026 - Développement social et territorial - Saison 2025/2026	1 500,00
ANCRAGE_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_ Ateliers entre femme des QPV	1 000,00
ASSOCIATION LA BAJA (AUESC BAJATIERE) - 2026 - Z - Autre - AIDE COMPLEMENTAIRE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	5 930,71
UNION DES HABITANTS DU QUARTIER EXPOSITION- BAJATIÈRE - 2026 - Z - Autre - AIDE COMPLEMENTAIRE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	69,95
REGIE DE QUARTIER VN VO_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_Correspondants de nuit - secteur Village olympique - Géants baladins	7 500,00
CENTRE SPORTIF TAEKWONDO DAUPHINE MISTRAL - 2025 - Renfort d'un professeur de taekwondo et du matériel pédagogique Saison 2025/2026	5 000,00
L'OISEAU BLEU - 2026 - Z - Autre - Médiation Socio Culturelle Roms 2026	15 000,00
GRAND BUREAU - 2026 - Santé publique et environnementale - Dose le son ! 2025 2026 : concerts pédagogiques de prévention des risques auditifs.	1 000,00
CENTRE INTERNATIONAL DES MUSIQUES NOMADES (CIMN) - 2026 - Z - Autre - AIDE COMPLEMENTAIRE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	9 768,88
MISTRAL FOOTBALL CLUB - 2026 - Z - Autre - AIDE COMPLEMENTAIRE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	963,50
RENCONTRES DES CULTURES FRANCO IRANIENNE - 2026 - Z - Autre - AIDE COMPLEMENTAIRE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	316,97
ASSO PREMOL ENFANCE JEUNESSE_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_De la naissance à l'adolescence	2 500,00
P'TITS BOUTS D'CHATS 38 - 2026 - Alimentation, environnement et condition animale - Fonctionnement	1 000,00

global	
C NOUS_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_Lutte contre les discriminations	1 500,00
GROUPE DES APHASIQUES DE GRENOBLE ET DES ENVIRONS (GAGE) - 2026 - Santé publique et environnementale - Exposition de peintures et présentation de nouvelles saynètes "bouquet de poésies"	500,00
VSA2 VIVRE SANS ADDICTION - ALCOOL - 2026 - Prévention et gestion des risques - DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	1 000,00
ATYPIK ET COMPAGNIE_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_Investir la place Edmond Arnaud 2	3 000,00
MJC LUCIE AUBRAC - 2026 - Z - Autre - AIDE COMPLEMENTAIRE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	5 239,46
CIMN_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_Laboratoire musical 2025-2026	1 000,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - MAT GRAND CHATELET / COOP SCOLAIRE 2026	2 848,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - MAT LES BUTTES / COOP SCOLAIRE 2026	2 327,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - MAT HOUILLE BLANCHE / COOP SCOLAIRE 2026	1 925,00
ASSOCIATION CENTRE DE SANTE SAINT BRUNO - 2026 - Accès aux droits et solidarités - Création d'un centre de santé communautaire	3 000,00
ASSOCIATION PREMOL ENFANCE JEUNESSE - 2026 - Education - Association Prémol Enfance Jeunesse	966,00
ALLIANCE PAYSANS ECOLOGISTES CONSOMMATEURS (PEC) - RESEAU AMAP ISERE - 2026 - Alimentation - Accessibilité alimentaire en AMAP : Coordination et financement des projets paniers solidaires dans l'AMAP'	9 233,00
ALLIANCE PAYSANS ECOLOGISTES CONSOMMATEURS (PEC) - RESEAU AMAP ISERE - 2026 - Alimentation - Aide au fonctionnement du Réseau des AMAP en Isère	2 000,00
CENTRES DE LOISIRS DE GRENOBLE - ACL - 2026 -	45 000,00

Education - ACL / Subvention reprise Arlequins	
UNION SPORTIVE ABBAYE GRENOBLE - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	6 300,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - ELEM PORTE ST LAURENT / COOP SCOLAIRE 2026	1 356,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - MAT JOSEPH VALLIER / COOP SCOLAIRE 2026	1 901,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - MAT ELISEE CHATIN / COOP SCOLAIRE 2026	2 428,00
FEMMES SDF - 2026 - Santé publique et environnementale - PROMOUVOIR LA SANTE DES FEMMES EN ERRANCE DANS L'AGGLOMÉRATION GRENOBLOISE	3 000,00
AMICALE DU NID (ISERE) - 2026 - Santé publique et environnementale - Fonctionnement et accueil de jour	4 500,00
DOJO GRENOBLOIS - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	6 600,00
GRENOBLE KARATE ACADEMY - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	4 950,00
AMICALE SPORTIVE MISTRAL DRAC (ASMD) JUDO - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	6 120,00
GRENOBLE ALPES INITIATIVE ACTIVE - 2026 - Développement social et territorial - Ambition Jeunesse 2026	23 000,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - MAT JEAN RACINE / COOP SCOLAIRE 2026	3 407,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - MAT JULES FERRY / COOP SCOLAIRE 2026	2 728,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - ELEM LE LAC / COOP SCOLAIRE 2026	3 214,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - MAT BEAUVERT / COOP SCOLAIRE 2026	3 123,00
ASSOCIATION DES DIABETIQUES DE L'ISERE - AFD38 - 2026 - Santé publique et environnementale - demande	1 800,00

de fonctionnement annuel	
TOUCH GRENOBLE - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	1 200,00
TRAMPOLINE CLUB DAUPHINE TCD - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	9 840,00
SOCIETE DE TIR DE GRENOBLE - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	4 080,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - MAT PORTE SAINT LAURENT / COOP SCOLAIRE 2026	1 617,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - ELEM LIBÉRATION / COOP SCOLAIRE 2026	2 959,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - ELEM LUCIE AUBRAC / COOP SCOLAIRE 2026	4 243,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - ELEM FELIX MENON / COOP SCOLAIRE 2026	3 797,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - MAT ANATOLE FRANCE / COOP SCOLAIRE 2026	2 815,00
ACCORDERIE DE GRENOBLE - 2026 - Développement social et territorial - ACCORDERIE DE GRENOBLE - 2026 - Développement social et territorial - Fonctionnement 2026 Accorderie de Grenoble	10 000,00
ALTHEA/ACCUEIL LIEUX TRANSITION HEBERGEMENT ECOUTE ACCOMPA - 2026 - Santé publique et environnementale - Action de Prévention et de Promotion de la Santé - Public en situation de prostitution - Servic	8 000,00
ASSOCIATION LA BAJA (AUESC BAJATIERE) - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	4 300,00
ASSOCIATION FUTSALL DES GEANTS - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	3 840,00
HOCKEY CLUB DE GRENOBLE - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	5 800,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - ELEM LA FONTAINE / COOP SCOLAIRE 2026	3 003,00
ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS DESCENDANTS ET AMIS DU MAQUIS DE L'OISANS ET DU SECTEUR 1 -	1 000,00

2026 - Mémoire / commémoratif - Fonctionnement de l'association	
MISTRAL FOOTBALL CLUB - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	12 480,00
ORCHESTRE SYMPHONIQUE UNIVERSITAIRE DE GRENOBLE (OSUG) - 2026 - Culture - Pratique et diffusion de la musique d'orchestre	1 000,00
COMMUNIC'ACTION_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_ASL à la MDH Centre Ville	2 000,00
RAID'ALP GRENOBLE, CLUB DE RAID MULTISPORTS DE NATURE - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	1 500,00
CIE DESORDRE IMAGINAIRE - 2026 - Culture - Festival du Numéro de Clown 12è édition	1 500,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - MAT LA FONTAINE / COOP SCOLAIRE 2026	2 413,00
SPACEJUNK - 2026 - Culture - Street Art Fest Grenoble-Alpes	25 000,00
ODTI (OBSERVATOIRE SUR DISCRIMINATIONS ET TERRITOIRES I ...) - 2026 - Santé publique et environnementale - Médiation sanitaire des résidents migrants de l'ODTI, précaires et vulnérables.	500,00
LA TROTTINETTE DE L'ESPACE ENFANTS - 2026 - Action sociale - Renouvellement de demande de subvention pour la crèche La Trottinette	54 400,00
CREARC/CENTRE DE CREATION DE RECHERCHE ET DES CULTURES - 2026 - Culture - Développer au Petit Théâtre un centre ressources, lieu d'accueil d'expression et d'inclusion pour la jeunesse par le langage théâtral avec ouverture sur le monde.	30 000,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - BEAUVERT PIMAIRE / Subvention projet dans le cadre de la convention NEFLE	1 522,05
ASSOCIATION SPORTIVE ITALIENNE ET EUROPÉENNE DE GRENOBLE - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	12 200,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - ELEM CLEMENCEAU / COOP SCOLAIRE 2026	3 394,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education -	4 391,00

ASSOCIATION OCCE ISERE - ELEM JEAN RACINE / COOP SCOLAIRE 2026	
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - ELEM NICOLAS CHORIER / COOP SCOLAIRE 2026	2 692,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - ELEM JARDIN DE VILLE / COOP SCOLAIRE 2026	1 816,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - ELEM JOSEPH VALLIER / COOP SCOLAIRE 2026	2 983,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - ELEM LE VERDERET / COOP SCOLAIRE 2026	3 687,00
GRENOBLE UNIVERSITE CLUB SECTION ESCRIME - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	2 700,00
BON'SANG! - 2026 - Santé publique et environnementale - AIDE AU PROJET ATELIER COUTURE-SENSIBILISATION PROTECTIONS PERIODIQUES REUTILISABLES	1 500,00
GRENOBLE GYMNASTIQUE - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	25 700,00
USVO FOOTBALL - UNITE SPORTIVE VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	11 160,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - ELEMELISEE CHATIN / COOP SCOLAIRE 2026	4 162,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - ELEM BIZANET / COOP SCOLAIRE 2026	2 940,00
AU LOCAL - 2026 - Alimentation - Abondement des paniers solidaires pour rendre accessible à tous une alimentation saine et de qualité	2 760,00
SEXY BEAUTE - 2026 - Développement social et territorial - Subvention de fonctionnement 2026	500,00
AVIRON GRENOBLOIS - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	36 600,00
CULTIVONS - 2026 - Alimentation - Demande de subvention de fonctionnement : Cultivons une alimentation saine, durable et accessible	60 000,00
L EQU'Y'TABLE - 2026 - Alimentation - Aide aux charges	1 200,00

de fonctionnement pour la distribution de paniers de produits locaux	
ET POURQUOI PAS ? - 2026 - Développement social et territorial - Fonctionnement EPP?	8 000,00
MEDECINS DU MONDE - 2026 - Santé publique et environnementale - Centre d'Accueil, de Soins et d'Orientation (CASO) - Programme pour l'accès aux droits, à la prévention, aux soins physiques et mentaux	15 000,00
ACCOMPAGNEMENT ET DIGNITE DE L'ACCUEIL DE TOUS LES ETRANGERS (A.D.A.T.E.) - 2026 - Accès aux droits et solidarités - Permanence d'accès au droit des étrangers	20 000,00
REGIE DE QUARTIER VN VO_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_Accès au droit de la non discrimination des personnes éloignées du droit	2 000,00
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME LDH - SECTION DE GRENOBLE - 2026 - Lutte contre les discriminations- Fonctionnement annuel - renouvellement de la demande	700,00
GRENOBLE UNIVERSITE CLUB -SAINT MARTIN D'HERES RUGBY - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	9 240,00
L'OISEAU BLEU - 2026 - Santé publique et environnementale - ACCES A LA SANTE DANS LE QUARTIER CHORIER BERRIAT DE LA VILLE DE GRENOBLE 2026	6 000,00
ADTC - ASSOC .POUR LE DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUN - 2026 - Environnement et condition animale - Fonctionnement	6 000,00
PAYS'AGES_2026_CONTRAT DE VILLE_ DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_Soutien à l'accès aux droits des retraités immigrés	1 000,00
RADIO NEW'S FM_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_Atelier media radio	1 000,00
VISION 2 L'ART_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_Sans barrière	1 000,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - MAT BAJATIÈRE / COOP SCOLAIRE 2026	1 471,00
UN JARDIN SANS FRONTIERES - 2026 - Alimentation - Un	3 000,00

jardin sans frontières, ouvert à tous, migrants et non migrants, pour produire ensemble des légumes d'ici et d'ailleurs et les partager de façon so	
AIDES DELEGATION DE L'ISERE - 2026 - Santé publique et environnementale - Fonctionnement	10 000,00
VILLENEUVE IMPACT - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	1 000,00
ASSOCIATION LA PIROGUE - 2026 - Alimentation - Transition alimentaire solidaire	10 000,00
CLUB D'ESCRIME PARMENTIER - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	8 900,00
ASPTT ATHLETISME - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	14 280,00
UNIVERSITE POPULAIRE EUROPEENNE DE GRENOBLE - UPEG - 2026 - Action internationale et européenne - Programmation de débats citoyens, information régulière sur l'Union européenne	6 500,00
SKI NAUTIQUE CLUB DU BOIS FRANCAIS (SNCBFG) - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	3 960,00
ASS GESTION CENTRES DE SANTE DE GRENOBLE (AGECSA) - 2026 - Santé publique et environnementale - Subvention de fonctionnement de l'AGECSA (Association de Gestion des Centres de Santé de Grenoble)	733 000,00
OFFICE DES TRANSPORTS POETIK - 2026 - Culture - festival LA POESIE EST UNE OREILLE 2026 - JUIN 2026 / 5ème édition	3 000,00
ATYPIK ET COMPAGNIE - 2026 - Alimentation - Fonctionnement - Développement des actions et moyens pour l'accès à une alimentation éco-responsable	13 000,00
ACSCB / Acompte 2026 forfait activité ado	20 000,00
KARATE GRENOBLE HOCHE - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	2 210,00
GRENOBLE VOLLEY UNIVERSITE CLUB (GVUC) - 2025 - Demande d'aide exceptionnelle pour la prise en charge des frais de locations (novembredécembre 2025)	1 200,00
COLLECTIF COIN - 2026 - Culture - Collectif Coin	10 000,00
ASSOCIATION PREMOL ENFANCE JEUNESSE - 2026 - Developpement social et territorial - Projet Carnaval Village Olympique/Vigny Musset 2026	800,00

ASSOC HABITANT ANIMATION ENFANT ADULTE (ME TEISSEIRE AHAEAT) - 2026 - Education - ME Teisseire Malherbe / Acompte 2026 forfait activité ado	40 000,00
ISSUE DE SECOURS : PENSION DE FAMILLE ET RIALTO - 2026 - Action sociale - Précarité et vieillissement : Accompagner la dépendance des publics en Pension de Famille	5 000,00
CIMADE - SERVICE OECUMENIQUE D'ENTRAIDE - 2026 - Hospitalité - migrations et diasporas - Festival Migrant'Scène	3 000,00
JALMALV-GRENOBLE (JUSQU'A LA MORT, ACCOMPAGNER LA VIE) - 2026 - Santé publique et environnementale - AIDE AU FONCTIONNEMENT 2026 DE L'ASSOCIATION JALMALV	2 100,00
LA COMPAGNIE DU DERNIER ETAGE - 2026 - Culture - Projets artistiques de territoire de la Compagnie du dernier étage - le théâtre et l'écriture pour faire lien et penser des problématiques intimes et sociétales	1 500,00
ALPESOLIDAIRES - 2026 - Développement social et territorial - Fonds de participation des habitants 2026	47 600,00
GRENOBLE METROPOLE CYCLISME 38 - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	5 400,00
ASSOCIATION MALKA - 2026 - Culture - Programme d'activités 2026 de la Compagnie Malka	3 500,00
ASS LES CYCLOTOURISTES GRENOBLOIS - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	500,00
USVO_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_Tous unis par le sport et la culture	2 000,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - ELEM SIMONE LAGRANGE / COOP SCOLAIRE 2026	3 762,00
ACADEMIE GRENOBLOISE D'AIKIDO - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	500,00
SEDA ACADEMIE - 2025 - Tournoi futsal inter quartiers	800,00
CRATERRE (CENTRE INTERNATIONAL DE LA CONSTRUCTION EN TERRE) - 2026 - ACTION INTERNATIONALE - PENSER ET HABITER LA TERRE, INSPIRATIONS INDIGÈNES GUARANI ET NOUVELLES ALTERNATIVES	3 000,00
BRULEURS DE LOUPS ASS - 2026 - Action internationale et européenne - le pacte des loups	1 200,00

MJC PARMENTIER - 2026 - Education - MJC Parmentier / Acompte 2026 forfait activité ado	31 773,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE - 2026 - Développement social et territorial - Développement social et territorial - Fonctionnement CADRE DE VIE 2026	50 000,00
CA DEMENAGE - 2026 - Accès aux droits et solidarités - Soutien à la montée en charge de Ça déménagement	7 500,00
ODTI (OBSERVATOIRE SUR DISCRIMINATIONS ET TERRITOIRES I ...) - 2026 - Hospitalité - migrations et diasporas - FONCTIONNEMENT	118 000,00
ADA - ACCUEIL DEMANDEURS D'ASILE - 2026 - Accès aux droits et solidarités - Fonctionnement	13 000,00
AEQUITAZ - 2026 - Alimentation - Nourrir la Controverse - Saison 2 / Faire alliance avec les acteurs de l'aide alimentaire	12 000,00
LES MENESTRELS - 2026 - Action sociale - Aide au fonctionnement 2026	8 000,00
COLLECTIF DES USAGERS DE LA BIFURK - CUB - 2026 - Developpement social et territorial- Projet du Collectif des Usagers de la Bifurk - Année 2026	50 000,00
CHEZ POM FLORE ET ALEXANDRE - 2026 - Action sociale - Fonctionnement	119 680,00
CENTRE D'ETUDES CANADIENNES (CECG) - 2026 - International - Les Saisons du Canada 2025-2026	800,00
LE HABERT HEBERGEMENT SAINT PAUL - 2026 - Action sociale - Aide à l'hébergement et l'accompagnement de personnes en grande précarité en lien avec le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation	11 500,00
ACCORDERIE DE GRENOBLE - 2026 - Alimentation - Mangeons, cuisinons local et équilibré	5 000,00
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS DEPARTEMENT DE L'ISERE (SPF 38) - 2026 - Aide au fonctionnement	20 000,00
MJC LUCIE AUBRAC - 2026 - Education - MJC Lucie Aubrac / Acompte 2026 forfait activité ado	60 000,00
ASS MJC ABBAYE CHATELET MAISON - 2026 - Développement social et territorial - ASL Abbaye 2026	14 000,00
ASSOCIATION PRELUDES - 2026 - Alimentation - Aide au fonctionnement 2025/2026	7 000,00
MAISON JEUNES CULTURE EAUX CLAIRES - 2026 - Education - MJC Eaux Claires / Acompte 2026 forfait	40 000,00

activité ado	
ENTROPIE - 2026 - Action sociale - Fab'el âge: Inclusion des seniors précaires et isolés par le travail du bois et le numérique	3 000,00
BANQUE ALIMENTAIRE ISERE - 2026 - Action sociale - Fonctionnement annuel	18 000,00
ENTROPIE - 2026 - Action sociale - Fonctionnement 2026	5 000,00
RESTO MALAP - 2026 - Alimentation - Une cuisine solidaire, écologique et multiculturelle accessible à tous.tes	15 000,00
ISSUE DE SECOURS : PENSION DE FAMILLE ET RIALTO - 2026 - Action sociale - Accompagnement spécifique des femmes et des enfants victimes de violences conjugales et intrafamiliales en hébergement d'urgence et au sein d'un LEAO	15 000,00
ASSOCIATION LA PIROGUE - 2026 - Développement social et territorial- Dispositif repas personnes âgées 2026	7 000,00
AEPCQV RADIO NEW'S FM - 2026 - Développement social et territorial - Les quartiers ont la parole	3 000,00
DEPANN' FAMILLES ISERE (DEPANN'FAMILLES) (DFI) - 2026 - Action sociale - Répondre à des besoins de garde spécifiques	41 000,00
ASSOCIATION DOMICILE INTER GENERATIONS ISEROIS (DIGI) - 2026 - Action sociale - Cohabitation intergénérationnelle et solidaire	3 500,00
COMITE DE SOUTIEN AUX REFUGIES ALGERIENS (CSRA) - 2026 - Action sociale - projet d'actions de solidarité	6 000,00
ASS PIROUETTE ACCUEIL PARENTS ENFANTS - 2026 - Action sociale - Pirouette, Lieu d'accueil enfants parents	8 000,00
ARMENIE ECHANGE ET PROMOTION - 2026 - Action internationale et européenne - La Francophonie à Sevan en 2026	25 284,00
TECHNOPOLE ALPES SANTE A DOMICILE ET AUTONOMIE - 2026 - Action sociale - Unapparté par TASDA	1 000,00
CROIX ROUGE FRANCAISE/DELEGATION LOCALE DE GRENOBLE - 2026 - Action sociale - AIDE AU FONCTIONNEMENT 2026	5 000,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ELEM ALPHONSE DAUDET / COOP SCOLAIRE 2026	3 446,00
LES NUAGES DE LA NUIT - 2026 - Culture - Demande de	1 500,00

subvention pour de l'aide à la création et à l'émergence (Dispositif 1A)	
LA MADRE - 2026 - Loisirs et vie sociale - Fonctionnement La Madre 2026	4 000,00
FEDER SPORTIVE GYMNIQUE DU TRAVAIL - 2026 - Action internationale et européenne - Accès au sport comme besoin essentiel en Palestine	3 000,00
COLLEGE LUCIE AUBRAC_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_Cross scolaire et solidaire -Passerelle 2026	1 000,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - MAT SIMONE LAGRANGE / COOP SCOLAIRE	2 897,00
EPISOL_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRTORIAL_La mobile	1 000,00
AMAL (ASS. DE COOPERATION FRANCO-CULTURELLE MAGHREBINE) - 2026 - Action internationale et européenne - Fonctionnement/aide aux projets	20 000,00
COSA ANIMALIA - 2026 - Environnement et condition animale - Fonctionnement	12 000,00
CINEMATHEQUE DE GRENOBLE - 2026 - Z - Autre - AIDE COMPLEMENTAIRE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	4 313,25
MOUVEMENT FRANCAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL - ASS DEP DE L'ISERE - 2026 - Santé publique et environnementale - Aide au projet - Droits et précarité menstruelles porté par le Planning Familial de l'Isère.	2 300,00
EPISOL_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRTORIAL_Paniers solidaires	2 000,00
EPISOL - 2026 - Alimentation - EPISOL ACTEUR CENTRAL DE LA SOLIDARITE ALIMENTAIRE A GRENOBLE	94 100,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - MAT NICOLAS CHORIER / COOP SCOLAIRE 2026	1 750,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - MAT PAUL BERT / COOP SCOLAIRE 2026	2 044,00
DES SOMMETS POUR REBONDIR - 2026 - Santé publique et environnementale - Projet alpinisme	500,00
SANTE ENVIRONNEMENT EN AUVERGNE-RHONE-ALPES (SERA) - 2026 - Santé publique et environnementale - Environnement favorable à la santé	1 000,00

COURS ACT PHYS ADAPT POUR BIEN HARMONISER LOISIRS ENVIES SANTE-CAPABLES - 2026 - Santé publique et environnementale - Fonctionnement annuel	1 000,00
AVENIR SANTE FRANCE - 2026 - Santé publique et environnementale - Prévention et réduction des risques et des dommages festifs, par les jeunes, pour les jeunes de Grenoble	4 500,00
MEDECINE ET DROIT D'ASILE 38 (MEDA 38) - 2026 - Santé publique et environnementale - Fonctionnement	4 000,00
MJC ALLOBROGES_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_Sensibilisation et prevention des violences et incivilités	1 000,00
FOOTBALL ECOLOGIE FRANCE - 2026 - Alimentation - Évènement Sport et Alimentation Durable	2 500,00
KIAP - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	1 200,00
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS ASSOCIATION - OMS - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	70 500,00
LEFOP-LIEU D'ETUDE ET DE FORMATION PERSONNALISEE - 2026 - Accès aux droits - Accompagnement d'adultes en situation d'illettrisme dans leur désir de réapprendre les savoirs de base (lir	4 000,00
GRENOBLE BASEBALL SOFTBALL GRIZZLYS (AGBS) - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	6 120,00
DAUPHINE TAEKWONDO CLUB - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	1 000,00
ASSOCIATION LA BAJA (AUESC BAJATIERE) - 2026 - Action sociale - Fonctionnement petite enfance	54 400,00
GUC COURSE D'ORIENTATION - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	2 210,00
ASS MJC ABBAYE CHATELET MAISON - 2026 - Education - MJC Abbaye / Acompte 2026 forfait activité ado	40 000,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - : ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ELEM ANATOLE FRANCE / COOP SCOLAIRE 2026	3 711,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - ELEM HOUILLE BLANCHE / COOP SCOLAIRE 2026	3 934,00
MJC PARMENTIER - 2026 - Développement social et	23 000,00

territorial - Espace de Vie Sociale Presqu'île aux trésors	
UNION DES MUTUELLES DE FRANCE SAVOIE - 2026 - Alimentation - La DALLE (le Droit à l'Alimentation Locale et Equitable)	196 000,00
ECHIQUIER GRENOBLOIS - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	7 000,00
LE ROCHER-OASIS DES CITES - 2026 -Developpement social et territorial- Le Rocher de Grenoble / Fonds Education Populaire / Fonctionnement annuel 2026	5 000,00
BILLARD CLUB GRENOBLOIS - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	2 200,00
GUC FOOTBALL FEMININ - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	1 300,00
ATELIER DU CINEMA EXCENTRIQUE (CINEX) - 2026 - Culture - Programme d'activités 2026 : Résidences artistiques, Sensibilition, médiation et education à l'image, Excentrique cinéma	4 000,00
FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ALMA FC2A - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	14 800,00
LA PIROGUE_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_Actions publics fragiles	3 000,00
GRENOBLE BASKET 38 - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	42 125,00
TENNIS CLUB VILLENEUVE - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	1 400,00
CULTUR'ACT_PRUNIER SAUVAGE_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_Droits culturels, citoyenneté et éducation artistique sur le quartier Mistral et le secteur	5 000,00
A BIENTOT J'ESPERE - 2026 - Culture - AU RISQUE DU RÉEL	5 000,00
TOUJOURS PLUS - 2026 - Culture - Aide à la diffusion et à la reprise de Palavas Vegas	1 500,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - ELEM GRAND CHÂTELET / COOP SCOLAIRE 2026	3 599,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - ELEM LEON JOUHAUX / COOP SCOLAIRE 2026	4 303,00
LA FILMS DE LA VILLENEUVE_2026_CONTRAT DE	1 000,00

VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_Cinema de quartier	
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - ELEM LES GENETS / COOP SCOLAIRE 2026	3 493,00
TEMPO - 2026 - Lutte contre les discriminations - fonctionnement	7 000,00
POINT D'ECOUTE - 2026 - Culture - Cosmophonie: cinéconcert philosophique	1 500,00
GRENOBLE FIERTES - 2026 - Lutte contre les discriminations - MARCHE DES FIERTES ET MOIS DES FIERTES 2026	4 000,00
ACCUEIL DES SDF DIT ASDF VIEUX TEMPLE - 2026 - Fonctionnement annuel	7 000,00
LA BAJ'ART_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_Photo mediation	3 000,00
SHAOLIN SHADOW_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_Club ciné	1 000,00
ACADEMIE DELPHINALE - 2026 - Culture - Édition bulletin 2025 de l'Académie	1 000,00
LA MARELLE - 2026 - Z - Autre - AIDE COMPLEMENTAIRE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	2 206,09
MAISON JEUNES CULTURE EAUX CLAIRES - 2026 - Z - Autre - AIDE COMPLEMENTAIRE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	7 682,34
SANTE ENVIRONNEMENT EN AUVERGNE-RHONE-ALPES (SERA) - 2026 - Alimentation - Alimentation saine pour tous	4 000,00
CIE TANCARVILLE - 2026 - Culture - Créations et nouvelle entrée au répertoire	1 500,00
CSF_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_Mieux vivre au secteur 5	1 000,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - ELEM PAUL PAINLEVÉ / COOP SCOLAIRE 2026	2 745,00
CLUB SUBAQUATIQUE DE GRENOBLE-CSG - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	1 200,00
ASSOCIATION VEGETARIENNE DE FRANCE - 2026 - Alimentation - Le Grand Repas Végétal	1 500,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Jeunesse -	1 825,00

ASSOCIATION OCCE ISERE - MAT FLORENCE ARTHAUD / COOP SCOLAIRE 2026	
COMITE ISEROIS DE SOUTIEN AUX SANS PAPIERS (CISSP) - 2026 - Hospitalité - migrations et diasporas - PROGRAMME D'ACTIVITES 2026	2 900,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - MAT AMPÈRE / COOP SCOLAIRE 2026	1 626,00
LOW-TECH LAB GRENOBLE - 2026 - Développement social et territorial - Vers un territoire low-tech en métropole grenobloise	10 000,00
CULTURES DU COEUR ISERE - 2026 - Lutte contre les discriminations - Accès aux pratiques et sorties culturelles, sportives et de loisirs pour les habitant.es de Grenoble en situation de précarité	2 000,00
SOLEXINE ASS - 2026 - Action Sociale - DEVELOPPEMENT ET MISE A JOUR DU PROJET DE SOLEXINE	18 000,00
VIVRE AUX VIGNES - 2026 - Action sociale - Fonctionnement association Vivre aux Vignes	17 500,00
L'ELEFAN - 2026 - Alimentation - Développement du premier Supermarché coopératif de l'agglomération grenobloise sur l'écoquartier Flaubert	20 000,00
DIACONAT PROTESTANT DE GRENOBLE - 2026 - Action sociale - Programme annuel d'accompagnement à l'autonomie et au pouvoir d'agir des publics en grande précarité et aux mineurs isolés, à Grenoble, accompagné par le Diaconat Protestant.	8 000,00
DIACONAT PROTESTANT DE GRENOBLE - 2026 - Alimentation - Accompagnement à l'autonomie et au pouvoir d'agir des publics de l'Echoppe dans le domaine de la transition alimentaire.	13 000,00
L'AGE D'OR - 2026 - Accès aux droits et solidarités - Fonctionnement	37 500,00
RELAIS OZANAM - 2026 - Action sociale - AIDE AU FONCTIONNEMENT-STEP's 2026	5 500,00
COMPAGNIE LES BRECHES - 2026 - Culture - Compagnie Les Brèches - Soutien Universel aux équipes artistiques et à l'émergence	1 500,00
LA COMPAGNIE ATTRAPE-LUNE - 2026 - Culture - Création du spectacle "Moi, Christine, Chanteuse... ou presque" à partir des témoignages des habitant-e-s à l'écriture et atelier d'émancipation féminine par le	1 500,00

théâtre

VUES D'EN FACE - 2026 - Culture - Organisation du festival Vues d'en Face, le festival international du film LGBTQI+ de Grenoble	5 000,00
OX'ART (DANCE) - 2026 - Culture - Sur La Vague d'une Basket - AAP Place aux enfants	3 500,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE - 2026 - Prévention et gestion des risques - AIDE AU FONCTIONNEMENT 2025-Dispositif des Correspondants de Nuit sur le secteur 6	220 000,00
ABLO ET ALTHEA - 2026 - Culture - AAP Place(s) aux enfants	5 400,00
LES COULISSES A RESSORTS - 2026 - Culture - Reprise - Spectacle L'aidant de la mère	1 500,00
RETOUR DE SCENE - 2026 - Culture - Festival Magic Bus 2026 ; Cuvée grenobloise ; Actions Culturelles : Micro'Live ; La Damme	31 000,00
ASSOCIATION MALKA - 2026 - Culture - AAP Place(s) aux enfants - 2026	6 000,00
LA GUETTEUSE - 2026 - Culture - CIE LA GUETTEUSE : Main dans la main, avançons	5 000,00
MAISON COURBE - 2026 - Culture - Soutien au développement et à la structuration du Collectif Maison Courbe	1 500,00
COLLECTIF TERRON - 2026 - Culture - Soutien au programme d'activités de la compagnie Colectivo Terròn	4 000,00
MUSIQUES CREATIVES DU SUD ALMA MUSIQUES - 2026 - Culture - CANCIONES DE AGUA	1 500,00
LE CONTRE POING - 2026 - Culture - Aides à la création d'un nouveau spectacle et atelier avec des personnes en situation de grande précarité	1 500,00
MUSIDAUPHINS MEDIARTS - 2026 - Culture - Résidence artistique Couleurs et mouvements	9 000,00
MAISON ENFANCE BACHELARD_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_La continuité éducative	3 500,00
LES BELLES OREILLES - 2026 - Culture - Radio Comptines	1 500,00
MISTRAL FOOTBALL CLUB_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET	1 500,00

TERRITORIAL_Educa foot	
DES ETUDIANTS DU MASTER PROFESSIONNEL DIFFUSION DE LA CULTURE (AEMD) - 2026 - Culture - Festival Printemps des Poètes 2026	1 000,00
LES 7 SOEURS - 2026 - Culture - Soutien au développement _ Cie les 7 soeurs (création 2026 : Beau comme un camion)	1 500,00
CONTACT ISERE - 2026 - Lutte contre les discriminations - : Demande de subvention pour 2026 pour le fonctionnement de notre association	500,00
KOMOK - 2026 - Culture - Subvention 2026 pour aide au projet de création artistique du spectacle "Réajuster"	1 500,00
COMPAGNIE L'INSTITOUT - 2026- Culture - Aide à la structuration et au développement de l'activité de la Compagnie Institout	1 500,00
LPO AUVERGNE RHONE-ALPES - 2026 - Environnement et condition animale - Accompagnement nature en Ville / Action Hérissons 2026	4 480,00
LPO AUVERGNE RHONE-ALPES - 2026 - Environnement et condition animale - Médiation faune sauvage 2026	3 200,00
HUMACOOP-AMEL FRANCE - 2026 - Lutte contre les discriminations - Agir ensemble pour un accueil inclusif et interculturel	2 500,00
PIMENT SCENE - 2026 - Culture - Festival de comédie musicale et médiation culturelle	1 000,00
ASSOCIATION ALL CONCEPT_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_Addictions et santé mentale : Comprendre Prévenir et Agir	1 000,00
ABLO ET ALTHEA - 2026 - Culture - Aide à l'émergence	1 500,00
ALPES CONCERTS - 2026 - Culture - Actions culturelles avec les amateurs (Valides et Handicap) et la Compagnie Colette Priou (Danseurs Professionnels)	2 000,00
LPO AUVERGNE RHONE-ALPES - 2026 - Environnement et condition animale - AIDE AU FONCTIONNEMENT 2026	1 600,00
CSF_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_accompagner les habitant-es dans les projets ANRU	1 000,00
ARCHIPEL_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_Actions de sensibilisation à la laïcité	1 000,00

UNION SPORTIVE ABBAYE GRENOBLE - 2026 - Z - Autre - AIDE COMPLEMENTAIRE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	799,62
MJC ANATOLE FRANCE - 2026 - Z - Autre - AIDE COMPLEMENTAIRE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	6 790,02
ASSO D ENTRAIDES FAMILIALE - 2026- Action sociale - aide au fonctionnement	48 960,00
LES RESTAURANTS DU COEUR DE L ISERE - 2026- Action sociale - Fonctionnement	30 000,00
AMICALE DU NID (ISERE) - 2026 - Accès aux droits et solidarités - ACCES AUX DROITS	2 000,00
AIDE MEDICALE ET DEVELOPPEMENT (AMD) - 2026 - Action internationale et européenne - Kosmopolitès : Déploiement des activités d'Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale du Pôle de Solidarité Internationale à Grenoble	20 000,00
POINT D'EAU - 2026 - Action sociale - Fonctionnement de l'association Point d'eau	42 500,00
ATD QUART-MONDE GRENOBLE - 2026 - Action sociale - Aide au fonctionnement	2 000,00
ME BACHELARD - 2026 - Education - ME Bachelard / Acompte 2026 forfait activité ado- passerelle	40 000,00
AFRIC IMPACT - 2026 -Developpement social et territorial - AIDE AU FONCTIONNEMENT 2026	5 000,00
ASSOC HABITANT ANIMATION ENFANT ADULTE (ME TEISSEIRE AHAEAT) - 2026 - Education - ME Teisseire Malherbe / Séjours automne 2025	960,00
LA MADRE - 2026 - Loisirs et vie sociale - Projets La MADRE : animations et événements en 2026	2 000,00
ALMA ISERE Fonctionnement	500,00
PAYS'ÂGES, LA MAISON DES SAGES - 2026 - Accès aux droits et solidarités - Demande de subvention de fonctionnement	14 000,00
ALERTEES - 2026 - Action sociale - Subvention de fonctionnement 2026	1 000,00
MJC ANATOLE FRANCE - 2026 - Education - MJC Anatole France / Acompte 2026 forfait activité ado	60 000,00
GROUPE EMILE DUBOIS - 2026 - Culture - Activités 2026 du Groupe Emile Dubois	7 500,00
ALDEIA - 2026 - Culture - AAP Place(s) aux enfants : le	5 400,00

geste graphique	
COMPAGNIE LES VOISINS DU DESSOUS - 2026 - Culture - Programme d'activités 2026 de la Cie (création, diffusion et médiation culturelle)	13 000,00
JAZZ CLUB DE GRENOBLE - 2026 - Culture - PROJET DU JAZZ CLUB DE GRENOBLE POUR L'ANNEE 2026	5 000,00
ASSOCIATION FUSEES - 2026 - Culture - AAP Place(s) aux enfants - oiZo	5 400,00
TERRE DE SIENNE - 2026 - Culture - Pratiques culturelles amateurs en situation de handicap mental	4 300,00
TERREUR NOCTURNE - 2026 - Culture - Maudit Festival 2026 7eme édition	1 000,00
TOUS TRAVAUX D'ART - 2026 - Culture - Un laboratoire des situations urbaines	10 000,00
P'TITS SOURIRES - 2026 - Culture - P'tits Sourires: artistiques et médiations culturelles	1 500,00
COMPAGNIE COMME UN POISSON - 2026 - Culture - Demande de soutien financier pour la suite de création et diffusion du spectacle Tante Louise ou la vie secrète d'une vieille fille. Diffusion et EAC en milieu scolaire.	1 500,00
COMPAGNIE A CORPS DISSIDENTS - 2026 - Culture - Felicità - Retrouver la joie	1 500,00
COLLECTIF LES BLEUES LUISANTES - 2026 - Culture - Cher Univers	1 500,00
ALPES CONCERTS - 2026 - Culture - La Fiancée Animale - Pop électrobiche - musiques actuelles	1 500,00
ET POURQUOI PAS ? - 2026 - Culture - Soutien à la programmation artistique des événements du projet Arts Mais Vous ?	1 500,00
PRENEZ PLACE ET COMPAGNIE - 2026- Culture - TRILOGIE DES JOURS HEUREUX	1 500,00
LA COMPAGNIE DES GENTILS - 2026 - Culture - ACTIVITÉS DE LA COMPAGNIE DES GENTILS - 2026	7 500,00
LE GRAND MANITOU - 2026 - Culture - Infini Dehors 2026 - FONDRE (création, diffusion, médiation)	4 000,00
FA SOL LATINO - 2026 - Culture - Festival Ojoloco - 14ème édition 2026	5 000,00
COMPAGNIE MELTA - 2026 - Culture - Aide à la création Golden Ratio et activités de la compagnie Melta sur le territoire.	1 500,00

GAME A PRODUCTION - 2026 - Jeunesse - Permanence HipHop Quartier Hoche	2 500,00
5BIRHAK - 2026 - Environnement et condition animale - La MNE ² : centre d'engagement et de ressource grenoblois pour le Climat, la Biodiversité, la Nature, l'Environnement et l'Ecocitoyenneté.	39 000,00
ET POURQUOI PAS ? - 2026 - Développement social et territorial - Arts Mais Vous ? #2026 / Ouverture d'un lieu de pratique	1 300,00
MJC ANATOLE FRANCE_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_PARTIR ET FAIRE PARTIR	1 500,00
CENTRE CULTUREL CINEMATOGRAPHIQUE - 2026 - Culture - Projections saison 2025-2026	2 000,00
LE CAFE DES COMPETENCES - 2026 - Développement social et territorial - "Résilience et Expression de Soi à travers la pratique théâtrale"	3 000,00
ASSOCIATION CERFEUILLE - 2026 - Environnement et condition animale - Un nouveau chapitre pour la Médiathèque Cerfeuille de la Maison de la Nature et de l'Environnement	3 500,00
ASSOCIATION SCALENE - 2026 - Culture - Festival Ouverture Exceptionnelle et projets rattachés	8 000,00
ASSOCIATION STENDHAL ET DES AMIS DU MUSEE STENDHAL - 2026 - Culture - Saison stendhalienne 2026	600,00
CSF_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_soutien aux initiatives habitant-es	2 000,00
DUENDE - 2026 - Culture - PROGRAMME D'ACTIVITES DE L'ASSOCIATIO DUENDE - SAISON 2025-2026	3 500,00
MUSIQUES SAUVAGES - 2026 - Culture - Développement du trio Aflama	1 500,00
AFEV_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_Kaps Mistral	1 000,00
ANAGRAMME - 2026 - Culture - Programme d'activités 2026	8 500,00
LA SOUPAPE_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_Animations de proximité et parentalité dans les quartiers	1 000,00
FONDATION LE REFUGE - 2026 - Lutte contre les discriminations - Accompagnement au fonctionnement	6 000,00

de la Fondation Le Refuge de Grenoble	
AJT ASSOCIATION POUR LE JEUNE THEATRE A GRENOBLE - 2026 - Culture - CLASH (Coin Lectures Aux Supers Histoires)	1 500,00
REGIE DE QUARTIER VN VO_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_La Machinerie : lieu de convivialité, de partage et de transitions du quotidien	3 000,00
L'ARCHE DE CHANTAL - 2025 - Environnement et condition animale - Protection animale	1 000,00
AIDE MEDICALE ET DEVELOPPEMENT_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_Citoyennete et solidarité jeunes de teisseire	1 000,00
MAISON ENFANCE BACHELARD_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_parentalité et coéducation	1 000,00
INFORMATION AIDE AUX STOMISES-IAS - 2026 - Santé publique et environnementale - Projets d'activités de Pair-Aidance pour les stomisés et aidants	2 000,00
DROIT VIVRE ET PROTECTION ANIMAUX - 2025 - Environnement et condition animale - tests PCR pour nos chats	5 000,00
MJC MUTUALITE - 2026 - Z - Autre - AIDE COMPLEMENTAIRE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	1 485,00
SOLIDENT - 2026 - Santé publique et environnementale - Aide au fonctionnement Solident	7 000,00
CSF_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_soutien aux initiatives habitantes VN	1 000,00
MJC PREMOL_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_jardins partagés et solidarités	1 000,00
OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES PRISONS - OIP GROUPE LOCAL - 2026 - Z - Autre - AIDE COMPLEMENTAIRE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	252,25
MJC ALLOBROGES - 2026 - Z - Autre - AIDE COMPLEMENTAIRE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	9 271,44
MADAME RUETABAGA_2026_CONTRAT DE	3 000,00

VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_Ateliers de rue intergénérationnels	
ASSOCIATION CULTURELLE MISTRAL - 2026 - Z - Autre - AIDE COMPLEMENTAIRE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	1 944,55
VIILLENEUVE IMPACT_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRTORIAL_Faisons vivre notre quartier	1 500,00
PERSONNES HOSPITALISEES AGEES READAPTATION ECOUTE SOUTIEN (PHARES) - 2026 - Action sociale - Fonctionnement de l'association	500,00
REGIE DE QUARTIER VN VO_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_Correspondant de nuit-secteur Village Olympique secteur Arlequin	9 000,00
AZIMUTS_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_Ciné foot	1 000,00
ARC-EN-CIEL FRANCE MAGHREB - 2026 - Z - Autre - AIDE COMPLEMENTAIRE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	453,00
EN VERT ET AVEC TOUS_2026_CONTRAT DE VILLE 2026_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_La foret jardin	2 000,00
RECHERCHE ET RENCONTRES-LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT-SUICIDE - 2026 - Santé publique et environnementale - Fonctionnement - Lutte contre l'Isolément et Prévention du Suicide	4 900,00
IMMIGRES ITALIENS - 2026 - Z - Autre - AIDE COMPLEMENTAIRE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	1 476,56
COEURS 2 GRE L'ASSOCIATION - 2026 - Z - Autre - AIDE COMPLEMENTAIRE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	1 576,52
ASS LES CYCLOTOURISTES GRENOBLOIS - 2026 - Les Boucles Grenobloises	1 000,00
SEREIN.E.S - 2026 - Santé publique et environnementale - Lutter contre les violences sexistes et sexuelles en milieu festif	7 000,00
A.D.A.T.E_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_Favoriser l'accès aux droits	2 000,00
LA MAISON DES FAMILLES - 2026 - Education - Soutien de la parentalité pour des familles vivant des situations	5 000,00

de précarité

AFEV_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_Kaps J brel	1 000,00
MC2_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_Sortie à Avignon	1 000,00
LE GRAND COLLECTIF_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_Résidence artistique	1 500,00
A BORD PERDU - 2026 - Z - Autre - AIDE COMPLEMENTAIRE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	212,75
SOS AMITIE ISERE - 2026 - Santé publique et environnementale - Ecoute par téléphone(aussi par chat et messagerie) de personnes en situation de détresse psychique	1 000,00
ASSOC HABITANT ANIMATION ENFANT ADULTE (ME TEISSEIRE AHAEAT) - 2026 - Z - Autre - AIDE COMPLEMENTAIRE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	4 718,65
UNION NATIONALE FAMILLES AMIS MALADES PSYCHIQUES - DELEG ISERE (UNAFAM) - 2026 - Santé publique et environnementale - Aide au fonctionnement 2026	2 000,00
DISPENS'AIRE PSY LES PSY DU COEUR - 2026 - Action sociale - Offrir un soutien psychothérapeutique immédiat à des personnes éloignées culturellement ou socialement de ce type de démarche	1 500,00
LES COMPAGNIES REUNIES - 2026 - Z - Autre - AIDE COMPLEMENTAIRE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	1 198,50
PLANETE SCIENCE AUVERGNE RHONE ALPES _2026_CONTRAT DE VILLE_ DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_Developpement actions scientifiques	2 000,00
ASSOCIATION "HISTOIRE DE..."_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_Mon quartier dans ma ville	1 000,00
COLLECTIF DES USAGERS DE LA BIFURK - CUB - 2026 - Z - Autre - AIDE COMPLEMENTAIRE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	15 316,61
GRENOBLE TENNIS - 2026 - Open Grenoble-Isère 2026	15 000,00
ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL CHORIER BERRIAT - 2026 - Z - Autre - AIDE COMPLEMENTAIRE AUX CHARGES	3 121,03

DE FONCTIONNEMENT	
ACCUEIL AIDE ET ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS ET JEUNES ISOLES ETRANGERS VERS UNE FORMATION OU UN PROJET PROFESSIONNEL (3AMIE) - 2026 - Z - Autre - AIDE COMPLEMENTAIRE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	2 329,55
SOS INCESTE POUR REVIVRE - 2026 - Santé publique et environnementale - Ateliers psycho corporels pour les victimes d'inceste et de violences conjugales	2 000,00
AVIRON GRENOBLOIS - 2025 - Championnat départementale Aviron Indoor, et Régional aviron adapté	3 500,00
ASSOCIATION SCALENE_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_Festival	2 000,00
L'OISEAU BLEU - 2026 - Santé publique et environnementale - MEDIATION SANTE PUBLIC ROMS 2026	4 000,00
LE GRILLE PAIN_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_Le Choeur des chansons lointaines	1 000,00
MJC ALLOBROGES_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_Mamans en mouvement	1 500,00
GUC ATHLETISME - 2025 - Stage jeunes de la Toussaint, 26 au 29 octobre 2025	1 000,00
INFORMATION AIDE AUX STOMISES-IAS - 2026 - Santé publique et environnementale - Fonctionnement de l'IAS Dauphiné Grenoble	500,00
LOCOMOTIVE ASSOCIATION - 2026 - Santé publique et environnementale - Les sorties « Locomôm's » pour les enfants malades et leur fratrie	1 000,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE - 2026 - URBAN CROSS GRENOBLE 9 ° EDITION	1 000,00
MOUVEMENT FRANCAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL - ASS DEP DE L'ISERE - 2026 - Santé publique et environnementale - Subvention de fonctionnement 2026 - Soutien aux activités du Planning Familial de l'Isère	25 000,00
LE CAMELEON - 2026 - Santé publique et environnementale - AIDE AU FONCTIONNEMENT 2026	6 500,00
AMICALE DES JEUNES FRANCO-MAROCAINS DE L'ISERE	1 049,37

(AJFMI) - 2026 - Z - Autre - AIDE COMPLEMENTAIRE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	
ASSOCIATION LA BAJA_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_Aide administrative numérique	1 000,00
CLUB DE GO DE GRENOBLE - 2026 - Tournoi International de Go de Grenoble (TIGGRE - Ellie Cup)	1 000,00
GUC GRENOBLE SKI - 2025 - BIATHLON AUTOMNE GRENOBLE	3 500,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - MAT MARIE REYNOARD / COOP SCOLAIRE 2026	3 090,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - MAT JEAN JAURES / COOP SCOLAIRE 2026	1 824,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - MAT DIDEROT / COOP SCOLAIRE 2026	1 454,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - MAT MALHERBE / COOP SCOLAIRE 2026	3 751,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - MAT LE LAC / COOP SCOLAIRE 2026	2 556,00
ASSOCIATION DES DIABETIQUES DE L'ISERE - AFD38 - 2026 - Santé publique et environnementale - Demande de subvention SNP	500,00
GRENOBLE ISERE MÉTROPOLE PATINAGE (GIMP) - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	98 450,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - MAT FERDINAND BUISSON / COOP SCOLAIRE 2026	2 197,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - MAT LE VERDERET / COOP SCOLAIRE	2 751,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - MAT JULES VERNE / COOP SCOLAIRE 2026	2 180,00
GRENOBLE VOLLEY UNIVERSITE CLUB (GVUC) - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	94 225,00

ASS SOLEIL ROUGE - 2026 - Santé publique et environnementale - Maintenir nos interventions pour le sourire des enfants à l'Hôpital Couple-Enfant du CHU Grenoble-Alpes	1 500,00
COMITE DE LIAISON DES ASSOC. BENEVOLES A L'HOPITAL/CLABH - 2026 - Santé publique et environnementale - Fonctionnement	500,00
MODUS OPERANDI - 2026 - Lutte contre les discriminations - Diffuser l'approche de la transformation de conflit	3 000,00
GRENOBLE SAINT MARTIN D'HERES METROPOLE 38 HANDBALL-GSMH38 - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	57 350,00
GUC JUDO CLUB DE GRENOBLE - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	31 900,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - MAT BIZANET / COOP SCOLAIRE 2026	1 650,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - MAT BERRIAT / COOP SCOLAIRE 2026	1 815,00
GRENOBLE UNIVERSITE CLUB SECTION BANDO KICK BOXING - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	3 000,00
SENTINELLES DES ALPES - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	14 640,00
BON'SANG! - 2026 - Santé publique et environnementale - Fonctionnement	1 000,00
GRENOBLE OLYMPIQUE LUTTE - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	2 210,00
CENTRES DE LOISIRS DE GRENOBLE - ACL - 2026 - Education - ACL / Quantitatif / Régulation	25 702,00
LE SAMOURAI - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	1 500,00
MJC ANATOLE FRANCE - 2026 - Education - MJC Anatole France / Séjours automne 2025	2 800,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - MAT LÉON JOUHAUX / COOP SCOLAIRE 2026	3 327,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - MAT SIDI BRAHIM / COOP SCOLAIRE	2 066,00

ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - MAT MARCEAU / COOP SCOLAIRE 2026	2 172,00
ASSOCIATION SPORTIVE GRENOBLE CATALANS - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	4 100,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE - 2026 - Alimentation - Bien manger pour mieux vivre Programme d'inclusion alimentaire 2026	10 000,00
TENNIS DE TABLE LA TRONCHE - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	9 720,00
GRENOBLE ALP 38 - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	33 700,00
GUC TRIATHLON - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	800,00
CLUB DE TIR GRENOBLOIS - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	2 100,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - ELEM SIDI BRAHIM / COOP SCOLAIRE 2026	3 128,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - MAT BUFFON / COOP SCOLAIRE 2026	1 423,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - MAT PAUL PAINLEVÉ / COOP SCOLAIRE 2026	2 095,00
ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL CHORIER BERRIAT - 2026 - Accès aux droits et solidarités - Accueil mutualisé	15 000,00
ASSOCIATION DES DIABETIQUES DE L'ISERE - AFD38 - 2026 - Santé publique et environnementale - Demande subvention JMD 2026	500,00
STE MYCOLOGIQUE DU DAUPHINE - 2026 - Santé publique et environnementale - Fonctionnement	3 000,00
GRENOBLE KARATE CLUB - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	1 500,00
ROLLER DERBY 38-THE CANNIBAL MARMOTS - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	2 200,00
CLUBHOUSE FRANCE - 2026 - Alimentation - Santé mentale et Plantes aromatiques	500,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education -	1 692,00

ASSOCIATION OCCE ISERE - MAT MENON / COOP SCOLAIRE 2026	
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - ELEM PAUL BERT / COOP SCOLAIRE 2026	3 157,00
GRENOBLE UNIVERSITÉ CLUB SECTION LAWN TENNIS - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	14 880,00
GRENOBLE HANDISPORT - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	8 700,00
ALPINE SKATE CULTURE - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	20 000,00
YETI'S GRENOBLE ROLLER HOCKEY - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	5 280,00
GUC RUGBY - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	3 300,00
MEYLAN GRENOBLE HANDIBASKET - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	2 500,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - ELEM LES BUTTES / COOP SCOLAIRE 2026	2 525,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - ELEM DIDEROT / COOP SCOLAIRE 2026	2 132,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - ELEM BAJATIERE/ COOP SCOLAIRE 2026	2 400,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - ELEM BEAUVERT / COOP SCOLAIRE 2026	4 159,00
ASSOCIATION GRENOBLOISE DE PARKOUR - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	1 000,00
COLLECTIF 17 OCTOBRE 1961 ISERE - 2026 - Mémoire / commémoratif - actualité de la mémoire de la colonisation	1 000,00
POINT D'EAU - 2026 - Alimentation - Mieux manger pour toutes et tous	45 000,00
CERCLE ESCRIME LA RAPIERE - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	2 100,00
GRENOBLE ALPES BADMINTON GAB 38 - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	12 120,00

ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ELEM AMPÈRE / COOP SCOLAIRE 2026	3 441,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - ELEM CHRISTOPHE TURC / COOP SCOLAIRE 2026	4 524,00
ASS DE COOPERATION POUR LE DVPT LOCAL DES ESPACES NATURELS (TETRAKTYS) - 2026 - Action internationale et européenne - Grenoble et Tiznit : un partenariat au service du patrimoine, du tourisme et d'un	18 537,70
CENTRE SPORTIF TAEKWONDO DAUPHINE MISTRAL - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	2 210,00
BOXING CLUB MULTISPORTS VILLENEUVE GRENOBLE - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	4 700,00
ASSOCIATION LA BAJA (AUESC BAJATIERE) - 2026 - Education - La Baja / Acompte 2026 forfait activité ado	40 000,00
BIG BANG BALLERS FRANCE - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	18 000,00
GRENOBLE BAYARD ECHECS - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	1 300,00
MAISON POUR TOUS SAINT LAURENT - 2026 - Education - CLEF / Acompte 2026 forfait activité ado	20 000,00
CLUB LUCIE PELLAT - 2026 - Action sociale - Animations diverses et fêtes des anniversaires	400,00
CTRE SOINS INFIRMIERS ABBE GREGOIRE - 2026 - Santé publique et environnementale - Fonctionnement du CSI Abbé Grégoire	10 000,00
LES HARMONIQUES DU NEON - 2026 - Culture - LES HARMONIQUES DU NEON - Programme d'activités	10 000,00
LE ROCHER OASIS DES CITES_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_Aller vers les habitant-es	1 500,00
L'AGE D'OR_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_Pole informatique teisseire malherbe	4 000,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - ELEM JULES FERRY / COOP SCOLAIRE 2026	3 500,00
ASSOCIATION LA BAJA (AUESC BAJATIERE) - 2026 -	80 000,00

Dveloppement social et territorial - FONCTIONNEMENT
CENTRE SOCIAL

GUC ATHLETISME - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	26 900,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - ELEM JEAN JAURES / COOP SCOLAIRE 2026	3 420,00
CIMADE - SERVICE OECUMENIQUE D'ENTRAIDE - 2026 - HOSPITALITE - Accès effectif aux droits des personnes étrangères	4 000,00
ASSOCIATION OCCE ISERE - 2026 - Education - ASSOCIATION OCCE ISERE - MAT COLONEL DRIANT / COOP SCOLAIRE 2026	2 323,00
GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE MAISON DES RESEAUX DE SANTE ISERE - 2026 - Santé publique et environnementale - Prévention des hépatites et promotion de la santé hépatique	3 000,00
UNI(E-S)VERSELLES - 2026 - Santé publique et environnementale - Fonctionnement de l'association Uni(e-s)verselles et de la Maison des Femmes Grenoble Alpes	25 000,00
ANCRAGE - ASS DE PREVENTION DES VIOLENCES - 2026 - Egalité homme/femme et minorité de genre - Fonctionnement 2026	6 000,00
DOLCE CINEMA - 2026 - Culture - Festival DOLCE CINEMA 2026 - 20e édition	5 000,00
CIE DESORDRE IMAGINAIRE_2026_CONTRAT DE VILLE_DEVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL_Coeur Battant	1 000,00
LES VEILLEURS (COMPAGNIE THEATRALE) - 2026 - Culture - CE N'EST PAS POUR LES ENFANTS saison 1	10 000,00
ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE EAG 38 - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	38 400,00
ORIENT'ALP GRENOBLE - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	1 200,00

Total

6 222 758,78

INVESTISSEMENT

Bénéficiaire

Conseil en cours

ASS GESTION CENTRES DE SANTE DE GRENOBLE	15 000,00
--	-----------

(AGECSA) - 2026 - Santé publique et environnementale -
Subvention d'investissement pour la réalisation d'une
centre de santé pédiatrique sur le quartier de l'Arlequin

ATYPIK ET COMPAGNIE - 2026 - Alimentation - 13 000,00
Investissement - Equipement matériel cuisine

FOOTBALL CLUB GRENOBLE RUGBY (FCG) - 2026 - 400 000,00
Investissement projet Lesdiguières

Total **428 000,00**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Ne prennent pas part au vote : 2 Grenoble en Commun (M. KADA ; Mme CAPDEPON)

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : Mme PETERS, M. BACK, Mme BRETTON, Mme PANTEL, M. WAZIZI (Mission Locale) ; Mme OLMOS (Au Local) ; M. SOLDEVILLE (MPT Saint-Laurent) ; M. BELTRAN LOPEZ (ADATE), Mme PFISTER, M. BOUZEGHOUB, M. GENTIL (AGECSA) ; Mme DESLATTES (Issue de Secours) ; Mme CAPDEPON (DIGI , Mission Locale,ODTI) ; M. KADA (Point d'eau, GCS MRSI, AGECSA) ; Mme LHEUREUX (MC2) ; M. JUVEN (GCS MRSI)

DELIBERATION N° 136-(41344) - COMMUNICATION - Présentation du suivi des recommandations émises par la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes relatives à la communication.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte de la présentation des actions entreprises par la ville de Grenoble suite au rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes concernant l'enquête sur la communication externe de la ville de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 137-(41675) - COMMUNICATION - Convention de cessions droits d'auteurs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les projets de conventions de cession de droits d'auteurs à intervenir entre la ville de Grenoble et les photographes agent-es publics de la ville ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ces conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 138-(41877) - ADMINISTRATION GENERALE - Société d'économie mixte (SEM) Gaz et Electricité de Grenoble (GEG) - Autorisation de prise de participation de la filiale GEG ENeR dans une société de projets.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la prise de participation de GEG ENeR filiale de GEG SE dans une société qui reste à créer pour porter les projets de centrales photovoltaïques situés sur la Commune de Montceau les Mines.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 42

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre
Ne prennent pas part au vote : 1 Grenoble en Commun (Mme DESLATTES), 1 Social, Démocrate, Ecologiste (M. ALLOTO)**

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : M. FRISTOT, M. CONFESSON, Mme TAVEL.

DELIBERATION N° 139-(41859) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élu-es au titre de mandat spécial.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

- du 25/02/2026 au 01/03/2026 : Déplacement à Halle-sur-Saale - Allemagne

La Ville de Grenoble entretient avec l'Allemagne des relations anciennes et structurées, notamment à travers ses jumelages avec Halle-sur-Saale (depuis 1976), Essen (depuis

1979) et Stendal (depuis 1992). Ces coopérations s'appuient sur un réseau d'acteurs institutionnels et associatifs et s'inscrivent dans une dynamique durable d'échanges et de projets communs, en particulier dans les domaines de l'énergie, de la mobilité durable et de la transition écologique.

L'année 2026 marquera le cinquantenaire du jumelage entre Grenoble et Halle-sur-Saale. Dans ce cadre, un projet culturel européen réunira à Halle-sur-Saale, en février 2026, des chorales de Grenoble, d'Oxford et de Halle-sur-Saale. À cette occasion, M. Emmanuel Carroz se rendra à Halle avec une équipe de la Direction Ville ouverte afin de réaffirmer les orientations de la politique internationale de Grenoble (2023-2028) et de renforcer les liens entre Halle, Grenoble et ses autres villes jumelles.

M. Emmanuel CARROZ

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 140-(41865) - PERSONNEL MUNICIPAL - Avenant à la convention de gestion des services communs entre la Ville de Grenoble, Grenoble Alpes Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale et le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de gestion des services communs entre Grenoble-Alpes Métropole, la ville de Grenoble, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Grenoble et le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (annexe);**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer ledit avenant.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 141-(40799) - PERSONNEL MUNICIPAL - Transformations, création de postes et précisions sur certains emplois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les transformations et la création de postes soumises à l'avis du Comité Social Territorial du 27 janvier 2026 ;
- d'autoriser l'ouverture de 6 postes permanents aux agent-es contractuel-les appartenant aux cadres d'emplois :
 - attaché (1)
 - ingénieur (1)
 - technicien (1)
 - rédacteur (2)
 - infirmier en soins généraux (1)

Délibération : Adoptée

Pour : 47

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 142-(40811) - PERSONNEL MUNICIPAL - Convention commune avec Grenoble Alpes Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Grenoble et le Fonds Pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accepter les termes de la convention commune entre la Ville de Grenoble , Grenoble Alpes Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et le Fonds Pour l'insertion des personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP);
- d'autoriser la perception du montant de 243 514,80 € euros de la part du FIPHFP à la signature de la convention ;
- d'accepter de percevoir à l'issue de chaque année, lors de la production du bilan annuel prévu à l'article 9.1 de la convention et après analyse et validation du FIPHFP, un versement correspondant au montant des dépenses admises de l'année et des dépenses prévisionnelles de l'année à venir ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer la convention commune avec Grenoble Alpes Métropole et le CCAS et le FIPHFP pour une durée de 4 ans, soit pour la période 2026 à 2029.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 143-(41807) - PERSONNEL MUNICIPAL - Remboursement des aides du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique perçues par la Ville de Grenoble à l'intention des agent-es.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder le remboursement aux agent-es concerné-es des sommes qu'ils-elles auront avancées dans la limite de l'aide attribuée par le F.I.P.H.F.P. et perçue par la Ville ;**
- d'autoriser Monsieur Le Maire, ou sa-son représentant-e, à effectuer toute démarche ou à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 144-(41670) - PERSONNEL MUNICIPAL - Participation financière de la Ville de Grenoble à la restauration des agent-es municipaux . Convention entre la ville de Grenoble et la Fondation Georges BOISSEL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre la Vile de Grenoble et la Fondation Georges BOISSEL gérant le restaurant solidaire « L'Arbre fuité », fixant la participation financière de la Ville de Grenoble à compter du 09 février 2026 ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 145-(41049) - PERSONNEL MUNICIPAL - Remises gracieuses de dettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder une remise gracieuse de dette à :

- Madame [REDACTED] pour un montant de 568,11 euros,
- Madame [REDACTED] pour un montant de 683,10 euros.
- Madame [REDACTED] pour un montant de 6 564,01 euros.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 146-(41735) - PERSONNEL MUNICIPAL - Information sur une convention de mise à disposition d'un agent de la Ville de Grenoble auprès de l'association Club Alpin Jeunes en Montagne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte de la mise à disposition partielle à titre onéreux de :

- Monsieur [REDACTED] auprès de l'Association du Club Alpin Français Jeunes en montagne à hauteur de 50 % de son temps de travail, à compter du 1er avril 2026 jusqu'au 31 décembre 2027.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 147-(41736) - PERSONNEL MUNICIPAL - Information sur une convention de mise à disposition partielle d'un agent de la Ville de Grenoble auprès du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Grenoble (CCAS).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le renouvellement de la mise à disposition à 50 % à titre onéreux de Madame [REDACTED] auprès du Centre communal d'action sociale de Grenoble, à compter du 1er avril 2026, pour une durée de trois ans (annexe);
- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 148-(41737) - PERSONNEL MUNICIPAL - Convention de mise à disposition de deux agents de la Ville de Grenoble auprès du groupement d'intérêt public ARC NUCLEART.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le renouvellement de la mise à disposition à titre gracieux de deux agents auprès d'ARC-Nucléart, pour une durée d'un an avec effet au 3 juin 2026 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer les conventions .**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 51

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : M. SOLDEVILLE, Mme LHEUREUX.

DELIBERATION N° 149-(41902) - PERSONNEL MUNICIPAL - Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et le laboratoire de recherche PACTE pour l'encadrement partagé d'un stage de perfectionnement de l'INET

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention de partenariat pour l'encadrement partagé d'un stage de perfectionnement de l'INET (annexe 1);**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer la convention de partenariat.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 150-(41922) - CONSEIL MUNICIPAL - Attribution de moyens auprès des groupes d'élu-es de la Ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer aux groupes d'élus du Conseil municipal des moyens en termes de locaux et de matériel de bureau, la prise en charge des frais de fonctionnement pour un montant annuel tel que prévu au Budget Primitif de l'année (proratisé en 2026 relativement à la période de fin de mandat), selon une répartition proportionnelle, au nombre d'élus de chaque groupe, détaillée en annexe de cette délibération;
- de répartir, pour le recrutement d'agents contractuels l'enveloppe générale annuelle attribuée aux groupes d'élus du Conseil municipal, calculée sur la base des 30 % du montant total des indemnités versées aux élus (hors charges et proratisée en 2026 relativement à la période de fin de mandat), une enveloppe forfaitaire annuelle de 25 000 euros à répartir de façon égalitaire entre chaque groupe d'élus du Conseil municipal, et le versement du reste de l'enveloppe selon une répartition proportionnelle au nombre d'élus de chaque groupe ;
- de dire que la date d'application de cette délibération est fixée au 1^{er} février 2026.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 151-(42030) - DESIGNATIONS - Modifications des représentant-es de la Ville de Grenoble au sein des écoles primaires Simone Lagrange et La Fontaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désigner M. Vincent FRISTOT en qualité de membre titulaire de la Ville de Grenoble au sein du conseil d'école primaire Simone Lagrange.
- de désigner Mme Chloé PANTEL en qualité de membre titulaire de la Ville de Grenoble au sein du conseil d'école primaire La Fontaine.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 51

Ne prennent pas part au vote : 2 Grenoble en commun (Mme PANTEL, M. FRISTOT)

La délibération n° 152-(41863) non présentée en Commission mais figurant dans la maquette du Conseil municipal envoyée aux élus.

Il est procédé au vote pour valider le caractère urgent :

- Unanimité

DELIBERATION N° 152-(41863) - VILLE DE DEMAIN - Convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et le GIP l'Europe des Projets Architecturaux et Urbain (EPAU) pour la participation au programme green team en 2026

Intervention (s) : Mme BENSE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et le Groupement d'Intérêt Public « l'Europe des Projets Architecturaux et Urbains » pour l'année 2026 ci annexée ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention ;**
- **de participer financièrement à cette action à hauteur de 5 000 €**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

La délibération n° 153-(41888) non présentée en Commission mais figurant dans la maquette du Conseil municipal envoyée aux élu-es.

Il est procédé au vote pour valider le caractère urgent :

- **Unanimité**

DELIBERATION N° 153-(41888) - LOGEMENT SOCIAL - Convention de mise à disposition à titre gratuit par l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) du Dauphiné à la Ville de Grenoble de 5 logements - 4 rue du Mont Froid à Grenoble

Intervention(s) : Mme DESLATTES, Mme SCHUMAN, M. CARIGNON, Mme WADELEC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de mise à disposition à titre gratuit par l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) du Dauphiné à la Ville de Grenoble d'un immeuble sis 4 rue de Mont Froid (annexe 1) ;**
- **d'approuver les termes de la convention de mise à disposition par la ville au CCAS (annexe 2) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer les dites conventions ou tout document s'y rapportant.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 48

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

La délibération n° 154-(41887) non présentée en Commission mais figurant dans la maquette du Conseil municipal envoyée aux élu-es.

Il est procédé au vote pour valider le caractère urgent :

- Unanimité

DELIBERATION N° 154-(41887) - LOGEMENT SOCIAL - Convention de mise à disposition à titre gratuit par l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) du Dauphiné à la Ville de Grenoble de 8 logements - 24 rue du Pont Carpin à Grenoble

Intervention(s) : Mme DESLATTES, Mme SCHUMAN, M. CARIGNON, Mme WADELEC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition à titre gratuit par l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) du Dauphiné à la Ville de Grenoble d'un immeuble sis 24 rue du Pont Carpin (annexe 1) ;

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition par la ville au CCAS (annexe 2) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer les dites conventions ou tout document s'y rapportant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 48

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe Socialiste et Apparentés (Mme ZENATI)

Question orale :

Question orale du-groupe d'Opposition Société Civile, Divers, Droite et Centre (OSCCDC) portant sur l'autorisation du burkini au sein du règlement des piscines municipales.

Réponse de M. le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h21.

ANNEXES

Conseil municipal du 02 février 2026
Annexe n ° 1 à la délibération n° 1-41924

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BÉNÉFICIAIRES	OBJET
I- DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :			
2025_2282	Arrêté (02 décembre 2025)	Maître Pauline LABORIE 11 rue d'Alembert 38000 Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par M. [REDACTED] gérant du restaurant le Bombay, et portant demande d'annulation de la décision du 16 mai 2025 de la ville de Grenoble portant injonction de mise en conformité ainsi que de la décision verbale de destruction de deux sacs de denrées placées en décongélation prononcée le 24 avril 2025.
2025_2288	Arrêté (03 décembre 2025)	Maître Sophie CAPDEVILLE cabinet LSC Avocats 1 place Firmin Gautier 38100 Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice et à entamer toute action devant les juridictions pour obtenir la libération de ses locaux situés au 21 rue Chenoise à Grenoble.
2025_2418	Arrêté (19 décembre 2025)	Maître Pauline LABORIE 11 rue d'Alembert 38000 Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par Madame [REDACTED] en annulation du blâme prononcé à son encontre en date du 21 juillet 2025.
2025_2430	Arrêté (22 décembre 2025)	Maître Sarah TISSOT 7 place Firmin gauthier 38000 Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans la requête en annulation déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par l'Union Syndicale Professionnelle des Policiers Municipaux.
II - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CESSION / DON / LEGS /:			
2025_1795	Arrêté (1 ^{er} octobre 2025)		Le don de M. [REDACTED] composé d'ouvrages est accepté.

Conseil municipal du 02 février 2026
Annexe n ° 1 à la délibération n° 41924

2025_1859	Arrêté (7 octobre 2025)		Le lot de 12 rayonnages d'une valeur vénale de 0 euros est cédé au service pénitentiaire et de probation (SPIP) pour la Maison d'arrêt de Varcès, à titre gratuit.
-----------	----------------------------	--	--

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :

Conv_2025_14	Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC de la presqu'île à Grenoble	Commissariat à l'Energie Atomique 17 avenue des martyrs 38054 Grenoble & Sem Innovia Grenoble durablement 1 place Firmin Gautier 38000 Grenoble	Le constructeur prévoit la construction de 835 m ² de surface de plancher dans le futur pôle logistique LETI.	Participation : 143 620 € HT
--------------	--	---	--	---------------------------------

IV- DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIÈRE :

2025_2106	Arrêté (28 octobre 2025)	Mme GILLY Paulette, Marie-Louise née GUIBOUD	Cimetière Saint Roch - Titre n°446 – Renouvellement de concession du 17 novembre 2025 au 16 novembre 2040	Redevance : 324€
2025_2107	Arrêté (28 octobre 2025)	M. DULRIEU Voltaire	Cimetière Grand Sablon - Titre n°447 – Renouvellement de concession du 4 février 2025 au 3 février 2040	Redevance : 648€
2025_2108	Arrêté (28 octobre 2025)	Mme FRANDINO antonia née PRADO-	Cimetière Grand Sablon - Titre n°448 – Renouvellement de concession du 21 mars 2014 au 20 mars 2044	Redevance : 732€

Conseil municipal du 02 février 2026
Annexe n ° 1 à la délibération n° 41924

		MARTIN		
2025_2109	Arrêté (28 octobre 2025)	Mme PAOLI Lucie née FIAT	Cimetière Grand Sablon - Titre n°449 – Renouvellement de concession du 23 novembre 2025 au 22 novembre 2040	Redevance : 324€
2025_2110	Arrêté (28 octobre 2025)	M. PIANTONE François	Cimetière Grand Sablon - Titre n°450 – Renouvellement de concession du 28 juillet 2025 au 27 juillet 2040	Redevance : 324€
2025_2111	Arrêté (28 octobre 2025)	Mme GILOT Renée née BEAUCHAMPS	Cimetière Grand Sablon - Titre n°451 – Renouvellement de concession du 18 octobre 2029 au 17 octobre 2059	Redevance : 732€
2025_2112	Arrêté (28 octobre 2025)	M. BOYMOND René	Cimetière Grand Sablon - Titre n°452 – Renouvellement de concession du 3 octobre 2025 au 2 octobre 2040	Redevance : 324€
2025_2113	Arrêté (29 octobre 2025)	M. TORDJMAN Isaac	Cimetière Grand Sablon - Titre n°453 – Renouvellement de concession du 28 juin 2020 au 27 juin 2070	Redevance : 1332€
2025_2114	Arrêté (29 octobre 2025)	M. GILOT Pierre, Jean, Marie	Cimetière Saint Roch - Titre n°454 – Renouvellement de concession du 26 septembre 2025 au 25 septembre 2055	Redevance : 732€
2025_2115	Arrêté (29 octobre 2025)	Mme FADEL Francine, Nagiba	Cimetière Grand Sablon - Titre n°455 – Concession nouvelle du 29 octobre 2025 au 28 octobre 2040	Redevance : 324€
2025_2116	Arrêté (31 octobre 2025)	Mme LEVERVE Geneviève née PASCAL	Cimetière Saint Roch - Titre n°456 – Renouvellement de concession du 17 juillet 2025 au 16 juillet 2040	Redevance : 648€
2025_2117	Arrêté (31 octobre 2025)	M. LECACHEUX Eric, Maurice, Marcel	Cimetière Saint Roch - Titre n°457 – Concession nouvelle du 31 octobre 2025 au 30 octobre 2075	Redevance : 1332€

Conseil municipal du 02 février 2026
Annexe n ° 1 à la délibération n° 41924

2025_2118	Arrêté (31 octobre 2025)	Mme MAESTRI Giovanna née VENTURI	Cimetière Grand Sablon - Titre n°458 – Concession nouvelle du 31 octobre 2025 au 30 octobre 2040	Redevance : 432€
2025_2119	Arrêté (3 novembre 2025)	M. MALBERT Léon	Cimetière Saint Roch - Titre n°459 – Renouvellement de concession du 3 décembre 2025 au 2 décembre 2040	Redevance : 324€
2025_2120	Arrêté (3 novembre 2025)	Mme TAGNARD Yvonne, Madeleine née RECURAS-MASSACANT	Cimetière Saint Roch - Titre n°460 – Renouvellement de concession du 21 octobre 2025 au 20 octobre 2040	Redevance : 324€
2025_2124	Arrêté (3 novembre 2025)	M. LAMBROS Michel	Cimetière Saint Roch - Titre n°461 – Renouvellement de concession du 14 mai 2024 au 13 mai 2039	Redevance : 324€
2025_2125	Arrêté (3 novembre 2025)	M. RECOURA Eugène	Cimetière Saint Roch - Titre n°462 – Renouvellement de concession du 25 octobre 2025 au 24 octobre 2040	Redevance : 648€
2025_2126	Arrêté (3 novembre 2025)	M. MAINO Antonio	Cimetière Grand Sablon - Titre n°463 – Renouvellement de concession du 12 octobre 2025 au 11 octobre 2040	Redevance : 324€
2025_2127	Arrêté (3 novembre 2025)	M. VERA GAJARDO Pablo Manuel	Cimetière Grand Sablon - Titre n°464 – Concession nouvelle du 3 novembre 2025 au 2 novembre 2055	Redevance : 732€
2025_2128	Arrêté (3 novembre 2025)	M. HINSINGER Alfred, Louis	Cimetière Grand Sablon - Titre n°465 – Renouvellement de concession du 13 novembre 2023 au 12 novembre 2053	Redevance : 732€
2025_2129	Arrêté (4 novembre 2025)	Mme CHOVELON- CAILLAT Marie, Hervéa née POIZAT	Cimetière Grand Sablon - Titre n°466 – Concession nouvelle du 3 novembre 2025 au 2 novembre 2055	Redevance : 732€

Conseil municipal du 02 février 2026
Annexe n ° 1 à la délibération n° 41924

2025_2130	Arrêté (4 novembre 2025)	M. SAUNIER-PLUMAZ André	Cimetière Grand Sablon - Titre n°467 – Renouvellement de concession du 4 mars 2025 au 3 mars 2055	Redevance : 732€
2025_2131	Arrêté (4 novembre 2025)	M. CHAMPEL Gilbert	Cimetière Grand Sablon - Titre n°468 – Renouvellement de concession du 13 mai 2023 au 12 mai 2038	Redevance : 324€
2025_2132	Arrêté (4 novembre 2025)	Mme JAEGER Marie- Louise née BETZ	Cimetière Grand Sablon - Titre n°469 – Renouvellement de concession du 18 novembre 2025 au 17 novembre 2040	Redevance : 324€
2025_2133	Arrêté (4 novembre 2025)	Mme BELLAVIA Florence, Marina, Christiane	Cimetière Grand Sablon - Titre n°470 – Concession nouvelle du 4 novembre 2025 au 3 novembre 2055	Redevance : 732€
2025_2134	Arrêté (4 novembre 2025)	Mme FRIEDRICH Georgette née HELMER	Cimetière Grand Sablon - Titre n°471 – Renouvellement de concession du 2 avril 2021 au 1 ^{er} avril 2036	Redevance : 324€
2025_2135	Arrêté (5 novembre 2025)	Mme DROGO Maria, Grazia née VILARDO	Cimetière Saint Roch - Titre n°472 – Renouvellement de concession du 30 janvier 2029 au 29 janvier 2079	Redevance : 1332€
2025_2136	Arrêté (5 novembre 2025)	Mme ANGELLA Yvonne, Jeanne née BERTHET	Cimetière Grand Sablon - Titre n°473 – Renouvellement de concession du 2 décembre 2025 au 1 ^{er} décembre 2055	Redevance : 732€
2025_2137	Arrêté (5 novembre 2025)	Mme NIVETTI Françoise née DE LAURENTIS	Cimetière Grand Sablon - Titre n°474 – Renouvellement de concession du 14 novembre 2025 au 13 novembre 2055	Redevance : 732€
2025_2138	Arrêté (5 novembre 2025)	M. VIGNE Pierre, Ferdinand	Cimetière Saint Roch - Titre n°475 – Renouvellement de concession du 8 octobre 2025 au 7 octobre 2040	Redevance : 648€

Conseil municipal du 02 février 2026
Annexe n ° 1 à la délibération n° 41924

2025_2142	Arrêté (5 novembre 2025)	Mme CHOURREU Marie-Thérèse née GARCIN	Cimetière Grand Sablon - Titre n°476 – Renouvellement de concession du 24 avril 2024 au 23 avril 2039	Redevance : 324€
2025_2143	Arrêté (6 novembre 2025)	M. FINOTTO Yves	Cimetière Grand Sablon - Titre n°477 – Renouvellement de concession du 8 juillet 2025 au 7 juillet 2055	Redevance : 732€
2025_2144	Arrêté (5 novembre 2025)	Mme GEOFFRAY Ghislaine, Dominique, Danièle	Cimetière Saint Roch - Titre n°478 – Concession nouvelle du 5 novembre 2025 au 4 novembre 2055	Redevance : 732€
2025_2145	Arrêté (6 novembre 2025)	M. PAYS Lucien	Cimetière Saint Roch - Titre n°479 – Renouvellement de concession du 26 mai 2025 au 25 mai 2040	Redevance : 324€
2025_2146	Arrêté (6 novembre 2025)	Mme BERNIGAUD Annette née PERRIER	Cimetière Saint Roch - Titre n°480 – Renouvellement de concession du 6 juillet 2025 au 5 juillet 2055	Redevance : 732€
2025_2147	Arrêté (6 novembre 2025)	M. ANSELMET Roland	Cimetière Grand Sablon - Titre n°481 – Renouvellement de concession du 26 novembre 2025 au 25 novembre 2055	Redevance : 732€
2025_2148	Arrêté (6 novembre 2025)	M. PERRIN Ernest	Cimetière Grand Sablon - Titre n°482 – Renouvellement de concession du 3 septembre 2025 au 2 septembre 2055	Redevance : 732€
2025_2149	Arrêté (6 novembre 2025)	Mme DORI Paola née POMPEO	Cimetière Grand Sablon - Titre n°483 – Renouvellement de concession du 7 juin 2025 au 6 juin 2040	Redevance : 324€
2025_2150	Arrêté (6 novembre 2025)	M. PAYERNE Roger, Camille, Pierre	Cimetière Grand Sablon - Titre n°484 – Renouvellement de concession du 19 février 2025 au 18 février 2040	Redevance : 324€

Conseil municipal du 02 février 2026
Annexe n ° 1 à la délibération n° 41924

2025_2151	Arrêté (6 novembre 2025)	Mme HUGUENOT Edmonde, Georgette, Jeanne née BOURDONNEAU	Cimetière Grand Sablon - Titre n°485 – Renouvellement de concession du 5 octobre 2024 au 4 octobre 2039	Redevance : 432€
2025_2152	Arrêté (7 novembre 2025)	M. BRESLER Walter	Cimetière Grand Sablon - Titre n°486 – Conversion de concession du 7 novembre 2025 à perpétuité	Redevance : 16 726,45€
2025_2153	Arrêté (7 novembre 2025)	Mme CHAMOUX Marthe, Angèle née COLLOMB	Cimetière Grand Sablon - Titre n°487 – Renouvellement de concession du 12 décembre 2025 au 11 décembre 2040	Redevance : 432€
2025_2154	Arrêté (7 novembre 2025)	Mme DUCHAMP Marcelle, Thérésia, Julia, Albertine née BIDAL	Cimetière Saint Roch - Titre n°488 – Renouvellement de concession du 6 juillet 2023 au 5 juillet 2053	Redevance : 732€
2025_2155	Arrêté (12 novembre 2025)	M. GIACOMETTI Joseph	Cimetière Saint Roch - Titre n°489 – Renouvellement de concession du 20 octobre 2018 au 19 octobre 2033	Redevance : 324€
2025_2156	Arrêté (12 novembre 2025)	M&Mme GIACOMETTI Paul et Rose née RATTAZZI	Cimetière Saint Roch - Titre n°490 – Renouvellement de concession du 13 août 2025 au 12 août 2040	Redevance : 324€
2025_2175	Arrêté (13 novembre 2025)	Mme GOZLAN Alice née DAHAN	Cimetière Grand Sablon - Titre n°491 – Conversion de concession du 12 novembre 2025 à perpétuité	Redevance : 16634,97€
2025_2176	Arrêté	Mme SAVORETTI	Cimetière Saint Roch - Titre n°492 – Renouvellement de	Redevance : 324€

Conseil municipal du 02 février 2026
Annexe n ° 1 à la délibération n° 41924

	(12 novembre 2025)	Angèle Marie née ORECCHIA	concession du 19 octobre 2018 au 18 octobre 2033	
2025_2177	Arrêté (13 novembre 2025)	Mme GURINI Valérie, Corinne, Catherine née VAREYS	Cimetière Grand Sablon - Titre n°493 – Concession nouvelle du 13 novembre 2025 au 12 novembre 2040	Redevance : 324€
2025_2178	Arrêté (13 novembre 2025)	M&Mme GIRAUD Marcel et Alberte née PAPET	Cimetière Saint Roch - Titre n°494 – Renouvellement de concession du 8 juin 2024 au 7 juin 2039	Redevance : 648€
2025_2179	Arrêté (13 novembre 2025)	Mme SCHWARTZ Irma née BUSTIN	Cimetière Grand Sablon - Titre n°495 – Renouvellement de concession du 28 octobre 2025 au 27 octobre 2055	Redevance : 732€
2025_2180	Arrêté (13 novembre 2025)	Mme MAO Claudette, Simone née GUYARD	Cimetière Grand Sablon - Titre n°496 – Renouvellement de concession du 14 novembre 2025 au 14 novembre 2040	Redevance : 324€
2025_2181	Arrêté (13 novembre 2025)	M&Mme MARTIN Marcel, Antoine, Marius et Yvonne	Cimetière Grand Sablon - Titre n°497 – Renouvellement de concession du 20 octobre 2025 au 19 octobre 2040	Redevance : 324€
2025_2182	Arrêté (13 novembre 2025)	M. CHENAVIER Georges	Cimetière Grand Sablon - Titre n°498 – Renouvellement de concession du 6 juillet 2025 au 5 juillet 2040	Redevance : 324€
2025_2183	Arrêté (13 novembre 2025)	M. RIBERT Jacques, René, Xavier	Cimetière Saint Roch - Titre n°499 – Concession nouvelle du 13 novembre 2025 au 12 novembre 2055	Redevance : 732€

Conseil municipal du 02 février 2026
Annexe n ° 1 à la délibération n° 41924

2025_2184	Arrêté (13 novembre 2025)	Mme BOLLON Boun Tian	Cimetière Grand Sablon - Titre n°500 – Renouvellement de concession du 3 décembre 2025 au 2 décembre 2040	Redevance : 324€
2025_2185	Arrêté (13 novembre 2025)	Mme BOCCHIETTI Maria, Guiseppa, Olivia née LARDINOIS	Cimetière Saint Roch - Titre n°501 – Renouvellement de concession du 30 décembre 2025 au 29 décembre 2040	Redevance : 324€
2025_2186	Arrêté (13 novembre 2025)	M. QUESSADA Marcel, Joseph	Cimetière Grand Sablon - Titre n°502 – Renouvellement de concession du 14 mai 2024 au 13 mai 2054	Redevance : 732€
2025_2187	Arrêté (14 novembre 2025)	Mme MAJOREL Amélie née GOMIS	Cimetière Grand Sablon - Titre n°503 – Renouvellement de concession du 15 novembre 2025 au 14 novembre 2040	Redevance : 324€
2025_2188	Arrêté (14 novembre 2025)	Mme BLAIX Annie Cécile née BERGUIG	Cimetière Grand Sablon - Titre n°504 – Renouvellement de concession du 28 septembre 2025 au 27 septembre 2055	Redevance : 732€
2025_2189	Arrêté (14 novembre 2025)	Mme GALLIARI Germaine née VIOUD	Cimetière Saint Roch - Titre n°505 – Renouvellement de concession du 13 mars 2025 au 12 mars 2075	Redevance : 1332€
2025_2190	Arrêté (17 novembre 2025)	M. DI TACCHIO David	Cimetière Grand Sablon - Titre n°506 – Renouvellement de concession du 13 décembre 2022 au 12 décembre 2037	Redevance : 324€
2025_2191	Arrêté (17 novembre 2025)	M&Mme ARUFE José et Anne-Marie née HERRERIAS	Cimetière Grand Sablon - Titre n°507 – Renouvellement de concession du 26 septembre 2025 au 25 septembre 2040	Redevance : 324€

Conseil municipal du 02 février 2026
Annexe n ° 1 à la délibération n° 41924

2025_2192	Arrêté (17 novembre 2025)	Mme ROSTAING Thérèse née BELLET	Cimetière Grand Sablon - Titre n°508 – Renouvellement de concession du 2 septembre 2025 au 1 ^{er} septembre 2040	Redevance : 324€
2025_2193	Arrêté (17 novembre 2025)	Mme BUSANCANO Angèle née BURATTO	Cimetière Grand Sablon - Titre n°509 – Renouvellement de concession du 31 octobre 2024 au 30 octobre 2039	Redevance : 324€
2025_2194	Arrêté (17 novembre 2025)	Mme BULLAT Suzanne Jeanne née HENRIOUX	Cimetière Saint Roch - Titre n°510 – Renouvellement de concession du 20 février 2025 au 19 février 2040	Redevance : 324€
2025_2195	Arrêté (17 novembre 2025)	Mme QUESADA Marguerite née BELTRAN	Cimetière Grand Sablon - Titre n°511 – Renouvellement de concession du 19 septembre 2025 au 18 septembre 2040	Redevance : 324€
2025_2196	Arrêté (17 novembre 2025)	Mme SAUTREL Simone, Léontine, Henriette née THOUMIRE	Cimetière Grand Sablon - Titre n°512 – Renouvellement de concession du 14 novembre 2025 au 13 novembre 2055	Redevance : 732€
2025_2197	Arrêté (17 novembre 2025)	M. MISSIONE Aldo, Dominique	Cimetière Grand Sablon - Titre n°513 – Renouvellement de concession du 14 juillet 2024 au 13 juillet 2039	Redevance : 324€
2025_2198	Arrêté (17 novembre 2025)	M. BARBASSAT Alphonse	Cimetière Grand Sablon - Titre n°514 – Renouvellement de concession du 31 décembre 2024 au 30 décembre 2039	Redevance : 324€
2025_2199	Arrêté (18 novembre	Mme REYNIER dit PRAT née HENRION Marie-	Cimetière Saint Roch - Titre n°515 – Concession nouvelle du 17 novembre 2025 au 16 novembre 2075	Redevance : 1332€

Conseil municipal du 02 février 2026
Annexe n ° 1 à la délibération n° 41924

	2025)	Noëlle, Monique, Bernadette		
2025_2200	Arrêté (18 novembre 2025)	Mme PEREZ Augustine née UCLES	Cimetière Grand Sablon - Titre n°516 – Renouvellement de concession du 31 octobre 2025 au 30 octobre 2055	Redevance : 732€
2025_2201	Arrêté (18 novembre 2025)	Mme PICCARRETTA Marie Louise née ZAZA	Cimetière Grand Sablon - Titre n°517 – Renouvellement de concession du 5 décembre 2025 au 4 décembre 2040	Redevance : 324€
2025_2202	Arrêté (18 novembre 2025)	Mme BAILLY Marie Louise née LAMBERT	Cimetière Saint Roch - Titre n°518 – Renouvellement de concession du 4 décembre 2025 au 3 décembre 2040	Redevance : 324€
2025_2203	Arrêté (18 novembre 2025)	Mme GUILLOT- PATRIQUE Hélène née BAL	Cimetière Grand Sablon - Titre n°519 – Renouvellement de concession du 26 juin 2025 au 25 juin 2040	Redevance : 324€
2025_2204	Arrêté (18 novembre 2025)	M. DURAND Michel	Cimetière Grand Sablon - Titre n°520 – Renouvellement de concession du 1 ^{er} décembre 2025 au 30 novembre 2040	Redevance : 324€
2025_2219	Arrêté (18 novembre 2025)	Mme BENCHIMOL Rebecca née BENELBAZ	Cimetière Grand Sablon - Titre n°521 – Renouvellement de concession du 8 décembre 2023 au 7 décembre 2053	Redevance : 732€
2025_2220	Arrêté (18 novembre 2025)	Mme KEMLER Reine, Marie-Paule	Cimetière Grand Sablon - Titre n°522 – Renouvellement de concession du 7 décembre 2025 au 6 décembre 2040	Redevance : 324€

Conseil municipal du 02 février 2026
Annexe n° 1 à la délibération n° 41924

2025_2221	Arrêté (18 novembre 2025)	Mme DI BESCEGLIE Rosa	Cimetière Grand Sablon - Titre n°523 – Renouvellement de concession du 25 janvier 2024 au 24 janvier 2039	Redevance : 324€
2025_2222	Arrêté (18 novembre 2025)	Mme FALCOZ Marie Louise née BILLET	Cimetière Grand Sablon - Titre n°524 – Renouvellement de concession du 4 mai 2025 au 3 mai 2075	Redevance : 1332€
2025_2223	Arrêté (19 novembre 2025)	M. MORIGNOT Paul	Cimetière Saint Roch - Titre n°525 – Concession nouvelle du 18 novembre 2025 au 17 novembre 2055	Redevance : 732€
2025_2224	Arrêté (18 novembre 2025)	M. BRAÏDA ANTHONY, Marc	Cimetière Grand Sablon - Titre n°526 – Concession nouvelle du 18 novembre 2025 au 17 novembre 2040	Redevance : 324€
2025_2225	Arrêté (19 novembre 2025)	M. CANTON Louis	Cimetière Grand Sablon - Titre n°527 – Renouvellement de concession du 5 mars 2024 au 4 mars 2054	Redevance : 732€
2025_2226	Arrêté (19 novembre 2025)	M. TRAVERSAZ Jean	Cimetière Saint Roch - Titre n°528 – Renouvellement de concession du 22 novembre 2025 au 21 novembre 2040	Redevance : 324€
2025_2227	Arrêté (19 novembre 2025)	M. BAGNIS Marius	Cimetière Saint Roch - Titre n°529 – Renouvellement de concession du 27 mai 2025 au 26 mai 2040	Redevance : 324€
2025_2228	Arrêté (19 novembre 2025)	M. BARRO François, André et Mme DOMINGUES DA COSTA	Cimetière Saint Roch - Titre n°530 – Renouvellement de concession du 9 novembre 2025 au 8 novembre 2055	Redevance : 732€

Conseil municipal du 02 février 2026
Annexe n ° 1 à la délibération n° 41924

		Maria de Fatima		
2025_2229	Arrêté (19 novembre 2025)	M. SAOUT Etienne	Cimetière Grand Sablon - Titre n°531 – Renouvellement de concession du 21 septembre 2022 au 20 septembre 2037	Redevance : 324€
2025_2230	Arrêté (19 novembre 2025)	Mme BUCCI Lorenza née ANTOLINO	Cimetière Grand Sablon - Titre n°532 – Renouvellement de concession du 13 décembre 2025 au 12 décembre 2040	Redevance : 324€
2025_2231	Arrêté (19 novembre 2025)	M. DE LAURENTIS Joseph, Gilbert	Cimetière Grand Sablon - Titre n°533 – Renouvellement de concession du 10 février 2025 au 9 février 2040	Redevance : 324€
2025_2232	Arrêté (19 novembre 2025)	Mme BONNARD Dorothée née BAUDENZA	Cimetière Grand Sablon - Titre n°534 – Renouvellement de concession du 5 mai 2018 au 4 mai 2033	Redevance : 324€
2025_2233	Arrêté (19 novembre 2025)	Mme CASTRO Antoinette née ODINOT	Cimetière Grand Sablon - Titre n°535 – Renouvellement de concession du 14 décembre 2025 au 13 décembre 2040	Redevance : 324€
2025_2234	Arrêté (19 novembre 2025)	Mme COMEAU Louise née LABOREY	Cimetière Grand Sablon - Titre n°536 – Renouvellement de concession du 15 mai 2025 au 14 mai 2040	Redevance : 324€
2025_2262	Arrêté (20 novembre 2025)	M. RUFFIER Robert	Cimetière Grand Sablon - Titre n°538 – Renouvellement de concession du 2 avril 2025 au 1 ^{er} avril 2040	Redevance : 324€
2025_2263	Arrêté	M. YVARS Roger	Cimetière Grand Sablon - Titre n°539 – Renouvellement de	Redevance : 1332€

Conseil municipal du 02 février 2026
Annexe n ° 1 à la délibération n° 41924

	(20 novembre 2025)		concession du 8 septembre 2013 au 7 septembre 2063	
2025_2264	Arrêté (20 novembre 2025)	Mme GERLAT Louise	Cimetière Saint Roch - Titre n°540 – Renouvellement de concession du 20 mai 2025 au 19 mai 2040	Redevance : 648€
2025_2265	Arrêté (21 novembre 2025)	Mme GUEYE Françoise, Marie, Claire	Cimetière Saint Roch - Titre n°541 – Concession nouvelle du 20 novembre 2025 au 19 novembre 2040	Redevance : 324€
2025_2266	Arrêté (24 novembre 2025)	Mme PESANT Anne- Cécile, Georgette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°542 – Concession nouvelle du 24 novembre 2025 au 23 novembre 2055	Redevance : 732€
2025_2267	Arrêté (24 novembre 2025)	Mme CAFFAREL Nicole, Andrée, Blanche	Cimetière Grand Sablon - Titre n°543 – Concession nouvelle du 24 novembre 2025 au 23 novembre 2040	Redevance : 432€
2025_2268	Arrêté (24 novembre 2025)	M. TSINGOS Nicolas	Cimetière Saint Roch - Titre n°544 – Renouvellement de concession du 31 décembre 2025 au 30 décembre 2055	Redevance : 732€
2025_2269	Arrêté (25 novembre 2025)	M. HANNOUN Nessin, Roland et Mme HANNOUN Yvette, Simi née ARBIBE	Cimetière Grand Sablon - Titre n°545 – Renouvellement de concession du 15 janvier 2020 au 14 janvier 2050	Redevance : 732€
2025_2270	Arrêté (25 novembre 2025)	Mme GOLETTA Simone, Marie-Louise née DREVON	Cimetière Saint Roch - Titre n°546 – Renouvellement de concession du 24 décembre 2025 au 23 décembre 2040	Redevance : 432€

Conseil municipal du 02 février 2026
Annexe n ° 1 à la délibération n° 41924

2025_2271	Arrêté (25 novembre 2025)	Mme CREUX Marguerite	Cimetière Saint Roch - Titre n°547 – Renouvellement de concession du 15 mars 2025 au 14 mars 2040	Redevance : 324€
2025_2272	Arrêté (25 novembre 2025)	Mme SIMIAND Paulette, Lucette, Etiennette née MARTIN	Cimetière Grand Sablon - Titre n°548 – Renouvellement de concession du 25 mars 2025 au 24 mars 2040	Redevance : 324€
2025_2273	Arrêté (25 novembre 2025)	Mme BIAIS Eugénie née TALLIN	Cimetière Saint Roch - Titre n°549 – Renouvellement de concession du 2 février 2025 au 1 ^{er} février 2040	Redevance : 648€
2025_2274	Arrêté (25 novembre 2025)	Mme EUVRARD Odette Lucienne née BAZIN	Cimetière Saint Roch - Titre n°550 – Renouvellement de concession du 30 avril 2025 au 29 avril 2040	Redevance : 324€
2025_2275	Arrêté (25 novembre 2025)	Mme MICHALLAT Josiane, Georgette née BREVARD	Cimetière Grand Sablon - Titre n°551 – Renouvellement de concession du 21 juin 2025 au 20 juin 2040	Redevance : 324€
2025_2276	Arrêté (25 novembre 2025)	M. NGUYEN Luc	Cimetière Grand Sablon - Titre n°552 – Renouvellement de concession du 26 janvier 2024 au 25 janvier 2039	Redevance : 324€
2025_2300	Arrêté (19 novembre 2025)	M&Mme CHOISY Joseph, Auguste, Jules et Marguerite, Catherine née DEROSI et	Cimetière Grand Sablon - Titre n°537 – Renouvellement de concession du 4 novembre 2025 au 3 novembre 2055	Redevance : 1464€

Conseil municipal du 02 février 2026
Annexe n ° 1 à la délibération n° 41924

		M&Mme DEROSI Alfred et Henriette née CIVIDINO		
2025_2301	Arrêté (26 novembre 2025)	M. CHEYROUSE Pierre, Louis	Cimetière Grand Sablon - Titre n°553 – Concession nouvelle du 25 novembre 2025 au 24 novembre 2075	Redevance : 1332€
2025_2302	Arrêté (26 novembre 2025)	M. GERACI Philippe	Cimetière Saint Roch - Titre n°554 – Renouvellement de concession du 4 août 2020 au 3 août 2035	Redevance : 324€
2025_2303	Arrêté (26 novembre 2025)	M. PAUL Michel	Cimetière Saint Roch - Titre n°555 – Renouvellement de concession du 26 juillet 2025 au 25 juillet 2075	Redevance : 1332€
2025_2304	Arrêté (28 novembre 2025)	Mme BERROND Rita née REBESCO	Cimetière Saint Roch - Titre n°556 – Renouvellement de concession du 18 février 2025 au 17 février 2075	Redevance : 1332€
2025_2305	Arrêté (27 novembre 2025)	M&Mme DENIS Henri et Marie-Thérèse née THIBAUT	Cimetière Saint Roch - Titre n°557 – Renouvellement de concession du 31 janvier 2025 au 30 janvier 2040	Redevance : 324€
2025_2306	Arrêté (27 novembre 2025)	Mme GAMOND Marie- Jeannée née GRANDNER	Cimetière Saint Roch - Titre n°558 – Renouvellement de concession du 2 avril 2025 au 1 ^{er} avril 2040	Redevance : 324€
2025_2307	Arrêté (27 novembre	Mme ARNAUD Sylvie, Lucette, Marguerite	Cimetière Grand Sablon - Titre n°559 – Concession nouvelle du 27 novembre 2025 au 26 novembre 2055	Redevance : 732€

Conseil municipal du 02 février 2026
Annexe n ° 1 à la délibération n° 41924

	2025)	née HAMON		
2025_2308	Arrêté (27 novembre 2025)	Mme GODEFROY Anne- Marie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°560 – Renouvellement de concession du 29 mars 2018 au 28 mars 2048	Redevance : 732€
2025_2309	Arrêté (27 novembre 2025)	Mme LUISI Pascale née MICOLI	Cimetière Grand Sablon - Titre n°561 – Renouvellement de concession du 15 septembre 2025 au 14 septembre 2040	Redevance : 324€
2025_2310	Arrêté (28 novembre 2025)	Mme CAMPAGNE Madeleine née CLERC	Cimetière Saint Roch - Titre n°562 – Renouvellement de concession du 19 novembre 2025 au 18 novembre 2055	Redevance : 1464€
2025_2311	Arrêté (28 novembre 2025)	Mme SIBELLAS Odette née LESSERE	Cimetière Saint Roch - Titre n°563 – Renouvellement de concession du 21 décembre 2025 au 20 décembre 2055	Redevance : 873€
2025_2312	Arrêté (28 novembre 2025)	M. PILLON Jean-Paul	Cimetière Grand Sablon - Titre n°564 – Concession nouvelle du 28 novembre 2025 au 27 novembre 2075	Redevance : 1332€
2025_2313	Arrêté (1 ^{er} décembre 2025)	Mme ROSSETTI Renée née BOUCHET	Cimetière Saint Roch - Titre n°565 – Renouvellement de concession du 11 octobre 2025 au 10 octobre 2040	Redevance : 324€
2025_2314	Arrêté (1 ^{er} décembre 2025)	Mme STIOUI Simone, Hanina née SMADJA	Cimetière Grand Sablon - Titre n°566 – Renouvellement de concession du 24 août 2025 au 23 août 2040	Redevance : 324€
2025_2364	Arrêté (02 décembre	M. LOKENGA Salumu, Callixte	Cimetière Grand Sablon - Titre n°567 – Concession nouvelle du 2 décembre 2025 au 1 ^{er} décembre 2040	Redevance : 324€

Conseil municipal du 02 février 2026
Annexe n ° 1 à la délibération n° 41924

	2025)			
2025_2365	Arrêté (09 décembre 2025)	Mme DI BILIO Marie- Thérèse née CIGNA	Cimetièrè Grand Sablon - Titre n°568 – Renouvellement de concession du 4 janvier 2025 au 3 janvier 2055	Redevance : 732€
2025_2366	Arrêté (03 décembre 2025)	Mme BIGIAOUI Léa née NIZARD	Cimetièrè Grand Sablon - Titre n°569 – Renouvellement de concession du 13 août 2021 au 12 août 2071	Redevance : 1332€
2025_2367	Arrêté (03 décembre 2025)	M. PASCUAL Juan	Cimetièrè Grand Sablon - Titre n°570 – Renouvellement de concession du 20 décembre 2023 au 19 décembre 2038	Redevance : 324€
2025_2368	Arrêté (03 décembre 2025)	M. LACOUR Léon	Cimetièrè Grand Sablon - Titre n°571 – Renouvellement de concession du 25 novembre 2025 au 24 novembre 2040	Redevance : 324€
2025_2369	Arrêté (03 décembre 2025)	Mme BENROS Rachel	Cimetièrè Grand Sablon - Titre n°572 – Renouvellement de concession du 11 juillet 2025 au 10 juillet 2055	Redevance : 732€
2025_2370	Arrêté (03 décembre 2025)	M. TROPEL Grégoire	Cimetièrè Grand Sablon - Titre n°573 – Renouvellement de concession du 31 octobre 2025 au 30 octobre 2040	Redevance : 324€
2025_2371	Arrêté (03 décembre 2025)	M. BREFFEILH Serge, Emile, marie	Cimetièrè Grand Sablon - Titre n°574 – Renouvellement de concession du 25 mai 2025 au 24 mai 2055	Redevance : 732€
2025_2372	Arrêté (03 décembre	Mme AZZOUZI Laure, Raymonde, Mauricette	Cimetièrè Grand Sablon - Titre n°575 – Renouvellement de concession du 9 décembre 2025 au 8 décembre 2055	Redevance : 732€

Conseil municipal du 02 février 2026
Annexe n ° 1 à la délibération n° 41924

	2025)	née PERONA		
2025_2373	Arrêté (03 décembre 2025)	Mme GUICHERD Berthe, Lucienne, Mélania née CHALLAND	Cimetière Saint Roch - Titre n°576 – Renouvellement de concession du 9 novembre 2025 au 8 novembre 2040	Redevance : 324€
2025_2374	Arrêté (04 décembre 2025)	Mme D'ORIA Angèle née GRILLI	Cimetière Grand Sablon - Titre n°577 – Renouvellement de concession du 30 septembre 2025 au 29 septembre 2040	Redevance : 324€
2025_2375	Arrêté (04 décembre 2025)	Mme COUDURIER Christiane, madeleine, Danielle née BERGER	Cimetière Grand Sablon - Titre n°578 – Renouvellement de concession du 10 juin 2018 au 9 juin 2033	Redevance : 324€
2025_2376	Arrêté (08 décembre 2025)	M. SAGOT jean- Jacques	Cimetière Grand Sablon - Titre n°579 – Concession nouvelle du 8 décembre 2025 au 7 décembre 2040	Redevance : 324€
2025_2377	Arrêté (08 décembre 2025)	Mme MIGNOT Mamé, Madjiguene née SOUWARE	Cimetière Grand Sablon - Titre n°580 – Renouvellement de concession du 4 novembre 2025 au 3 novembre 2040	Redevance : 324€
2025_2378	Arrêté (08 décembre 2025)	Mme GELCI marie née ZAMMIT	Cimetière Grand Sablon - Titre n°581 – Renouvellement de concession du 17 janvier 2025 au 16 janvier 2040	Redevance : 324€
2025_2392	Arrêté (08 décembre 2025)	M. ANSELMO Casimir	Cimetière Grand Sablon – Titre n°582 – Renouvellement de concession du 16 janvier 2025 au 15 janvier 2040	Redevance : 324€

Conseil municipal du 02 février 2026
Annexe n° 1 à la délibération n° 41924

2025_2393	Arrêté (08 décembre 2025)	M. ROSETTI François	Cimetière Grand Sablon – Titre n°583 – Renouvellement de concession du 13 février 2025 au 12 février 2040	Redevance : 324€
2025_2394	Arrêté (08 décembre 2025)	Mme YOUNES Germaine née CASTRO	Cimetière Grand Sablon – Titre n°584 – Renouvellement de concession du 10 décembre 2025 au 09 décembre 2040	Redevance : 324€
2025_2395	Arrêté (09 décembre 2025)	M. JANEZ Gérard, François, Henri	Cimetière Saint Roch – Titre n°585 – Renouvellement de concession du 4 octobre 2025 au 3 octobre 2040	Redevance : 324€
2025_2396	Arrêté (09 décembre 2025)	Mme COMBAZ-SEYTOZ Fany, Rosalie née JAT	Cimetière Saint Roch – Titre n°586 – Renouvellement de concession du 21 mars 2025 au 20 mars 2040	Redevance : 324€
2025_2397	Arrêté (09 décembre 2025)	Mme CHABERT Florence, Julienne née TROUILLOT	Cimetière Grand Sablon – Titre n°587 – Concession nouvelle du 9 décembre 2025 au 8 décembre 2040	Redevance : 324€
2025_2398	Arrêté (09 décembre 2025)	M. MEYER Léon	Cimetière Saint Roch – Titre n°588 – Renouvellement de concession du 4 août 2022 au 3 août 2037	Redevance : 324€
2025_2399	Arrêté (10 décembre 2025)	M. BERAUD Joseph	Cimetière Saint Roch – Titre n°589 – Renouvellement de concession du 20 juillet 2025 au 19 juillet 2040	Redevance : 324€
2025_2400	Arrêté (10 décembre 2025)	M. LINARES Paul	Cimetière Grand Sablon – Titre n°590 – Renouvellement de concession du 28 septembre 2025 au 27 septembre 2040	Redevance : 324€

Conseil municipal du 02 février 2026
Annexe n ° 1 à la délibération n° 41924

2025_2401	Arrêté (10 décembre 2025)	Mme GRIGGIO Pierrette	Cimetière Grand Sablon – Titre n°591 – Renouvellement de concession du 8 mars 2025 au 7 mars 2040	Redevance : 324€
2025_2402	Arrêté (10 décembre 2025)	M. MURIANNE Emile, Marius, André	Cimetière Saint Roch – Titre n°592 – Renouvellement de concession du 5 mai 2025 au 4 mai 2040	Redevance : 324€
2025_2403	Arrêté (11 décembre 2025)	M&Mme DEBARGE Georges, Lucien et Hassiba née ELKRIEFF	Cimetière Grand Sablon – Titre n°593 – Renouvellement de concession du 27 août 2021 au 26 août 2036	Redevance : 324€
2025_2404	Arrêté (11 décembre 2025)	M. GEAY Joseph Henri	Cimetière Saint Roch – Titre n°594 – Renouvellement de concession du 27 novembre 2025 au 26 novembre 2040	Redevance : 324€
2025_2405	Arrêté (11 décembre 2025)	M. BARISON Emile	Cimetière Grand Sablon – Titre n°595 – Renouvellement de concession du 14 décembre 2025 au 13 décembre 2040	Redevance : 324€
2025_2406	Arrêté (12 décembre 2025)	Mme BUTTARD Hélène née BARMET	Cimetière Saint Roch – Titre n°596 – Renouvellement de concession du 15 octobre 2010 au 14 octobre 2040	Redevance : 732€
2026_0009	Arrêté (12 décembre 2025)	Mme GRAILHE Marcelle née MANNECHEZ	Cimetière Saint Roch – Titre n°597 – Renouvellement de concession du 10 août 2025 au 09 août 2040	Redevance : 324€
2026_0010	Arrêté (12 décembre 2025)	Mme FERRANDON Patricia, Lucie, Luce	Cimetière Grand Sablon – Titre n°598 – Concession nouvelle du 12 décembre 2025 au 11 décembre 2055	Redevance : 873€

Conseil municipal du 02 février 2026
Annexe n ° 1 à la délibération n° 41924

2026_0011	Arrêté (15 décembre 2025)	Mme FINKELSTEIN Marcelle Raymonde Andrée née ANRO	Cimetière Grand Sablon – Titre n°599 – Renouvellement de concession du 21 mai 2019 au 20 mai 2034	Redevance : 324€
2026_0012	Arrêté (16 décembre 2025)	M. LIGER Thierry	Cimetière Grand Sablon – Titre n°600 – Renouvellement de concession du 2 juillet 2025 au 1 ^{er} juillet 2040	Redevance : 324€
2026_0013	Arrêté (16 décembre 2025)	M. MOSCHENI Bonaparte	Cimetière Grand Sablon – Titre n°601 – Renouvellement de concession du 27 juillet 2025 au 26 juillet 2040	Redevance : 324€
2026_0014	Arrêté (16 décembre 2025)	M. BOUAKAZ Karim	Cimetière Saint Roch – Titre n°602 – Renouvellement de concession du 22 août 2025 au 21 août 2040	Redevance : 648€
2026_0015	Arrêté (16 décembre 2025)	Mme POIRIER Louise née PAVIE	Cimetière Saint Roch – Titre n°603 – Renouvellement de concession du 13 janvier 2025 au 12 janvier 2075	Redevance : 1332€
2026_0016	Arrêté (16 décembre 2025)	Mme LEDUC Jeanne Marie née MARRO	Cimetière Saint Roch – Titre n°604 – Renouvellement de concession du 5 janvier 2025 au 4 janvier 2040	Redevance : 432€
2026_0017	Arrêté (17 décembre 2025)	Mme BIANCHI Régine née LONGHAMBON	Cimetière Grand Sablon – Titre n°605 – Concession nouvelle du 16 décembre 2025 au 15 décembre 2040	Redevance : 432€
2026_0018	Arrêté (17 décembre 2025)	M. CHARVET Régis	Cimetière Grand Sablon – Titre n°606 – Renouvellement de concession du 28 avril 2022 au 27 avril 2037	Redevance : 648€

Conseil municipal du 02 février 2026
Annexe n ° 1 à la délibération n° 41924

2026_0019	Arrêté (18 décembre 2025)	Mme KALEK Hélène née GARCAS	Cimetière Saint Roch – Titre n°607 – Renouvellement anticipé de concession du 18 mai 2029 au 17 mai 2044	Redevance : 324€
2026_0020	Arrêté (18 décembre 2025)	M. RIBAUD André	Cimetière Saint Roch – Titre n°608 – Renouvellement de concession du 8 octobre 2025 au 7 octobre 2040	Redevance : 324€
2026_0021	Arrêté (18 décembre 2025)	M. BANGUIAU Daniel	Cimetière Grand Sablon – Titre n°609 – Renouvellement de concession du 13 avril 2025 au 12 avril 2040	Redevance : 324€
2026_0022	Arrêté (18 décembre 2025)	M. JUST Vincent	Cimetière Grand Sablon – Titre n°610 – Renouvellement de concession du 2 avril 2025 au 1 ^{er} avril 2040	Redevance : 324€
2026_0023	Arrêté (18 décembre 2025)	Mme AGBO Assana née IBRAHIMA	Cimetière Grand Sablon – Titre n°611 – Concession nouvelle du 18 décembre 2025 au 17 décembre 2055	Redevance : 732€

V- EMPRUNTS :

2025_2320	Arrêté (09 décembre 2025)	Caisse des dépôts et consignations	La Ville de Grenoble réalise un contrat de Prêt d'un montant total de 7 182 500€ auprès de la caisse des dépôts et consignations sur son budget principal, pour le financement de la restructuration du centre sportif la Rampe.	7 182 500 €
2025_2321	Arrêté (09 décembre 2025)	Caisse des dépôts et consignations	La Ville de Grenoble réalise un contrat de Prêt d'un montant total de 4 340 600€ auprès de la caisse des dépôts et	4 340 600 €

Conseil municipal du 02 février 2026
Annexe n ° 1 à la délibération n° 41924

			consignations sur son budget principal, pour le financement de la réhabilitation de l'école maternelle Jules Verne	
2025_2358	Arrêté (12 décembre 2025)	Caisse des dépôts et consignations	Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté 2025_2320. La Ville de Grenoble réalise un contrat de Prêt d'un montant total de 7 182 500€ auprès de la caisse des dépôts et consignations sur son budget principal, pour le financement de la restructuration du centre sportif la Rampe.	7 182 500 €
2025_2359	Arrêté (12 décembre 2025)	Caisse des dépôts et consignations	Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté 2025_2321. La Ville de Grenoble réalise un contrat de Prêt d'un montant total de 4 340 600€ auprès de la caisse des dépôts et consignations sur son budget principal, pour le financement de la réhabilitation de l'école maternelle Jules Verne	4 340 600 €
2025_2408	Arrêté (17 décembre 2025)	Caisse des dépôts et consignations	Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté 2025_2358. La Ville de Grenoble réalise un contrat de Prêt d'un montant total de 7 182 500€ auprès de la caisse des dépôts et consignations sur son budget principal, pour le financement de la restructuration du centre sportif la Rampe.	7 182 500 €
2025_2407	Arrêté (17 décembre 2025)	Caisse des dépôts et consignations	Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté 2025_2359.	4 340 600 €

Conseil municipal du 02 février 2026
Annexe n ° 1 à la délibération n° 41924

			La Ville de Grenoble réalise un contrat de Prêt d'un montant total de 4 340 600€ auprès de la caisse des dépôts et consignations sur son budget principal, pour le financement de la réhabilitation de l'école maternelle Jules Verne	
2025_2422	Arrêté (19 décembre 2025)	Banque Postale	La Ville de Grenoble réalise un contrat de Prêt d'un montant total de 300 000€ auprès de la Banque Postale pour son budget annexe « cuisine centrale »	300 000 €
2025_2423	Arrêté (19 décembre 2025)	Banque Postale	La Ville de Grenoble réalise un contrat de Prêt d'un montant total de 1 590 000€ auprès de la Banque Postale pour son budget annexe « selfs »	1 590 000 €
2025_2424	Arrêté (19 décembre 2025)	Agence France Locale	La Ville de Grenoble réalise un contrat de Prêt d'un montant total de 2 500 000€ auprès de l'Agence France Locale sur son budget principal	2 500 000 €
2025_2428	Arrêté (22 décembre 2025)	Agence France Locale	Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté 2025_2424 du 19 décembre 2025. La Ville de Grenoble réalise un contrat de Prêt d'un montant total de 2 500 000€ auprès de l'Agence France Locale sur son budget principal.	2 500 000 €
2025_2434	Arrêté (29 décembre 2025)	Banque Postale	Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté 2025_2423 du 19 décembre 2025. La Ville de Grenoble réalise un contrat de Prêt d'un montant	1 590 000 €

Conseil municipal du 02 février 2026
Annexe n ° 1 à la délibération n° 41924

			total de 1 590 000€ auprès de la Banque Postale pour son budget annexe « selfs »	
2025_2435	Arrêté (29 décembre 2025)	Banque Postale	Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté 2025_2422 du 19 décembre 2025. La Ville de Grenoble réalise un contrat de Prêt d'un montant total de 300 000€ auprès de la Banque Postale pour son budget annexe « cuisine centrale »	300 000 €

VI- RÉGIE COMPTABLE :

2025_2411	Arrêté (23 décembre 2025)	Il est institué une régie d'avances auprès du service Gestion Financière et Analyse, pour le paiement de prestations informatiques et logistiques nécessaires au fonctionnement de la collectivité.
-----------	------------------------------	---

VII- ALIENATION DE GRÉ A GRÉ DE BIENS MOBILIERS :

2025_2427	Arrêté (22 décembre 2025)	La ville de Grenoble cède aux enchères un Renault Kangoo Break	2 747,76 €
2025_2323	Arrêté (09 décembre 2025)	Régularisation de la mise en vente de 2 vélos électriques qui a eu lieu durant l'année 2025. Les matériels mentionnés ont été rappelés par le fournisseur et remboursés au prix d'achat auquel une décote a été appliquée.	

Rendu acte – Avenants
Information du Conseil municipal sur la liste des marchés notifiés

Le tableau ci-dessous vise à informer les membres du Conseil municipal en date du : **lundi 2 février 2026**
de la liste des avenants notifiés depuis la dernière session en date du : **lundi 15 décembre 2025**

Liste des avenants notifiés

Caractéristiques de l'avenant		Rappel des caractéristiques du marché					Impact financier et calendrier de l'avenant					Notification
Incidence financière de l'avenant	Nature de la modification contractuelle	Numéro du marché	Intitulé du marché	N° lot	Procédure de passation du marché	Titulaire(s) du marché	Prix forfaitaire Montant initial du marché en € H.T.	Prix unitaires Montant maximum initial du marché en € H.T.	Montant de l'avenant en € H.T.	Nouveau montant forfaitaire cumulé	Nouveau montant maximum cumulé	Date de notification de l'avenant
Incidence financière < 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	22ATM422	LES TREMBLES - Travaux de restructuration de l'ensemble du pôle enfance - Lot 12 - Peintures	12	Appel d'offres ouvert	PVI	153 786,26 €	X	7 107,00 €	160 893,26 €	X	29/06/2025
Incidence financière < 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	22ATM423	LES TREMBLES - Travaux de restructuration de l'ensemble du pôle enfance - Lot 13 - Chauffage - ventilation - rafraichissement - plomberie - sanitaire – GTC	13	Appel d'offres ouvert	GUIBOUD ETABLISSEMENTS (SA GUIBOUD B)	1 310 000,00 €	X	1 250,00 €	1 372 720,86 €	X	28/06/2025
Incidence financière < 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	22ATM428	LES TREMBLES - Travaux de restructuration de l'ensemble du pôle enfance - Lot 18 - VRD / Paysage	18	Appel d'offres ouvert	SPORTS ET PAYSAGES	498 854,22 €	X	8 058,10 €	506 912,32 €	X	28/06/2025
Incidence financière > 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	23ATM065	Travaux pour la restauration de la Tour Perret à Grenoble - Lot 5 - Serrurerie	05	Procédure avec négociation	ALTIUS	531 006,09 €	X	40 945,00 €	627 009,40 €	X	14/11/2025
Incidence financière en moins-value	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	22ATM429	LES TREMBLES - Travaux de restructuration de l'ensemble du pôle enfance - Lot 19 - Sureté / Clôture	19	Procédure adaptée en raison du montant (< 90 000 € H.T.)	SAGS ELEC	40 335,00 €	X	-25 260,00 €	15 075,00 €	X	27/06/2025
Incidence financière en moins-value	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	23ATM207	LES TREMBLES - Travaux de restructuration de l'ensemble du pôle enfance_Relance du lot 05 : Façade / bardage - Lot 5 - Façade / bardage	05	Appel d'offres ouvert	THERMYS HABITAT	151 341,30 €	X	-9 855,10 €	142 586,20 €	X	29/06/2025
Incidence financière < 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	23BPM335	PISCINE CLOS D'OR-Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation hydraulique	X	Procédure adaptée en raison du montant (< 90 000 € H.T.)	CERENE	89 571,00 €	X	30 326,00 €	119 897,00 €	X	20/10/2025
Incidence financière < 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	24A0122	Mont Saint Martin - Maitrise d'œuvre pour la Restructuration de la base de plein air et de loisirs Marchés de Maitrise d'œuvre	X	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	MME CRISTINA MONICA COLLAVET	174 670,16 €	X	3 272,35 €	177 942,51 €	X	05/12/2025
Incidence financière < 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	24A0152	LES TREMBLES - Travaux de restructuration de l'ensemble du pôle enfance_Relance du lot 15 : ASCENSEUR	15	Procédure adaptée en raison du montant (< 90 000 € H.T.)	OTIS (38320)	25 700,00 €	X	960,00 €	26 660,00 €	X	27/06/2025
Sans incidence financière sur le montant maximum ou forfaitaire	Avenant de transfert	24APB096	PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT À LA CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC « MÉDIATION SOCIALE »	X	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	RYDGE CONSEIL	54 500,00 €	20 000,00 €	X	X	X	10/12/2025
Incidence financière < 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	24A0417	SITE CLAUDEL – Travaux de restructuration et extension du Self Claudel - Lot 01 : Gros œuvre, démolition, désamiantage et VRD	1	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	S.E.B.B.	399 750,00 €	X	13 061,25 €	412 811,25 €	X	14/10/2025
Incidence financière > 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	24A0430	SITE CLAUDEL – Travaux de restructuration et extension du Self Claudel - Lot 14 : Électricité	14	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	SPIE BUILDING SOLUTIONS (38130)	189 968,29 €	X	16 282,15 €	206 250,44 €	X	28/10/2025
Incidence financière < 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	25A0010	HÔTEL DE VILLE – Travaux de sécurisation des accès - lot 02 : Menuiserie métallique, serrurerie et vitrerie	02	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	FONTAINE SERRURERIE	17 985,00 €	X	796,00 €	18 781,00 €	X	18/11/2025
Incidence financière < 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	25A0032	Centre sportif REYNIES BAYARD – Travaux de remplacement de l'étanchéité, des garde-corps et des peinture des toitures	X	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	RENOVATION TOITURE ETANCHEITE DAUPHINE	191 632,00 €	X	800,00 €	199 632,00 €	X	22/08/2025
Incidence financière en moins-value	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	25A0069	EX-ECOLE LES CHARMES - Travaux démolition de l'école	X	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	DEMCY	732 113,25 €	X	-351 078,00 €	381 035,25 €	X	03/11/2025
Sans incidence financière sur le montant maximum ou forfaitaire	Avenant de prolongation	25A0120	SITE CLAUDEL - Travaux préparatoires sur les installations de chauffage du site Claudel - Lot 03 : Calorifuge	03	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	C.E.I.	12 119,22 €	X	X	X	X	28/10/2025



Le tableau ci-dessous vise à informer les membres du Conseil municipal en date du : **lundi 2 février 2026**

de la liste des marchés et avenants notifiés depuis la dernière session en date du : **lundi 15 décembre 2025**

Liste des marchés notifiés

Pour les marchés de travaux uniquement, la durée indiquée inclut la durée d'exécution travaux, complétée éventuellement par la durée de garantie de parfait achèvement

Identification du marché			Caractéristiques du marché			Prix du marché			Durée du marché				
N° marché	N° lot	Intitulé du marché/lot	Type de prestation	Nature du marché	Procédure de passation	Titulaire(s)	CP	Ville	Forme de prix	Prix global et forfaitaire en € H.T. (cumulé le cas échéant)	Montant maxi € HT (cumulé)	Date de notification	Durée d'exéc. Maxi (en mois)
24A0152	15	LES TREMBLES - Travaux de restructuration de l'ensemble du pôle enfance_Relance du lot 15 : ASCENSEUR	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (< 90 000 € H.T.)	OTIS (38320)	38320	EYBENS	Montant forfaitaire	25 700,00 €	X	09/07/2024	24
25A0009	01	HÔTEL DE VILLE - Travaux de sécurisation des accès - lot 01 : Menuiserie intérieure bois	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	M.A.G	38190	FROGES	Montant forfaitaire	24 540,00 €	X	04/06/2025	14
25A0010	02	HÔTEL DE VILLE - Travaux de sécurisation des accès - lot 02 : Menuiserie métallique, serrurerie et vitrerie	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	FONTAINE SERRURERIE	38170	SEYSSINET-PARISSET	Montant forfaitaire	17 985,00 €	X	04/06/2025	14
25A0142	1	Nettoiemnt de la plateforme, des surfaces attenantes, des quais et des passages piétons du tramway à Grenoble-Lot 1 : nettoyage des lignes et	Services	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	APAJH > ESAT CPDS (38100)	38100	GRENOBLE	Montant unitaire	X	280 000,00 €	02/12/2025	48
25A0143	2	Nettoiemnt de la plateforme, des surfaces attenantes, des quais et passages piétons du tramway à Grenoble - Lot 2 : nettoyage lignes et	Services	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	APAJH > ESAT CPDS (38100)	38100	GRENOBLE	Montant unitaire	X	280 000,00 €	02/12/2025	48
25A0177	1	Prestations techniques événementielles pour la ville de Grenoble. Lot 1: Location, installation et entretien de toilettes sèches et autres matériels	Fournitures	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	ASS MIX'ARTS	38100	Grenoble	Montant unitaire	X	480 000,00 €	14/11/2025	48
25A0179	3	Prestations techniques événementielles. Lot 3: Location, installation et entretien de matériels de lumière et d'éclairage scénique	Fournitures	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	MUSIC PLUS GRENOBLE (MUSIC PLUS)	38400	SAINT-MARTIN-D'HERES	Montant unitaire	X	900 000,00 €	14/11/2025	48
25A0180	4	Prestations techniques événementielles. Lot 4: Location, installation et entretien de matériels de sonorisation	Fournitures	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	MUSIC PLUS GRENOBLE (MUSIC PLUS)	38400	SAINT-MARTIN-D'HERES	Montant unitaire	X	1 000 000,00 €	14/11/2025	48
25A0181	5	Prestations techniques événementielles. Lot 5: Location, installation et entretien de structures de scène et de grill technique	Fournitures	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	STAGE'UP	38400	SAINT-MARTIN-D'HERES	Montant unitaire	X	600 000,00 €	18/11/2025	48
25A0182	6	Prestations techniques événementielles. Lot 6: Location, installation et entretien de structures de matériel vidéo	Fournitures	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	PAPILLON	38120	FONTANIL-CORNILLON	Montant unitaire	X	440 000,00 €	14/11/2025	48
25A0183	7	Prestations techniques événementielles. Lot 7: Location, installation et entretien de structures de matériels électriques	Fournitures	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	MUSIC PLUS GRENOBLE (MUSIC PLUS)	38400	SAINT-MARTIN-D'HERES	Montant unitaire	X	520 000,00 €	14/11/2025	48
25A0185	9	Prestations techniques événementielles. Lot 9: Location et installation de matériels de sonorisation pour cérémonies protocolaires	Fournitures	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	PROJECSON	38420	Le Versoud	Montant unitaire	X	280 000,00 €	14/11/2025	48
25A0204	01	Gymnase Houille Blanche - Travaux de réfection de la toiture des vestiaires - lot 1 : Étanchéité	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	SOPREMA ENTREPRISES (38420)	38420	DOMENE	Montant forfaitaire	70 932,27 €	X	10/10/2025	2
25A0205	02	Gymnase Houille Blanche - Travaux de réfection de la toiture des vestiaires - lot 2 : Végétalisation	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	TOUTENVERT	38160	CHATTE	Montant forfaitaire	28 457,00 €	X	13/10/2025	1
25A0212	1	Fourniture de câbles, fils électriques, et câbles d'éclairage public pour la Ville de Grenoble- LOT 1: Fourniture de câbles et fils électriques divers pour la ville de Grenoble	Fournitures	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	REXEL FRANCE > INOVEHA	75017	PARIS	Montant unitaire	X	168 000,00 €	05/11/2025	48
25A0213	2	Fourniture de câbles, fils électriques et câbles d'éclairage public pour la Ville de Grenoble - LOT 2: Fourniture de câbles électriques pour l'éclairage public	Fournitures	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	REXEL FRANCE > INOVEHA	75017	PARIS	Montant unitaire	X	90 000,00 €	05/11/2025	48
25A0218	x	Mission de contrôleur technique pour la construction de la Grande Bibliothèque de Grenoble, le réaménagement partiel d Bibliothèque d'Étude et du Patrimoine, l'aménagement paysager de la place Valentin Haüy et la déconstruction d'un parking silo	Prestations intellectuelles (Travaux)	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (< 90 000 € H.T.)	APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION FRANCE	92400	COURBEVOIE	Montant forfaitaire	44 732,40 €	X	06/11/2025	56
25A0219	1	Prestation d'assurance de dommages aux biens	Services	Marché à prix global et forfaitaire	Appel d'offres ouvert	WILLIS TOWERS WATSON FRANCE	92800	PUTEAUX	Montant forfaitaire	12 463 730,00 €	X	08/12/2025	60
25A0220	2	Prestation d'assurance de dommages aux biens	Services	Marché à prix global et forfaitaire	Appel d'offres ouvert	WILLIS TOWERS WATSON FRANCE	92800	PUTEAUX	Montant forfaitaire	1 172 100,20 €	X	08/12/2025	60

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le



N° marché	N° lot	Intitulé du marché/lot	Type de prestation	Nature du marché	Procédure de passation	Titulaire(s)	CP	Ville	Forme de prix	Prix global en € H.T. (cumulé)	ID : 038-213801855-20260202-D20260202_1-DE	notification	durée (en mois)
25A0224	X	Groupe scolaire Le Lac - Travaux de raccordement au réseau basse pression CCIAG	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (< 40 000 € H.T.)	SNC2E	38410	SAINT-MARTIN-D'URIAGE	Montant forfaitaire	25 617,57 €	X	14/06/2025	2
25A0272	1	Gardiennage du musée de Grenoble, du musée Stendhal, de l'ancien musée de peinture et de la tour Perret / Lot 1 -Gardiennage du musée de Grenoble	Services	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	GROUPE SAG	38400	SAINT-MARTIN-D'HERES	Montant mixte	2 415 688,00 €	2 800 000,00 €	18/12/2025	49
25A0273	2	Gardiennage du musée de Grenoble, du musée Stendhal, de l'ancien musée de peinture et de la tour Perret / Lot 2 -Gardiennage du musée Stendhal	Services	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	GROUPE SAG	38400	SAINT-MARTIN-D'HERES	Montant unitaire	X	48 000,00 €	18/12/2025	49
25A0274	3	Gardiennage du musée de Grenoble, du musée Stendhal, de l'ancien musée de peinture et de la tour Perret / Lot 3 - Gardiennage de l'ancien musée de peinture	Services	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	GROUPE SAG	38400	SAINT-MARTIN-D'HERES	Montant unitaire	X	100 000,00 €	18/12/2025	49
25A0275	4	Gardiennage du musée de Grenoble, du musée Stendhal, de l'ancien musée de peinture et de la tour Perret / Lot 4 - Gardiennage du muséum et de la Tour Perret	Services	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	GROUPE SAG	38400	SAINT-MARTIN-D'HERES	Montant unitaire	X	480 000,00 €	18/12/2025	49
25A0293	1	CENTRE DE SANTE LES GEANTS – Travaux de confort thermique (en période chaude) Lot n° 01 : BRISE SOLEIL & BRISE VUES	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	NORMACADRE	45170	NEUVILLE-AUX-BOIS	Montant forfaitaire	92 750,00 €	X	24/11/2025	3
25A0294	2	CENTRE DE SANTE LES GEANTS – Travaux de confort thermique (en période chaude) Lot n° 02 : CLIMATISATION	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	SAJECLIM	73290	LA MOTTE-SERVOLEX	Montant forfaitaire	67 788,75 €	X	27/10/2025	3
25A0311	0	Museum d'Histoire naturelle - Travaux de requalification du hall d'accueil - Lot 00 : Installation de chantier	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	CSR MACONNERIE	38100	GRENOBLE	Montant forfaitaire	24 250,00 €	X	12/11/2025	6
25A0312	1	Museum d'Histoire naturelle - Travaux de requalification du hall d'accueil Lot 01 : Echafaudages	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	L.V. TEC > LV TEC	75017	PARIS	Montant forfaitaire	13 931,85 €	X	30/10/2025	6
25A0313	2	Museum d'Histoire naturelle - Travaux de requalification du hall d'accueil Lot 02 : Maçonnerie – curage	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	CSR MACONNERIE	38100	GRENOBLE	Montant forfaitaire	29 090,00 €	X	12/11/2025	6
25A0314	3	Museum d'Histoire naturelle - Travaux de requalification du hall d'accueil Lot 03 : Facades intérieures	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	CHEVAL RESTAURATION PATRIMOINE	38160	CHATTE	Montant forfaitaire	69 310,00 €	X	27/11/2025	6
25A0316	5	Museum d'Histoire naturelle - Travaux de requalification du hall d'accueil Lot 05 : Menuiseries ext. Patrimoine	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	CBE MENUISERIE - ETANCHEITE	38490	SAINT-ONDRAS	Montant forfaitaire	51 566,90 €	X	27/11/2025	6
25A0318	7	MUSEUM d'Histoire naturelle - Travaux de requalification du hall d'accueil Lot 07 : cloisons- doublages-FP-Flocages	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	ENTREPRISE DE PLATRERIE LAYE	38420	DOMENE	Montant forfaitaire	62 487,30 €	X	16/12/2025	6
25A0319	8	Museum d'Histoire naturelle - Travaux de requalification du hall d'accueil Lot 08 : carrelage – faïence- peinture	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	EURO CONFORT MAINTENANCE	38400	SAINT-MARTIN-D'HERES	Montant forfaitaire	13 439,37 €	X	16/12/2025	6
25A0320	9	MUSEUM d'Histoire naturelle - Travaux de requalification du hall d'accueil Lot 09 : CVC	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	CONCERT > OBJECTIF 105	75012	PARIS	Montant forfaitaire	41 286,50 €	X	29/10/2025	6
25A0321	10	Museum d'Histoire naturelle - Travaux de requalification du hall d'accueil Lot 10 : Electricité	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	E.H.T SEELIUM	38600	FONTAINE	Montant forfaitaire	50 052,06 €	X	12/11/2025	6

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le



ID : 038-213801855-20260202-D20260202_1-DE

N° marché	N° lot	Intitulé du marché/lot	Type de prestation	Nature du marché	Procédure de passation	Titulaire(s)	CP	Ville	Forme de prix	Prix global et forfaitaire en € H.T. (cumulé le cas échéant)	Montant maxi € HT (cumulé)	Date de notification	Durée d'exéc. Maxi (en mois)
25A0334	X	Locaux Associatifs « La BIFURK » Modernisation du SSI « Phase 3 »	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (< 90 000 € H.T.)	DAUPHINE SAVOIE MAINTENANCE SERVICES > DSMS (38130)	38130	ECHIROLLES	Montant forfaitaire	49 370,00 €	X	01/10/2025	1
25A0335	X	Palais des Sports - Travaux d'amélioration thermique des gradins	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (< 90 000 € H.T.)	BATI 38 MACONNERIE	38130	ECHIROLLES	Montant forfaitaire	72 408,00 €	X	01/10/2025	3
25A0354	1	Construction d'un ossuaire et réaménagement de la loge du gardien au cimetière Saint-Roch Lot 1 : Terrassement-gros œuvre	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	MI SATRA	38640	CLAIX	Montant forfaitaire	95 985,98 €	X	04/12/2025	5
25A0355	2	Construction d'un ossuaire et réaménagement de la loge du gardien au cimetière Saint-Roch Lot 2 : Etanchéité	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	5E FACADE	69100	VILLEURBANNE	Montant forfaitaire	9 661,60 €	X	04/12/2025	5
25A0357	4	Construction d'un ossuaire et réaménagement de la loge du gardien au cimetière Saint-Roch Lot 4 : menuiseries exterieures	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	ETABLISSEMENTS RIBEAUD	38850	CHARAVINES	Montant forfaitaire	14 193,33 €	X	04/12/2025	5
25A0358	5	Construction d'un ossuaire et réaménagement de la loge du gardien au cimetière Saint-Roch Lot 5 : Plâtrerie, menuiseries intérieures, carrelage, peinture	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	ETABLISSEMENTS MADDALON	38350	SAINT-HONORE	Montant forfaitaire	15 232,99 €	X	04/12/2025	5
25A0359	6	Construction d'un ossuaire et réaménagement de la loge du gardien au cimetière Saint-Roch Lot 6 : Plomberie, CVC	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	PARRA STEPHANE	38340	VOREPPE	Montant forfaitaire	17 026,00 €	X	04/12/2025	5
25A0360	7	Construction d'un ossuaire et réaménagement de la loge du gardien au cimetière Saint-Roch Lot 7 : Electricité	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	ENTREPRISE RATTO ET COMPAGNIE	38400	SAINT-MARTIN-D'HERES	Montant forfaitaire	14 525,00 €	X	04/12/2025	5
25A0361	8	Construction d'un ossuaire et réaménagement de la loge du gardien au cimetière Saint-Roch Lot 8 : VRD, Espaces verts	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	TERIDEAL TARVEL (ARBRES & PHYTO) > TARVEL (69740)	69740	GENAS	Montant forfaitaire	39 148,00 €	X	04/12/2025	5
25A0365	4	RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE JULES VERNE ET DE L'EAJE ILOT MARMOTS- Relance du lot 04: Etanchéités/Toiture végétalisée	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	SOPREMA ENTREPRISES (38420)	38420	DOMENE	Montant forfaitaire	219 123,62 €	X	15/10/2025	14
25A0371	X	Locaux Asso - 4/6 Claude KOGAN - Désamiantage dalles de sol et plinthes	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Marché subséquent	SNEF (26000)	26000	VALENCE	Montant forfaitaire	57 106,28 €	X	16/09/2025	3
25A0449	2	Transport d'œuvres d'art entrant dans les collections du Musée de Grenoble - nouvelles acquisitions 2025	Services	Marché subséquent	Marché subséquent	AXAL	68126	BENNIWIHR	Montant mixte	27 338,10 €	5 000,00 €	17/12/2025	3

FOIRE DES RAMEAUX 2026 TARIFS DROITS DE PLACE DES METIERS	TARIFS 2026
TARIFS DES DROITS DE PLACE POUR 23 JOURS D'EXPLOITATION SOIT DU 28 MARS AU 19 AVRIL 2026	
<p>Pour les métiers ayant plus de 10 places assises, et pour l' ensemble des stands jusqu'à 210 m²</p> <p>Pour les métiers n'excédant pas 10 places assises, y compris les autos tamponneuses et Grand Huit, trains fantômes, le tarif est à tranche dégressive :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 1ère tranche : de 0 à 50 m² ● 2ème tranche : de 50 à 120 m² ● 3ème tranche : au dessus de 120m² <p>Pour les gros métiers ayant plus de 210 m², le tarif est à tranche dégressive :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 1ère tranche : de 0 à 120 m² ● 2ème tranche : de 120 à 500 m² ● 3ème tranche : au dessus de 500m² 	<p>12,35 €/m²</p> <p>12,35 €/m² 7,94 €/m² 4,99 €/m²</p> <p>12,35 €/m² 7,94 €/m² 4,99 €/m²</p>
DROITS DE PLACES DES HABITATIONS : CARAVANES, CAMPINGS (et toutes autres formes d'hébergement d'habitation des forains)	
<p>Les tarifications s'élèveront comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 1ère caravane ● 2ème caravane ● 3ème caravane ● au-delà, toute caravane supplémentaire ● toute caravane non déclarée ● pour tout forain ne disposant pas de caravane sur le site, forfait de participation aux frais liés à la gestion des déchets et à la sécurité 	<p>325,00 € 250,00 € 200,00 € 150,00 € 1 000,00 € 250,00 €</p>
APPAREILS AUTOMATIQUES ET DISTRIBUTEURS DE BOISSONS	
<ul style="list-style-type: none"> ● appareils automatiques (sauf coups de poing, interdits sur la foire des rameaux) ● distributeurs de boissons 	<p>153,00 € 204,00 €</p>
LOCATION DE CONTAINERS ET COLLECTE DECHETS (obligatoire pour la gestion des déchets des métiers de bouche)	
<ul style="list-style-type: none"> ● location de containers et collecte déchets (par container) 	<p>81,60 €</p>
LOCATION TOILETTES POUR OUVRIERS - FAMILLES DES FORAINS	
<ul style="list-style-type: none"> ● (participation financière obligatoire pour les forains titulaires et de passage qui ne mettent pas à disposition de leurs ouvriers et familles des toilettes dans les caravanes et campings 	<p>61,20 €</p>

PROGRAMMATION CONTRAT VILLE 2026				
Libellé de l'action	Porteur	PV global demandé	Montant proposé par la VDG	Totaux par Territoire
SECTEUR 5				
Ciné foot	AZIMUTS	7 000 €	1 000 €	
COEUR BATTANT	CIE DESORDRE IMAGINAIRE	3 500 €	1 000 €	
Résidence artistique quartier Abbaye	LE GRAND COLLECTIF	10 000 €	1 500 €	
POLE INFORMATIQUE TEISSEIRE MALHERBE	L AGE DOR	21 000 €	4 000 €	
Aide administrative numérique	ASSOCIATION LA BAJA	4 950 €	1 000 €	
Actions Publics fragiles	ASSOCIATION LA PIROGUE	10 000 €	3 000 €	
Temps chantés pour les habitantes et habitants du quartier Jouhaux, Bajatière, Abbaye	LA BAJ'ART	3 200 €	2 000 €	
L'Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale pour et par les jeunes du quartier Teisseire-Malherbe	AIDE MEDICALE ET DEVELOPPEMENT	11 000 €	1 000 €	
"Je me vois donc je suis" photo-médiation avec et pour des jeunes exiliés	LA BAJ'ART	8 000 €	3 000 €	
Aller Vers : une action de proximité auprès des Quartiers Politique de la Ville de Grenoble	MISSION LOCALE DE GRENOBLE POUR L'EMPLOI DES JEUNES	23 000 €	2 000 €	
Conception et aménagement participatif de la Forêt Jardin Comestible de l'Abbaye et sa Fresque Murale collective - 2ème étape	EN VERT ET AVEC TOUS	4 000 €	2 000 €	
Résidence de théâtre à l'école Jean Racine	ESPACE 600	12 000 €	3 000 €	
animation sensibilisation à l'alimentation saine	AU LOCAL	16 000 €	3 000 €	
Mieux vivre au secteur 5	CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES	6 000 €	1 000 €	
l'echoppe lieu d'accueil et de distribution alimentaire	DIACONAT PROTESTANT	6 000 €	1 000 €	
Les enfants du quartier teisseire au coeur du festival d'Avignon	MAISON DE LA CULTURE_MC2	4 333 €	1 000 €	
Développement des actions de culture scientifique et technique à Grenoble, pour en permettre l'accès à tous, afin de favoriser les réussites individuelles et collectives	PLANETE SCIENCES	7 000 €	2 000 €	
atelier media radio	RADIO NEWS FM	10 000 €	1 000 €	
Accompagnement social de femmes en situation de précarité et vulnérabilité sur les territoires QPV de la métropole grenobloise, pour renforcer leur pouvoir d'agir	MOUVEMENT FRANCAIS PLANNING FAMILIAL, ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'ISERE	8 000 €	2 000 €	
				35 500 €
SECTEUR 3				
Projet 2026 - Animations de proximité et parentalité dans les quartiers LYS ROUGE / CAMINE / MISTRAL	LA SOUPEPE	4 000 €	1 000 €	
"Mon quartier dans ma ville" Mistral/Lys rouge/Capitaine Camine	ASSOCIATION "HISTOIRES DE ...	5 000 €	1 000 €	
Conférence sur l'Etat de droit et citoyenneté suivi d'un barbecue citoyen	SYMPOSIUM INTERGENERATIONNEL POUR L'INTEGRATION ET LA PROMOTION DE LA FRANCOPHONIE - SIFF	3 000 €	1 000 €	
Ateliers coopératifs & solidaires	VILLAGE SOLIDAIRE	12 140 €	1 000 €	
soutien aux initiatives d'habitants	CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES	5 000 €	2 000 €	
la continuité éducative	MAISON ENFANCE BACHELARD	4 000 €	3 500 €	
parentalité et coéducation	MAISON ENFANCE BACHELARD	5 000 €	1 000 €	
LE SOCLE COMMUN	MAISON DES JEUNES ET CULTURE ANATOLE FRANCE	18 000 €	3 000 €	
PARTIR ET FAIRE PARTIR	MAISON DES JEUNES ET CULTURE ANATOLE FRANCE	14 000 €	1 500 €	
Droits culturels, citoyenneté et éducation artistique sur le quartier Mistral et le secteur	CULTUR'ACT - LE PRUNIER SAUVAGE	32 000 €	5 000 €	
KAPS Mistral - Colocations à projets solidaires	ASSOCIATION FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE (AFEV)	6 000 €	1 000 €	
Le Rocher de Grenoble / CDV 2026 / Aller vers les habitants du quartier et créer des occasions de rencontre pour favoriser le vivre ensemble	LE ROCHER OASIS DES CITES	19 000 €	1 500 €	
Le Rocher de Grenoble / CDV 2026 / Soutien du lien parents enfants et émancipation des femmes	LE ROCHER OASIS DES CITES	8 000 €	1 500 €	
EDUCA'FOOT le sport comme outil du vivre ensemble	MISTRAL FOOTBALL CLUB	7 500 €	1 500 €	
				25 500 €
SECTEUR 6				
Lutte contre les discriminations - agir avec le droit en lien avec les dispositifs locaux et nationaux d'accès au droit	C NOUS	25 000 €	1 500 €	
Participation des habitants et cohésion sociale : Les jardins partagés et solidarité.	MAISON DES JEUNES ET DE CULTURE PREMOL	7 000 €	1 000 €	
Soutien aux initiatives des habitants de la Villeneuve de Grenoble	CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES	8 000 €	1 000 €	
Accompagnement des habitants dans les projets de renouvellement urbain et d'amélioration du cadre de vie au Village Olympique	CONFEDERATION SYNDICALE FAMILLES	4 000 €	1 000 €	
Play-Station 2026	ENFANZINE	18 000 €	1 000 €	
Atelier de rue intergénérationnels et accompagnement socioéducatifs en pédagogie sociale	MADAME RUETABAGA	8 000 €	3 000 €	
2026 - ACCOMPAGNER DES JEUNES DE QPV DANS LEURS PROJETS AUDIOVISUELS, PHOTOS ET SONORES AU MEDIALAB "STUDIO 97", TIERS LIEU ARTISTIQUE ET CITOYEN	LA MAISON DE L'IMAGE	16 000 €	2 000 €	
Cinéma de quartier	LES FILMS DE LA VILLENEUVE	8 000 €	1 000 €	
Cross Scolaire et solidaire - Passerelle 2026	COLLEGE LUCIE AUBRAC	1 500 €	1 000 €	
Faisons vivre notre quartier (Sportif et Educatif)	VILLENEUVE IMPACT	15 000 €	1 500 €	
FERMENTER LES SOLS ET LES IDEES	LA HALLE DES IRIS	8 000 €	2 000 €	
Favoriser l'accès aux droits et l'égalité de traitement des personnes	ACCOMPAGNEMENT ET DIGNITE DE L'ACCUEIL DE TOUS LES ETRANGERS (ADATE)	11 000 €	2 000 €	
Investir et s'approprier les espaces de la ville par le biais de la culture - Collège Olympique	COLLEGE OLYMPIQUE	14 000 €	1 000 €	
Accès au droit de la non discrimination des personnes éloignées du droit	REGIE QUARTIER VILLENEUVE VILLAGE OLYMPIQUE	16 000 €	2 000 €	
De la naissance à l'adolescence	ASSOCIATION PREMOL ENFANCE JEUNESSE	5 000 €	2 500 €	
Villeneuve-Vo_ actions de sensibilisation à la laïcité	ARCHIPEL POUR UNE EDUCATION AU VIVRE ENSEMBLE	2 500 €	1 000 €	
KAPS J. Brel- Colocations à projets solidaires	ASSOCIATION FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE (AFEV)	4 000 €	1 000 €	
Tous unis par le sport et la culture	UNITE SPORTIVE VILLAGE OLYMPIQUE	10 000 €	2 000 €	
La Machinerie : lieu de convivialité, de partage et de transitions du quotidien	REGIE QUARTIER VILLENEUVE VILLAGE OLYMPIQUE	20 000 €	3 000 €	
Troupe Batsukavi	AFRIC'IMPACT	19 000 €	2 000 €	
Addictions et Santé Mentale : Comprendre, Prévenir, Agir	ASSOCIATION ALL CONCEPT	10 500 €	1 000 €	
CLUB-CINÉ	SHAOLIN SHADOW	12 500 €	1 000 €	
Ateliers entre femme des QPV	ANCRAGE Association de prévention des violence	15 000 €	1 000 €	
La mobile	EPISOL	12 000 €	1 000 €	
Sans Barrière	Vision 2 l'Art	8 000 €	1 000 €	
Correspondant de nuit-secteur Village Olympique - secteur Arlequin	REGIE QUARTIER VILLENEUVE VILLAGE OLYMPIQUE	9 000 €	9 000 €	
Correspondant de nuit-secteur Village Olympique - Géants baladins	REGIE QUARTIER VILLENEUVE VILLAGE OLYMPIQUE	7 500 €	7 500 €	
				54 000 €
SECTEUR 2				
Soutien à l'accès aux droits des retraités immigrés	PAYS'AGES LA MAISON DES SAGES	14 000 €	1 000 €	
Tour d'Avenir	L'ECHIQUIER GRENOBLOIS	7 000 €	1 500 €	
Français pour Tous, ASL de la MDH Centre-Ville	COMMUNIC'ACTION	2 200 €	2 000 €	
Le Choeur des Chansons Lointaines	LE GRILLE-PAIN	4 000 €	1 000 €	
Le laboratoire musical 2025-2026 - Quartier Alma Très Cloîtres	CENTRE INTERNATIONAL DES MUSIQUES NOMADES (CIMN)	4 000 €	1 000 €	
Maillage artistique Alma Très-Cloîtres : Festival Ouverture Exceptionnelle, ouverture de boutique, occupation positive des espaces publics et communication croisée	SCALÈNE	9 000 €	2 000 €	
S'engager pour apprendre et évoluer dans un environnement serein: sensibilisation et prévention autour des violences et incivilités	MAISON JEUNE ET CULTURE ALLOBROGES	8 000 €	1 000 €	
Investir la place Edmond Arnaud 2	ATYPIK ET COMPAGNIE	30 000 €	3 000 €	
OSEZ CHENOISE	OSEZ CHENOISE	8 000 €	1 000 €	
"Mamans en mouvement"	MAISON JEUNE ET CULTURE ALLOBROGES	8 000 €	1 500 €	
				15 000 €
TOUT QPV				
PANIERES SOLIDAIRES	EPISOL	10 000 €	2 000 €	
Accompagnement social de femmes en situation de précarité et vulnérabilité sur les territoires QPV de la métropole grenobloise, pour renforcer leur pouvoir d'agir.	MOUVEMENT FRANCAIS PLANNING FAMILIAL, ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'ISERE	8 000 €	3 000 €	
Un coup franc contre l'exclusion	SOCCER DE RUE	4 000 €	2 000 €	
				7 000 €
				Total
				137 000 €

GRILLE TARIFAIRE TOUR PERRET : droits d'entrée et visites guidées ; individuels et groupes

Adoptée par la délibération n° 39411 en conseil municipal du 23 juin 2025

Modifiée par la délibération n° 41788 en conseil municipal du 2 février 2026

Tarif	Prestation proposée (sur réservation)	Public concerné	Tarifs TTC Public	Tarifs TTC Revendeur
Normal	Entrée individuelle, visite en autonomie	Adultes et jeunes de plus de 26 ans	7 €	6€ (prix public 7€)
Réduit	Entrée individuelle, visite en autonomie	Enfants et jeunes de 5 à 26 ans	5 €	4€ (prix public 5€)
Gratuit	Entrée individuelle, visite en autonomie	Enfants de moins de 5 ans	Gratuit	non concerné
		Public concerné sous réserve de présentation d'un justificatif *: - Demandeurs-euses d'emplois - Bénéficiaires des minima sociaux - Personnes en situation de handicap ou d'invalidité et 1 accompagnant - Anciens combattants - Demandeurs d'asile	Gratuit	0€ Les revendeurs pourront délivrer des billets gratuits uniquement si leur émission est concomitante de celle d'un billet payant dans le cadre d'un groupe ou d'une famille
Visite scolaire	Visite de la tour par le public scolaire, accompagnée par un-e prestataire ou un-e médiateur-ice du muséum. Tarif appliqué par personne pour un groupe scolaire de 38 personnes maximum dont accompagnateur-ices	Groupes scolaires	4 €	non concerné
Visite guidée	Visite accompagnée par un-e prestataire ou un-e médiateur-ice du muséum. Accès à la plateforme sommitale. A ajouter à l'achat d'une entrée individuelle	Tous les publics	5 €	non concerné
Partenaires	Entrée individuelle ou en groupe, visite en autonomie ou accompagnée (selon convention)	Partenaires conventionnés	Gratuité ou 5€ (selon convention)	non concerné

En cas de problème technique, d'alerte météorologique orange ou rouge (fermeture du parc Paul Mistral), ou en cas de force majeure, le billet d'entrée et les visites scolaires et guidées seront reporté-es ou exceptionnellement remboursé-es sur demandes.

La présente grille tarifaire remplace toutes les versions antérieures.

*soit :

- demandeur-ses d'emploi ;
- personnes en situation d'invalidité et un-e accompagnant-e (carte d'invalidité et attestation de besoin d'aide humaine) ;
- bénéficiaires de l'allocation invalidité (ASI) ;
- bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) et bénéficiaires du Revenu de Solidarité Outre-mer (RSO) ;
- bénéficiaires de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA) ;
- bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ;
- bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA) ;
- bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapé-es (AAH) ;
- titulaires d'une carte ancien combattant.

ANNEXE
Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets culturels pour Place(s) aux enfants
Exercice budgétaire 2026 – Tableau récapitulatif

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen	Montant subvention et cvn DAC 2025	Montant subvention exceptionnelle DAC 2025	Montants demandés AAP DAC 2026	Montant subvention et Cvn déjà accordée DAC 2026	Montant proposé Appel à projet 2026
DANSE	ABLO ET ALTHEA	Ce que tu vois Projet en lien avec les habitants et le réseau du quartier, qui débouchera sur un spectacle chorégraphique, joué par les élèves et des habitants complices sur la place aux enfants. La proposition artistique abordera les thèmes de l'inclusivité, l'ouverture à la différence et l'importance du partage. Inter-générationnel.	1 500 €	AAP Place aux enfants 5 922 €	5 922 €	Subvention projet : 1 500 € (CM 02 02 2026)	5 400 €
DANSE ARTS VISUELS	ALDEIA	Aldeia / Le geste graphique Venir colorer et animer une place aménagée devant l'école à travers un projet mêlant danse et dessin / réalisation avec enfants et habitant-es d'une fresque peinte au sol	1 500 €		5 550 €		5 400 €
ARTS EN ESPACE PUBLIC	ASSOCIATION FUSÉES	Oizo Inviter les enfants à tendre l'oreille, à prêter attention, à prendre soin de notre environnement par une pratique mêlant arts plastiques et arts vivants.	4 500 €		6 000 €	Subvention projet : 4 500 € (CM 02 02 2026)	5 400 €

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen	Montant subvention et cvn DAC 2025	Montant subvention exceptionnelle DAC 2025	Montants demandés AAP DAC 2026	et Cvn déjà accordée DAC 2026	Appel à projet 2026
DANSE	ASSOCIATION MALKA	Ça cour, à chute, à saute....ça danse ! Faire se croiser les mélodies et les corps dans les espaces publics de la ville, espaces de vie porteurs de scénographie, d'objets à imaginer, à investir, à rendre vivants par la danse	3 500 €		6 000 €	Subvention projet : 3 500 € (CM 02 02 2026)	6000 €
DANSE	COMPAGNIE KAY	Danse à hauteur d'enfants « On danse à l'école maternelle... et à la fin un spectacle partagé dans un décor créé par les enfants »	3 500 €		6 000 €	Subvention projet 3 500 € (CM 02 02 2026)	6 000 €
ARTS VISUELS	ENFANZINE	Zone à dessiner Enfanzine propose aux enfants différentes expériences autour de la pratique du dessin et de l'invention d'histoires. Avec pour finalité, un spectacle collectif sur la Place(s) aux enfants.	4 000 €	AAP Place aux enfants 6 000 €	6 000 €	Subvention projet 6 000 € (CM 02 02 2026)	6 000 €

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen	Montant subvention et cvn DAC 2025	Montant subvention exceptionnelle DAC 2025	Montants demandés AAP DAC 2026	subvention et Cvn déjà accordée DAC 2026	Montant proposé Appel à projet 2026
THÉÂTRE	L'INSOMNANTE	La Traversée Création d'un mobile géant pouvant aller jusqu'à 60 mètres, à partir de différents ateliers, afin de relier la crèche et l'école ; ou l'école maternelle à l'école primaire (ou autres espaces).	1 500 €		6 000 €	Subvention projet : 1 500 € (CM 02 02 2026)	6 000 €
DANSE	OX'ART	Sur la vague d'une basket Expérimenter la performance pastico-chorégraphique			3 500 €		3 500 €
DANSE	POMPOKO	La Hip Hop parade Avec les danseurs de la compagnie Pompoko, les élèves découvrent les bases du Hip Hop et inventent par le jeu du « call & response » une parade participative sur le parvis de l'école.			5 000 €		5000 €
MUSIQUES	RETOUR DE SCÈNE	Balade musicale 2026 Retour de Scène propose un projet pluridisciplinaire alliant musique et graffiti sur la thématique de la nature avec l'artiste Verdée (Katia Goldmann) en musique et Hugo Meyer pour le graffiti.	- Subv : 31 000 € - Cvn : 4 643,69 €		5 022 €	Subvention projet : 31 000 € (CM 02 02 2026)	5022 €

ANNEXE 1
Attribution de subventions suite au comité d'avis du 10 janvier 2026
Exercice budgétaire 2026 – Tableau récapitulatif

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention DAC et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants demandés projet DAC 2026	Montants subvention DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
4	ARTS VISUELS	À BIENTÔT J'ESPÈRE	<p>Au risque du réel. L'association <i>À bientôt j'espère</i> va à la rencontre des spectateur-rices pour partager avec elles et eux des films documentaires qui questionnent autant le monde qui nous entoure que la manière de le raconter en images. AU RISQUE DU RÉEL, 4 TEMPS FORTS, UN POUR CHAQUE SAISON tel un cinéma itinérant de films documentaires d'auteurs, un atelier permanent d'échanges et de discussions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - LES BANQUETS DU RÉEL. Cycle de projections qui allie cinéma documentaire et discussion collective autour d'une grande tablée. Quatre heures entre inconnu-es pour vivre ensemble une expérience émancipatrice où le film et l'échange sont un tout indissociable : on vient pour l'ensemble, et on est autant traversé par le film que par les mots des autres. - LE MONDE AU COIN DE LA RUE. 23 séances publiques à 8h45, 18h et 20h30 qui soulèvent des problématiques sociales où l'écriture novatrice des films permettent un regard nouveau sur les questions des identités de genre, sur les violences conjugales, sur la santé mentale, la santé communautaire, les bouleversements écologiques. - Et bien sûr, l'incontournable CAFÉ DU DOC tous les matins à 8h45 où se retrouvent une centaine de participants avec entre autres, des parents d'élèves, des travailleur-ses indépendant-es, des étudiant-es, des précaires, de nouveaux-elles arrivant-es fraîchement immigré-es, des retraité-es tous et toutes réuni-es à la Salle Noire pour un café et un court film. - LES VIRÉES DOCUMENTAIRES DE L'UNIVERS. L'Univers, petit cinéma de poche, s'installe sur des parvis, au milieu d'un parc, sur une place de marché nocturne. Toutes demi-heures, 12 spectateurs et spectatrices entrent dans cette caravane atypique pour découvrir en grand écran, des court-métrages documentaires, confortablement assis-es dans des fauteuils en velours. Une bulle d'un quart d'heure pour s'extraire du flux du quotidien tout en se questionnant sur l'état du monde. <p>Moyens humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Loïc Cloez et Cyril Hugonnet, programmateur et organisateur des cinémas éphémères. - Les réalisateur-rices invité-es (liste et noms non arrêtée à ce jour). <p>Partenaires : MDH, Planning familial, ODTI, service santé mentale de la Ville, Cinémathèque, Cinex, etc.</p>	- Subvention : 4 000 € - Locaux : 1 961 €	Subv compl 3 250 €			7 250 €	- Subvention : 5 000 € (4 000 € DAC + 1 000 € Education populaire) - Locaux (prévisionnel) : 1 979 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	du comité d'avis
1A	DANSE	ABLO ET ALTHEA	<p>Projet : <i>Ce que tu vois</i>, spectacle adapté aux jeunes joué sur scène ou dans des lieux non dédiés pour 2 danseuses, durée : 30 minutes. Cette création aborde le thème du handicap visible ou invisible. Elle est associée à des ateliers de sensibilisation.</p> <p>Artistes : Agnès Canova, chorégraphe et danseuse et Lilou Niang, chorégraphe et danseuse.</p> <p>Dates : participation au mois de l'accessibilité à Grenoble : le 21 novembre 2025 à la bibliothèque Gisèle Halimi et la bibliothèque du Jardin de ville au printemps 2026. En résidence à l'Espace Paul Jargot en février 2026. Interventions en établissements scolaires : école Ampère et collège Stendhal (en cours de construction).</p>	Subvention : 1 500 €		Subv : 5 922 € AAP Place aux enfants	Subvention AAP Place(s) aux enfants : 5 400 € (CM 02 02 2026) :	1 500 €	Subvention : 1 500 €	F

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le



ID : 038-213801855-20260202-D20260202_89-DE

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention DAC Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	demandés projet DAC 2026	subvention DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
4	PATRIMOINE	ACADÉMIE DELPHINALE	<p>Fondée en 1772, autorisée par lettres patentes de Louis XVI en mars 1789, l'Académie Delphinale a été reconnue d'utilité publique par décret du 15 février 1898. Elle a pour but d'encourager les arts, l'histoire, les lettres, les sciences et techniques, la conservation du patrimoine et toutes études intéressant les départements de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes qui constituent l'ancienne province du Dauphiné.</p> <p>L'Académie a pour buts d'encourager les arts, l'histoire, les lettres, les sciences et techniques, la conservation du patrimoine et toutes études intéressant les Départements de l'Isère, de la Drôme et des Hautes Alpes qui constituent l'ancienne province du Dauphiné. Ses membres au nombre de 240 environ, ils se répartissent en titulaires (60) et associés, conformément à la structure des académies traditionnelles.</p>					1 000 €	Subvention : 1 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	du comité d'avis
1A	THÉÂTRE	AJT ASS POUR LE JEUNE THÉÂTRE À GRENOBLE	<p>L'association AJT a été créée par Lola Lelièvre et Sarah Charlier en 2020, et s'adresse au jeune public avec des lectures théâtralisées et/ou des lectures spectacles de textes de théâtre contemporain. Le projet de l'année 2026 consiste en la création d'une scénographie portative et modulable, le « CLASH – coin lecture aux supers histoires », afin de permettre aux deux comédiennes de se déplacer en lieux non-dédiés et de créer une scénographie spécifique à chaque lecture théâtralisée, incluant machine à sons, à bulles, fumée, tiroirs de rangements, etc.</p> <p>En 2026, la compagnie va jouer une journée entière à l'Espace 600 le 10 avril, dans le cadre de Vive les Vacances, et proposera 3 lectures dans le CLASH sur le thème de l'adelphie (<i>Crocus et fracas</i> de Catherine Anne [3 ans], <i>J'aime pas ma petite sœur / je veux être la grande</i> de Sébastien Joanniez [4 ans], <i>Gretel et Hansel</i> de Suzanne Lebeau [6 ans])</p> <p>Artistes : Sarah Charlier et Lola Lelièvre</p>	Subvention : 1 500 €				1 500 €	Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	du comité d'avis
1A	MUSIQUES	ALPES CONCERTS LA FIANCÉE ANIMALE	<p>Projet : La Fiancée Animale ne mâche pas ses mots. Elle malaxe leurs rythmes et se joue de leur sens. À double voix, elle en fait des résonances qu'elle incorpore dans son paysage sonore. Elle explore une musique électro-artisanale qui l'entraîne aux abords de la transe. Accompagnée par La Belle électrique en dispositif basse fréquence depuis 2024. Cuvée Grenobloise 2025, porté par Retour de Scène. En 2026, le trio agrandira son répertoire pour proposer une nouvelle version de son spectacle (nouveaux titres /nouveaux costumes / nouvelle mise en scène...).</p> <p>La résidence de création se déroulera en trois temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 semaines à la Faïencerie - 1 semaine sur le plateau du Labo de la Belle Électrique <p>En 2026 : sortie d'un single « Louve » ; mixage et montage d'une captation live enregistrée le 17 juillet 25 sur la scène du Cabaret Frappé</p> <p>Artistes : Val.b : chant, tambour, cymbale ; Valgo : chant, claviers, looper, tambour ; Erwan Flageul : guitare, basse, ukulélé, sampler.</p> <p>Dates : novembre 2025 1ère partie du groupe Lo'Jo à La Source-Fontaine ; La tête bleue à Grenoble, Mars 2026 : La Faïencerie – La Tronche</p>	Subvention : 1 500 €				1 500 €	Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	du comité d'avis
4	DANSE	ALPES CONCERTS CIE COLETTE PRIOU	<p>Saison 2025-2026 Colette Priou est une chorégraphe très implantée sur le territoire grenoblois. Elle y mène de nombreux projets avec de jeunes professionnels et des amateurs. Le festival de danse « Les soirées » qu'elle organise de manière récurrente est l'occasion pour des compagnies émergentes locales de montrer leur travail. Son travail de médiation en direction des publics scolaires et des publics porteurs de handicap mais aussi son implication régulière lors des journées thématiques sur le handicap, les droits des femmes et contre les violences faites aux femmes sont également reconnus.</p> <p>Création et diffusion Fragments suspendus, avec 4 danseurs Hip-hop et 1 danseuse contemporaine. Sur les musiques de Antoine Strippoli (compositeur pour la Compagnie de Jean-Claude Gallotta). A été retenue pour le programme des 10 Jours de la culture (Métropole). Programmation prévue au Grand Angle fin 2025.</p> <p>Plusieurs dates du duo <i>Histoires simples</i> : journées européennes du patrimoine à Grenoble, dans le cadre du festival Ouverture Exceptionnelle dans le quartier Alma Très Cloîtres.</p> <p>EAC, pratique amateur-rice et soutien à l'émergence</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création amateur-rice-s avec le groupe Imagin' : ateliers réguliers avec personnes valides et personnes en situation de handicap pour une représentation pendant le mois de l'accessibilité. - Festival : <i>Les Soirées</i>, les 19-20-21 Juin au Théâtre Prémol/Grenoble. Avec des groupes de danseurs amateurs et des compagnies émergentes. Permet aux premiers de recevoir une formation à la scène et d'interprètes, en complément de leur formation technique de danse et aux seconds, de montrer leur travail au public et aux programmeurs. - Festival <i>Journée Internationale de la Danse</i> le 26 avril, avec des groupes de danseurs amateurs et des compagnies émergentes, au centre-ville de Grenoble. <p>Participation à des événements thématiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Journée européenne du patrimoine -250ème anniversaire du Muséum d'histoire naturelle : 2 duo <i>Histoires simples</i> dans l'accueil du muséum puis déambulation dans le jardin des plantes Joséphine Baker. - Mois de l'accessibilité : création avec les adultes du foyer Sainte Agnès (St Martin le Vinoux). 	Subvention : 2 000 €				7 000 €	Subvention : 2 000 €	F



Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	projet DAC 2026	DAC et CVN proposés pour 2026	avis du comité d'avis
4	PATRI MOINE	AMIS DU MUSÉUM DE GRENOBLE	<p>Programme d'activités 2026. L'activité principale de l'association est de contribuer au rayonnement du Muséum de Grenoble et de collaborer à la réalisation d'animations afin d'élargir son public, de vulgariser les connaissances actuelles sur le monde de la nature et d'organiser des conférences gratuites et ouvertes à toutes et tous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En soutenant l'exposition annuelle du Muséum (organisations de visites de l'exposition, de conférences et d'animations (ateliers) liées au thème de l'exposition) ; - En participant aux événements culturels d'ordre national (nuit des Musées, journées européennes du patrimoine, Fête de la Science) et d'ordre municipal (forum des associations), préparation d'organisation avec d'autres associations (salon du livre alpin en particulier) ; - En diffusant des connaissances sur le monde naturel au tout public (contribution au contenu de Nature-Isère en baisse mais à faire revivre, conférences sur le patrimoine naturel et les sciences de la nature) ; - En créant des animations conçues par l'association ou en collaboration avec le Muséum (distribution préalable de savoirs, observations effectuées sur le terrain et échanges ultérieurs d'expériences) ; - En aidant le Muséum dans des missions d'enrichissement et de valorisation des collections (faire connaître les collections et le savoir-faire du Muséum, rencontre pour définir les axes de travail, conférence sur les métiers des collections) ; - En développant l'association en participant à la vie du territoire par le développement de partenariat avec les acteurs locaux et associations. <p>Association d'une quinzaine de bénévoles (179 adhérents).</p> <p><u>Pour 2026 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Une nouveauté : mission documentaire scientifique démarrée en 2024. -Attachage herbiers : poursuite de l'activité de bénévoles Amis du Muséum. -18 Animations ateliers pour tous les publics gratuit et ouvert à tous au fil de l'actualité -10 Conférences Amis du Muséum et conférences en collaboration avec le Muséum : gratuit et ouvert à tous. -18 journées découvertes ou journées découvertes en relation avec les sciences de la terre, de la vie et de l'homme sur le terrain. -Participations aux manifestations nationales et organisées par le Muséum ou autres (Nuit des Musées, fête de la Science, JEP, forum des Associations). -Visites découvertes du Muséum, des serres, de l'exposition temporaire par d'autres publics. -Visites guidées de certaines salles du Muséum pour de nouveaux publics. -Rencontres avec d'autres partenaires associatifs et élargissement de notre public (associations amies). -Rencontres avec d'autres associations extérieures à l'agglomération grenobloise pour élargir le rayonnement du Muséum et la découverte des Amis du Muséum. - Utilisation des réseaux sociaux pour communiquer sur toutes les activités, celles du Muséum, de la Ville et de son agglomération et des acteurs locaux. - participation, dans la mesure des disponibilités, aux réunions de la Ville, pour mieux connaître le tissu associatif grenoblois, les orientations de la Ville et pour s'y adapter. 	- Subvention : 6 000 €				7 500 €	- Subvention : 6 000 € - Locaux (prévisionnel) : 1328 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention DAC et CVN volontaire en nature déjà accordée pour 2026	demandes projet DAC 2026	subvention DAC et CVN proposés pour 2026	du comité d'avis
4	LIVRE	ANAGRAMME	<p>Programme d'activités 2026.</p> <p>L'association Anagramme propose tout au long de l'année des ateliers d'écriture et de lecture à voix haute (ateliers pédagogiques et artistiques pour 500 bénéficiaires). Également, elle organise des temps forts autour du livre :</p> <p>- <i>L'échappée Lire</i> : Temps fort littéraire automnal.</p> <p>Pour le choix des auteur-es, sont associés le réseau des Bibliothèques municipales de Grenoble et une médiathèque du département de l'Isère, afin de prendre conseil auprès des professionnels du livre. Deux librairies seront également associées sur place durant l'événement pour l'accueil et la vente des ouvrages.</p> <p>Invité-es 2026 sont l'autrice Marie Pavlenko et l'auteur Grégoire Courtois alias Tristan Saule.</p> <p>- <i>Dis-moi dix mots pour un monde à venir</i> : actions dans le cadre de la Semaine de la Langue Française et de la Francophonie (temps fort à l'initiative du Centre national du livre).</p> <p>- Proposition artistique autour du cinéma : <i>Qu'est-il arrivé à Bette et Joan ?</i></p> <p>- Proposition artistique autour des arts plastique : <i>L'Autre visite</i></p> <p>Auteur-ices et animateur-ices d'ateliers : Jean- Charles Terrien, Viviane Veneault, Anaïs Escot...</p> <p>Artistes metteur-es en scène, comédien-nes et musicien-nes : Solenn Monnier, Marie Despessailles, Benoît Olivier, Fabienne Courvoisier, Erwan Flageul, Laurent Buisson, Emmanuèle Amiell...</p> <p>Personnel technique du spectacle et de l'audiovisuel : Fabien Andrieux, Gilles Cadoret...</p> <p>Partenariats : structures culturelles et socio-culturelles, éducatives, de santé de Grenoble et du département.</p>	Subvention : 8 500 €				15 500 €	Subvention : 8 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Publié le	Montants	Montants	du comité d'avis
								ID : 038-213801855-20260202-D20260202_89-DE	projet DAC 2026	DAC et CVN proposés pour 2026	
2A	MUSIQUES	APNÉES	<p>Programme d'activités 2026. APNÉES (Association pour la Performance, l'Électroacoustique et les Expérimentations Sonores) a pour objectif de développer, soutenir et diffuser les recherches sonores, les musiques de création contemporaine – notamment la musique improvisée, électroacoustique et expérimentale – et toutes formes d'art sonore. Ses moyens d'action incluent la mise en oeuvre de dispositifs de recherche, de formation, de diffusion, ainsi que des actions culturelles et des collaborations avec d'autres organismes qui poursuivent les mêmes objectifs. Festival PAYSAGES COMPOSÉS (3 week-ends en septembre/octobre 2026) est un temps fort de recherche, de création et de rencontre avec les publics, au croisement des disciplines, entre expérimentations sonores et expériences d'écoute paysagère. Programmation d'artistes et chercheur-e-s invité-e-s pour tisser des liens inattendus et développer des pistes de réflexion et d'expérimentation, de manière accessible et participative. Conférences, ateliers, installations sonores, promenades sonores, projections, concerts, performances. Parité recherchée au niveau de la programmation. Appel à oeuvres et résidences dans le cadre du festival, le Ciel, MJC Parmentier, MDH Centre Ville, Correspondance. La Semaine du Son (janvier26) : déclinaison grenobloise de la manifestation nationale autour des multiples enjeux du sonore. Autour de l'écoute. Lieux : ENSAG, Le Ciel, MDH Centre Ville. Partenaires : La Semaine du Son, UNESCO, AAU-CRESSON (ENSAG), Radio Campus Grenoble. Soutien à la diffusion : programmation d'environ 10 concerts et séances d'écoute à l'année (artistes internationaux) à la MDH Centre Ville et MJC Parmentier. + partenariat Grame (diffusion de concerts de leurs résidents). Plusieurs séances d'écoute en partenariat avec le Ciel et Radio Campus. Soutien à la création : 1 appel à candidature international pour la création d'oeuvres sonores à l'occasion du festival : accueil de 6/7 artistes en résidence au Théâtre des Peupliers et studio de l'ACROE dans ce cadre entre mai - septembre 2026. Diffusion dans le cadre du festival. Actions culturelles : - <u>Participation au dispositif national des « Ateliers de la création »</u> avec le Grame (Centre National de Création Musicale) et Musée de Grenoble, cycle d'ateliers avec élèves de bac pro du lycée Louise Michel à partir d'une des oeuvres du musée. Janvier-mai 2026, 20h d'ateliers avec artistes, un médiateur, travail sur des techniques de studio. Restitution : mai 2026, musée de Grenoble (dans le cadre de la Nuit Européenne des Musées) et lors du festival. Artistes : Enzo Favre et Alessandro de Cecco. <u>Projet de médiation à destination de la toute petite enfance</u> : découverte sonore improvisation à la crèche Anatole France à Grenoble. Projet porté par Mediarts ; <u>Projet avec les élèves du Conservatoire de Grenoble</u> : Initiation aux lutheries numériques, masterclass destinée aux élèves de musique électroacoustique, suivie d'un concert les 04 et 05 février 2026 ainsi que d'autres projets de médiation dans d'autres communes du département.</p>	Subvention : 2000 €	Sub invest 2 000 €				6 500 €	Subvention : 2 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
1B	ARTS EN ESPACE PUBLIC	ASSOCIATION FUSÉES	<p>Créations et diffusion : - <i>Aux enfants nés trop tôt</i> (de janvier à novembre 2026) : 2ème volet du projet <i>Aux enfants juste nés</i> au sein service néonatalogie de l'Hôpital Couple/enfant dans le cadre de la programmation « Les scènes Hospitalières 2026 » soutenu par le dispositif Culture et Santé, porté par Interstices en Rhône-Alpes et le Conseil départemental de l'Isère, en partenariat avec La Belle Electrique. Poursuite de l'atelier « un chant, un enfant », création des chansons minutes directement en chambre, création photographique autour de photos de famille pour illustrer ces créations musicales. Création de 2 points d'écoute : au CHU et à LBE. Restitution en novembre 2026 dans le cadre de la journée nationale de la prématurité ; - <i>Voyage à dos d'escargot</i> : conte musical et visuel pour les tout-petits (0-6 ans). Perspectives de diffusion 2026 : Espace 600 (Grenoble), La Belle électrique (Grenoble), Réseau petite enfance secteur1 et 6 de Grenoble, Centre socio-culturel de l'Argentière La Bessée (Hautes-Alpes), La Vence Scène (Saint-Egrève). + projet de récréation pour salle de spectacle ; - <i>Oizo</i> : spectacle musical et dessiné à destination du jeune public avec Marielle Imbert et Marie Boiton issu de la résidence à l'école maternelle de La Rampe (Grenoble) en 2025. Résidence prévue à l'Art Tendre (Grenoble) en novembre 2025. Création prévue d'ici l'été 2026. Partenariats en perspective : l'Espace 600 et LBE. Projets de territoire et actions culturelles : - <i>Les perspectives de l'escargot</i> : 4 balades prévues dans l'agglomération (Faculté de pharmacie, Le Fontanil, Saint Martin d'hères...) ; - <i>Réinvestir les espaces danse et autour du 120</i> : Le collectif continue son association avec l'opérateur Pali Pali pour le projet de redynamisation du 120 Galerie de l'Arlequin porté par Actis, la Ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole. Le lieu est investi pour proposer des ateliers, des temps de pratiques d'EAC et des spectacles adaptés auprès des enfants de la crèche, de la maternelle de l'École du Lac, leurs parents ainsi que le personnel éducatif et plus largement l'ensemble des habitants du 120. L'année 2026 sera marquée par une exposition en partenariat avec la Maison de l'image dans le cadre des journées de la photographie, des temps conviviaux mensuels avec les habitants, des ateliers de pratique artistique avec les crèches de l'Arlequin, Vigny Musset et Genet autour de création de fresques géantes à partir de bouchons plastique... ; - <i>Carkabanes</i> : poursuite du projet d'installations dans les paysages de l'Oisans (installations, dessin, photo et spectacle vivant). Rayonnement en dehors du territoire : <i>Les eaux du bord</i> : Résidence artistique itinérante dans le Parc Naturel Régional du Marais poitevin Avec la Villa Pérochon (Niort) et le PNR du Marais poitevin.</p>	Subvention : 4 500 €			Subvention AAP Place(s) aux enfants : 5 400 € (CM 02 02 2026)	6 000 €	Subvention : 4 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention D Contribut volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
1B	DANSE	ASSOCIATION MALKA	<p>Création :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Frater</i> : Pièce chorégraphique pour trois interprètes – deux danseurs hip hop et un guitariste explorant les différentes formes de fraternité. 2 cycles de 2 semaines de résidence de création dont une résidence qui se déroulera à Grenoble à La Salle Noire et/ou au Théâtre Municipal de Grenoble. Des rencontres, sorties de résidence et ateliers seront organisés pendant ce temps de résidence en direction des habitants. Diffusion : - <i>Até aqui tudo bem</i> : créée 2025 au Festival Cena Cumplicidades (Recife – Brésil). Tournée en France qui débutera à l'automne 2026. Lieux pressentis : L'Heure bleue à Saint Martin d'Hères, Festival Danses Métisses en Guyane, Théâtre Jean Vilar à Bourgoin Jallieu, Théâtre du Parc à Andrézieux-Bouthéon, Théâtre de Allos à Cluses, Office de la culture à Bonneville, Théâtre municipal à Morteau, le Cairn à Lans-En-Vercors, - <i>Barulhos</i> : perspectives de diffusion – Théâtre de Chelles (77) en mars 2026. - <i>J'ai pas toujours dansé comme ça</i> : calendrier en cours de création. - <i>Brigades d'actions chorégraphiques</i> : extraits de pièces in situ dans des lieux non dédiés. Calendrier en cours de création. <p>Actions auprès des publics</p> <ul style="list-style-type: none"> - Laboratoire sensible avec les habitants : des ateliers de pratique artistique autour de la thématique de la fraternité traitée dans la future pièce « Frater » seront proposés aux habitants en partenariat avec les Maisons des Habitants Centre Ville et Bois d'Artas, la MJC des Allobroges. - Ateliers avec les élèves du lycée Argouges à Grenoble : ateliers « Corps et textures » avec restitution - Actions de médiation autour des spectacles en diffusion : rencontres et échanges autour des créations, ateliers de pratiques artistique, répétitions publiques et temps ouverts. - Différents projets d'actions culturelles dans le département : semaine Tous créateurs dans le Pays Voironnais, cycle Hip-Hop au lycée Marie Curie à Echirolles... 	Subvention : 3 500 €			Subvention AAP Place(s) aux enfants : 6 000 € (CM 02 02 2026)	10 000 €	Subvention : 3 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention DAC et CVN volontaire en projet déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis comité d'avis
3	DANSE	ASSOCIATION SCALÈNE	<p>Pour sa 8ème édition, le festival poursuit sa présence dans le quartier Alma Très-Cloîtres avec une programmation mêlant spectacle vivant, arts plastiques, temps de rencontre. Des équipes artistiques prendront de manière éphémère des magasins aujourd'hui fermés pour en faire des boutiques d'artistes. Des habitants circuleront à la rencontre de leur quartier dont l'histoire, les histoires restent à raconter, où des artistes seront à (re)découvrir. Une vie se ré-animera avec l'énergie de chacun dans un esprit de synergie.</p> <p>Programmation à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un déploiement des propositions en boutiques et dans l'espace public, en coopération avec les acteurs du territoire et en explorant les connexions possibles depuis ce quartier. - Temps de Festival sur 8 jours - du 3 au 10/10/2026 avec 6 à 8 boutiques occupées - Partenariats confirmés et densifiés avec le tissu local : MDH Centre-Ville, CIMN / Théâtre Sainte-Marie d'en bas, MJC des Allobroges, Minimistan, Atypik, habitant.e.s, artistes et associations du territoire (dont la Cie Les Inachevés et les Moissonneurs des Lilas) - le temps fort du festival est la création chorégraphique <i>Merci pour vos lumières</i> par la compagnie Scalène. - Création chorégraphique <i>Merci pour vos lumières</i> (créée en mai 2026 au Grand Angle de Voiron) : pièce pour trois danseuses et plusieurs vélos alimentant le dispositif lumineux et sonore. Plusieurs résidences à la Salle Noire (Grenoble), au Grand Angle (Voiron) et au Quai des Savoirs (Toulouse). - Actions d'EAC et de médiation avec des publics variés : jeunes en milieu scolaire, familles, public intergénérationnel, habitant.e.s de Grenoble, personnes en situation d'exil par des ateliers réguliers en lien avec le Pacifique mais aussi des interventions en milieu scolaire en lien avec la création <i>Merci pour vos lumières</i> : une « résidence au collège » de Chirens (dispositif Département de l'Isère). 	<p>- Subvention : 8 000 €</p> <p>- Locaux : 5 758 €</p>				11 000 €	<p>- Subvention : 8 000 €</p> <p>- Locaux : 5 758 € (prévisionnel 2026)</p>	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants demandes projet DAC 2026	Montants subvention DAC et CVN proposés pour 2026	du comité d'avis
4	PATRIMOINE	ASSOCIATION STENDHAL ET DES AMIS DU MUSÉE STENDHAL	<p>L'association composée de bénévoles a pour objet l'organisation à Grenoble d'un cycle de manifestations en vue de mieux faire connaître l'oeuvre de Stendhal et d'auteurs de sensibilité stendhalienne soit sur l'année 2024 une quinzaine de manifestations ouvertes à tous publics. Nombre d'adhérents : 250.</p> <p>Programme 2026 : Janvier : Quand Shakespeare s'en Racine. Tragi-conférence théâtrale. Création d'un spectacle avec la compagnie L'Elan-théâtre à partir du pamphlet de Stendhal Racine et Shakespeare. Février : Assemblée Générale. Février : Soirée bibliophilie Stendhalienne avec Michel Piccamiglia et François Gaspari. Mars : Une rencontre, une œuvre : Lucien Leuwen (Stendhal) par Bernadette Bellon. Mars : Stendhal et la lecture des classiques. Conférence de Marie-Christine Tastet. Avril : Alberte de Rubempré, un amour de Stendhal. Conférence de Yves Jocteur-Montrosier et Christiane Mure-Ravaud. Avril : Visite du château de Mareste en Savoie (demeure d'Alberte de Rubempré). Mai : Voyage à Milan sur les pas de Stendhal. Mai : Alexandre Dumas, conférence de Marc Seiffert. Septembre : Journées du Patrimoine, accueil du public à l'appartement natal. Octobre : Une rencontre, une œuvre : Mémoires d'égotisme (Stendhal) par Patrick Le Bihan. Novembre : Une rencontre, une œuvre : Vie de Rossini (Stendhal) par Gilbert Dombrowsky. Décembre : Stendhal, lecteur de Saint-Simon. Conférence et lecture par Patrick Le Bihan. Soit 12 manifestations ainsi qu'un voyage à Milan sur les pas de Stendhal.</p>	Subvention : 600 €				1 000 €	Subvention : 600 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
1B	ARTS VISUELS	ATELIER DU CINÉMA EXCENTRIQUE (LE CINEX)	<p>Programme d'activités 2026. Depuis 1992, Cinex, « l'atelier du cinéma excentrique » œuvre dans le domaine de la création cinématographique. L'association propose une autre manière de faire et de partager le cinéma en accueillant des personnes développant des projets de films, en s'inscrivant dans le champ de l'éducation populaire à l'image et aux médias, en œuvrant à la diffusion du cinéma documentaire de création et en soutenant des projets de réalisation en direction de publics éloignés des pratiques culturelles. 1) Cinex, un lieu de recherche et d'expérimentations. Cinex étant une association regroupant des cinéastes et des cinéphiles, l'atelier est un lieu ressource pour tout un chacun désireux de se frotter au monde de l'image et à la création cinéma.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Le Charmeyran</i>, un projet de film d'Arthur Thomas-Pavlovski - <i>Douga Douga</i>, un projet de film de Djamila Daddi-Addoun - <i>Les éclaireuses</i>, projet de film documentaire collaboratif porté par Clizia Centorri-no et Djamila Daddi Addoun qui a pour origine la rencontre avec des femmes en procédure de demande d'asile, résidentes à Valence - <i>Les Lucia</i>, un film documentaire de Clizia Centorrino <p>2) Ateliers d'éducation à l'image</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Bestiaire</i> : Ateliers de réalisation film avec les collègues Aimé Césaire de Grenoble et de Saint Jean de Bournay. Exploration de manière ludique et poétique notre relation à l'animal. - <i>Corps & Graphs</i> (Festival du film documentaire lycéen) avec 4 lycées de l'agglomération grenobloise + le collège Stendhal de Grenoble. <p>Le festival du film documentaire lycéen, en partenariat avec la DAAC et la MC2 est un dispositif proposant aux lycées du bassin grenoblois de mettre en lumière une de leurs classes à travers le regard d'une autre classe engagée dans un projet de film documentaire. Ce projet fait suite à <i>Sport N' Doc</i> qui en 2024 a permis aux 4 lycées participants de réaliser 4 films sur le sujet des classes de sportifs de haut niveau et d'excellence. La thématique choisie pour cette année est : « Le CORPS en mouvement, Corps et Graphies ».</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>En travail</i> : ateliers de réalisation film au lycée A Bouvet de Romans. <p>A travers ce projet l'artiste intervenante Clizia Centorrino propose à un groupe d'élèves du lycée professionnel Auguste Bouvet de s'emparer du dispositif cinématographique et du récit filmique documentaire pour raconter les gestes de leur futur métier.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ateliers réalisation Film au lycée C Vernet de Valence : les secondes et les premières option cinéma du lycée Camille Vernet doivent réaliser à partir de janvier un film collectif. Cinex intervient auprès de ces élèves depuis trois ans. <p>En 2026, les élèves de seconde se confronteront à la thématique du portrait et les premières à l'écriture d'un court-métrage à partir d'une séquence d'un des films visionnés à Lux scène nationale au cours de l'année. Depuis 2021, Cinex a souhaité développer cet accueil sous forme de résidences longues permettant aux personnes accueillies de développer leur propre projet ainsi que de s'insérer dans les activités développées au sein de l'association. Projections de films documentaires avec séances scolaires, au 102 à Grenoble.</p>	<p>- Subvention : 4 000 €</p> <p>- Locaux : 4 620€</p>				7 500 €	<p>- Subvention : 4 000 €</p> <p>- Locaux (prévisionnel): 4 662 €</p>	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants demandes projet DAC 2026	Montants subvention DAC et CVN proposés pour 2026	du comité d'avis
4	ARTS VISUELS	CENTRE CULTUREL CINÉMATO GRAPHIQUE (LE CINE CLUB)	<p>Programme d'activités 2025-2026</p> <p>Le Ciné-Club de Grenoble organise des projections hebdomadaires de films du patrimoine au cinéma Juliet Berto. Plus d'une trentaine de projections sont prévues cette année. Le rythme envisagé pour les projections est hebdomadaire/bihebdomadaire (hors vacances scolaires). Le programme s'annonce riche et varié avec une ouverture de saison autour d'un cycle sur l'Intelligence Artificielle avec <i>Terminator</i>, <i>Le Cerveau d'Acier</i>, le chef-d'œuvre du cinéma muet <i>Metropolis</i> et <i>Ex-Machina</i>. Suivra un cycle sur le cinéma belge (<i>La Promesse</i>, <i>Bullhead</i> et <i>les Rendez-vous d'Anna</i>). Enfin un cycle sur la neige clôturera l'année 2025 (<i>Fargo</i>, <i>le Grand Silence</i>, <i>La descente infernale</i>). La Programmation sur 2026 est en cours de préparation mais nombreux partenariats sont d'ores et déjà engagés et d'autres seront reconduits pour 2025-2026.</p> <p>1°) L'ouverture du festival Dolce Cinema se fera avec le ciné-club : <i>Il Divo</i> de Paolo Sorrentino (2008) et <i>Il Portaborse (Le Porteur de serviette)</i> de Daniele Luchetti (1991)2°)</p> <p>2°) Le partenariat avec le festival Migrant'Scène et la CIMADE est reconduit</p> <p>3°) Le partenariats et Fa Sol Latino (Festival Ojo Loco) est maintenus (programmation à venir)</p> <p>4°) La participation au Maudit Festival 2026 organisée par Terreur Nocturne est entérinée avec l'organisation d'un Ciné-concert autour d'un film muet du réalisateur Tod Browning.</p> <p>5°) Le partenariat avec le Festival vue d'en face se fera autour du film <i>Cruising</i>.</p> <p>Toutes ces projections sont précédées d'une présentation et suivies d'une discussion animée par les bénévoles du ciné-club, ou par les partenaires permettant un moment d'échange et de partage autour du film. Lors de chaque projection une fiche rassemblant des documents issus de sources diverses autour du film est distribuée à chaque spectateur, toujours dans cette volonté d'éducation à l'image. Ces fiches sont aussi disponibles en ligne sur le site internet du Ciné-Club.</p> <p>Un programme est diffusé à plusieurs milliers d'exemplaires chaque trimestre, en mode papier et disponible en ligne.</p> <p>La diffusion se fait aussi via les réseaux sociaux : Facebook, Instagram, X (ex-tweeter)</p> <p>Partenaires : associations du Pôle cinéma, Cinémathèque</p>	- Subvention : 2 000 €				5 000 €	- Subvention : 2 000 € - Locaux (prévisonnel): 3 422 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
3	ART EN ESPACE PUBLIC	CIE DÉSORDRE IMAGINAIRE	<p>Festival du numéro de clowns #12</p> <p>Le festival <i>Numéro de Clown</i> rassemble depuis 2014 une vingtaine de clown-es venu-es de Grenoble, de toute la France, d'Europe et au-delà et propose au public de l'agglomération grenobloise 3 soirées dédiées à l'esthétique du clown. Il est organisé au Parc des Champs Élysées (Bachelard) en coproduction avec le Prunier Sauvage. Initialement organisé par la Compagnie Le Bateau de Papier, il est repris depuis 2025 par la compagnie du Désordre imaginaire. Programme du 20 au 23 mai 2026 – Festival du Numéro de Clown #12- 1 scène ouverte dédiée aux clowns amateurs – mercredi soir : une vingtaine d'artistes amateurs formés dans les ateliers et écoles de l'agglomération grenobloise présentent leur travail sous chapiteau. Soirée au chapeau.- 3 soirées de numéros de clowns professionnels – jeudi, vendredi, samedi : une sélection d'une vingtaine de numéros courts, choisis parmi près de 100 candidatures, mettant en valeur la diversité des esthétiques clownesques (solo, duo, traditionnel, contemporain...). Programmation différente chaque soir pour favoriser la diversité et permettre au public de revenir. Tarifs : 14€ / 12€ / 5€ pour les habitants du quartier Mistral et publics accompagnés.- Spectacle jeune public – mercredi + nouveauté 2026 : deuxième séance le samedi : une représentation pour les groupes scolaires et structures du quartier, puis une seconde pour les familles le samedi, en lien avec le Prunier Sauvage.- 1 table ronde professionnelle ouverte au public – samedi : rencontre autour des pratiques clownesques et du métier, co-organisée avec La Grande Famille des Clowns, au cœur du village pour toucher le grand public.- Dispositif "Coup de Pouce" : accompagnement de jeunes clowns : 2 jours de travail autour de leur numéro + passage programmé le samedi soir.- Stage de clown – 2 jours : Ouvert à tous (amateurs, néophytes), mené par Blandine Thevenon-Nicoli, directrice artistique du projet <i>Cœur Battant</i>.- Atelier clown parent-enfant : animation organisée en partenariat avec la Maison de l'Enfance Bachelard et la MJC des Eaux-Clares.- Village clownesque – pendant les trois soirées : stands associatifs (ex. Grande Famille des Clowns, Soleil Rouge), entresorts (Photomatronche), jeux forains, vente de nez, animations et buvette du Prunier Sauvage.- Nouveauté 2026 : soirée musicale de clôture Démarches solidaires & écologiques : Tarif solidaire à 5€ pour le quartier et les publics accompagnés, eco-cups, tri des déchets, toilettes sèches, rack vélo.</p>	Subvention : 1 500 €				5 000 €	Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	demandes projet DAC 2026	subvention DAC et CVN proposés pour 2026	du comité d'avis
1A	DANSE	CIE TANCARVILLE	<p>Programme : création de <i>Caramel</i> et <i>Pleines Formes</i> (pièce pour 1 danseuse pour le très jeune public prévue pour 2027) ; collaboration prévue avec le Lycée Argouge pour la création des costumes. Reprise du spectacle <i>Elémentaire</i> de la compagnie d'iciDense. Diffusion des pièces au répertoire <i>Lune et L'autre</i> et <i>Cheminotes</i>.</p> <p>Artistes : Magali Benvenuti, Constance Delorme, Leila Bergougnoux, Sophie Boucher.</p> <p>Dates : <i>Lune et L'autre</i> (15 dates dont une à l'école maternelle Cornélie Gémond à Grenoble et au collège Bayard à Grenoble), <i>Cheminotes</i> (une vingtaine de dates dans toute la France). Plusieurs temps de résidence en région AURA dans des lieux dédiés à la petite enfance.</p> <p>Partenaires : Espace Paul Jargot, Enfance et Musique (93), Ville de Saint Martin d'Hères, Conseil Départemental de l'Isère.</p>	Subvention : 1 500 €				1 500 €	Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
1C	ARTS VISUELS	COLLECTIF COIN	<p>Programme d'activités 2026. Depuis 2006, le collectif Coin a réalisé une dizaine de spectacles différents, joués dans plus de 16 pays, devant des milliers de spectateur-rices. Collectif Coin attache aussi une importance particulière à son ancrage dans le paysage culturel local. Ses créations sont régulièrement présentées et jouées à Grenoble (Belle Électrique, inauguration Parc Flaubert, La Casemate, le Cab, le Magasin, le Grand Rassemblement CCN2, Vœux du Maire, MC2, etc). Depuis 2016, la compagnie assure la gestion de la Salle du Fond : un plateau de 80 m² au cœur de La Bifurk. À la fois lieu de stockage, de maintenance des œuvres de Maxime Houot, et lieu de conception et de fabrication. Cet outil est mis à disposition d'autres artistes. Les projets 2026 s'inscrivent dans la suite de l'année 2025. - <u>L'Eternet Retour</u> : Maxime Houot, artiste fondateur de Collectif Coin, a souhaité suite à la rencontre avec le chorégraphe Andréa Bouothmane pouvoir créer une version augmentée par le corps et le mouvement du dispositif Ataraxie. Un premier temps de résidence a eu lieu à la Correspondance en avril 2024 en coproduction avec l'Hexagone de Meylan. Des premières discussions sans confirmation ont été engagées afin d'envisager une première à la MC2 en partenariat avec l'Hexagone de Meylan dans le cadre de la biennale Expérimenta. - <u>Finalisation projet 3,14</u> : Travail mené par Maxime Houot sur un dispositif minimaliste qui donne à écouter avec les yeux grâce à un jeu de spatialisations du son. Une première version a été montrée à la Bifurk en juin 2024 sous le commissariat de Vi.vid. L'idée pour 2026 est de prendre le temps de retravailler sur ce projet afin de disposer d'une version définitive prête à partir en tournée. - 6 projets de la compagnie seront en diffusion en 2026 (50 à 100 jours de représentations) : - <i>Et Si</i> (spectacle danse et lumière) ; - <i>Ataraxie</i> (installation laser et son) ; - <i>Ma</i> (spectacle lumière) ; - <i>Abstract</i> (installation cinétique) ; - <i>Pléonexie</i>. Le collectif Coin est très investi dans le fonctionnement et les activités de la Bifurk. Partenaires : La Bifurk, MC2, la Belle électrique, ARCAN, Hexagone de Meylan.</p>	Subvention : 10 000 €				10 000 €	Subvention : 10 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	demandes projet DAC 2026	subvention DAC et CVN proposés pour 2026	du comité d'avis
1A	ARTS EN ESPACE PUBLIC	COLLECTIF LES BLEUES LUISANTES	<p>Projet : <i>Cher Univers</i>, nouvelle création du collectif pour l'espace public. 3 comédiennes mettent en scène l'ouverture de courriers perdus dans les boîtes aux lettres. Le projet a été sélectionné par l'accompagnement en résidence artistique régional – Le Nid de Poule (69), le PlatO (26) et la ferme de la CoPLER (42). En 2026, la compagnie bénéficie d'une résidence longue au Grand Collectif (Grenoble). La création est accompagnée par les ateliers décor du TMG Grenoble.</p> <p>Artistes : Agathe Barat, Noémie Desestret, Alexane Mouton (comédie, écriture, mise en scène).</p> <p>Dates et présence à Grenoble : résidence longue au Grand Collectif pour la création <i>Cher univers</i>, atelier de médiation artistique au collège Aimé Césaire dans le cadre de la création <i>Hercule le héros</i> (janvier-février), représentations scolaires de <i>Hercule le héros</i> au Prunier Sauvage début février.</p>	Subvention : 1 500 €				1 500 €	- Subvention : 1 500 € - Locaux : 174,24 € Occupation Maison des artistes	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
1B	THÉÂTRE	COLLECTIF TERRON	<p>Programme d'activités 2026. La compagnie Colectivo Terron, créée en 2013, explore les « matières brutes » et travaille le lien au vivant et à la nature. Toutes les créations artistiques du collectif sont accompagnées de médiation, et l'action de territoire est au cœur de sa démarche. La compagnie est membre fondateur du Grand Collectif et elle est investie dans différents réseaux professionnels (comme la coopérative Domino - soutien des spectacles jeune public, ou les associations GR38, ARVIVA - enjeux environnementaux dans le spectacle vivant). En 2026, le collectif articule son travail autour de deux créations (recherches-créations) avec lesquelles se déploient des actions avec différents publics et territoires, comprenant des actions d'éducation artistique et culturelle.</p> <p>Création et diffusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Pierre qui roule</i> : création d'un solo de Miguel Garcia, inspirée du mythe de Sisyphe à partir de 10 ou 12 ans, créée à partir de laboratoires d'expérimentations depuis 2024 ; sortie de création prévue en décembre 2026. Soutien de nombreux partenaires. - <i>Mycélium</i> : cette forme théâtrale se modifie en fonction du territoire qui l'accueille et de ses habitant-es. La compagnie a répondu à un appel à projet Horizon Europe dans le cadre de l'appel « Mission Soil – Soil Deal for Europe », financé par l'Agence exécutive pour la recherche européenne (REA). <p>Action culturelle : Poursuite des résidences et actions déployées sur le territoire grenoblois, avec le Grand Collectif, et de façon autonome :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le quartier de l'Abbaye à Grenoble : un projet amateur, participation des habitant-es du quartier de l'Abbaye. La fête de la science à l'Abbaye, tout public. - Actions de médiation en lien avec la nouvelle création <i>Pierre qui roule</i> avec des classes de CM2-6e, de 3^e et de 1^{ère}. Projet de médiation pour favoriser la liaison Grande Section-CP à l'école Anne Sylvestre de Grenoble. - candidature à « Place(s) aux enfants » 2026. <p>Autres partenaires : Communauté de Communes du Trièves, du Département de l'Isère, de la DRAC et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Convention territoriale d'éducation artistique et Culturelle dans la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise.</p>	Subvention : 4 000 €		Subvention : 6 000 € AAP Place aux enfants		7 500 €	Subvention : 4 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	avis du comité d'avis
1B	THÉÂTRE	COMPAGNIE À CORPS DISSIDENTS	<p>Programme d'activités 2026. Depuis sa création en 2014 par Fanny Fait, metteuse en scène et comédienne, la compagnie À Corps Dissidents s'est développée à Grenoble autour de l'idée que l'art est un outil d'épanouissement, de reconnaissance de soi et de valorisation des différences. La compagnie travaille ainsi en direction du jeune public, avec des personnes en situation de handicap, et des amateurs. Engagée auprès des jeunes artistes et de la communauté LGBTQIA+, la compagnie a aussi absorbé depuis 2023 une partie des activités et des missions de l'association qui gère le Midi/Minuit.</p> <p>Création et diffusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Livère</i> spectacle jeune public (à partir de 9 ans) mis en scène par Fanny Fait, interprété par Barbara Neyret et Antoine Bezerai ; 2 résidences (Maison des Moais février 2026, La Navette mars 2026). Sortie de création 28 mars 2026, La Navette. - recherche de dates pour la suite de la diffusion de <i>Ça reste en famille (Fucking Freak Family)</i>, à partir de 14 ans ; - <i>Les gens normaux n'existent pas</i>, à partir de 4 ans. Pour les parcours d'EAC ; 7 janvier à l'Espace Paul Jargot (Crolles) et autres dates à venir dans l'agglomération grenobloise. <p>Action culturelle. La compagnie continue à développer ses partenariats sur le territoire grenoblois, notamment à travers les ateliers tout public (auprès d'adolescent-es et d'adultes) ou avec des personnes porteuses de handicaps mentaux et psychologiques. Ces ateliers sont envisagés comme des espaces de rencontres et de débats, leurs tarifs sont libres ou gratuits. Continuité des projets Drag du Midi/Minuit avec le spectacle <i>Céline sous le sapin</i> à la Salle Noire le 21 novembre 2025. Poursuite de la troupe amateur Les Indécis.es ; Poursuite des « ateliers théâtre tout terrain » avec des personnes autistes au Gem-Atypique à Grenoble.</p> <p>Avec Scèn'ARIST : Felicità. Retrouver la joie : en création. Texte de Pomme Ferron, mise en scène de Fanny Fait. Résidence dramaturgique (travail à la table) à la MC2 : 29 septembre-4 octobre 2025 ; Résidence de création à la Maison des Moais (Saint-Martin le Vinoux) : janvier 2026 ; Répétitions à la Ba-j'Art tous les mardis et jeudis (octobre 2025 à janvier 2026) ; La compagnie a candidaté à un appel à candidature du Théâtre National Populaire (TNP) de Villeurbanne pour un compagnonnage sur ce projet. Accompagnement à la structuration de la compagnie Scène'ARIST. Cette mission, commencé en 2024-2025, va se poursuivre.</p>	Subvention : 1 500 € (dispositif 1A)				3 500 €	Subvention : 1 500 € (dispositif 1A)	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
1A	THÉÂTRE	COMPAGNIE COMME UN POISSON	<p>Créée en 2023 par la comédienne Lorie Second, la compagnie Comme un Poisson fait une demande de soutien en 2026 pour la diffusion de son premier spectacle <i>Tante Louise ou la vie secrète d'une vieille fille</i>, créé en 2024 à la MJC-MDH Abbaye puis joué au festival Merci Bonsoir dans le cadre du dispositif « Coup d'Pouce » (2024). La compagnie Comme un poisson va aussi mettre en place de l'EAC en milieu scolaire.</p> <p>Projets 2026 : création d'une version du spectacle pour les salles de théâtre (création lumière), diffusion en milieu scolaire à partir de la 4^e (14 ans).</p> <p>Artistes : Lorie Second et Eva Guland</p> <p>Diffusion confirmée à Grenoble (autres dates à Engins, Longesaigne, Rovon, La Tronche, etc.) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1^{er} mars 2026 à L'atelier du 8 - résidence de travail pour la version EAC au Grand Collectif (entre octobre 25 et mars 26) - ateliers avec des habitantes à la MDH Abbaye en 2026. <p>Contacts avec le lycée Argouges.</p>	Subvention : 0 €				1 500 €	Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Publié le	Montants	Montants	avis
								ID : 038-213801855-20260202-D20260202_89-DE	projet DAC 2026	DAC et CVN proposés pour 2026	
1A	MUSIQUES	COMPAGNIE DOUX VACARME	<p>Programme d'activités 2026. La Compagnie Doux Vacarme signe son identité artistique par des créations collaboratives et pluridisciplinaires qui allient musiques actuelles, arts numériques (mapping, interaction et création vidéo en volumétrie) théâtre et documentaires, mais également en développant de nombreuses actions pédagogiques. Création : poursuite de la création initiée en 2025 <i>Les chansons qui Enchantent</i>, deux propositions artistiques qui peuvent jouer ensemble ou séparément : un entre soi dans une caravane fermée (pour un public de 15 personnes, sur une durée de 15 minutes (renouvelable sur une durée de 2h), qui choisit sur un menu, comme au restaurant : une entrée (mise en bouche musicale ou haïku chanté), un plat (une chanson...) et un dessert (une musique ou chanson en interaction avec une projection visuelle numérique dans toute la caravane, reliée à des jeux de sons et de voix) + un concert en trio acoustique guitare basse piano voix, sur des thèmes qui font « du bien », joyeux, festifs, qui rendent heureux, et en interaction direct avec le public qui va créer sa propre chanson en live. Artistes : Chloé Birds et Nordine Houchat et de créer une chanson en live avec le public. Calendrier prévisionnel : Décembre 2025 : Ateliers et concert duo et restitution - Centre social - Saint-Marcellin ; Janvier - juin 2026 : Ateliers création chansons – Avec les élèves du Conservatoire de Grenoble et collège CHAM ; Été 2026 : Résidence médiation et concert duo et ateliers d'écriture avec la Micro Folie Agora Guiers - Pont de Beauvoisin et le foyer de vie - St-Joseph de Rivière ; Juillet 26 : 2 diffusions au Prunier Sauvage à Grenoble (<i>Les chansons qui ENchantent</i> « ENTRE SOI CARAVANE » et le « TRIO CONCERT ACOUSTIQUE ») ; Septembre - Décembre 2026 : Construction caravane, aménagement intérieur de l'espace scénographique et technique (son, vidéos projecteurs, lumières) ; Octobre - novembre 2026 : Résidences artistiques 1 et 2 - Espace Victor Schoelcher / Le Prisme - Seyssins ; diffusion lors du Festival Ecoutes Grenoble (en cours de discussion). Actions culturelles liées à la création : Projet avec le Conservatoire de Grenoble : de janvier à juin 2025, 12h d'ateliers d'écriture, 12h d'ateliers de mise en musique, 12h de répétitions, 1 date de concert le 16 juin 2025 au conservatoire de Grenoble avec les élèves du conservatoire, du collège section CHAM. Le contenu des chansons sont autour des choses de la vie qui font du bien ! (thème du prochain projet "Les chansons qui ENchantent" . Projet avec le Collège Aimé Césaire : 10 à 20 h d'ateliers d'écriture, 12h d'ateliers de mise en musique, 12h de répétitions, 2 dates de concert au Prunier Sauvage. Le contenu des chansons tournera autour de l'oeuvre de Germaine Tillon, <i>Le Verfügbar aux Enfers</i>. Diffusion : <i>J'ai rien demandé moi !</i> : Nouvelles dates prévues en 2026 via Micro-Folies de la Villette et reprise en version complète dans des SMAC proches de Paris et à L'Étage (Rennes).</p>	Subvention : 1 500 €					4 500 €	Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Publié le ID : 038-213801855-20260202-D20260202_89-DE	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
4	THÉÂTRE	COMPAGNIE DU SAVON NOIR	<p>Programme d'activités 2026. La Compagnie du Savon Noir crée des spectacles et des projets artistiques qui abordent des problématiques sociales avec la volonté de soutenir la parole de personnes que l'on entend peu dans l'espace public. Ses propositions naissent du croisement d'éléments issus de la recherche (sociologie, santé, handicap), de témoignages et de matériaux artistiques (théâtre, musique, marionnette, expositions, installations, poésie, théâtre forum). Depuis 10 ans, la compagnie travaille autour de la question de la vie intime, affective et sexuelle (VIAS), auprès de publics variés incluant des personnes en situation de handicap, et du troisième âge. Depuis 2025, la Compagnie du Savon Noir se présente comme une compagnie « Art et santé » et est sollicitée par des collectivités et la CPAM pour des interventions. La compagnie propose également un catalogue de formations auprès du personnel des établissements médico-sociaux sur la VIAS.</p> <p>Actions culturelles basées sur des formes artistiques. En 2026, la compagnie articule son action sur la VIAS autour de 3 projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « L'énigmatique poésie du désir » : exposition de lectures et ateliers à la résidence autonomie des Alpains (Grenoble) et dans divers établissements ou services sociaux ou médico-sociaux autour de Grenoble ; - conférences théâtralisées du cycle <i>Quand je parle sexualité, je me mouille</i> (4 épisodes au total) ; <p>Poursuite d'un programme sur la VIAS. Phase 2 de l'expérimentation du projet (2025-2028) suite aux réussites de la première phase (2021-2024, avec 10 établissements partenaires).</p> <p>Partenariats : Dans le cadre de ses actions culturelles, la Compagnie du Savon Noir est soutenue par L'Agence Régionale de Santé. Elle est référente <i>Handicap+</i> de la région Auvergne Rhône-Alpes et bénéficie du Label Qualité Handicap de l'Union Européenne.</p> <p>L'équipe est composée de Delphine Dubois Fabing, autrice et metteuse en scène, Catherine Loehr, chargée de projet, comédienne et médiatrice culturelle, Lucile Pardo, chargée de production, diffusion et communication, et d'Audrey Jegousse comédienne, auxquelles s'ajoutent régulièrement de nombreux artistes.</p>	- Subvention : 5 000 € - Locaux : 1 590 €				5 000 €	- Subvention : 5 000 € - Locaux (prévisionnel) : 1 590 €	F	

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
1B	DANSE	COMPAGNIE KAY	<p>Création : - <i>Transformer l'invisible</i> (future création) : un processus de création pensé au rythme de « Rendez-vous visible », laboratoires de recherche en immersion autour du concept de résilience chez des publics divers (hôpitaux, association de femmes, migrants...) qui seront suivis d'un travail de création et d'une performance. 1^{er} laboratoire : du 29/06 au 10/07 2026 au Pavillon Dominique Villars au CHU Grenoble Alpes dans le cadre d'un projet Culture et Santé. ; - À hauteur d'enfants (résidence de recherche) : résidence de 7 mois dans 3 crèches autour des notions de parentalité et de transmission en vue d'une future création jeune public dans le cadre d'une Convention Territoriale pour l'Enseignement Artistique et Culturel avec la communauté de communes Ardèche-Rhône-Coiron. Diffusion : Tournée de 79 représentations à ce jour en 2026 (33 confirmées, 46 en option) ; - <i>Puzzle</i> - création 2025 : tournée de 40 représentations en région AURA ; - <i>Un pas plus loin</i> - création 2023 pour lieux non dédiés (0-3 ans) : tournée de 37 représentations en région AURA et en Touraine ; - <i>Bailamos</i> - création 2017 : 4 représentations en région AURA.</p> <p>Actions culturelles : En lien avec le travail de création, la Compagnie développe une activité vers les publics, et notamment les publics prioritaires. En 2026, elle interviendra dans les lieux suivants à Grenoble : Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) Ville-neuve, EAJE les petits Arlequin, à l'école maternelle Marie Reynoard, appel à projet Place aux enfants (en cours), avec les enfants de Hôpital couple-enfant. Au total : 432h h d'ateliers dont 155h à Grenoble.</p>	Subvention : 3 500 €			Subvention AAP Place(s) aux enfants : 6 000 € (CM 02 02 2026)	7 500 €	Subvention : 3 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
1A	THÉÂTRE	COMPAGNIE LES BRÈCHES	<p>La compagnie Les Brèches, créée en 2018 à Grenoble est portée par Fernand Catry, metteur en scène, et Patrick Sauvel, administrateur, met en scène des textes contemporains. Suite à la création en 2025 du spectacle <i>Le camp des malheureux / La Londonienne</i> qui va être diffusé sur la saison 2025-2026, la compagnie fait une demande de soutien pour développer l'action de médiation, aider à la diffusion de leur spectacle et préparer dès 2026 la prochaine création.</p> <p>Projet 2026 : volonté de faire un travail de médiation artistique en Ehpad, avec un format de « sieste littéraire » qui consiste en des lectures auprès des résident-es des Ehpad (lectures individuelles). Projet encore en construction.</p> <p>Diffusion confirmée du <i>Camp des Malheureux / La Londonienne</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du 19 au 21 novembre 2025 : Autre Rives (Eybens) - 4-5 décembre : TMG (Poche) <p>Artistes : <i>Camp des Malheureux / La Londonienne</i> : Fernand Catry, Margaux Lavis, Bastien Lombardo, Karim Houari, Patrick Sauvel</p>	Subvention : 1 500 €				1 500 €	Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	avis du comité d'avis
1B	THÉÂTRE	COMPAGNIE LE CHANT DES PISTES	<p>Programme d'activités 2026. La compagnie Le Chant des Pistes est l'une des deux branches issue des Non Alignés, collectif artistique fondé en 2015 à Lyon. Elle en poursuit les projets de création, de territoire et de transmission depuis la saison 2023-2024, et affirme son ancrage construit en Auvergne-Rhône-Alpes au cours des dernières années par le déplacement de son siège social de Lyon vers Grenoble. Sa vocation est de produire un théâtre de terrain proche du réel, accueillant et accessible, à même de se déployer à la fois sous des formes légères et nomades, comme dans des versions scéniques ambitieuses pouvant se diffuser dans les plus grandes salles. Depuis la saison 2024-2025, la compagnie est artiste associée de l'Hexagone-Scène nationale, pour trois saisons (jusqu'en juin 2027).</p> <p>Création et diffusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Feu La Forêt</i> : création 2026, texte de Jérôme Cochet et François Hien, mise en scène de J. Cochet. Co-production Hexagone, festival Textes en l'air, TMG, Théâtre de Villefranche, Théâtre de Die, Espace Paul Jargot de Crolles, Espace-Malraux à Chambéry ; création les 3 et 4 mars 2026 au TMG – Grenoble - <i>La Fabuleuse Aventure en Arctique</i> : création en cours, pour 2027-28. - <i>Mort d'une Montagne (2022)</i> : poursuite de la tournée de janvier à juin 2026. (170ème représentation fin 2025). - <i>Terres d'en Haut 3</i> : (compagnie lauréate d'un appel à projet) portrait sensible de la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors. Tournée 2026 à Grenoble en construction. <p>Action culturelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travail avec des étudiant-es de l'UGA pour la création de <i>Feu la Forêt</i> au TMG. - Le comédien Stéphane Rotenberg interviendra auprès des élèves de seconde de l'enseignement facultatif théâtre mutualisé, à Grenoble. <p>Direction artistique : Jérôme Cochet // direction technique : Caroline Mas // direction administrative : Maïssa Boukehil. Partenaires : Hexagone – scène nationale de Meylan.</p>	Subvention : 1 500 € (dispositif 1A)				5 000 €	Subvention : 1 500 € (dispositif 1A)	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
1C	THÉÂTRE	COMPAGNIE LES VOISINS DU DESSOUS	<p>Programme d'activités 2026. La compagnie Les Voisins du Dessous a été créée en 1989 par Pascale Henry, qui est artiste associée au Théâtre des Ilets Centre Dramatique National (CDN) de Montluçon de 2016 à juin 2025 et l'a été au Théâtre Municipal de Grenoble (TMG) pendant trois saisons (jusqu'en juin 2022).</p> <p>Création et diffusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>ANOMALIA</i>, de Pascale Henry, avec le soutien de La Chartreuse de Villeneuve les Avignon, centre national des écritures du spectacle. Lancement de la création du spectacle dont la sortie est prévue pour la saison 2026-2027. - <i>Chiennes de garde</i> : lecture feuilleton du roman de Dahlia de la Cerda, mise en lecture Pascale Henry. Nouvelles dates à venir. - <i>Tu parles ! Café #instantanés</i> (2025) : 5 représentations prévues en automne 2026 (autres dates en cours de discussion). <p>Action culturelle et transmission</p> <p>La compagnie continue de renforcer les liens avec les jeunes comédien-es et destine une partie de ses missions de transmission à celles et ceux qui envisagent une pratique professionnelle en intervenant au Conservatoire de Grenoble, à l'École des gens, avec le CLEPT. Avec le tout public ou les lieux de diffusion partenaires : rencontres, ateliers d'écriture (réguliers ou ponctuels) ou de pratique, stages de jeu en lien avec la création de <i>Chiennes de garde</i> et <i>Tu parles !</i></p> <p>Autres activités artistiques de Pascale Henry : participation au comité de lecture de pièces contemporaines du festival La mousson d'été (Pont à Mousson).</p> <p>Partenaires : La compagnie est conventionnée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes (jusqu'en 2026) et bénéficie du soutien du Conseil départemental de l'Isère.</p>	Subvention : 13 000 €				13 000 €	Subvention : 13 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	du comité d'avis
1B	THÉÂTRE	COMPAGNIE L'INSTITOUT	<p>Programme d'activités 2026. La compagnie L'Institut, créée en 2013 par le metteur en scène Benoît Peillon, s'est spécialisée dans la création à destination du jeune public à travers la création contemporaine. Benoit Peillon a été artiste associé à l'Espace 600 de 2019 à 2022, artiste associé au Théâtre du Vellein de 2022 à 2025 et à la Scène Nationale de Bourg-en-Bresse de janvier à mai 2025. La compagnie L'Institut participe à l'accompagnement des « Chantiers Ado » de l'Espace 600.</p> <p>Création 2026 : Spectacle <i>Embrouilleurs</i>, de Jan Sobrie et Raven Rüell – à partir de 8 ans. Deux formes prévues : une forme pour les lieux non dédiés prévue pour mars 2026, et une forme pour les salles de théâtre prévue en janvier 2027. Route des 20 en janvier 2026. Partenaires intéressés à Grenoble (engagés et en cours) : Théâtre Municipal de Grenoble et Espace 600</p> <p>Diffusion : Le volet diffusion est peu développé sur la saison 2025-2026 : le spectacle <i>FLEMME !</i> est lourd (8 personnes en tournée et décor de 20m3). Pour l'instant, 5 représentations sont prévues en 2026, au Théâtre de Villefranche. Une recréation en petite-forme de <i>FLEMME !</i> est prévue pour avril 2026 afin de faciliter sa diffusion.</p> <p>Action culturelle et projets de territoire : Pour contre-balancer une diffusion faible, la compagnie L'Institut se concentre sur le développement de projets de territoire – en dehors de Grenoble. La compagnie a ainsi été sélectionnée dans le cadre de 3 CTEAC (Convention Territoriale pour l'Enseignement Artistique et Culturel) : en Savoie, avec le Syndicat Mixte de l'Avant-pays Savoyard ; dans l'Ain, avec Grand Bourg agglomération ; dans le Rhône, avec la communauté de communes de l'Ouest Rhodanien.</p> <p>« LABO INTERVENANTS » : Suite du projet démarré en 2022 avec l'Espace 600. Réflexion de la part de la compagnie pour organiser et structurer des temps d'échanges entre artistes intervenants en milieux scolaires</p> <p>Équipe administrative : Benoît Peillon, metteur en scène et directeur artistique ; Emma Stowe : chargée de production ; Nathalie Coste : administratrice de production.</p>					6 500 €	Subvention : 1 500 € (dispositif 1A)	F

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026



Publié le

ID : 038-213801855-20260202-D20260202_89-DEvis

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	du comité d'avis
1A	DANSE	COMPAGNIE MELTA	<p>Projet : <i>Golden Ratio</i>, pièce chorégraphique pour 4 danseur-euses abordant le notion de l'anthropocène.</p> <p>Artistes : Alice Boudaire, chorégraphe, Baptiste Lochon danseur, Eglantine Bart, danseuse, Sarah Waelchli, danseuse, Jacopo Bodini, compositeur.</p> <p>Dates : Temps de résidence à Thonon, Lyon et Valence. Intervention en conférences dansées à l'Université de Grenoble dans le cadre du programme de recherche Foresee sur les conséquences du changement climatique.</p> <p>Autre action de la compagnie sur Grenoble : accompagnement chorégraphique de la compagnie universitaire Les Attrape-corps avec une représentation au Musée de Grenoble.</p>					1 500 €	Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
4	DANSE	CRAQUE TA COQUILLE	<p>Cadd*** et actions culturelles Née en 2017 au Burkina-Faso puis implantée en France en 2019, la compagnie Craque Ta coquille (CTC) a été fondée par la danseuse et chorégraphe, Lénou Vernay. Cette jeune compagnie fait un travail de territoire au long cours en lien avec les structures socioculturelles et les habitant-e-s (notamment éloigné-e-s des propositions artistiques et culturelles).</p> <p>Création et diffusion - <i>Le projet cadd***</i> s'inscrit dans la continuité des engagements écologiques de la compagnie : éco-responsabilité, recyclage et réutilisation. Création pour 3 danseuses et 1 musicien. 5 représentations prévues en 2026 : Déclat à Claix, 10 jours de la culture, 2 dates dans la vallée du Grésivaudan, Espace culturel Navarre à Champ sur Drac. - <i>Perf'insitu</i> : performances uniques dans des lieux non dédiés. En 2026 : musée Stendhal à Grenoble, musée archéologique de Grenoble, musée Arcabas à Saint Hugues en Chartreuse...</p> <p>Compagnie du Mardi Compagnie amateur-ice travaillant sur des sujets de société tels que la question de la femme tous les lundi soirs de 19h30-21h30 (ateliers donnés bénévolement). Collaboration avec l'association Mediarts et la peintre Camille Boileau. La peintre viendra faire un atelier avec les danseur-ses, atelier qui servira de support de travail sur toute l'année. 4 restitutions sont prévus de mai à juin 2026 dont les Soirées de Colette Priou, la journée Mondiale de la Danse dans l'espace public de Grenoble, les Cartes Blanches (Cie e-motion), Vog à Fontaine.</p> <p>Projet avec 3 classes de la filière CAP Métiers du vêtement flou du lycée Argouges (collaboration depuis 2022) Les élèves travailleront sur l'exposition temporaire du Musée de Grenoble ayant lieu du 22/11/2025 au 20/04/2026 sur la Bande Dessinée (BD). 3 visites du musée fin 2025, 20 ateliers d'octobre 2025 à mars 2026 de mise en mouvement, confections textiles inspirées des visites et performance le 14 mars 2026 avec la mise en scène des créations textiles en lien avec les expositions. Les élèves seront accompagné-e-s de l'équipe artistique de la compagnie CTC (1 chorégraphe et un musicien en live jouant les thématique BD) - génériques, musiques de films, etc).</p>	Subvention : 1 500 €				5 000 €	<p>- Subvention : 1 500 €</p> <p>- Locaux : 2 119,87 € Occupation Maison des artistes</p>	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Publié le ID : 038-213801855-20260202-D20260202_89-DE	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
2B	THÉÂTRE	CREARC CENTRE DE CRÉATION DE RECHERCHE ET DES CULTURES	<p>Programme d'activités 2026. Née à Grenoble en 1972 sous le nom « Théâtre Action », le CREARC est une association qui développe les échanges culturels entre les jeunes européen-nes à travers le théâtre. Les membres de son conseil d'administration sont français ou européens et l'association considère la pratique théâtrale comme un outil pour favoriser l'accueil, l'expression, l'inclusion et l'ouverture sur le monde des adolescent-es et jeunes adultes (12-31 ans). Il bénéficie de la mise à disposition du Petit Théâtre (65 places) et d'un espace de bureaux. Le CREARC est membre fondateur du Réseau du Jeune Théâtre Européen, réunissant environ 50 structures d'une trentaine de pays. Le CREARC articule ses actions autour de 4 axes : l'expression, l'insertion et l'inclusion des jeunes par le théâtre ; l'ouverture à l'Autre et au monde par le théâtre ; l'accompagnement de structures et d'équipes artistiques en lien avec les jeunes ; la participation à la vie démocratique. Soutien à la jeune création et accompagnement des compagnies : prêt de matériel, soutien administratif, regard artistique, communication, mise en réseaux et/ou mise à disposition du Petit Théâtre ; Médiation et accompagnement des pratiques artistiques 2025-2026 : 16 ateliers hebdomadaires, plusieurs stages. Accompagnement de jeunes à différentes activités artistiques : représentations théâtrales, activités du Théâtre Municipal de Grenoble (TMG), festival ados de l'Espace 600, festival de théâtre francophone à Arad (Roumanie). 38èmes Rencontres du Jeune Théâtre Européen. 26 juin au 5 juillet. L'ensemble des manifestations sont gratuites et ouvertes à tous-tes. 10 jours à Grenoble réunissant 15 à 20 groupes de jeunes européen-nes, de l'atelier théâtre à des compagnies professionnelles ; des spectacles (en langue maternelle) de compagnies membres du Réseau Jeune Théâtre Européen (dans les salles partenaires du CRÉARC : Espace 600, Théâtre Prémol, TMG (Théâtre 145) et sur les places du Centre-ville de Grenoble ; des ateliers internationaux à destination des jeunes comédien-nes sur différentes esthétiques et à partir desquels sera créé le spectacle de clôture, sur le thème « Récits imposés, récits choisis » ; 7 cafés-débats entre les jeunes dans les locaux de l'association Amal (ouverts à tous-tes). Autres partenaires : Le CREARC bénéficie également du soutien de l'Union Européenne, l'État (Ministères de la Culture, de l'Éducation, de la Justice, des Affaires sociales,), la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil Départemental de l'Isère et de la Métropole. Au niveau local, des partenariats avec de nombreuses structures : association l'Arche à Grenoble, l'Association des Paralysés de France, le Centre Communal d'Action Sociale de Grenoble, (etc.).</p>	- Subvention : 30 000 €	- Locaux : 31 439 € + 5 062 € gratuité des fluides				50 000 €	- Subvention : 30 000 € - Locaux (prévisionnel): 30 146,75 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	avis du comité d'avis
4	PATRI MOINE	DAUPHINOISE D'ÉGYPTOLOGIE CHAMPOL LION (ADEC)	<p>Créée en 2005, l'ADEC a pour but de développer la diffusion des connaissances, vers tous publics, dans le domaine de l'égyptologie. L'ADEC propose tout au long de l'année des conférences, des séminaires, des cours de grammaire, écriture et civilisation, et d'autres manifestations, toutes ayant pour but d'apporter à un large public des connaissances sur la civilisation égyptienne antique.</p> <p><u>Programme :</u></p> <p>Conférences gratuites : Le 30 janvier 2026, par Karine MADRIGAL, égyptologue et vice-présidente de l'ADEC, sur un thème grand public : « Les animaux fantastiques en Égypte ancienne »</p> <p>En mai (date à définir), par Laurence OLIVA, sur le thème de l'expédition de Napoléon Bonaparte en Égypte qui est susceptible d'intéresser également un large public.</p> <p>Conférences payantes : Le 28 février 2026, par Aurélie TERRIER, architecte-archéologue et Directrice de l'étude architecturale et archéologique du temple de KOM OMBO en haute Égypte ;</p> <p>Le 21 mars 2026, par Bernard MATHIEU, Professeur d'égyptologie à l'Université de Montpellier et Président de l'ADEC, sur l'énigme de la « stèle d'Israël » ;</p> <p>Le 20 juin 2026, par Aude GRAZER, égyptologue et épigraphiste pour la New Kingdom Research Foundation, sur l'apport des fouilles récentes pour une nouvelle compréhension de la nécropole royale de la XVIIIème dynastie.</p> <p>Plusieurs séminaires sont prévus en 2026 :</p> <p>24 janvier 2026 : Renaud DE SPENS, Docteur en égyptologie et chercheur associé à l'université Paris Sorbonne, « Couleurs et étymologie des hiéroglyphes » ;</p> <p>25 avril 2026 : Gwenaëlle RUMELHARD-LE-BORGNE, Docteure en égyptologie, « Quand les objets de Toutânkhamon parlent (4ème volet) » ;</p> <p>13 juin 2026 : Gwenaëlle RUMELHARD-LE-BORGNE, Docteure en égyptologie, « Intégration des hiéroglyphes dans l'image ».</p> <p>Cours à l'UIAD</p>	Subvention : 1 000 €				1 500 €	Subvention : 1 000 €	F

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026



Publié le

ID : 038-213801855-20260202-D20260202_89-DE

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	demandes projet DAC 2026	subvention DAC et CVN proposés pour 2026	du comité d'avis
3	LIVRE	<p align="center">DES ÉTUDIANTS DU MASTER PROFESSIONNEL DIFFUSION DE LA CULTURE (AEMD)</p>	<p>Dans le cadre de leur master 1, les étudiant-es « diffusion de la culture » de l'UGA organisent à Grenoble et dans l'agglomération le Printemps des poètes, manifestation nationale et annuelle.</p> <p>Cette année, le Printemps des Poètes se déroule du 14 au 31 mars 2026 (thème : « Liberté – force vive déployée »). Le festival est imaginé comme l'occasion de promouvoir la participation des festivaliers et des acteur-ice-s culturel-le-s tout au long de son déroulement. Il comportera des manifestations culturelles pluridisciplinaires tels que des ateliers d'écritures, des concerts, un appel à projet thématique, des projections cinématographiques et une programmation de spectacle vivant.</p>	Subvention : 1 000 €				2 000 €	Subvention : 1 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants demandes projet DAC 2026	Montants subvention DAC et CVN proposés pour 2026	du comité d'avis
3	CINEMA	DOLCE CINÉMA	<p>20^e édition du festival Dolce cinéma L'association Dolce cinéma organise un festival dédié au cinéma italien (contemporain et de référence).</p> <p>Édition du Festival Dolce Cinéma prévue en novembre 2026 : Environ 45 à 50 séances (dont 35 à 40 à Grenoble) : Une semaine du festival sera localisée au cinéma Le Club avec - une sélection de 4 films inédits en compétition ; - et une sélection de 12 à 15 films en catégorie Panorama ;</p> <p>Une 2e semaine sera caractérisée par : - une section scolaire avec une quinzaine de séances - 2 à 4 films du Patrimoine (années '60 -'99) avec la Cinémathèque et le Ciné-Club au cinéma Juliet Berto ; - une dizaine de séances dans 2 à 4 salles de l'agglomération et du département (avec objectif de séances scolaires) ;</p> <p>L'organisation des conférences thématiques et d'expositions photographiques est à l'étude.</p> <p>Une partie itinérante du festival se déroulera sur plusieurs salles en ville et en Isère.</p> <p>Partenaires : cinémas de Grenoble et département, associations du Pôle cinéma, cinémathèque.</p>	- Subvention : 5 000 € - Locaux : 3 147 €				5 000 €	- Subvention : 5 000 € - Locaux (prévisionnel): 1 962 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Publié le ID : 038-213801855-20260202-D20260202_89-DE	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
1B	MUSIQUES	DUENDE	<p>Programme d'activités 2026. Créé en 2008 à Grenoble sous l'impulsion de Bertille Puissat, le collectif Duende réunit des musicien-nes improvisateur-rices, compositeur-rices, créateur-rices mais aussi plasticien-nes de scènes nationales et internationales. La démarche artistique du collectif s'inscrit dans la recherche et la transmission de nouveaux répertoires, bâtis sur les modes de l'improvisation, de la composition et de l'arrangement. Les créations sont investies autour des répertoires de musiques classiques, savantes mais aussi traditionnelles, dites de diaspora et de communauté. En lien avec les créations du collectif, des actions de médiations, des parcours de sensibilisation et des formations pédagogiques autour de la voix sont régulièrement menés auprès de différents publics (amateurs, musicien-nes, scolaires, professionnel-les de la musique et de la petite enfance...) dans des contextes variés (écoles de musiques, conservatoires, centres de formations...). Création - Péninsule, Récitals : Équipe artistique : Bertille Puissat : voix improvisation ; Philippe Guidat : Guitare ; Sergio Zamparo: Flûte. Calendrier : 19 au 22 mai 2026, résidence à La Faïencerie (La Tronche) ; 2^{ème} étape à l'automne 2026, 3 jours création lumière (Dan Felice) + finalisation de la création globale et costumes (Alain Quercia). Demande de résidence en attente de confirmation Théâtre Municipal de Grenoble (TMG) ou Théâtre Sainte Marie d'En Bas (TSMB) à Grenoble. Création polyphonique <i>Évocation, profane et sacré - Capella</i> avec le Chœur Duende : création polyphonique transe, répertoire sacré et profane de méditerranée avec le chœur amateur Duende, l'équipe de création de Péninsule (Bertille Puissat, Philippe Guidat et Sergio Zamparo) et Mireille Bonnard à <i>la Nyckelharpa</i>, artiste associée au projet. Diffusion : concert à La Salle Noire, Grenoble. Diffusion : - <i>Écume</i> : Pot au Noir, mars 2026 - création mêlant la pluralité des voix lyriques et traditionnelles de Bertille Puissat, avec la participation d'un Chœur féminin du territoire du Trièves et la présence électronique de Franck Litzler. Univers musical à mi-chemin entre la musique médiévale, la musique actuelle et le chant lyrique ; - <i>Cosmogonie de poche (2022)</i> : Voyage sonore accessible pour les enfants dès 6 mois. Une rencontre sonore où chaque geste fabrique, crée la musique et rejoint le jeune enfant dans son propre rapport au monde. Dates : 6 représentations au Grand Angle (Voiron) en mars ; l'Épicerie Moderne (Feyzin) 2 mars ; 7 représentations à La Vence Scène (Saint-Egrève) en février ; - Performance sonore autour de l'exposition Jacquier à La Faïencerie les 16/01/2026 (inauguration) et 30/01/2026 (clôture) Bertille Puissat (voix) et Sergio Zamparo (musicien). Actions culturelles :- Parcours de sensibilisation en crèche et école maternelle (RPE Colombier et Coulevie, École de Montferra) autour de <i>Cosmogonie de poche</i> avec Le Grand Angle de Voiron (05 au 17 mars 2026) ; - Séances d'ateliers "Voix et musique électronique" avec les résident.e.s et le personnel de l'EHPAD La Tourmaline (pays voironnais) du 26 mars au 12 novembre 2026. Formations (CEFEMI, CNFPT, Master class et stages, interventions en milieu hospitalier).</p>	Subvention : 3 500 €					7 500 €	- Subvention : 3 500 € - Locaux : 706,62 € Occupation Maison des artistes	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	avis du comité d'avis
4	ARTS VISUELS	ENFANZINE (ex La Maison d'Éditions d'Idées)	<p>Projet Play Station – 2026</p> <p>L'association mène des ateliers créatifs auprès d'enfants de la Ville-neuve. Elle édite des livres et des revues créés par les enfants. La particularité d'Enfanzine est de se rendre visible dans l'espace public à travers des dispositifs mobiles, pouvant capter l'attention des enfants et des familles qui ne fréquentent pas les structures sociales et culturelles du quartier.</p> <p>Enfanzine se réunit dans les parcs publics de la Villeneuve de Grenoble (repli en cas de pluie au Patio ou salle 150 ou 102 place des Géants) les mercredis après-midi, hors vacances scolaires.</p> <p>Tous les mercredis, Enfanzine propose aux enfants de transformer les toboggans, les bacs à sable, les tourniquets, en cabaret, en théâtre, en opéra, avec des tissus, des paillettes et beaucoup d'imagination. Enfanzine accompagne les enfants dans la création de leurs spectacles qui sont des formes légères, conçues à partir de l'expression, de l'improvisation des enfants sur leurs dessins, formes destinées à activer et enrichir une production symbolique subjective et collective.</p> <p>Les enfants découvrent alors différentes expressions : le Kamishibai (théâtre de papier), le théâtre de marionnettes, la création de marionnettes, de décors, de pancartes, de costumes.</p> <p>Chaque rendez-vous se déroule avec un aménagement poétique de l'espace : décors colorés avec tout le matériel à hauteur d'enfant, pour créer avec des outils singuliers.</p> <p>Partenaires : Bibliothèque Arlequin et réseau des bibliothèques de Grenoble, association Madame Rutabaga, l'École supérieure d'art Grenoble, la librairie Les Modernes, l'atelier Fluo, Cap Berriat, MDH les Baladins.</p>	<p>- Subvention : 6 000 € (dont 4 000 € culture en droit commun, 2 000 € Éducation populaire)</p> <p>- Locaux : 4 594 €</p>		Subvention : 6000 € AAP Place aux enfants	Subvention AAP Place(s) aux enfants : 6 000 € (CM 02 02 2026)	10 000 €	<p>- Subvention : 6 000 € (4 000 € DAC + 2 000 € Education populaire)</p> <p>- Locaux (prévisionnel) : 4 595 €</p>	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis comité d'avis
1B	DANSE	EPIDERME	<p>Création</p> <p>- <i>Ta bulle</i> : Après <i>Tabula</i> (pièce pour plateaux et lieux non dédiés, 2024) et <i>Tablettes</i> (pièce pour crèches, RPE... en 2025), <i>Ta bulle</i> vient clore un « tri-cycle » de pièces chorégraphiques adressées à la petite enfance. Cette pièce pour 1 danseur explore l'état d'attention flottante dans lequel on plonge quand quelque chose — en soi ou autour de soi — nous absorbe tout entier. Création prévue pour 2027. Accueils en résidence au Sémaphore à Port de Bouc (13) et à L'Art Tendre à Grenoble en décembre 2025.</p> <p>Diffusion</p> <p>- <i>Tabula</i> : 32 représentations jeune public et 13 représentations tout public dans 4 régions différentes : AURA, Hauts de France, Ile de France, PACA.</p> <p>- <i>Tablettes</i> (adaptation de <i>Tabula</i> à destination des crèches) : 4 représentations en crèches programmées à ce jour à Gradignan et Port de Bouc.</p> <p>- <i>Pandore</i> : les 19 et 20 mars au Théâtre Municipal de Grenoble - 4 représentations</p> <p>Action culturelle</p> <p>Projet dans le cadre de la création <i>Ta bulle</i> avec un groupe d'enfants à troubles autistiques suivis au sein de l'hôpital de jour Villa Louison (Martignes), dans le cadre du dispositif Culture & Santé.</p>	Subvention : 5 000 €				7 000 €	Subvention : 5 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
3	ARTS VISUELS	ET POURQUOI PAS ?	<p>Et Pourquoi Pas un Festival ? ART(S), MAIS VOUS ?</p> <p><i>Et Pourquoi Pas un Festival ?</i> est un festival d'éducation populaire créé en 2014 à la Bifurk par l'association <i>Et pourquoi pas</i>, résidente de la Bifurk et composée d'art-thérapeutes. Le festival s'articule autour d'une question posée en amont et pendant le festival. Extrait du dossier : « Les réponses, élaborées comme des savoirs expérientiels font trace sur différents supports artistiques (expositions, documentaire sonores ou vidéos, spectacles vivants,...) qui sont diffusés pendant et après le festival. » Le festival a ainsi pour vocation d'impliquer les festivalier-res en donnant à voir et à entendre leurs points de vue sur une même thématique pendant les événements. L'organisation des événements qui composent le festival ainsi que la mise en forme artistique des recueils de paroles ont également vocation à être ouverts à toutes et tous. Le projet se structure ainsi pendant un an autour de 3 groupes d'actions : un groupe programmateur, un groupe recueil de paroles, un groupe artistique. Chacun de ces groupes est composé de bénévoles s'inscrivant ponctuellement ou sur la durée. Le groupe programmateur élabore une programmation en lien avec le thème traité, pluri-disciplinaire et mêlant œuvres amateurs et professionnelles. Le groupe artistique met en forme les paroles recueillies, élabore et organise leurs modalités de diffusion. Il réalise également une production artistique en lien avec la thématique et à partir des paroles recueillies. Pour cela, des initiations artistiques sont proposées aux membres du groupe. Le groupe de recueil organise et réalise les recueils de paroles. Ceux-ci peuvent prendre la forme d'interviews, de micro-trottoirs, d'entretiens. Un porteur de parole photographique permet de recueillir la parole des passant-es afin de concevoir avec eux et elles une affiche, en leur proposant de poser devant le studio photographique de l'association. Calendrier prévisionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Janvier - Février 2026 : Élaboration du cadre général, de la programmation et des résidences pour les deux événements (en juin et en septembre), avec pour premier thème « la mort ». Première formation au recueil de paroles ; - Mars à avril 2026 : Démarches, contractualisation, organisation de l'événement de juin ; - Mai à Juin 2026 : Confection des expositions, décoration, lancement de la première résidence et réalisation du premier événement fin mai-début juin ; - Septembre-Octobre 2026 : Confection des expositions, décoration, lancement de la seconde résidence et réalisation du second événement fin septembre-début octobre. <p>Moyens humains : Matthieu Vallet, animateur et art-thérapeute, Eileen Pasquet, animatrice et art-thérapeute, Axel Béziat, animateur, Partenariats : La Bifurk, Retour de scène et MDH Capuche,</p>	Subvention : 1 500 €				3 000 €	Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants demandes projet DAC 2026	Montants subvention DAC et CVN proposés pour 2026	du comité d'avis
3	ARTS VISUELS	FA SOL LATINO	<p>Festival OjoLoco 2026</p> <p>L'Association Fa Sol Latino a été créée en 2010 avec pour objectif de créer des ponts artistiques et culturels entre la France (notamment le bassin et campus grenoblois) et l'Amérique latine. Le projet associatif se développe autour de 4 axes principaux : le festival Ojoloco - la construction d'une ciné-caravane itinérante - l'animation d'un ciné-club mensuel sur le campus - la distribution de films. L'objectif du festival OjoLoco est de faire connaître l'histoire, la culture et l'actualité ibérique et latino-américaine à travers le cinéma. OjoLoco participe donc à la découverte des cinématographies ibériques et latino-américaines avec un accent affirmé sur la création contemporaine, les premiers films et les jeunes réalisatrices et réalisateurs. En parallèle, un vaste pan-rétrospectif permet de faire dialoguer création contemporaine et cinéma de patrimoine. Pendant une quinzaine de jours sont programmés les films qui représentent le meilleur et le plus innovant de la production ibérique et latino-américaine. Au total, en une édition, ce sont plus de 80 séances à destination du grand public, des invité-es et 5 000 spectateur-ices.</p> <p>Le festival OjoLoco 2026 se tient au Méliès fin mars à début avril 2026 sur deux semaines : une cinquantaine de longs-métrages de fiction ou de documentaires venant d'une dizaine de pays différents (programmation stabilisée courant février 2026), 3 sélections de courts-métrages, une série, une vingtaine d'invité-es présent-es pour animer les séances. La semaine précédant le festival se tient le pré-festival. Ce dernier est une itinérance en Isère dans différents cinémas Art et Essai du département de l'Isère, dans le but de décrocher le cinéma ibérique et latino-américain. Les cinémas investis pour 2026 sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ° La Vence-Scène à Saint-Égrève ° Le Cap à Voreppe ° Mon Ciné à Saint-Martin-d'Hères ° Le Clap à Lans-en-Vercors ° Le Cartus à Saint-Laurent-du-pont ° Ciné Renoir à Pontcharra ° Cinéma Bel'donne à Allevard ° Le Jeu de Paume à Vizille ° L'espace Aragon à Villard-Bonnot <p>Partenaires : cinéma Le Méliès, Cinémathèque de Grenoble, UGA, Bibliothèque de Grenoble, Ciné club, Vues d'en face.</p> <p>OjoLoco est membre du réseau Connexion et d'un réseau qui regroupe les festivals de cinéma ibérique et latino-américain (Toulouse, Villeurbanne, Annecy, Bordeaux). OjoLoco est membre du réseau Connexion et d'un réseau qui regroupe les festivals de cinéma ibérique et latino-américain (Toulouse, Villeurbanne, Annecy, Bordeaux).</p>	Subvention : 5 000 €				5 000 €	- Subvention : 5 000 €	F
				Locaux : 2 649 €					- Locaux (prévisionnel) 4040,26 €	

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	avis du comité d'avis
1B	DANSE	GROUPE ÉMILE DUBOIS	<p>Création <i>Un casse-noisette</i> : adaptation du ballet classique pour 8 danseuses. Création prévue pour octobre 2026. Partenaires : La MC2 Grenoble / Le Bateau Feu, Dunkerque / Escher Theater, Esch-sur-Alzette (Luxembourg) / Maison de la Culture de Bourges / Le Manège à Maubeuge. Les répétitions se dérouleront à la MC2 du 15 au 27 septembre 2026, du 1er au 7 octobre, puis du 12 au 16 octobre 2026. Première en novembre à Maubeuge. Diffusion (environ 16 dates programmées pour le moment) <i>Cher cinéma</i> : 6 dates en national <i>Ulysse, récréation 2021</i> : 1 date à Châteauvallon <i>Un casse-noisette</i> : 9 dates dans toute la France Actions de territoire et Éducation Artistique et Culturelle et transmission du répertoire - Actions culturelles autour de la nouvelle création : répétition publique, ateliers, rencontres... : en lien avec la MC2 et le conservatoire de Grenoble (en cours de construction). - <i>Uriage en danse, festival de danse en amateur</i> : des compagnies amateurs, jeunes ou plus expérimentées, viennent y présenter leur spectacle. Les élèves du conservatoire de Grenoble présentent chaque année leur travail avec leur professeur grâce au partenariat renouvelé chaque année avec la ville de Grenoble. : fini ? - Accompagnement de projet de création : autour du <i>Boléro</i> de Ravel avec la Maison des Arts du Léman, à Thonon - Transmission à des ballets et danseurs en formation ainsi qu'à des amateur-riche-s de la gestuelle Gallotta et de son répertoire : auprès des élèves d'école d'Art Dramatique de Paris et dans le cadre des représentations programmées (présentation d'extraits des pièces de la compagnie en lien avec des associations locales).</p>	Subvention : 7 500 €				7 500 €	Subvention : 7 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Publié le ID : 038-213801855-20260202-D20260202_89-DE	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
1B	MUSIQUES	INTERMEZZO	<p>Programme d'activités 2026. La compagnie Intermezzo, basée à Grenoble depuis 2009, élabore des spectacles musicaux en direction de tous les publics, avec une attention particulière pour la jeunesse. L'ensemble de l'activité de la compagnie Intermezzo comprend la diffusion de spectacles, l'action culturelle et la mise en place de nouveaux projets de création. La compagnie porte également les créations et actions du groupe de musique actuelle « Big Ukulélé Syndicate ». Création : - POP CORN dernière création du BIG UKULELE SYNDICATE autour de la musique de film. Après 10 ans d'expérience en compagnie du ukulélé, le B.U.S a développé une maîtrise individuelle et collective de l'instrument qui lui permet aujourd'hui d'envisager des orchestrations plus complexes pour ce nouvel opus. Spectacle inspiré des arts de la rue et du cinéma qui associe la musique de film, les acrobaties et la danse. Demande d'accompagnement aux ateliers décor et costumes du TMG. <u>Résidence de création</u> : 4 semaines environ de création en 2025. En 2026, plus de 20 jours de résidence au Théâtre en Rond de Sassenage, à L'Ilyade à Seyssinet-Pariset, au Diapason à St Marcellin, à la Traverse au Bourget du Lac (73), Alby sur Chéran (74), résidence à l'Espace Paul Jargot à Crolles. <u>Premières représentations prévues</u> : 30 avril 2026 : La Traverse - Bourget du Lac ; 30 mai 2026 : Coléo à Pontcharra ; 21 juin 2026 : Espace Paul Jargot à Crolles ; 4 juillet 2026 : Meschers sur Gironde ; octobre 2026 : La Belle Electrique à Grenoble. <u>Co-Production</u> : Espace Paul Jargot à Crolles, Diapason à St Marcellin, Le Pôle à Alby Sur Chéran. Diffusion : - <i>Le Petit Frankenstein</i> : création jeune public à partir de 7 ans. Fiction radiophonique en direct par 4 artistes comédien.ne.s/musicien.ne.s (narration, paysage sonore et composition musicale) et diffusée avec des casques. La compagnie a fait appel à l'écrivaine Angéline Galvani pour la réécriture originale et moderne du mythe en fiction radiophonique jeune public du roman de Mary Shelley. // Artistes : Erwan Flageul, Marie Neichel, Valérie Gourru et Bastien Lombardo. 15 dates confirmées, 23 représentations, dont 4 à Grenoble. 9 dates en cours de discussions, dont 2 à Grenoble au Prunier Sauvage (Festival Ecoute(s) et à La Belle Electrique ; - Big Ukulélé Syndicate : 25 représentations prévues sur l'année de leur précédente création « The Party » ; <i>Münchhausen</i> – 1 date confirmée en septembre 26 à L'Ilyade ; <i>La Petite Taupe</i> – 1 date confirmée en mai 26 à Timisoara – Roumanie. Actions culturelles : Initiation Uku et chant Résidence BUS mars 2026 - Le Diapason à St Marcellin – Parents/Enfants, Projet Fiction sonore avril 2026 en lien le Coléo à Pontcharra - Collège - Avril 2026, Projet Fiction sonore et écriture avec SMH en scènes, Ecolé élémentaire et collège - Janvier 2026, Projet DMJ Fiction sonore avec Auditorium de Seynod - avec 8 classes élémentaires à Annecy - dans le cadre du projet « Orchestre à l'école » de janvier à mai 2026, Projet ciné-concert avec le festival Le Tympan dans l'oeil, Festival Bruit Blanc à Briançon - initiation électro – Parents/Enfants, Balade Sonore avec Le Cairn - Villard de Lans</p>	- Subvention : 5 000 € - Locaux: 1 621 €	Subvention invest 0 €				7 500 €	- Subvention : 5 000 € - Locaux (prévisionnel) : 1 621 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	du comité d'avis
2A	MUSIQUES	JAZZ CLUB DE GRENOBLE	<p>Programme d'activités 2026. Entièrement géré par des bénévoles, le Jazz Club de Grenoble a été créé en 1956 et a été hébergé dans divers lieux depuis les années 80 (bar la Soupe aux choux, sous sol du Palais de l'Université). Depuis 15 ans, il occupe la salle Stendhal, salle municipale gérée par la MJC des Allobroges, dans laquelle il propose environ 35 concerts par an. Diffusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 22° édition du Jazz Festival qui se déroulera du 25/09 au 11/10/2026 dans une dizaine de salles (entre et 11 et 15 concerts prévus), partenariat avec Musée en Musique pour des concerts à l'auditorium du Musée. Deux master-Classes auront lieu pendant le Festival. - Organisation de 33 à 35 concerts par saison à la salle Stendhal (de mi-septembre à mi-juin). D'après l'association le public de ces concerts est constitué au 3/4 par les adhérent-e-s du Jazz Club. Tarifification : gratuité pour adhérent-e-s (adhésion annuelle 140€) ; tarif plein : à partir de 18€ ; tarif réduit : 12€ ; - Jazz hors les murs : 3 à 4 concerts dans des villages du département en mai-juin (en cours de confirmation selon soutien département). <p>Action culturelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - travail avec des élèves du BTS infographie du Lycée Argouges pour nouveau logo du festival et affiche du Festival (intervention en classe pour présenter le festival, invitation des élèves aux concerts du festival) ; - Jam Sessions : 4 sessions sur la saison, ouvertes aux musiciens amateurs le dimanche après-midi, avec mise à disposition d'une base batterie, piano, contrebasse avec musicien-nes professionnel-les. Tarif d'une session 5 €. Les artistes professionnels intervenants sont défrayés à hauteur de 100 €/session. - Ateliers occasionnels avec des jeunes de la MJC Allobroges (présentation des métiers techniques, rencontres avec musicien-nes) « Avec la MJC le dialogue est permanent et nous répondons toujours présents à leur demande et participons à leurs actions lorsqu'ils nous le demandent » ; - Collaborations avec la MDH Centre ville pour des déambulations musicales, une prévue le 24 mai au Quartier St Laurent et 1 à 2 durant l'été. <p>Partenariats : CRR (concerts d'élèves lors du Festival), écoles de musique de l'agglomération, JAZZ(RA), MJC Allobroges, CROUS.</p> <p>Depuis la saison 24-25, mise en place de « concerts solidaires » suite à l'arrêt de la subvention Métro et baisse des subventions : en 26, 4 concerts le dimanche à la Salle Stendhal où les artistes se produisent à titre gracieux au profit du Jazz Club. Prix d'entrée PT : 12 € TR : 10 €</p>	Subvention : 5 000 €				20 000 €	Subvention : 5 000 €	F

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026



Publié le

ID : 038-213801855-20260202-D20260202_89-DE

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Demandes projet DAC 2026	Subvention DAC et CVN proposés pour 2026	avis du comité d'avis
1A	DANSE	KOMOK	<p>Projet : <i>Réajuster</i> première pièce de cette Cie fondée en 2022. Pièce danse / théâtre pour 1 interprète qui explore plusieurs personnages évoquant leurs histoires de vie par leur corps et leur voix. Création du format plateau de 50 minutes le 27 janvier 2026 à l'Espace Culturel René Proby (Saint Martin D'Hères). Création du surtitrage du spectacle</p> <p>Artistes : Pierre Adda (chorégraphie et interprétation), Yoann Ouabdesselam (composition musicale), Noémie Sarcey (mise en scène), Noé Chapsal (regard extérieur), Pauline (dramaturgie)</p> <p>Dates à Grenoble : participation aux journées professionnelles d'Escapades dansées au Pacifique le 13 janvier. Représentation L'E.S.T-Université Grenoble Alpes le 25 février.</p>	Subvention : 0 €				1 500 €	<p>- Subvention : 1 500 €</p> <p>- Locaux : 706,62 € Occupation Maison des artistes</p>	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
2A	MUSIQUES	L'OREILLE EN FÊTE MUSÉE EN MUSIQUES	<p>Programme d'activités 2026. L'association Musée en musique coordonne la programmation musicale de l'auditorium du musée de Grenoble depuis son inauguration en 1994. Elle inscrit la musique classique au cœur du musée de Grenoble avec une trentaine de concerts dans l'auditorium, Musée en musique propose au public des rendez-vous réguliers : peinture et musique, concerts jeune public, les midis en musique, les ballades musicales... Diffusion d'environ 30 concerts de musiques classiques (ouverture vers le jazz, musique du monde, actuelle..) : <u>Cycle Les Midis en musique</u> : 14 concerts au moment de la pause déjeuner sur répertoires jazz, classique, musiques du monde qui emmènent cette année découvrir le Brésil, le Danemark ou Chypre, artistes locaux et d'ailleurs. Dont un concert proposé par le CIMN dans le cadre de leur festival les Détours de Babel. <u>4 concerts Jeunes talents</u> : programmation de jeunes artistes pour des premières dates professionnelles. + des Brèves Musicales en partenariat avec le Conservatoire de Grenoble. <u>Cycle Peinture et musique</u> : 2 concerts, 4 BD-concerts, 2 documentaires, 1 film, des animations et des Brèves musicales pour découvrir le répertoire classique ou populaire des artistes lors d'expositions ou dans les collections permanentes du musée de Grenoble. <u>Les Incontournables</u> : 4 concerts et 1 film du cycle, invitations à découvrir d'autres répertoires, jazz, musique du monde, musiques actuelles, spectacles pour enfants et les familles. <u>Cycle Musique sans frontières</u> : 8 concerts pour des incursions audacieuses vers le jazz, la musique brésilienne, la musique électronique, la samba, la capoeira, la breakdance, les claquettes. <u>3 Concerts Coup de cœur</u>. <u>Actions pédagogiques</u> : 5 séances scolaires sur la saison : concert de Noël Le petit prince à travers les étoiles, Chronique du Pont d'Arc, Bd-concert et Beyond Brazilian Stories, concert de jazz + partenariat avec le Conservatoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - partenariat étroit avec le Conservatoire Nina Simone. De nombreux jeunes artistes viennent jouer lors de concerts dans l'auditorium ou à l'occasion de la Folle Nuit, des Brèves musicales, des Journées du patrimoine et de la Nuit des musées. - Projet porté par le Musée en collaboration avec l'association « Musée en-chanteur(s) » autour de l'art et de la création musicale avec une école de la Ville : création d'une chanson autour d'une œuvre choisie par chaque classe puis restitution dans l'auditorium du Musée. - Accueil de publics spécifiques aux concerts de midi et différentes séances scolaires : Maison de retraite, association Paofip Epnak à destination d'adultes en situation de handicap <p><u>Tarifification</u> : tarif adhérent entre 16 et 20 €, réduit entre 8 et 11 euros, solidaire à 5€ pour les QF >700, Pass jeune (-30ans) : 3 concerts au choix à 5€, plein entre 17€ et 26€ en moyenne et quelques événements en entrée gratuite et à environ 10€ (les midis notamment). Quelques événements gratuits. Pour 3 concerts têtes d'affiches prix plus élevé : 35 € mais toujours tarif solidaire. Partenariats : Jazz Club, Harmonie de Grenoble, Amis du musée de Grenoble, CIMN, Conservatoire Nina Simone, MC2, le Festival Berlioz, l'UPEG, l'Ecole Normale de musique Alfred Cortot, L'association Bouge ton Dende</p>	<p>- Subvention : 23 000 €</p> <p>- Locaux : 8 831 €</p>				26 000 €	<p>- Subvention : 23 000 €</p> <p>- Locaux (prévisionnel) : 8 831 €</p>	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
2B	ARTS VISUELS	L'ENVERS DES PENTES	<p>Programme d'activités 2026 ; L'envers des pentes a pour but de :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Concevoir et produire des projets artistiques, culturels et pluridisciplinaires dans le milieu de la montagne, en tenant compte des spécificités géographiques, sociologiques, environnementales, écologiques etc. — Organiser des résidences de recherche et de création en immersion dans les territoires dits de montagne en France et à l'étranger, en particulier dans des refuges ou autres structures existantes, en mettant à disposition des artistes/chercheurs des moyens humains, techniques et financiers. — Consigner, valoriser et diffuser le résultat de ces résidences, leurs processus et leurs aboutissements par le biais du site internet, d'expositions, d'éditions etc. — Produire, diffuser et vendre des objets développés à partir de ces créations (multiples, éditions, etc.). — Organiser des expositions, des rencontres, des programmes de sensibilisation et de médiation à l'attention de publics jeunes et adultes, des conférences, des séminaires, etc. — Participer à la mise en place d'une dynamique culturelle dans les territoires de montagne. <p>Basé à Grenoble, L'envers des pentes fait partie d'un réseau professionnel qui regroupe le Centre d'art Bastille – lieu d'images et d'art, la Galerie Showcase (AAA situé place aux Herbes à Grenoble), les Capucins à Embrun (Hautes-Alpes), la Maison Forte de Hautetour à Saint-Gervais (Haute-Savoie), le Centre d'art contemporain de Lacoux (Ain), la Villa du Parc à Annemasse (Haute-Savoie), la Halle à Pont-en-Royans (Isère). Les artistes accueilli-es en résidence bénéficient d'un visuel numéroté imprimé en 50 exemplaires par l'imprimerie des Deux-Ponts. En 2026, l'association permet à 8 artistes (6 invité-es par l'association + 2 sélectionné-es sur appel à candidatures) de s'installer chacun-e une semaine en résidence dans un des 8 refuges partenaires du Parc National des Écrins, afin de s'immerger dans leur réalité concrète et leurs territoires spécifiques, et proposer ainsi une rencontre singulière avec ses paysages et ses acteurs. Ces résidences concernent des artistes professionnel-les inscrit-es dans une démarche contemporaine, désireux-es de vivre cette expérience et développer un projet situé, afin d'ancrer leur recherche et leur création dans ce territoire, en questionnant ses multiples aspects : le paysage, l'humain, le politique, l'aménagement, l'animal, le végétal, le rapport de l'homme au paysage, les refuges eux-mêmes, leurs gardiens ou bien d'autres choses encore ; et ainsi d'en proposer une lecture singulière. À Grenoble, les artistes bénéficient d'une programmation au Centre d'art Bastille, à la galerie Showcase, parfois en bibliothèques. On note enfin des acquisitions régulières de l'Artothèque. Calendrier de réalisation des projets : - Février 2026 : appel à candidatures ouvert à destination des artistes. - Juin à Septembre 2026 : résidences d'artistes en refuges + rencontres scolaires Haut-Alpins. - Automne 2026 : sortie des Multiples d'artistes ; - Hiver 2026-2027 : restitutions publiques sur le territoire</p>	Subvention : 2 000 €				4 500 €	Subvention : 2 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Subvention DAC demandes projet DAC 2026	Subvention DAC et CVN proposés pour 2026	du comité d'avis
1A	THÉÂTRE	L'INSOMNANTE	<p>Claire Ruffin a créé la compagnie à Marseille il y a une quinzaine d'années, et s'est installée en Isère en 2017. Du nom de son premier spectacle, <i>Insomnante</i>, la compagnie œuvre en direction de la petite enfance et du jeune public avec des spectacles théâtraux et visuels sur le thème du sommeil. La compagnie a ses bureaux à la Baj'Art depuis 2022, travaille étroitement avec Le Grand Collectif sur des projets d'actions culturelles (secteur 5) auprès d'enfants, et a fait des résidences à L'Art Tendre.</p> <p>Projet 2026 : Création d'un troisième volet scénique sur le sommeil, <i>Sous mes nuits blanches</i>, à partir de 6 ans. Répétitions au Théâtre des Peupliers et à la Baj'Art.</p> <p>Résidences de création confirmées en 2025-26 à Grenoble : - 11-19 décembre : TMG - 23-4 mai : Espace 600, Grenoble</p> <p>Artiste : Claire Ruffin</p>	Subvention : 1 500 €			Subvention AAP Place(s) aux enfants : 6000 € (CM 02 02 2026)	1 500 €	Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
2B	DANSE	LA BAJ'ART	<p>Programme d'activités : saison 2025 – 2026.</p> <p>1) Dispositifs d'accompagnement de compagnies émergentes : - Accompagnement approfondi sur un an qui permet à 6 compagnies émergentes de se structurer et d'être accompagnées dans leur projet de création, de médiation et de se professionnaliser : mise à disposition du plateau de création pendant 3 semaines, 20 h d'accompagnement administratif, accès à une formation d'auto-diffusion, sur les VHSS (Violences et Harcèlements Sexistes et Sexuelles), mise à disposition d'un régisseur, accès à des sessions de training, regard artistique entre pair-e-s, accès aux midis de la Baj'art (temps mensuel de présentation de travaux ouverts aux professionnelle-lle-s. Cette année, l'association a formalisé un appel à candidature. 18 compagnies ont candidaté parmi lesquelles ont été retenues : le collectif Zetec (théâtre), La Maison Peccino (trio drag), Virevolte (projet danse et clown), le collectif Les bonbond poivres (théâtre pluridisciplinaire), la compagnie Stenopia (théâtre) et la compagnie Jean-Luc Les Garces (théâtre). - Accompagnement léger : mise à disposition des salles (avec une participation aux frais de fonctionnement), formations pour les compagnies émergentes, accès aux trainings entre pair-e-s, participation aux midis de la Baj'art. 15 compagnies accompagnées : Medusa, Cité Danse, L'insomnante, Strates, Forguette Minote, Les fiers désinvoltes, A corps dissident, Chérie Chéry, Histoire 100 fins. 2) Organisation d'actions culturelles en lien avec les structures éducatives, socioculturelles du quartier et de la ville : - <i>Les temps chantés</i> : temps collectif autour de la pratique du chant à destination des habitants du quartier de la Bajatière organisés en partenariat avec le centre de développement social La Baja, les structures socio-culturelles et les agents de développement local du quartier. Les artistes viennent directement dans les structures sur des temps collectifs déjà existants. 3 temps à la bibliothèque Mimi Mingat, au Jardin de l'amitié ainsi qu'à la Baja. - Atelier de photo et d'écriture pour une 20aine de mineurs non accompagnés en partenariat avec l'association Sauvegarde Isère. Le principe est de proposer à ces jeunes d'explorer les lieux de leur quotidien avec un appareil jetable à la main et d'y associer un récit intime. Ce travail donnera lieu à une exposition qui s'incarnera dans différents lieux : La Chaufferie, Maisons des Habitants ...- <i>Cabales</i> : projet de comédie musicale animé par le collectif Les fiers désinvoltes avec 40 élèves de l'école Léon Jouhaux et 20 élèves de l'école Kerber : ateliers et représentation à la fin de l'année.</p>	Subvention : 4 000 €				7 000 €	Subvention : 4 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Subvention DAC demandes projet DAC 2026	Subvention DAC et CVN proposés pour 2026	avis du comité d'avis
1A	THÉÂTRE	LA COMPAGNIE ATTRAPE-LUNE	<p>Fondée en 1997, la compagnie Attrape-Lune développe trois activités complémentaires : la création théâtrale, des ateliers et formation théâtrale, et de la production audiovisuelle. La compagnie est conventionnée avec la Ville de Tullins, et mène également des temps de créations et de résidences, ateliers, à Grenoble. Elle a été soutenue au titre du dispositif 1A en 2024.</p> <p>Projet 2026 :</p> <p>- Création et diffusion du spectacle <i>Moi, Christine, chanteuse... ou presque</i>, retraçant l'histoire d'une femme au foyer malgré elle dans les années 1950. Théâtre de masque, le spectacle porte la question de l'émancipation et de l'épanouissement des femmes. La création s'est faite à partir de temps de résidence et d'échanges avec des habitantes de 65 à 75 ans. En 2025, des présentations d'extraits ont eu lieu au Grand Collectif, à l'École des Gens et quelques autres lieux hors de Grenoble. La compagnie souhaite également accompagner la diffusion du spectacle par des ateliers d'émancipation par le théâtre en non-mixité choisie à destination de femmes de +50 ans, et des bords plateaux de 30 minutes à 1 heure après les représentations.</p> <p>Diffusion confirmée à Grenoble :</p> <p>- 21-22 novembre 2025 : Atelier du 8 – Grenoble - 27 mars à La Pirogue - 10 avril : Petit Théâtre (CREAC) – Grenoble + 6 ateliers de 2h d'émancipation par le théâtre pour les femmes de plus de 50 ans à la Pirogue à Grenoble (date à choisir) + entre mars et juin 2026 (en discussion) : 1 représentation à la Basse-cour à Grenoble</p> <p>Artiste : Emilia Dupard</p>	Subvention : 0 €				1 500 €	Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
1C	THÉÂTRE	LA COMPAGNIE DES GENTILS	<p>Programme d'activités 2026. La compagnie des Gentils, créée en 2008 par des élèves du Conservatoire de Grenoble, défend un théâtre festif, populaire et poétique, à partir d'un travail toujours pensé collectivement et dont le processus est ponctué de rencontres avec les publics. Elle travaille souvent dans une esthétique foisonnante faite « de bric et de broc » avec la réutilisation de matières et d'objets ; et dans ses créations interactives, elle invite le public à participer (à chanter, danser...). La compagnie était artiste associée au TMG de septembre 2022 à août 2025. L'année 2026 sera consacrée à un travail autour de l'axe « être d'ici, être d'ailleurs, interroger l'altérité ».</p> <p>Création et diffusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Le Contre-chant des Sirènes</i> : création d'une forme pour l'extérieur de ce spectacle sortie de création en novembre 2025 (TMG - Théâtre 145) et 7 dates confirmées en plus de la sortie de création de novembre au Théâtre 145 (Le Diapason à Saint-Marcellin, L'amphi à Pont de Claix, l'Espace Aragon à Villard-Bonnot, L'Equinoxe à La-Tour-du-Pin, Animatis à Issoire, Espace Paul Jargot à Crolles, le Prisme à Seyssins) ; - <i>Le Bal à facettes</i> : adaptation de la création en un format qui puisse être autonome. Résidence du 9 au 11 mars 2026 au Diapason à Saint-Marcellin et du 16 au 24 mars 2026 au TMG-Théâtre de Poche ; - <i>La Cage aux oiseaux</i> - déambulation théâtrale et musicale participative. - <i>Show muse go on</i> : 5 dates confirmées - <i>Les Envers Du Décor</i> : 2 dates (théâtre de Vienne et théâtre de Montéli-mar) - <i>Le bal à facette</i> : Théâtre du Parc à Andrézieux-Bouthéon en octobre, 10 jours de la Culture, Diapason à St-Marcellin - <i>Le Chantoir public</i> : La médiathèque de Vinay, l'Espace Aragon de Villard-Bonnot, la ville de Villeurbanne, le CHU de Grenoble, La Mure Cinéma Théâtre, la ville de Saint-Hilaire de Brens. <p>Actions culturelles et présence sur le territoire : En 2026, la compagnie participera à nouveau au projet THEA (porté par l'OCCE, l'Éducation Nationale, le festival Texte en l'air et le Diapason à Saint-Marcellin) avec l'intervention de comédiennes dans des écoles rurales de l'Académie de Grenoble. Elle poursuivra également les actions engagées en partenariat avec des établissements scolaires, des établissements médico-sociaux (CHU de Grenoble, EHPAD de Bourg d'Oisans) des MDH et des salles de spectacle. Hors de Grenoble, la compagnie a remporté un appel à projets sur le territoire du quartier Lénine à Vénissieux (177h d'interventions et 2 représentations). Partenaires : bailleur social Alliade Habitat, la ville de Vénissieux, le délégué de la Préfète, la métropole de Lyon et la DRAC AURA.</p>	Subvention : 7 500 € (dispositif 1B)				10 000 €	Subvention : 7 500 € (dispositif 1B)	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
4	THÉÂTRE	LA COMPAGNIE DU DERNIER ÉTAGE	<p>Programme d'activités 2026 « Le théâtre et l'écriture pour faire lien et penser des problématiques intimes et sociétales ».</p> <p>La Compagnie du Dernier étage est une compagnie de théâtre documenté co-dirigée par Louise Bataillon, metteuse en scène et autrice, et par Ariane Salignat, comédienne. Elles travaillent autour de thématiques sociales, politiques et intimes et créent des formes artistiques en complicité directe avec les personnes concernées, pour porter leurs ressentis et vécus à la scène et ainsi raconter la part d'universel dans l'intime. Elles tissent de nombreux partenariats avec des structures sociales, sanitaires, culturelles ou éducatives où elles rencontrent des publics les plus divers possibles, de l'enfance au troisième âge. Elles y mènent des recueils de témoignages sous la forme de jeux théâtraux, d'entretiens oraux ou d'ateliers d'écriture sont la matière sert de base aux créations théâtrales. La compagnie a un bureau au Grand Collectif depuis septembre 2024.</p> <p>En 2026, la compagnie portera différents projets dans cette lignée et dans la continuité des activités réalisées en 2025.</p> <p>Projets : « Et surtout la santé » en partenariat avec la Faculté de Médecine de l'UGA ; « Passe ta thèse d'abord » avec le Collège Doctoral de l'UGA ; « Mises en voix poétiques au SARIL » avec l'Office des transports Poétik pour proposer un travail de mise en voix des textes poétiques écrits par le groupe. Une restitution sous forme de lecture publique a lieu pour clôturer chaque édition ; « Les Femmes Trucs » : cycle d'ateliers d'écriture mensuels en non-mixité avec le groupe des Femmes Trucs. ; une 5ème édition de « Écrire, dire et illustrer le théâtre à l'école » à l'école Léon Jouhaux du quartier de l'Abbaye ; « Un village de toile » avec l'Ehpad du Bois d'Artas ; « Dégenrons nous » au lycée Argouges : ateliers de théâtre participatif et d'échange de vécus autour des questions de genre et de sexisme ; représentations et ateliers autour de "Homo Patriarcalus Dominatoris" dans plusieurs collèges et lycées grenoblois (prises de contacts en cours) : spectacle pour faire réfléchir aux différentes formes que peut prendre le sexisme ; le spectacle est suivi d'une demi-journée d'ateliers théâtraux en petits groupes.</p>	Subvention : 3 000 € (dont 1 500 € éduc pop)				4 000 €	Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis comité d'avis
4	MUSIQUES	LA FORGE COMPOSITEURS IMPROVISATEURS	<p>Programme d'activités 2026. Activités du collectif de musicien-nes Jazz improvisateurs sous la direction artistique de François Raulin (piano), Pascal Berne (contrebasse) et Michel Mandel (clarinettes) tous trois, compositeurs, improvisateurs et interprètes. Après l'arrivée du guitariste Richard Bonnet en 2022, La Forge s'est agrandi à nouveau en 2023 de 2 directeurs artistiques associés. Jessica Martin Maresco, vocaliste multiscène et Samuel Ber, batteur, compositeur et improvisateur. Projet artistique fondé sur la recherche musicale, la création de nouveaux répertoires, la transmission et l'édition d'un Label. Avec l'intégration de nouveaux artistes dans le collectif, création d'un nouvel ensemble « le CLOU » qui porte les partis pris du collectif. Orchestre école Micromégas : depuis plus de 28 ans, l'orchestre Micromégas invite tous les amateur-rices qui le souhaitent à le rejoindre pour un travail hebdomadaire sur l'improvisation et toutes sortes de thèmes remaniés ou originaux (allant des bourrées auvergnates revisitées à Charles Mingus aux musiques cuivrées d'Afrique du Sud). Réunit des musicien-nes amateur-rices et pré-professionnel-les (25 personnes). Le projet orchestre MICROMEGAS a pour objet la pratique et la création de répertoire et l'échange musical, mais aussi une mission d'accompagnement sur la voie professionnelle, de transmission et de pédagogie. Tarifcation : 30€/an (adhésion à l'association). Calendrier : Environ 25 répétitions/an dans les locaux de Solexine. Concerts : avril 2026 : Solexine - Grenoble ; mai 2026 : La Vence Scène - Saint-Égrève et Festival Jazz à Barraux ; Juin 2026 : Château de Caramagne - Chambéry et Musée Dauphinois (En cours de négociation) ; Le Minimistan - Grenoble (En cours de négociation). Micromégas prépare dès 2026 ses 30 ans d'anniversaire 2027 avec le trio RBnB (Majid Bekkas, Emile Biayenda) et les tambours de Brazza. Diffusion : 33 concerts dont 1 au Musée de Grenoble, le 26/01 AU COEUR DE L'HIVER concert dessiné, avec Jean-Marc Rochette (dessin) ; TERRES FROIDES : 20 mars 26 au Voiron Jazz Festival ; plusieurs reprises dans le circuit culturel du réseau du pays voironnais ; <i>Stairs & shells</i> : quartet international fusionnant 4 voix compositionnelles distinctes dont Samuel Ber (concerts en cours de négociations au Petit Faucheux (Tours), à Jazz Middelheim Festival (Anvers, Belgique) // <i>Sur écoute</i> de Gregory Sallet (co-directeur artistique de la Forge). Création : En 2025/2026, nouvelles créations : Fallopia, Fable sonore à l'adresse des sourds, malentendants et entendants de Jessica Martin Maresco ; SCAPHANDRE PARTY, performance multidisciplinaire improvisée. Actions culturelles : A Grenoble, en discussion : Projet improvisations de musiciens devant des œuvres et un concert programmatique piloté par François Raulin et Michel Mandel. <i>Le Musée de Grenoble ne peut pas répondre favorablement à la sollicitation du collectif mais programmerait peut-être un duo en 2026 (à confirmer)</i>. En dehors de Grenoble : Zappa symphonic, commande du conservatoire de musique de Clermont Ferrand à Pascal Bern autour de la musique de Frank Zappa avec 60 musicien-nes du cycle 3. Le bal de Gégé Grande fresque participative à Montbrison, La compagnie de théâtre Le Béotien, en charge de la création artistique sous la direction du metteur en scène Alexis Jebeile, confiera toute la partie musicale au trio Chien Lune.</p>	Subvention : 8 000 €				11 000 €	Subvention : 8 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis comité d'avis
1B	DANSE	LA GUETTEUSE	<p>Création <i>Compost Ultra</i> : pièce en duo avec la danseuse Louna Delbouys-Roy qui interroge la place de l'humain à l'heure du transhumanisme et des corps industrialisés. 7 semaines de résidence dont une au TMG. Partenaires : TMG, Grand Angle de Voiron Théâtre de Givors, Auditorium de Seynod, théâtre d'Auriollac, CCN de Rilleux la Pape</p> <p>Diffusion <i>Tempest</i> - création 2025 : une trentaine de représentations prévues dont plusieurs à Grenoble (Festiv'arts...) <i>Même pas Mâle</i>, création 2024 : 6 représentations en région et dans le Jura. <i>Rouge Carmin</i> : 6 représentations au niveau national. <i>Louve</i> : 1 représentation au Musée de Grenoble en septembre 2026.</p> <p>Actions culturelles - Escape game sur la thématique des stéréotypes de genre (projet de médiation <i>Même pas mâle</i>) : interventions dans 3 collèges du département. - La tente rouge (médiation de <i>Rouge Carmin</i>) : intervention à la MJC de Villeurbanne</p> <p>Autres actions de transmission Ateliers de danse en direction des professionnel-le-s et d'amateur-ice-s adultes au Pacifique, à la Baj'art et à l'Université Grenoble Alpes.</p>	Subvention : 5 000 €				6 500 €	- Subvention : 5 000 € - Locaux : 706,62 € Occupation Maison des artistes	F

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le



ID : 038-213801855-20260202-D20260202_89-DE

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	demandés projet DAC 2026	subvention DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
2A	ARTS VISUELS	LANGUILLE	<p>Programme d'activités 2026. Fondé en 2022 conjointement par Quentin Touya, président de l'association, architecte diplômé à Lausanne et diplômé d'un Master en Arts à Bologne et par Simon Cristiano, architecte diplômé à Lausanne, tous deux s'étant rencontrés durant leurs études. Languille est un lieu de création et d'exposition d'art contemporain à but non-lucratif au sein de la Bifurk. Objet : promouvoir l'art contemporain sous toutes ses formes, pluralité disciplinaire et diversité des médiums d'expression comme autant d'espaces d'échanges et d'émotions possibles. Depuis les travaux fait durant l'année 2024, l'association dispose d'un atelier de sérigraphie dans le bâtiment de l'Annexe à la Bifurk. Languille partage ces espaces avec l'association Point barre Photo, également membre du Collectif des Usagers de la Bifurk ; l'atelier est adjacent au laboratoire photo, et un planning de réservations permet de mettre à disposition des adhérent.e.s ces espaces de pratique. Productions envisagées : RÉSIDENCE ARTISTIQUE // LANA STEILER, durée à définir, Grenoble, France, LABORATOIRE // LA MONTAGNE INFINIE #4, 3 semaines, Site à définir, France, Exposition envisagée // MIGNON PÊCHÉ. Exposition collective, Sélection de pièces existantes autour de la thématique des cuisines Exposition envisagée // À QUELQUES ANNÉES VEILLEUSES D'ICI...Exposition collective, Sélection de pièces existantes autour de la thématique de l'enfance. Publication en cours d'édition : PUBLICATION // LA MONTAGNE INFINIE #3. Restitution de la troisième édition 2025 des recherches collectives pendant les temps de résidence et production à Besse-en-Oisans. Laboratoire // LA MONTAGNE INFINIE. 1 Résidence par année, Lieu à définir, Alpes, France. Durée de résidence : 2 semaines. Appel à projets : 3 artistes sélectionnés. Forme présentée au public : Publication + Film Documentaire + Performances + Débats. Depuis le mois de Juin 2025, l'association Languille co-organise avec la Bifurk des concerts gratuits accessibles à toutes et tous sous le parvis Est du bâtiment. Cette scène fonctionne sous la forme d'un appel à candidatures aux groupes du bassin grenoblois, et offre un terrain d'expérimentations de leurs pratiques aux artistes devant un public très large du quartier Flaubert. Enfin, Languille organise des projections / débats sur le parvis de la Bifurk.</p>	Subvention : 3 000 €	Invrst : 1 000 €			8 500 €	Subvention : 3 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	avis du comité d'avis
1C	THÉÂTRE	LE CHAT DU DÉSERT	<p>Programme d'activités 2026. Créée en 2006 à Grenoble par Grégory Faive, la compagnie Le Chat du Désert est artiste associée au TMG de septembre 2025 à juin 2028. En 2026, la compagnie continue à cheminer selon les trois axes de travail qui la structurent depuis sa création : la création, la diffusion et les actions de médiation & transmission.</p> <p>Création :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>On n'est pas assez nombreux pour jouer Shakespeare</i> : comment monter Richard III avec 3 acteur-rices, en moins de deux heures, alors que le texte se joue en 4h et compte 64 personnages ? Texte et mise en scène Grégory Faive avec la collaboration d'Anne Castillo ; interprétation Bénédicte Lesenne, Kevin Sinesi et Gregory Faive ; scénographie Rachel Testard. Sortie de création en janvier 2026 au Théâtre 145, en co-accueil avec la MC2 ; - <i>La chorale des sonneurs</i> : sortie de création le 06 juin 2026, TMG 145. Coproduction TMG. <p>Diffusion : Plusieurs spectacles de la compagnie continueront à tourner en 2026 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Si vous voulez bien passer à table ?</i> : octobre 2025 au TMG Grand théâtre (2 dates), théâtre Le Manège (Vienne) en mars 2026 (1 date) ; - <i>Le discours</i> : programmation en cours ; - <i>On aurait dû laisser un mot</i> : reprise. 4 dates (Grenoble, St-Marcellin, St-Egrève, Claix) <p>Médiation et transmission : Dans le cadre de l'association avec le TMG, un projet participatif avec les habitant-es : lancement du projet pour la saison 2026-2027. Représentations prévues les 11 et 12 juin 2027 au TMG Grand Théâtre</p> <ul style="list-style-type: none"> - « La Chorale des Sonneurs » : 5 ateliers avec des amateur-trices (avril à juin 2026) - Projet « Starter » : ateliers avec un groupe d'adolescent-es en décrochage scolaire autour de <i>On n'est pas assez nombreux pour jouer Shakespeare</i>. 	Subvention : 10 000 €				10 000 €	Subvention : 10 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	demandés projet DAC 2026	subvention DAC et CVN proposés pour 2026	AVIS du comité d'avis
1A	THÉÂTRE	LE CONTRE POING	<p>Compagnie créée en 2012 par Aurélie Derbier avec l'envie de défendre un théâtre populaire, accessible à tous-tes, « résistant, en lutte », mais aussi « vecteur de joie, de plaisir et de vie ». En lien avec ces axes de création, la compagnie conduit à l'année des interventions et des ateliers dont un pour les usager-ères de l'Appart, en demande d'asile.</p> <p>Projet : Poursuite de l'atelier théâtre gratuit aux usager-ères de l'Appart (demandeur-ses d'asile et/ou en situation de prostitution). Poursuite de la diffusion des créations de la compagnie autour de la transition écologique : <i>Ça (r)ira mieux demain</i> (en salles, public adolescent et adulte) et <i>L'éveil des colibris</i> (petite forme, jeune public) et actions culturelles en lien.</p> <p>Nouvelle création en cours : <i>Les copaines d'abord</i>, une pièce de théâtre sur l'amitié, prévue au CREARC en mars 2026. Avec 5 comédiennes, écrite et mise en scène par Aurélie Derbier.</p> <p>Artistes : pour <i>Ça (r)ira mieux demain</i> : Pierre Adda, Aurélie Derbier, Gabriel Derbier, Emmanuelle Faure et Léo-Paul Martinello (jeu, danse et chant) ; pour <i>L'éveil des colibris</i> : Aurélie Derbier (texte, mise en scène et jeu), Gabriel Derbier (jeu) et Patrick Zambon (aide à la mise en scène, musique et jeu).</p> <p>Diffusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Les copaines d'abord</i> : 27, 28, 29 mars 2026 au Petit Théâtre du CREARC - <i>L'éveil des colibris</i> : démarchage de festivals et d'écoles pour 2026. 	Subvention : 1 500 €				1 500 €	<ul style="list-style-type: none"> - Subvention : 1 500 € - Locaux : 706,62 € Occupation Maison des artistes 	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
1B	THÉÂTRE	LE GRAND MANITOU INFINI DEHORS	<p>Programme d'activités 2026 – création Fondre</p> <p>Infini Dehors est une compagnie créée en 2007 à Grenoble par Natacha Dubois, ancienne élève du Conservatoire de Grenoble. La production de la compagnie est portée par Le Grand Manitou depuis 2019.</p> <p>Le travail théâtral de la compagnie est pluridisciplinaire et mêle danse, vidéo, musique et marionnettes, et s'adresse au jeune public. Toutes les créations sont accompagnées d'actions de médiation (notamment sous forme de projets participatifs au sein d'établissements scolaires). En 2026, la compagnie aura le soutien du Groupe des 20.</p> <p>La compagnie poursuit son travail de création au plus près du public autour de trois axes :</p> <p>Création</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Fondre</i> : spectacle marionnettique, musical et tout terrain, dont la création a commencé en 2025. <p>Sortie de création prévue en février 2026, à l'Espace 600. Le spectacle est coproduit par l'Espace 600 (38), le TMG (38), Le Ciel (69), le Théâtre des Collines (74), le Théâtre du Vellein (38), le Train Théâtre (26), le Diapason (38). En « complicité » avec Troisième Bureau : le texte de Guillaume Poix est issu d'une commande d'écriture de Troisième Bureau dans le cadre du Festival Regards Croisés.</p> <p>Diffusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Fondre</i> : 14 représentations prévues, dont 5 à l'Espace 600. Plusieurs théâtres ont fait un pré-achat du spectacle pour la saison 2026-2027, souvent pour au moins 3 représentations scolaires. - <i>Nanoulak</i> : une quinzaine de représentations prévues pour la saison 2025-2026 (octobre 2025 à mars 2026), en Isère, dans le Rhône, en Savoie et Haute-Savoie. <p>Action culturelle</p> <p>Environ 40h de médiation sont prévues dans chacun des trois théâtres qui accueillent <i>Fondre</i> : Espace 600, Le Ciel, Le Diapason (environ 120h au total, de février à avril 2026).</p> <p>Compagnie dirigée par Natacha Dubois.</p>	Subvention : 4 000 €		Subvention : 6 000 € AAP Place aux enfants		7 500 €	Subvention : 4 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	comité d'avis
1C	MUSIQUES	LE GRILLE PAIN	<p>Programme d'activités 2026. Le Grille-Pain est créé en mars 2017 avec pour objet de porter les projets de chanson contemporaine écrits, imaginés et interprétés par Xavier Machault. La structure a été pensée de manière à permettre d'articuler la création artistique avec l'action culturelle et défend des écritures textuelles et musicales poétiques et sensibles qui cherchent en permanence un écho avec le monde et son évolution. Depuis une quinzaine d'années, Xavier Machault multiplie les collaborations artistiques, en tant que chanteur ou auteur, avec des compositeurs et des instrumentistes venus des musiques improvisées, du jazz et/ou du rock et est largement présent sur le territoire en terme de transmission. Artiste conventionné DRAC-Ville 3 ans 2025-2026-2027. Il est artiste associé à la Scène Nationale de Bourg-en-Bresse pour la saison 2025/2026, ainsi qu'au Théâtre de Villefranche sur les saisons 2025/2026 et 2026/2027. Création : - POLITIQUE DE LA BEAUTÉ : début 2026, dans le cadre de son association avec le Théâtre de Villefranche, Xavier Machault invite Valentin Ceccaldi pour créer une lecture-concert mise en lecture par Émilie Le Roux (les veilleurs [compagnie théâtrale]) sur l'œuvre de Jean-Pierre Siméon. Mini tournée de 4 représentations ; - POÉSIE COUCHÉE - Opus 2 : mai 2026 création. performance immersive jouée sous casque pour 50 spectateurs.rice.s sur chaises longues, transats et coussins. Répertoire contemporain et mise en lumière d'auteur.rices engagé-es qui bousculent les codes du genre. Collaboration avec une nouvelle musicienne, Mélanie Loisel (contrebassiste). 3 semaines de créations et première au Théâtre des Halles (Avignon). 3 coproducteurs : Scène Nationale de Bourg-en-Bresse, Machinerie à Vénissieux et Théâtre des Halles à Avignon. Sera présenté au festival d'Avignon en juillet 2026 ; - PELOUSE : En 2026 se réinvente en DUO avec une formation plus acoustique et minimaliste, centrée sur les textes de Xavier Machault et la basse de Martin Debischop, pensé pour lieux non dédiés. Pour les 10 ans du groupe création de PELOUSE EXTENDED, un grand orchestre de huit musicien-nes, sur des arrangements de Roberto Negro. Début mars 2026 puis 1ères représentations janvier 2027 ; - Début de travail sur adaptation de l'œuvre du romancier Richard BRAUTIGAN, dans une forme hybride de concert-récit avec la chanteuse-comédienne Léopoldine HH et le guitariste Mocke. Résidences sur 2026-2027 et création en 2027. Diffusion : - Poésie couchée Opus 1 : 22 représentations confirmées pour l'année 2026 + d'autres en cours ; - Only You, jukebox de chansons d'amour chantées par un chanteur pour un spectateur pour sa 7^e saison de diffusion. La tournée continuera dans les réseaux arts de rue et festivals de musique avec une estimation d'une quinzaine de jours de jeu par saison estivale ; - Pelouse : Découdre - tournée jusqu'à l'été 2026, 8 dates confirmées notamment en première partie d'Arthur H à la Scène Nationale de Bourg en Bresse et de Bertrand Belin à Paul B Massy. Pelouse Duo : mini tournée grenobloise envisagée : Coq Tail, le Biyouak Café, le Café Vélo et la Pirogue. 5 dates confirmées hors Grenoble. Actions culturelles : - participation à Noël à domicile : visite de personnes âgées, repérées par le CCAS pour leur chanter leur chanson préférée ; - nouveau projet en 26 : Chœur des Chansons Lointaines qui réunira des habitant-es de langues natales très diverses à partager des chansons qui leur sont chères dans leur langue, en partenariat avec la Maison des Habitants Grenoble Centre-Ville et le Théâtre de Sainte Marie d'En Bas. Un stage intensif d'une semaine de création, suivi d'une ou deux représentations auront lieu à l'automne 2026 ; + nombreuses actions culturelles spécifiques en lien avec les lieux auxquels Xavier Machault est associé. Le Grand rendez-vous du 10 : Programmation éclectique autour de la chanson, mêlant têtes d'affiches et découvertes. Il associe habitant.e.s et commerçant.e.s du quartier autour d'un projet fédérateur gratuit et ouvert à tous.tes. Évolution de la forme du festival en proposant une troisième soirée, en ouverture du festival, pour la représentation de la chorale intergénérationnelle de quartier. En 26 abandon de la chorale du Grand Rendez-Vous du 10 : malgré le soutien de la ville l'association n'a pas réussi à obtenir des financements suffisants. Ce projet d'action culturelle de grande envergure, couplé avec le festival font peser une tension trop forte sur le budget de notre structure (plus de 10000€ de déficit sur l'ensemble de ces deux projets). Projet remplacé par le Choeur des chansons lointaines.</p>	Subvention : 10 000 €				10 000 €	- Subvention : 10 000 € - Locaux : 706,62 € Occupation Maison des artistes	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
3	MUSIQUES	LE RHUME DU SON	<p>Festival Écoute(s) #5 – octobre 2026. Biennale autour du son dans toutes ses déclinaisons dont la première édition était en 2018. L'évènement est porté par des artistes, des amateurs, des journalistes et des néophytes. Le Festival Écoute(s) a pour objet la promotion et la diffusion de créations sonores et de pratiques radiophoniques riches et inventives, elles sont un médium favorisant l'expression artistique, le lien social et le faire-ensemble, ainsi que le développement de l'esprit critique. À travers des propositions artistiques et culturelles variées autour de la radio et des écritures du son, le festival Écoute(s) créé des espaces et des expériences partagées pour donner à entendre et mettre en débat, des paroles, des sons, des territoires ou encore des époques, miroirs du réel et de nos imaginaires. Il s'articule autour de propositions de différents types : séance d'écoutes intimes ou collectives, ateliers de pratique radiophoniques ouverts à toutes et tous, balades sonores, émission en public, performances live, conférences et master-classes, jeux sonores et programmation jeune public. En 2026, le festival s'installe de nouveau au sein du quartier Mistral (parc des champs Élysées, Prunier Sauvage, MDH Anatole France, Maison de l'Enfance Bachelard, association de foot, etc.). Calendrier : En amont du festival : En amont du festival, plusieurs actions seront proposées dans différents lieux du quartier Mistral/ Eaux-Clares : Maison de l'Enfance Bachelard, Maison des habitants, bibliothèque, club de Foot de Mistral : travail avec les structures socio-culturelles du quartier ; 1 projet d'action culturelle en école primaire est proposé dans le cadre de l'appel Places aux Enfants. Pendant le festival (en cours de construction) : - 4 Écoutes sonores proposées par le comité d'Écoute (ouvert à tout public) à partir des sons issus de l'appel à son ; - 4 Conférence & Écoutes : accueil d'un.e invité.e ou d'un collectif pour échanger sur sa pratique avec écoutes à l'appui ; - 4 Ateliers de pratiques sonores pour adultes & enfants : Atelier chimère sonore porté par le collectif Écoute(s) ; 3 autres ateliers à déterminer : atelier bruitage, création sonore ; 2 session de jeux sonores pour petits et grands : Maison des Jeux de Grenoble & Collectif ; Jeux Sonores ; - 2 propositions portées en direct par le Collectif Écoute(s) : 1 performance/ création sonore fabriquée par le collectif Écoute(s) ; 1 plateau radio en public animé par le collectif Écoute(s) ; - 5 installations/ spectacles sonores en extérieurs : Caravane de Quiz Radio : écoutes sonores et DJ Vinyles ; Caravane des Sonorités : atelier/création collective ; Collectif Ici-Même - déambulation- performance sonore ; Micro Compagnie, <i>Il y a des choses que j'aurais aimé te dire</i>, spectacle sonore et mas ; chinois (en extérieur ou sous chapiteau) – Grenoble/Arles ; Compagnie Abernuncio – <i>Vox Populi, instantanés de vie en phonomatton</i> : forme hybride participative et sonore entre extérieur et caravane – Dijon ; - 6 installations / spectacles radiophoniques en intérieur : Compagnie Viktor French, <i>Radio Michel</i>, spectacle radiophonique et marionnette ; Myriam Prevost, Judith Bordas, Aëla Gouvernec et Marie Menechi, <i>LA FABRIQUE DU SILENCE</i>, Lecture sonore et musicale ; Clara Lacombe, <i>À Contrechamps, Et que tout se passe bien</i>, documentaire performance sonore live ; Mako Conin, <i>Vivante</i>, performance ; Julien Lewkowicz, <i>Ce soir j'ai la fièvre et toi tu meurs de froid</i>, théâtre radiophonique ; Compagnie Les Belles Oreilles, Dolores Wilson, spectacle sonore et bruitage live – enfant ; La Volubile, <i>Déboire</i>, Duo burlesque pour un clown de théâtre et un bruiteur (dès 3 ans) ; - 2 Séances scolaires – en partenariat avec le Prunier Sauvage en amont de l'ouverture publique du festival (jeudi 15 octobre / vendredi 16 octobre journée) - Le Petit Frankenstein de la Cie Intermezzo : une fiction sonore et musicale sous casque. Politique tarifaire : Prix libre, prix au choix 7-10-12 euros à la demi journée, gratuité</p>					5 000 €	Subvention : 4 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire	Montants	Montants	Avis
							nature (CVN) déjà accordée pour 2026	projet DAC 2026	DAC et CVN proposés pour 2026	comité d'avis
1B	THÉÂTRE	LES 7 SŒURS	<p>Programme d'activités 2026 : soutien au développement, et à la création de Beau comme un camion. La compagnie Les 7 sœurs, créée à Lyon et implantée en Auvergne-Rhône-Alpes, porte les projets des deux artistes Catherine Hargreaves (metteuse en scène, comédienne et traductrice) et Adèle Gascuel (autrice, metteuse en scène et comédienne). La compagnie Les 7 sœurs travaille principalement sur les récits intimes, permettant de questionner la pluralité des réalités sociales, la marginalité et le rapport à la norme. Mêlant récits de vie intimes et humour, leurs créations visent à explorer différents rapports au public. Le siège social de la compagnie est à Grenoble depuis 2024 et elle sollicite une demande de soutien aux équipes artistiques auprès de la Ville de Grenoble pour la troisième année. Artiste associée à la MC2 depuis 2023-2024, elle poursuit ses projets de création, de diffusion et d'actions culturelles en 2026.</p> <p>Création et diffusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Beau comme un camion</i> : conception et écriture : Adèle Gascuel ; regard extérieur : Catherine Hargreaves ; jeu : Adèle Gascuel et Pierre Germain ; dramaturgie : Elsa Pivo. Coproduction : MC2-Grenoble, Espace Paul Jargot à Crolles, Théâtre Nouvelle Génération (TNG) et Théâtre du Point du Jour à Lyon. > Création janvier 2026 (forme en décentralisation). Du 27 janvier au 8 février : tournée décentralisée de la MC2 (10 dates) ; > 26 et 27 février Espace Paul Jargot, Crolles, tournée décentralisée (2 dates) ; > 2 au 5 mars, Théâtre du Point du Jour, Lyon, dates Nomades (5 dates) - <i>24 Place Beaumarchais, 38130 Echirolles</i> : pièce écrite par Adèle Gascuel sur une idée de Brahim Koutari, mise en scène Catherine Hargreaves, interprétation Brahim Koutari. Création en octobre 2025 à la MC2. > 20 dates sur la saison 2025-2026, dont 7 à la MC2: (7 au 17 oct. 2025) - lancement du projet de création <i>The New Government</i> (création 27/28). Projet en lien avec la Corée / plateau avec des personnes en situation de handicap <p>Action culturelle. Depuis sa création, la compagnie organise également régulièrement des temps de transmission sous plusieurs formes, auprès de jeunes professionnels ou d'amateurs. Autour du spectacle <i>Back to Reality</i> (2024) : 2 stages à la MC93 en décembre 2025 et mars 2026 (3 à 5 jours). Stages dirigés avec des comédiens de Catalyse à destination de jeunes adultes en voie de professionnalisation. Stage d'écriture au Conservatoire de Grenoble. Actions pédagogiques (cie Catalyse, ENSATT...). Ateliers autour du spectacle <i>Beau comme un camion</i> : ENSATT + Université : 6h / Ateliers avec des lycéens (Théâtre Point du Jour et La Martinière, Lyon) : 6h.</p>	Subvention : 1 500 € (dispositif 1A)				4 500 €	Subvention : 1 500 € (dispositif 1A)	F

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026



Publié le
ID : 038-213801855-20260202-D20260202_89-DE

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
1A	THÉÂTRE	LES BELLES OREILLES	<p>La compagnie Les Belles Oreilles dépose un projet de « Radio Comptines » en 2026. Spécialisée dans le théâtre musical à destination du jeune public, la compagnie existe depuis 2016, créée par Delphine Prat. Le projet « Radio comptines » est le versant EAC et médiation du spectacle <i>Une poule sur la lune</i> créée en février 2025. Impliquée dans le Grand Collectif, la compagnie Les Belles Oreilles s'associe avec le Grand Collectif pour un projet d'EAC dans une UP2A (élèves allophones) du Collège Vercors (Grenoble).</p> <p>Artistes : Delphine Prat et Rémi Petitprez</p>	Subvention : 1 500 €				1 500 €	Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	avis du comité d'avis
2B	THÉÂTRE	LES COMPAGNIES RÉUNIES	<p>Programme d'activités 2026. « Les Compagnies Réunies » est une association créée en 1993 par cinq artistes ayant chacun-e une compagnie, avec pour objet le fonctionnement du Théâtre des Peupliers et l'accueil de compagnies en résidence de création. Aujourd'hui, sept compagnies sont résidentes permanentes et disposent d'espaces de bureaux : Les Zinzins (théâtre et musique), Compagnie Kalem (théâtre), les Harmoniques du Néon (musique et installations artistiques dans l'espace public), les 7 familles (théâtre, lecture et musique), Athéca (théâtre en milieu rural), Black dogg production (théâtre) et l'Atelier des Mille lieues (arts gravés et imprimés). Chaque compagnie participe aux frais de fonctionnement de l'association et l'association ne possède pas de salarié-es. Les compagnies résidentes mutualisent le matériel de bureau et, en 2026, se rencontreront plus régulièrement pour échanger sur leurs actualités artistiques afin de favoriser le partage d'expériences et d'opportunités. Ces compagnies gèrent la mutualisation des lieux (plateau de répétition, espace de convivialité et de réunion) avec les compagnies professionnelles et/ou émergentes du spectacle vivant qui en font la demande. Chaque année une vingtaine d'autres compagnies sont accueillies et le théâtre est occupé plus de 250 jours par an. Une permanence est tenue toutes les semaines par un-e bénévole pour gérer le planning, donner des renseignements et établir les conventions de mise à disposition de la salle de répétition (qui précisent la durée et les horaires de la résidence, ainsi que la participation aux frais par jour). Depuis 2024, les compagnies accueillies ont la possibilité de faire des sorties de résidence devant des personnes invitées dont des programmateur-rices et co-producteur-rices. Le projet se développe en 2026 avec la volonté de consolider une vision à long terme et de faciliter l'accès aux espaces de création, avec des conditions attractives. Volonté des Compagnies Réunies d'atteindre les 300 jours d'occupation du Théâtre des Peupliers, de développer des sorties de résidences auprès des professionnel-les. En 2026, les Compagnies Réunies souhaitent développer le parc technique du théâtre (réparation et achat) afin de mutualiser le matériel technique, en plus de poursuivre l'aménagement du foyer, débuté fin 2025.</p>	<p>- Subvention : 4000 €</p> <p>- Locaux : 50 026 €</p>				5 000 €	<p>- Subvention : 4 000 €</p> <p>- Locaux (prévisionnel): 50 026 €</p>	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	avis du comité d'avis
1A	ARTS EN ESPACE PUBLIC	LES COULISSES À RESSORTS	<p>Projet : L'aidant et la mère ; reprise pour 2 clowns et pour les lieux non dédiés . Elle aborde la réalité et le rôle des aidantes. La création est accompagnée d'une exposition (avec l'illustrateur Yannick Barbe) et podcasts reprenant les rencontres et cercles de paroles avec les aidantes qui ont nourri l'écriture du spectacle.</p> <p>Artistes : Stéphanie Berthet (mise en scène et comédie), et Blandine Desvignes (comédie).</p> <p>Dates et présence à Grenoble : 14 janvier à 17h30 : Fiction sonore jouée à EVE sur le campus de Saint Martin d'Hère, 20 janvier à 17h : "L'aidant de la mère" – programmation CCAS de Grenoble (lieu à venir), le 31 janvier à 14h30 : "L'aidant de la mère" à la Cité Baya (lieu pour les ainé-es et aidant-es.</p>	Subvention : 1 500 €				1 500 €	<ul style="list-style-type: none"> - Subvention : 1 500 € - Locaux : 706,62 € Occupation Maison des artistes 	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire	Publié le	Montants	Montants	Avis
							nature (CVN) déjà accordée pour 2026	ID : 038-213801855-20260202-D20260202_89-DE	projet DAC 2026	DAC et CVN proposés pour 2026	comité d'avis
1C	MUSIQUES	LES HARMONIQUES DU NÉON	<p>Programme d'activités 2026. L'association Les Harmoniques du Néon imagine et crée des formes artistiques questionnant le rapport au sonore, à la parole, au public et aux contextes dans lesquels les créations prennent naissance. Direction artistique : Anne Julie Rollet et Anne Laure Pigache. Leurs créations s'inscrivent dans le champ de la poésie sonore et de la musique électro-acoustique considérant la parole comme lieu d'interaction entre l'intime et le social. À partir de 2024 : artistes associées à L'espace Malraux à Chambéry. La compagnie est conventionnée DRAC depuis 2021. Création : CE QUI NOUS RESTE : spectacle sonore et chorégraphique autour de l'objet radio avec la chorégraphe Marie Cambois et la violoniste Carla Pallone dont la création est prévue le 5 fév 2026 au festival Souffle organisé par Ici L'onde - CNCM de Dijon en co-accueil avec le Théâtre Dijon Bourgogne, 13 jours de résidence dont 2 jours à Grenoble au Théâtre des Peupliers en janvier. AICHA ALGERIA : enquête sonore autour de la coopération franco-algérienne dont la création est prévue en décembre 2026, 10 jours de résidence dont 5 jours à Grenoble au Théâtre des Peupliers en mai 2026. ÉCHANGE MAGNÉTIQUE 4 : pièce mixte en composition collective issue d'un protocole précis d'écriture sur bande magnétique pour 6 compositeur-rices électroacoustique dont la création est prévue en 2027, 4 jours de résidence exploratoire à Grenoble au Théâtre des Peupliers à l'automne 2026. Poursuite de la commande initiée en 2025 par l'Observatoire des Politiques Culturelles à Grenoble pour la réalisation d'une série de podcast (6 épisodes de 20 minutes) sur le thème des droits culturels. Diffusion : <i>Aicha Algeria</i> : étape publique de la création en novembre 2025 au TSMB (Grenoble) puis en cours de discussion pour diffusion lors du festival Écoute(s) (autour du son) et du festival Le monde au coin de la rue (documentaire). Pour 2026 : 31 représentations du répertoire confirmées, 8 restitutions de création-in situ ou workshop (dont 6 à Grenoble avec Radio Campus, Le Collège Fantin Latour, Le Ciel, l'UGA & La MaCl) et plus de 12 diffusions de pièces sonores (dont 10 à Grenoble : 8 diffusions sur Radio Campus Grenoble et 2 diffusions dans des structures du Département de l'Isère à Grenoble). Créations in-situ et actions culturelles : - GRAFFISONOTOWN, année scolaire 2025-2026 Collège Fantin Latour : Résidence d'implantation & atelier participatif de création sonore au Collège Fantin Latour à Grenoble, en partenariat avec le laboratoire LIDILEM de l'UGA 60 h d'interventions sur 14 jours d'implantation au collège et 4 jours d'écriture & montage au Théâtre des Peupliers - calendrier en cours d'élaboration pour le printemps ; - Workshop - ESAD Grenoble-Valence, site de Grenoble (36h durant 6 jours) : thème composition sonore, permettre aux étudiant-es d'aborder le son comme un matériau de création à part entière ; - VITRINE x LE GRAND COLLECTIF, une implantation sur-mesure dans le quartier de l'Abbaye à Grenoble autour du dispositif Vitrine, 5 jours sur la saison 2026-2027 ; + d'autres projets d'ampleur dans d'autres villes (notamment Chambéry au vu de l'association à Malraux). Public bénéficiaire : La compagnie met en place des actions culturelles auprès de publics amateurs, étroitement liés au travail de création et de diffusion. Ces deux pôles se nourrissent l'un l'autre, ce sont souvent les mêmes matières artistiques qui y sont traversées mais avec des enjeux différents.</p>	Subvention : 10 000 €					13 000 €	Subvention : 10 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
1A	THÉÂTRE	LES NUAGES DE LA NUIT	<p>La compagnie a été créée en 2022 et fait du théâtre de marionnettes. Elle travaille sur le territoire avec des projets d'EAC notamment avec l'Espace 600 sur les secteurs 5 et 6 de Grenoble, mais aussi avec L'Amphi de Pont de Claix et la ville de Poisat. La compagnie fait aussi partie du collectif de marionnettiste AURA.</p> <p>Projet 2026 : création du spectacle de marionnettes <i>Et si les oiseaux avaient une nageoire ?</i></p> <p>Diffusion : joue en 2026 à la crèche-Les Loupiots (Grenoble, secteur 4), contacts avec les MDH de Grenoble, Fête des tuiles 2026.</p> <p>Artistes : Claire Marchegay (auteure, metteure en scène, comédienne, créatrice marionnettes), Milena Mogica et Susie Henocque (metteuses en scène), Pierre Schefler (auteur et musicien), Quentin Lenz (comédien), Jean Caminade (scénographe et création lumière).</p>	Subvention : 0 €				1 500 €	Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
1B	MUSIQUES	LES PRODUCTIONS DU BAZAR	<p>Programme d'activités 2026. Les Productions du bazar est une équipe artistique pluri-disciplinaire (musique, dessin, vidéo) qui mène des projets en lien avec les habitant-e-s du secteur 1 ou en fonction de ses lieux de résidences. Création :</p> <p>- <i>Voyage au coin de la rue</i> : Création 2025, ce projet explore les liens entre chanson française et musique brésilienne, marqués par un métissage d'influences africaines, européennes et amérindiennes. Équipe artistique : Christoo Duron, vidéaste, photographe et choriste ; David "Emdé" Magli, dessinateur et choriste ; Rémi Pécout, chanteur guitariste ; François Brossier, percussionniste et choriste ; Laurent Loiseau, technicien. Co-producteurs : La Belle Électrique, Le Diapason (St Marcellin). En 2026 : adaptation du spectacle – initialement conçu pour de grandes scènes a différents formats de diffusion (petite jauge et plein air) et un livre-album, récit graphique et poétique, prolongeant l'univers du spectacle. <u>Calendrier :</u></p> <p>- Résidences : Théâtre des peupliers, 5 jours en décembre 2025 ; Salle Noire 5 jours en Janvier 2026</p> <p>- Livre album : Juin juillet août - Enregistrement studio - Mixage ; de Mars à Juin - réalisation des dessins ; Octobre / novembre 2026 - Lancement du livre album .</p> <p>Actions culturelles</p> <p>- Le Week-end du Bazar : stages destinés aux amateurs désireux de découvrir ou d'approfondir une pratique artistique. Chaque week-end est dédié à une discipline différente (chant, danse, percussion...), animé par un artiste professionnel. Restitution à la fin de chaque week end (mini-concert, démonstration de danse collective, fresque ou exposition de dessins...). <u>3 stages en cours de montage</u> : 1 stage dessin (museum d'histoire naturelle / Ville de Grenoble et Ville de Sète) ; stage chant ou danse (Salle Noire à Grenoble) ; stage percussion auprès des groupes de batucada déjà constitués.</p> <p>- Projet <i>Voisins, voisines</i> : vise à tisser des liens entre les habitants en initiant des conversations authentiques et en partageant des expériences personnelles. Lancé durant l'été 2024, ce projet a déjà investi plusieurs lieux à Grenoble en 2024 – Centre Henri Tarze, la MDH Chorrier Berriat, Boutique du 134 Cours Berriat lors d'« Ouverture Exceptionnelle » et continuera à se déployer en 2026 sur le territoire en partenariat avec la MDH Chorier Berriat et la MDH Capuche avec une restitution début 2026. Diffusion :</p> <p>- <i>Voyage au coin de la rue</i> : 31/01 : Salle Noire - Grenoble ; 18/02 : Val D'isère avec action culturelle autour du dessin ; 04/03 : Chambéry - Voyage au coin de la rue sous chapiteau - festival les nuits de la roulotte / 2 séances dont une traduite pour les malentendants / un travail sera mis en place en amont + 1 date au café Biollay</p> <p>- <i>Voyage de Rézé</i> : 27/02 : Chambéry - Festival les nuits de la Roulotte ; 24/03 : Quinzaine de l'égalité - Option Voyage de Rézé en Ehpad - Les Clématys - Chambéry ; 31/03 : Option le Voyage de Rézé - 2 séances - Une scolaire et une tout public</p> <p>- Brénier Cordon dans l'Ain</p> <p>- Tournée de 10j en Arabie Saoudite : avril 26 - - Projet Jeune Public - Temps de jeu et action culturelle - mois de la francophonie - (Djeddah // Riyad / Khobar)</p>	Subvention : 3 500 €				7 000 €	Subvention : 3 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
1C	THÉÂTRE	LES VEILLEURS	<p>Programme d'activités 2026 – cycle « Ce n'est pas pour les enfants » ; Créée en 2007 par la metteuse en scène Émilie Le Roux, la compagnie choisit des textes d'auteur-rices du répertoire enfance et jeunesse pour leur capacité à faire écho à notre monde. Depuis 2015, elle développe des projets participatifs dont les petites formes permettent de croiser les écritures classiques et contemporaines, tout en s'adressant à des publics diversifiés et intergénérationnels. Le cercle des habitant-es qui participent aux actions culturelles et créations de la compagnie est devenu, en 2023, l'association La Clairière. La compagnie a une envergure nationale tout en étant ancrée sur le territoire grenoblois ; en témoigne son association de septembre 2022 à juin 2025 au Théâtre Municipal de Grenoble (TMG), à l'Empreinte-scène nationale Brive-Tulle et au Théâtre des Bergeries à Noisy-Le-Sec. La compagnie travaille par cycle thématique. En 2026, un nouveau cycle se lance (« Ce n'est pas pour les enfants », nommé de cette façon pour contre-carrer l'idée que certains sujets ne sont pas abordables avec le jeune public). Ce cycle a vocation à « questionner la faible place politique laissée aux enfants dans la société, et interroger l'essentialisation dont ils font l'objet.</p> <p>Création et diffusion : - <i>Azaline se tait</i> de Lise Martin. Co-produit par Les tréteaux de France – CDN [93], Le Ciel – Scène européenne pour l'enfance et la jeunesse [69], Le Minoterie - Scène conventionnée d'intérêt national Arts enfance jeunesse - Dijon [21]. 7 dates en janvier 2026 (Le Ciel, Théâtre des bergerie) - <i>La nuit de la jeunesse</i> : préfiguration d'un projet participatif avec des adolescent-es de Grenoble, en partenariat avec les structures locales - <i>Laughton</i> de Stéphane Jaubertie (2023) : 15 représentations de janvier à juin 2026 (Eybens, Pont de Claix, Annecy, et des scènes nationales) - <i>Dissident il va sans dire</i> de Michel Vinaver (2024) : programmation en cours, à Grenoble, dans les balcons du Dauphinée, en Ardèche - <i>Prendre Place</i> de Samuel Gallet (2025) : cycle de travail avec le public + représentations à Choisy-le-Roi.</p> <p>Action culturelle et présence à Grenoble : La compagnie poursuit ses collaborations sur le territoire grenoblois, et en 2026 cela se traduira notamment par la préfiguration de <i>La nuit de la jeunesse</i>. Chaque représentation est accompagnée par des actions culturelles en milieu scolaire et/ou de territoire. La compagnie mène également un important travail de fond avec des associations sur les territoires, comme l'association ADATE (Accompagnement et Dignité de l'Accueil pour Tous les Étrangers).</p>	Subvention : 10 000 €				15 000 €	Subvention : 10 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants demandes projet DAC 2026	Montants subvention DAC et CVN proposés pour 2026	du comité d'avis
1B	ARTS EN ESPACE PUBLIC	MAISON COURBE	<p>Création : Plusieurs résidences et expérimentations au TMG et au Coléo à Pontcharra autour des différents projets des membres du collectif : <i>Vieille Branche</i>, solo de Léo Manipoud (3 semaines de résidence au TMG), <i>Balades suspendues</i> de Kamma Rosenbeck, <i>Monde Mouvant</i> de Domitille Martin (une semaine de résidence au TMG) et <i>Extraordinaires Fissures</i> d'Inbal Ben Haim (3 semaines de résidence en partenariat également avec le centre Rocheplane).</p> <p>Diffusion : <i>Obaké</i>, création cirque, art du geste et danse qui se joue en extérieur sous forme de création In situ. 30 dates prévues dans toute la France et à l'international incluant une tournée à vélo dans la vallée du Grésivaudan et une programmation pour le festival Merci Bonsoir à Grenoble (en cours) et les journées du Patrimoine à Grenoble. Artistes associés : Léo Manipoud et Hélène Leveau. <i>Le bruit des pierres</i> : une dizaine de dates prévues dans toute la France. <i>Le Paradoxe des jumeaux</i> : programmation en cours de construction, plusieurs dates prévues à Villard Bonnot ainsi qu'une tournée en Nouvelle Calédonie. D'autres pièces des membres du collectif seront présentées au TMG, notamment Anitya - l'impermanence d'Inbal Ben Haim les 25 et 26 février 2026.</p> <p>Actions culturelles, médiation et transmission : - Cycle d'ateliers autour du spectacle <i>Le paradoxe des jumeaux</i> destinés à des publics variés (adolescents en MJC, jeunes en fragilité psychique à la Clinique du Grésivaudan, étudiants du Conservatoire de Grenoble et familles) ; - Projet en partenariat avec le TMG et le Local des femmes SDF de Grenoble : cycle d'ateliers autour de la notion de chez soi, entre nomadisme choisi et errance subie, à travers cirque, danse, musique et artisanat ; - Intervention dans des crèches par Nina Harper, ateliers autour d'<i>Extraordinaires Fissures</i> à la Clinique de Rocheplane dans le cadre de Culture et santé ; - Résidence de trois semaines dans un collège du Grésivaudan en lien avec Anitya - <i>L'impermanence</i> et des stages ; - Ateliers de transmission pour la communauté circassienne grenobloise. Enfin, avec son projet <i>Monde Mouvant</i>, Domitille Martin proposera un ; - Dispositif de médiation associant danse et arts plastiques à destination d'élèves en école d'art en lien avec la création <i>Monde mouvant</i>.</p>	Subvention : 1 500 €				7 500 €	- Subvention : 1 500 € - Locaux : 706,62 € Occupation Maison des artistes	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
1A	MUSIQUES	MAMAYA pour MARIA LUMA	<p>Projet : MARIA LUMA est une chanteuse/compositrice brésilienne et se considère une jardinière de fleurs sonores, au travers de son héritage culturel, elle sème par la musique sa contribution, au même temps qu'elle trouve sa place et qu'elle crée des racines dans ce jardin/territoire. Des couleurs sonores qui varient entre la POP et ses racines afro-brésiliennes. Après avoir proposé des concerts intimistes, des déambulations immersives et des ateliers d'éveil musical, elle approfondit aujourd'hui l'exploration du jardinage sonore, un concept qui associe création musicale et geste écologique. L'artiste travaille régulièrement avec Retour de Scène et est accompagnée par La Belle Électrique en « Basse Fréquence ». + Parcours EAC Jardin Sonore en partenariat avec la Belle Électrique avec une école et le jardin partagé à proximité de la Belle (événement Luta Delas)</p> <p>Dates : 22 janvier - Le petit Perrière ; 14 mars – Correspondance. ; 12 mai - Minimistan ; mai 26 - Festival Magic Bus</p>	Subvention : 1 500 €				1 500 €	Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
1B	ARTS EN ESPACE PUBLIC	MIX'ARTS CIE SALE GAMINE	<p>Création Nouvelle création pour l'espace public <i>Foules</i> - création printemps 2027. 4 personnes au plateau. Co-production Espace Paul Jargot. 5 semaines de résidence : Le Prunier Sauvage (Grenoble), le collège du Touvet, La Dame d'Angleterre (Brignon 30), le TMG-Théâtre de Poche (Grenoble), le Nid de Poule (Lyon).</p> <p>Diffusion 3 spectacles de la Cie Sale Gamine – <i>La chasse est ouverte</i>, <i>Levantate</i>, <i>Soulève-toi !</i>, <i>Dona</i> - sur le territoire Auvergne Rhône-Alpes, en France et à l'international. 50 dates prévisionnelles notamment : Diffusion de <i>La Chasse est Ouverte</i> au TMG - Théâtre de Poche le 20 janvier 2026 Diffusion de <i>Levantate</i>, <i>soulève-toi</i>, sur le Campus de Saint Martin d'Hères le 22 octobre 2025. Développement des tournées à mobilité douce en lien avec <i>La Poursuite</i>, <i>Armodo</i> etc.</p> <p>Actions culturelles - Développement des représentations scolaires auprès d'établissements du territoire (Lycée Vaucanson en lien avec Catherine Loehr pour l'accompagnement à la vie affective et sexuelle, Lycée Pierre Termier) et au-delà (tournée scolaire Lycées Thonon-les-Bains et Evian-les-Bains). - Action culturelle dans le cadre de la diffusion de <i>La chasse est ouverte</i> au TMG en janvier 2026 : transmission de l'Hymne des Femmes du Mouvement de Libération des Femmes. - Projet Théâtre du vécu et santé (autour des violences et harcèlement sexistes et sexuelles et des violences intra familiales) en collaboration avec la communauté professionnelle territoriale de santé sud-est grenoblois à l'automne 2026. - Résidence artistique au collège La Pierre Aiguille- Le Touvet en lien avec l'Espace Paul Jargot.</p>	Subvention : 3 500 €				6 000 €	Subvention : 3 500 €	F



Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
3	ARTS EN ESPACE PUBLIC	MIX'ARTS	<p>11ème édition du festival Merci Bonsoir ! Le festival est organisé au sein du Parc des Arts par deux structures : l'association Mix'Arts et le Prunier Sauvage / Parc des Arts en partenariat avec plusieurs structures de proximité telle que la Maison de l'Enfance Bachelard, la compagnie Tout en Vrac et plusieurs lieux de diffusion de l'agglomération (Hexagone, L'Ilyade, Les Arts du Récit...). Un village culturel et artistique s'installe dans le Parc Bachelard et propose pendant plusieurs jours des spectacles autour des arts de la rue. Depuis sa création, le festival s'est professionnalisé et est reconnu pour sa qualité de programmation, une fréquentation croissante atteignant 40 000 spectateur-riche-s en 2025. En 11 ans le festival a développé l'accompagnement de compagnies locales et un volet d'actions culturelles en lien avec les acteur-ice-s éducatif-ve-s et socioculturel-le-s du secteur 3. L'évènement mobilise 200 bénévoles et 20 salarié-e-s. Le partenariat depuis 2019 avec le Prunier Sauvage a permis d'ancrer le festival dans un territoire relativement dépourvu d'offre culturelle, de mixer les populations tant à un niveau social que générationnel. L'édition 2026 aura lieu du 16 au 19 septembre. Programmation : Forte de ce développement important, l'association entend sortir de plus en plus du parc qu'elle considère comme trop étroit au vue de la fréquentation actuelle notamment par le biais de déambulations dans les rues adjacentes et d'ouverture du festival en centre ville avec une grosse forme proposée. Elle souhaite tisser des liens avec les principales salles de l'agglomération et le collectif Xanadou en lien avec le festival d'impromptus dans les réseaux de transport en commun : BUS, Tram, Bulles. Elle continue le concept de carte blanche à une compagnie, cette année donnée au collectif Xanadou (compagnie dromoise bien connue du réseau Art de rue). Une trentaine de compagnies programmées de France et de l'international pour une quarantaine de représentations. Premiers noms : Marzouk Machine, la nouvelle création de la compagnie de danse Oxyput, le clown chilien Tuga, les circassiens des Enfants Sérieux et de Puéril Pêril ou encore les locaux de Comic's trip et Maison Courbe (en partenariat avec le TMG)... - 4 Compagnies émergentes du territoire accompagnées par le dispositif « Coup de pouce ». Ce dispositif leur permet de présenter leur création devant un public nombreux, d'avoir des retours critiques de professionnel-le-s et un accompagnement sur des aspects artistiques, administratifs, de diffusion et de communication. L'appel à candidature a été publié en décembre 2025. Actions culturelles et projet participatif : Pour l'édition 2026, l'association souhaite approfondir le volet d'actions culturelles en lien avec la programmation et les structures du quartier Mistral (mise en lien avec la MDH, Le PAGI...). Une attention toute particulière a ainsi été portée aux compagnies proposant des projets d'actions culturelles au regard des thématiques abordées et comportant une dimension participative. Ces actions sont en cours d'élaboration. Partenariats : La Maison de l'Enfance Bachelard (MEB) qui se trouve dans le Parc Bachelard et au sein du quartier Mistral qui ouvre ses locaux pour la restauration de l'équipe et des artistes ainsi que pour des résidences d'artistes en amont du festival. En échange, la MEB bénéficie de spectacles et d'actions culturelles pour ses usagers. L'Apase de St Martin d'hères avec l'accueil d'une dizaine de jeunes adultes ou mineurs en difficulté sociale afin qu'ils découvrent les métiers de la culture. Les salles de la Métropole : co-production d'un spectacle d'ouverture, création In Situ, etc.</p>	<p>- Subvention : 50 000 €</p> <p>- Frais de comm 336,39 € TTC (affichage totems Festival « Merci bonsoir »</p> <p>- Mise à disposition d'espace public 358,90 €</p> <p>- Mise à disposition de matériels pour l'organisation du festival Merci bonsoir ! 3 793,80 €</p> <p>- Màd barrières de sécurité : 1063,08 €</p>				50 000 €	Subvention : 50 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
4	MUSIQUES	MJC PARMENTIER	<p>Programme d'activités 2025. Structure historique, la Maison des Jeunes et de la Culture Parmentier est investie d'une mission d'éducation populaire. La culture est donc l'outil qui permet à la MJC de réaliser son travail socio-éducatif et d'accompagner la jeunesse. De l'éveil musical à l'autonomie, la MJC parmentier propose aux jeunes de pratiquer la musique à travers une pédagogie basée sur la pratique collective. Pôle pédagogique et éducatif de pratiques musicales de la MJC encadré par quatre artistes professionnels. Au total : 20 ateliers/semaine (un jeune peut participer à plusieurs ateliers). Entre 3 et 6 jeunes par atelier. En 2025 : 5 nouveaux ateliers permettant d'accueillir 20 nouveaux enfants et jeunes. - Éveil musical : (depuis 2023) découverte de la pratique musicale pour les enfants de 5 à 6 ans pour donner les bases rythmiques et éveiller la conscience corporelle. 2 ateliers de 45 minutes pour 5 enfants 1 fois /semaine (10 enfants en tout) ; - Ateliers découverte : de 7 à 9 ans, jeu sur piano, guitare, basse, batterie, percussions et le chant. 1H, 1/semaine, du lundi après l'école ou mercredi après-midi. Atelier pour 3 enfants ; - Ateliers découverte + : atelier de découverte de 1h15. C'est une nouveauté qui a pour objectif de suivre la capacité de la concentration des enfants entre 9 et 10 ans. ; - Ateliers collectifs : + de 9 ans, les groupes sont formés par l'équipe pédagogique du pôle. Durée 1h30 ; - Accompagnement de projets musicaux de jeunes : du jeudi au vendredi pour des groupes de jeunes de 13 à 25 ans. Travail sur la recherche de leur identité musicale. Ateliers techniques de sonorisation, scénographie et mixage. Chaque groupe a un créneau régulier hebdomadaire. Accompagnement de 3 à 6 groupes par an. Autres : - 1 atelier soudure pour apprendre aux jeunes à souder et réparer le matériel électronique de musique le 15 novembre (en lien avec le transfo) ; - 1 atelier « en coulisse » pour assister aux balances de groupes professionnels et avoir un échange avec eux (26 novembre) ; - Organisation de scènes ouvertes découvertes et de restitution des groupes de jeunes amateurs : Plein des sens (4/an, dont 2 hors les murs, valorisation ateliers de la MJC, cette année le 13 mai sur la scène de la Belle Électrique) et jeudis de Marliave (tous les jeudis de juin/juillet, programmation pro et amateurs) ; - un atelier soudure pour apprendre aux jeunes à souder et réparer le matériel électronique de musique le 15 novembre (en lien aussi avec le transfo) ; - En partenariat avec la belle électrique atelier en coulisse pour assister aux balances de groupes professionnels et avoir un échange avec eux (26 novembre). TARIFS : entre 181 à 527 euros €/an selon quotient familial. Professionnel-les intervenants : Julien Borré (Patko, Soul of Kumbah, Rooj, Mots paumés trio), Aurélien Le Bihan (Mango Gazi, Imaz'elia, Marjenko, Picky Banshees), Maria Abatantuono (Namshi, Entrezaldas Lungo Drom), Miroslav Milakovic (Stuka, Turboslav, The W Band, Sheitan 3000). Nombreux partenariats et collaborations avec des structures culturelles : Les Barbarins fourchus, la Belle Électrique, le Stud, Tchookar, la Source, le Périscope, le collège Fantin Latour, la bibliothèque Saint-Bruno, Retour de Scène, Hadra ... La MJC fait partie du réseau Tempo. <i>Par ailleurs, la MJC met à disposition son local de répétition à des groupes amateurs adultes et professionnels (occasionnellement). Ces groupes participent à la programmation des événements de la MJC.</i></p>	- Subvention : 2 000 €	- Locaux : 83 443 € (DEJ)			9 500 €	- Subvention : 2 000 € - Locaux (prévisionnel): 83 443 € (DEJ)	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
4	ARTS VISUELS	MUSI DAUPHINS MÉDIARTS	<p>Résidence artistique « couleurs et mouvements » 2026 L'association a pour objet de coordonner, soutenir et diffuser des actions artistiques et culturelles auprès du plus grand nombre. « Couleurs et mouvements » 2025 et 2026 est une invitation à se mettre en expression, se mettre en mouvement et en corps, porté par des sensations, des émotions, des expérimentations artistiques. Une résidence sous le signe du dialogue fécond, générateur d'émulation artistique entre Camille Boileau plasticienne et des danseuses Elodie Morard et Lenou Vernay pour les inviter à croiser leurs disciplines, leurs recherches, expérimenter ensemble d'une part et d'autre part partager leurs univers, leurs démarches avec des publics de différents âges. Les artistes invitées en 2026 : - Camille Boileau, plasticienne - Elodie MORARD Danseuse-danse contemporaine, Cie la Méduse</p> <p>Médiarts mettra en place des rencontres, des ateliers de pratiques artistiques, des expositions, une performance de création de 2 jours entre les artiste ouverte au public, des visites d'exposition, 1 temps de valorisation collectif. Détail des actions prévues en 2025-2026 : - Ateliers, pour 6 classes école Bajatière (150 élèves) / 30h - Ateliers pour les 7 classes de l'école maternelle Anatole France (en réflexion avec Claire Bourdeau et Sarah Lazzaroni Cité éducative) et temps fort partagé avec les parents / 30h - Ateliers et rencontres avec Camille Boileau pour des classes de l'école Daudet en co-construction avec la bibliothèque Les Munitionnettes /15h - Actions EAC hors temps scolaires/ Pratiques en amateur - Parcours Jeunes en partenariat avec la Maison de l'enfance Teisseire-Malherbe (METM) : 1 découverte de la performance de Camille et Elodie le mercredi 3 juin 2026 à l'espace d'art contemporain le VOG à Fontaine, 4 jours de stage ARTS et PAYSAGE avec 15-20p de 10-13 ans, automne 2026, à Méaudre. 3 Ateliers danse et arts plastiques avec la Cie du Mardi de la MJC Anatole France/ 10h - Parcours adultes MDH Premol, pour les adultes en ateliers ateliers sociaux linguistiques ASL, 5 Ateliers, une valorisation de fin de cycle au sein de la MDH, 1 visite de l'exposition Camille Boileau à l'université avec le groupe (20p) 15h - Parcours Grands seniors : 23 Ateliers au CGS et 1 visite d'exposition au Campus Universitaire, partenariat avec le CGS (centre de gérontologie Sud), Cycle de 10 Ateliers avec les grands seniors de EHPAD Philibert à Saint Martin d'Hères , - Restitution collective , des ateliers inspirés du travail de Camille Boileau, des amateurs de la Compagnie du mardi de la MJC Anatole France. - Performance artistique de Camille Boileau et Elodie Morard (centre d'art le VOG) juin. - Expositions Camille Boileau / Bibliothèque Universitaire de UPMF / Juin 2026, Espace Paul Jargot, Crolles - 1 temps fort de partage de fin de résidence réunissant l'ensemble des partenaires depuis 2 ans.</p>	Subvention : 9 000 €				10 000 €	Subvention : 9 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
4	ARTS VISUELS	MUSI DAUPHINS MÉDIARTS	<p>Les rapports sensibles à l'air – résidence Yves Monnier. Depuis 2024 l'association Médiarts porte administrativement le projet du plasticien Yves Monnier dont c'est la deuxième année de résidence de création et de médiation. Conformément à la convention 2025-2027 avec la Ville, Yves Monnier artiste plasticien, développe une pratique artistique ayant pour thématique les rapports sensibles à l'air dans différentes régions du monde : à Fukushima Daiichi au Japon après la catastrophe, en Louisiane aux Etats-Unis, dans le Delta du Mississippi et enfin dans les Alpes dans le bassin grenoblois. Ce projet a pour objet de permettre le partage avec les habitant-es de Grenoble de cette démarche singulière autour de leur perception sensible de l'atmosphère dans l'agglomération grenobloise. <u>Le projet</u> : Les rapports sensibles à l'air à Grenoble et dans le Monde. Une résidence de production et de médiation à rayonnement de la ville. <u>Présentation</u> : Depuis plusieurs années le travail artistique d'Yves Monnier l'a conduit à multiplier des partenariats scientifiques et artistiques à différents niveaux, à l'échelle du territoire grenoblois, de l'agglomération, mais aussi à l'international avec pour axe de recherches artistiques les rapports sensibles à l'air à Fukushima Daiichi, en Louisiane et dans le Bassin grenoblois. Yves Monnier propose aujourd'hui une lisibilité de ces années de recherche et une mise en lumière forte de l'ampleur de son travail avec des créations d'œuvres, des expositions/ événements, temps forts tous publics, des actions d'éducation artistique et culturelle. Quel rapport sensible à l'air peut-il bien exister à Grenoble même ? Résidence de création artistique : Les strates du sensibles. Période réalisation : 2024 – 2026 - Partenaires : Laboratoire PACTE, CRESSON et CNRS de Grenoble, ESAD-GV, Ecole Supérieure d'Art d'Avignon (ESAA), Grenoble Ville d'Art et d'Histoire...Etat d'avancement : Projet en recherche de financement. Les partenaires opérationnels sont acquis. Perspectives : Résidence de Création Artistique de 3 ans a Grenoble. EAC, Temps de production participatifs des 18 oeuvres. Temps forts ouverts aux publics lors des révélations des 18 pochoirs. Exposition interactive tous publics en 2026. « C'est ainsi que suite a la visite des sculptures du Parc Paul Mistral, et la présentation de l'actualité des restaurations par l'équipe sur Service Ville d'Art et d'Histoire, que l'idée d'une recherche spécifique m'est venue. En effet, ce que les restaurateurs et les restauratrices manipulent sur ces sculptures nous intéresse au plus au haut point au sein de l'équipe de STRATES. J'ai alors décidé d'en parler à mes collègues et un projet de documentaire autour de ces restaurations a émergé. En effet, les chercheurs avec qui je travaille font tous partie d'un atelier de formation a la vidéo et des financements propres leur sont alloués pour ce faire. L'idée les a donc tout de suite séduits. Pour ma part, je souhaiterais produire une série de 18 portraits sur pochoirs géants des formes que peuvent prendre les dépôts atmosphériques sur tout ou parties des productions du Symposium de 1967. Les oeuvres seraient a l'image du portrait de la Tour Perret que j'ai réalise entre 2017 et 2018. Cela donnera lieu à des ateliers de production participatifs des oeuvres avec les habitants, à des temps forts ouverts aux publics lors des révélations des pochoirs et a une exposition composée d'une installation vidéo synchronisée et performative. Cette dernière donnera à voir sur une période donnée, l'évolution en temps réel des oeuvres disséminées sur le territoire de Grenoble à l'aide d'une vidéoprojection proposée dans le hall de l'Hôtel de Ville sur tout le temps de l'exposition. » Yves Monnier</p>	Subvention : 10 000 €				10 000 €	Subvention : 10 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
3	MUSIQUES	MUSIQUES CRÉATIVES DU SUD	<p>Programme d'activités 2026. Musiques Créatives du Sud a pour objet le soutien à la carrière de l'artiste galicien-grenoblois Antonio Placer, son développement ainsi que la gestion administrative et culturelle de celle-ci. Chanteur, musicien, poète, compositeur, arrangeur, Galicien exilé en France, il fabrique une musique du monde et des chansons façonnées par les différents vents qui l'ont porté tout au long de son parcours.</p> <p>Festival Voix aux fenêtres (du 17 au 27 Septembre 2026) - Festival de voix du monde à capella, pendant les journées du patrimoine, entre Sainte Marie d'en Haut (Musée Dauphinois) et Sainte Marie d'en Bas, Saint Laurent, les cours de la rue Chenoise, les jardins de l'Évêché, la Place Edmond Arnaud, Salle Stendhal... Vingtaine de concerts prévus. <i>(Le programme du festival est en cours, pas encore défini).</i></p> <p><u>Artistes invités :</u> Sylvain GIRO Trio (France), Mohamed ALNUMA (Irak / Chant Soufi), Duo Mazhar (Jullie Lobato et Sarah Procissi/ Chants Turques, Kurdes, Arabes), Fluencia QUARTET (direction Sophie Cavez / Création Chants du Poutou-Flamenco), Dawa SULFATI « Création Polynésie » , Livia MATTOS Trio (Chant Brésilien avec Livia Mattos Chant et Accordéon, Rafael dos Santos Percussion, Jefferson Viana Tuba, Voix), La Mal Coiffée (Chants Algériens) et Abou FALL (Sénégal) / Tim O'Connor (Irlande) / Barefoot Iano (Australie) / Laurent Berger (France) / Armande Ferry Wilczek (France)</p> <p>+ « Création pour un nouveau Café des Arts » Avec Abou FALL (Sénégal) / Tim O'Connor (Irlande) / Barefoot Iano (Australie) / Laurent Berger (France) / Armande Ferry Wilczek (France) / Antonio Placer (Galice-Dauphiné).</p> <p><u>Tarifs :</u> prix libre</p> <p>Actions culturelles (dans le cadre du Festival) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 13 au 15 Mars 2026 : Silvain Giro (18 heures/ Voix traditionnel Bretonne) - 17 au 19 Avril 2026 : Sophie Cavez (18 heures/Chants du Poutou) - 22 au 24 Mai 2026 : Dawa Salfati(18 heures/ Chants Polynésiens) - 12 au 14 juin 2026 : Eveline Causse (18 heures Le Souffle dans la Voix/2) - 19 au 20 septembre 2026 : Marie Coumes (12 heures/Chants Occitans / Couleur Rouge) <p><u>Tarifs :</u> 90 € les 3 jours de stages ou gratuit pour les personnes sans ressources (RSA, chômeurs...) 15 personnes par atelier (5 personnes max sans ressources par stage)</p> <p>+ des conférences en lien avec l'UGA gérées par Catherine Hanni Directrice de recherche au CNRS</p> <p>+ 1 ou 2 masterclass de 2h durant le festival (notamment avec le Lycée Stendhal)</p>	- Subvention : 1 500 €				8 000 €	Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	avis du comité d'avis
1A	MUSIQUES	MUSIQUES SAUVAGES LES FILLES DE MENS AFLAMA	<p>Projet : AFLAMA est un trio féminin polyphonique et polyrythmique festif qui revisite joyeusement les répertoires oubliés des musiques du Dauphiné du début du 20e siècle. Composé des musiciennes Mannon Petit, Adeline Guéret et Alizée Planque, ce trio vocal mélange des percussions électroniques, des percussions traditionnelles, et des objets sonores détournés (comme des cloches de vaches du Vercors du siècle dernier). Les textes choisis mettent en avant le quotidien des femmes dauphinoises du début du 20e siècle. Mêlant langue française, patois occitan ou franco-provençal, les textes sont réinterprétés, voire librement réécrits. AFLAMA se réapproprient leur propre culture et la dépoussièrent. Cette année, élargissement du répertoire avec de nouvelles chansons qui fera passer le live de 30 minutes à 1h. 1 jour de résidence au Ciel est prévue fin janvier 2026 et deux jours de résidences aux Abattoirs en mars 2026. + des formations professionnelles à destination des membres de Aflama</p> <p>Dates : 17/01/2026 - Festival le bruit blanc (Briançon) ; 24/04/2026 - Les Abrets (Mairie) ; 28/05/2026 - Café vélo (Grenoble)</p>	Subvention : 1 500 €				1 500 €	Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis comité d'avis
3	LIVRE	OFFICE DES TRANSPORTS POETIK	<p>5^e édition du festival La Poésie est une oreille L'association Office de Tranports Poétik promeut la poésie par des événements tout au long de l'année et par l'organisation d'un festival en juin.</p> <p>La 5^e édition du festival <i>La Poésie est une oreille</i> invite en juin une quinzaine d'autrices et auteurs des écritures poétiques d'aujourd'hui pour créer des espaces temps tout en écoute, mais aussi en tension intérieure nécessaire pour faire advenir un langage singulier, loin des clichés, pour initier des rencontres et échanges qui ont du sens. Et comme la poésie accueille en son sein les échos d'autres contrées artistiques, les artistes de plusieurs disciplines (musiques électroniques, arts plastiques, graphisme) accompagneront les voix du festival.</p> <p>>> MÉDIATION CULTURELLE AUTOUR DU FESTIVAL Les partenariats construits et durables avec les acteurs du monde du livre et de lecture, mais aussi des domaines éducatif, social et médico-social. De par sa totale gratuité et le souci d'aller vers tous les publics, et plus spécifiquement vers des publics scolaires et des personnes éloignées de l'offre culturelle, le festival <i>La Poésie est une oreille</i> a placé les actions de médiation au centre de son projet, dès sa première édition. L'édition 2026 réunira une vingtaine de partenaires pour une dizaine de projets en amont et pendant la manifestation :</p> <p>librairies Les Modernes, Le Square, La Nouvelle Dérive, Au bord du jour ; bibliothèques Arlequin, Saint-Bruno, Eaux-Clares, Le Verbe Etre, Philippe-Vial ; les tiers lieux La Machinerie, La Capsule ; le café Le Coup de pouce ; les salles de spectacles La Bobine, La Bifurk, le Théâtre-Sainte-Marie d'en bas ; les lycées Argouges et Eaux-Clares...</p>	Subvention : 3 000 €				7 000 €	Subvention : 3 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis comité d'avis
4	MUSIQUES	ORCHESTRE SYMPHONIQUE UNIVERSITAIRE DE GRENOBLE (OSUG)	<p>Programme d'activités 2026. Créé en 1977 par des professeur-euses d'université et des chercheur-ses du CNRS, l'Orchestre accueille des étudiant-es et musicien-nes amateurs pour pratiquer la musique. Musique classique, opéra, musique moderne... L'orchestre travaille des programmes ambitieux et variés, pour ouvrir la musique à tous les publics. Grâce à une équipe d'encadrant-es professionnel-les, l'orchestre contribue à la formation amateur et propose des programmes de qualité. 85 musicien-nes : 46% étudiant-es, 44% actifs, 5% chômeur-ses, 5% retraité-es. 62% des membres de l'association sont Grenoblois-es. Répétitions hebdomadaires dans la salle de l'ex CDI de l'ancien Lycée Jean Jaurès. <i>2/3 moins de 30 ans.</i> Tarifs : 30€ pour les étudiant-es, 80€ pour les non étudiant-es Objectifs : Diffuser la musique classique auprès d'un public néophyte en Isère et amener les étudiant-es de la ville à pratiquer la musique en amateur, en bénéficiant d'un encadrement professionnel constitué de musicien-nes reconnu-es dans l'agglomération grenobloise, autour de programmes ambitieux, éclectiques et exigeants.</p> <p>Calendrier des concerts : - 5, 6, et 7 décembre 2025 : 3 concerts à la salle Olivier Messiaen tout début décembre, dédiés à la musique française du tournant des XIXe et XXe siècles. Le programme présentera deux œuvres emblématiques de Claude Debussy : Clair de lune et Prélude à l'après-midi d'un faune. - 27, 28, 29, 31 Mars 2026 au Summum de Grenoble : partenariat annuel avec La Fabrique Opéra, cette année, <i>Nabucco</i> de Giuseppe Verdi. - Comme tous les ans, l'Orchestre offrira une répétition publique à Grenoble ou proche périphérie pour une session du désormais célèbre "Dans la tête d'un chef d'orchestre", pour tous et toutes, où le public pourra découvrir le travail des musiciens et s'asseoir parmi eux. Tarifs concerts (hors Fabrique Opéra) : 22€ tarif plein ; 15 € tarif réduit étudiants chômeurs, 10€ moins de 16 ans + tarif étudiant du vendredi équivalent au tarif enfant. Professionnel-les encadrant-es : Patrick Souillot, directeur artistique et chef d'orchestre, Simona Gaidam, chef de pupitre des 1ers violons, Christine Antoine, chef de pupitre des 2nds violons, Catherine Simon puis Louise Brunel, chef de pupitre des alto Denis Jeannet, chef de pupitre des violoncelles. + des musicien-nes professionnel-les supplémentaires pour compléter l'effectif lors des concerts.</p>	- Subvention : 1 000 € - Locaux : 4818231 €				4 000 €	- Subvention : 1 000 € - Locaux (prévisionnel) : 4 818,31 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
1A	THÉÂTRE	P'TITS SOURIRES	<p>La compagnie P'tits Sourires créée en 2015 cherche à valoriser l'écriture théâtrale jeunesse et à faire découvrir la pratique du théâtre par ses spectacles mais aussi par des lectures théâtralisées et des ateliers. La compagnie est partenaire de l'association Théâtre à la Page (TAP) et fait des interventions en milieu scolaire avec l'Espace 600, et collabore avec l'Art Tendre (résidence en novembre 2025).</p> <p>Projets 2026 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Projet Théa » : avec l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'École) de l'Isère, l'Éducation Nationale et l'Espace 600 (Marcel David) - Création de <i>Maelström</i> de Fabrice Melquiot : résidence à l'Espace 600, projet Jean Racine ; liens avec les collègues - Projet théâtre avec 4 classes de l'école du Lac, avec l'Espace 600 - lecture théâtralisée en juin 2026, festival TAPageur (avec Théâtre à la Page) - en cours de réflexion : proposition de lecture théâtralisée dans les bibliothèques de Grenoble avec l'illustratrice Mailys Faraut <p>Artistes : Pauline Jabaud (metteuse en scène/comédienne), Sandra Boch (comédienne), Rezé (musicien/comédien), Alexandre Pastor (auteur).</p>	Subvention: 1 500 €				1 500 €	Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	avis du comité d'avis
4	ARTS EN ESPACE PUBLIC	PIMENT SCÈNE	<p>Programme d'activités : saison 2025 – 2026</p> <p>Piment Scène est une association de comédie musicale dirigée par des artistes professionnel-le-s et travaillant avec des enfants amateur-ice-s. Elle organise chaque année le festival « Du piment dans l'oreille » mettant en scène des jeunes (7 groupes d'enfants à partir de 4 ans) dans des créations originales, avec une grande exigence de qualité artistique du rendu. À la suite du festival, les amateur-ices volontaires (à partir de 12 ans) participent à une tournée d'été de 12 jours dans la région Auvergne Rhône-Alpes (AURA). Encadré-e-s par les professionnel-les, les jeunes organisent la tournée de A à Z (communication, recherche de partenaires, montage de la scène). Cotisations annuelles : entre 210 € et 370 € selon l'âge.</p> <p>Les tarifs peuvent être discutés selon les possibilités des familles.</p> <p>12^{ème} édition du festival Du piment dans l'oreille en juin (lieu à définir) avec la présentation des créations des 7 groupes d'enfants pendant 3 jours ;</p> <p>Projets de médiation culturelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Spectacle de musique à l'institut de rééducation du CHU Grenoble Alpes auprès de patients hospitalisés au centre de rééducation pour les fêtes de fin d'année. - Spectacle de comédie musicale à destination des élèves de l'Ecole Elisée Chatin en juin 2026 Préparation de la venue du spectacle et temps commun en fin de spectacle. - Mini-comédie musicale à destination des élèves de l'école maternelle Marceau : interventions des artistes-intervenants de l'association dans toutes les classes. L'objectif est de créer une mini-comédie musicale jouée devant un public de proches. Toutes les classes de l'école seront concernées. <p>Lorsque l'association intervient dans les lieux pour des projets de médiation, les contributions des partenaires ne couvrent pas les frais réels (ex : contribution de 300 € pour un coût réel de 600 € pour l'intervention du CHU).</p> <p>Artistes professionnelles intervenantes : Clara Lévy, Maud Desbrières, Lison Desbrières, Peggy Lagay.</p>	Subvention : 1 000 €				2 000 €	Subvention : 1 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
4	DANSE	POÉTIQUES INDUSTRIES	<p>Créations : - Résidences et répétitions pour la prochaine création <i>Modèle Parfait</i> qui rassemble une dizaine de danseur-euse-s amateur-ric-e-s à la salle Olivier Messiaen à Grenoble, à la Rampe d'Echirolles et au Grand Angle de Voiron. Création prévue pour 2027 au Grand Angle ; - Adaptation chorégraphique et théâtrale du roman "incendie des rêves" de Dominique Nouiga avec l'Ecole Nationale du Cirque Shems'y : travail avec des élèves en fin de cycle et des membres de l'équipe de la compagnie (Arash...). Création au Chapiteau Mawssin Casba des Gnawas, Salé prévue fin décembre 2026. Diffusion : - <i>Modèle Parfait</i> : répétition publique en novembre au centre médical Rocheplaine (Saint Martin d'Hères), extrait à la MJC de Rives début 2026 accompagné de l'exposition d'une trentaine de croquis du dessinateur Christian Deplante de illustrant le processus de création de la pièce ; - <i>Les Désaxés</i> : 3 représentations dans le Département (Le Pot au Noir à St Paul lès Monestier, Le Diapason à Saint Marcellin et La Mure Cinéma Théâtre) ; - <i>Nous ne sommes pas des oiseaux - Opus 1</i>, re-création 2023, 2 : tournée itinérante d'une vingtaine de dates en Trièves et Matheysine. 2 dates également au Collège Aimé Césaire à Grenoble ; - <i>Pièce à vivre</i> : 7 représentations prévues dont 4 au petit théâtre de l'Ecoutille à Grenoble. Actions Culturelles : - Résidence d'une semaine au collège Aimé Césaire à Grenoble fin novembre 2025 : ateliers, improvisations impromptues, temps forts sur les thèmes de la verticalité mais aussi de la représentation du corps ; - Création amateur-ice-s avec les lycéen-ne-s du CLEPT (jeunes en reprise de scolarité après décrochage) d'octobre 2025 à février 2026 avec restitution au théâtre Sainte Marie d'en Bas ; - Programme d'actions culturelles et EAC en milieu scolaire et EHPAD dans le Département (interventions à l'école Simone Lagrange et à l'école St Pierre du Rondeau à Grenoble, résidence au collège Mautberret à La Mure, EHPAD de Corenc, interventions pour le dispositif Danse en Isère en partenariat avec La Rampe d'Echirolles et Le Grand Angle de Voiron..). Près de 250 heures d'intervention pour un public allant de la petite section jusqu'à la terminale ; - Actions de transmission : formations de formateurs et un stage de danse pour amateur.rice.s dans le Département. Formation pour les enseignant-es impliqués dans Danse en Isère et pour les enseignant-es du collège Aimé Césaire. Coopération internationale : Intervention à l'Ecole Nationale de Cirque de Shem's à Salé au Maroc : accompagnement et mise en scène des créations des apprenti-es de l'école.</p>	<p>- Subvention : 10 000 €</p> <p>- Locaux : 3 248,41 €</p>				10 000 €	<p>- Subvention : 10 000 €</p> <p>- Locaux (prévisionnel) : 3 248 €</p>	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
1A	MUSIQUES	POINT D'ÉCOUTE	<p>Programme d'activités 2026. Faire entendre les mots, changer d'oreilles sur le bruit, immerger dans la musique : les créations de Point d'écoute, compagnie créée en 2017, font entendre un monde qui questionne, et qui transporte. Depuis 2023, Point d'écoute est en résidence longue au Grand collectif.</p> <p>Création 2026 : <i>Cosmophonie Terrestre</i> est forme hybride et immersive, à la croisée du ciné-concert et du débat philosophique, avec comme personnage principal la terre. L'orchestre se compose de cailloux, sable, formes variées sonorisées via des micros. Celui ci est accompagné par une création vidéo en direct. Les philosophes terrestres (Bruno Latour, Vinciane Despret, Pablo Servigne) sont convoqués dans cette quête de compréhension du monde. Leurs citations, tirées au hasard par le public viendront nourrir l'intelligence collective. L'objectif est de créer une citation philosophi-co-poétique en direct avec le public. Direction artistique : Géraldine Doat et Mako Conin ; Dramaturgie et écriture sonore : Myriam Prevost ; Jeu : Géraldine Doat, Delphine Prat et Pascale Guirimand (en alternance). <u>Calendrier de création :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Résidence à l'ampérage septembre 2025 - Résidences à la maison Atelier (cornillon) Novembre 2025 et avril 2026 - Résidence Musée Gassendi, Digne les bains en mars 2026 - Résidences au Grand collectif en janvier, mai 2026, septembre 2026 + sortie de résidence - Résidence à La navette de l'ACCR (26) en juin et septembre 2026 - Résidence à la médiathèque la fée verte du Grand Lemps et sortie lors de la fête de la sciences <p><u>Partenaires de la création :</u> Ampérage, Maison Atelier (S-composition-université des terrestre), Laboratoire CRATERRE de l'ENSAG et Grand collectif. <u>Diffusion :</u> sortie de résidence au Grand Collectif en septembre 2026 ; Couvent des Carmes (Royans) : octobre 2026. Actions culturelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interventions musicales à la clinique Rocheplane : de chambre en chambre, propositions sonores et graphiques s'installent pour un moment intime et éphémère, qui arrête (un peu) le temps. - Fête de la science: avec la complicité de la MDH abbaye et du Grand collectif une fête art-sciences. Installations artistiques et scientifiques sur le thème du cailloux. Cette année des séances scolaires supplémentaires seront ajoutées pour répondre à la demande. - création sonore avec une classe de seconde du Lycée Argouges - Parcours terrestres avec des classes de Primaire en partenariat avec la médiathèque du Grand Lemps <p>Diffusion : <i>La mécanique des lettres</i> : documentaire-spectacle sur la mécanisation du métier de facteur, 1 date en février à la ferme du Rousset. <i>Momo</i> : 1 date à la médiathèque de Vaulnavay le haut (date en cours)</p>	Subvention : 1 500 €				3 500 €	Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Publié le ID : 038-213801855-20260202-D20260202_89-DE	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
1A	THÉÂTRE	PRENEZ PLACE ET COMPAGNIE	<p>La compagnie a été créée il y a une trentaine d'années sous le nom Les Comédiens du possible, puis devenue L'Atelier du possible en 2006, et prend enfin le nom Prenez Place & compagnie en 2016. Sous la direction artistique de Laurence Rémy, Prenez place & compagnie propose des spectacles tout public et à destination du jeune public, et dispense des formations et ateliers ouverts aux amateurs.</p> <p>Création 2026 : la <i>Trilogie des jours heureux</i></p> <p>Diffusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Supermarket</i>, au restaurant L'Atipik (animation conte cuisine du 9 au 22 mars) - 3 jullets au 9 août : tournée d'été en cours d'élaboration de 2 spectacles : <i>Kipech</i> et <i>Tant qu'il y aura des étoiles</i> <p>Artistes : Laurence Rémy, Johann Musy, Catherine Locatelli</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Subvention: 1 500 € - Locaux : 6 269,10 € 					1 500 €	Subvention : 1 500 €	F
4	MUSIQUES	RADIO CAMPUS	<p>Le projet Bruits d'ici est un projet d'intervention artistique autour de la pratique radiophonique et de la création sonore avec les usagers du groupe d'entraide mutuel (GEM) l'heureux coin à Grenoble. Il s'agit d'imaginer et construire avec les membres du GEM une série podcast avec des formes sonores diverses et participatives pour raconter le monde autrement, de manière collective et sensible. La présence sur ce projet de le Cie point d'écoute via l'artiste sonore Mario Caroline Conin viendra compléter l'éventail de compétences de l'équipe de radio campus et permettre d'intégrer et sublimer ce travail vocal et oral en apprenant à y intégrer une dimension sensible et poétique apportée par le son et les émotions qu'ils procurent.</p> <p>Le projet débutera officiellement en mars 2026. Afin de valoriser le travail accompli toute l'année, un temps de présentation public est envisagé d'une partie du travail si les membres du GEM participants au projet se sentent en capacité de le faire, il y aura un enregistrement en public du 2ème épisode. Sinon, proposition d'une séance d'écoute des différentes créations sonores jalonnant les 2 épisodes.</p> <p>La salle envisagée pour ce temps est Le Ciel (Plege) avec laquelle Radio Campus collabore régulièrement.</p>	0 €					2 500 €	- Subvention : educ pop : 1 500 €	NC

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	du comité d'avis
1B	ARTS VISUELS	REGARDS DES LIEUX	<p>Projet artistique 2026</p> <p>Regards des lieux est créé en octobre 2010 sous une forme collective pour permettre la réalisation d'oeuvres cinématographiques et musicales au croisement du cinéma du réel et du spectacle vivant : des cinémas-concerts.</p> <p>Les créations proposées s'ancrent au coeur d'un territoire donné afin d'en révéler le réel, tant aux habitants qu'aux regards extérieurs. Regards des lieux propose des créations racontant des histoires de vies et de mémoires, des histoires ancrées dans des lieux uniques et sensibles, notamment en milieu rural. En portant une attention, un regard et un point de vue singulier sur une situation donnée, l'enjeu est de le mettre en partage et en discussion avec les publics.</p> <p>En 2026, Regards des lieux continue sur cette lancée. Les deux propositions de créations - <i>VisagesVillages</i> et <i>PaysPaysages</i> - partent d'un même répertoire musical, originaire des Alpes, plus précisément du Vercors pour décliner sous deux formes différentes : d'un côté, <i>VisagesVillages</i> proposera un concert de musique expérimentale mélangeant basse, chant et mur de son de vielle à roue et de l'autre côté <i>PaysPaysages</i> mêlera un concert de solo guitare chanté avec un diffusion diapositives brassant les lieux et les époques. Dans les deux cas, un même enjeu est née : réinterpréter les représentations montagnardes.</p> <p>Dans la continuité, l'année à venir sera à nouveau consacrée à l'ancrage local au coeur de Grenoble, notamment au sein du quartier de l'Abbaye. L'engagement de Regards des lieux auprès des publics non professionnels se concentrera sur le projet de résidence artistique au collège Vercors au printemps 2026 pour questionner les représentations de la montagne à travers le cycle de l'eau et le nécessaire renouvellement des regards posés sur elle. Ainsi, sera développé avec les habitant-es du quartier Abbaye et en partenariat avec le collège Vercors un projet de résidence artistique : les collégiens créeront ainsi une série d'objets poétiques sur le thème de l'eau. La résidence se fera en lien avec le Département de l'Isère. L'année prochaine sera aussi l'occasion de montrer des créations déjà existantes.</p> <p>Les projets 2025 2026 sont soutenus par la Région et la D.R.A.C. Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Isère, le Centre National de la Musique, la ville de Grenoble, les Communautés de Communes de l'Oisans, du Grésivaudan et Saint-Marcellin Vercors Isère.</p>	Subvention: 1 500 € (dispositif 1A)				4 500 €	Subvention : 1 500 € (dispositif 1A)	F



Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
2A	MUSIQUES	RETOUR DE SCÈNE	<p>Soutien au Festival Magic Bus, à l'accompagnement et aux actions culturelles. Retour de Scène est une association de diffusion et d'accompagnement à la création, dont le projet bénéficie d'une diversité des partenariats, des lieux et des formats d'actions autour des musiques actuelles. Diffusion : - Environ une 12aine de concerts dans l'agglomération qui privilégie la présence de plusieurs musicien-nes sur scène, en priorité des artistes locaux et/ou émergents. Tarifs moyen : 15€ ; - MagicBus : 25° édition du festival 29 et 30 mai 2026, revient avec configuration plus traditionnelle et un nouveau lieu au Palais des Sports suite au départ du site en plein air deux ans d'itinérance. Site hybride avec 1 scène principale intérieure (jauge 4000 p) et 1 scène « découverte » en plein air dédiée aux artistes émergents. 18 groupes programmés (dont têtes d'affiches et scène locale ou « découverte »). Dynamique éco-festival enclenchée depuis plusieurs années. Un format 100% gratuit en après-midi est proposé. Des actions culturelles associées (micro-live, accueil d'un groupe de jeune sur le festival, participation de bénévoles issus de structures sociales). Tarifcation : gratuit pour les moins de 12 ans, 29€ : tarif Early ; 35 € : tarif normal ; 39€ : Tarif Too Late ; 42€ sur place ; pass 2 jours 55 € (pas de tarifs minima sociaux car au vu de la jauge impossible de contrôler les justificatifs). Actions culturelles : - Micro-live : 11 « micro » concerts (duo ou trio, 45 mn) associés à un temps d'atelier et de médiation, gratuits, afin de privilégier la rencontre et la médiation avec les publics en milieu non dédié (des partenariats avec des structures socio-culturelles, Ephad, foyer de jour, bibliothèque, MJC, Maison des familles). Petites formes musicales, légères techniquement et d'esthétiques variées et co-choisies avec la structure d'accueil. Gratuit pour le public et prise en charge de la moitié des coûts par Retour de scène ; - Mur du son : action artistique en milieu carcéral (Varces). Accompagnement des artistes : - La Cuvée Grenobloise, accompagne à l'émergence et favorise la mise en réseau d'une sélection d'artistes locaux (12) repérés via un jury de professionnel-les. Parmi les artistes sélectionné-es, 8 suivent le programme d'accompagnement dans sa globalité, 4 bénéficient de relais de communication. L'accompagnement se fait via un enregistrement et des concerts et un important volet formation (administratif, artistique et technique) + mise en réseau avec les autres acteurs de diffusion et accompagnement du territoire (bilan individuels pour chaque lauréat, « forum de la musique », salons professionnels de type Grand Bureau, Inouis de Bourges, MIMA, Disk'over). Cette année 4 artistes accompagnés par RDS sollicitent le dispositif 1A (Aora Paradox, Collectif INCR, T2LS, Yoh TNT) ; - Développement des activités de formations à destination des artistes accompagnés et des bénévoles associatifs (gratuit) - ouvertes aux participant-es extérieur-es (15 à 40€ par formation)- dans le domaine de la professionnalisation dans le secteur musiques amplifiées (7 à 10 par an touchant plus de 40 personnes): techniques et structurantes (régime de l'intermittence, droits d'auteurs, production de concerts...). La DAMME. Dispositif Associatif de Mutualisation de Matériel Événementiel géré par l'association, permet de mettre à disposition des moyens nécessaires à la réalisation des projets associatifs. Né d'un contexte de raréfaction des ressources dans le milieu associatif et d'éthique écologique, il s'agit de renforcer les partenariats et les synergies entre acteurs du territoire dans une logique de mutualisation.</p>	<p>- Subvention : 31 000 €</p> <p>- Frais de comm : 336,39 €</p> <p>- Mise à disposition de matériel « Fesvival Magic Bus : 1 307,30 €</p>			<p>Subvention AAP Place(s) aux enfants : 5 022 € (CM 02 02 2026)</p>	31 000 €	Subvention : 31 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	demandes projet DAC 2026	subvention DAC et CVN proposés pour 2026	du comité d'avis
4	PATRI MOINE	SAINT ROCH ! VOUS AVEZ DIT CIMETIÈRE ?	<p>Créée en 2004 pour renforcer une politique de sauvegarde de la mémoire et du patrimoine du cimetière, l'association <i>Saint Roch ! Vous avez dit cimetière ?</i> participe à la transmission de l'histoire de Grenoble et de son héritage culturel depuis le début du XIXe siècle jusqu'à nos jours en organisant des visites de mars à novembre, des conférences et des expositions. Elle invite les promeneur-euses à la découverte de personnalités historiques grenobloises. Elle initie les curieux-ses à l'art funéraire décoratif symbolique religieux ou laïc qui orne les sépultures. Dotée d'un fonds documentaire, l'association pratique recherches et récoltes d'archives de biographies fournies par ses adhérent.es passionné.es de généalogie. Avec l'appui de la Conservation des cimetières, elle a entrepris une démarche consistant à retrouver et contacter les familles dont le monument funéraire présente un intérêt patrimonial ou historique singulier méritant d'être restauré et mis en valeur.</p> <p>Les activités payantes permettent à l'Association la réalisation d'une nouvelle documentation ainsi que le financement de la restauration du patrimoine.</p>	Subvention : 2 500 € (dont 1 000 € virements de crédits)				2 500 €	Subvention : 2 500 € (1 500 € DAC + 1 000 € Vie Associative et Citoyenne)	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Publié le ID : 038-213801855-20260202-D20260202_89-DE	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
4	DANSE	SI LA DANSE	<p>Le projet de Si La Danse Compagnie L'équipe de création de Si La Danse Cie est engagée de septembre 2024 à juin 2026. Elle est composée de 12 jeunes interprètes danseurs et danseuses. Ils et elles s'engagent aux côtés de la chorégraphe Julie Callet et de la musicienne Valérie Gourru pour la création « Je(ux) suis ». Ce spectacle explore le jeu et la construction identitaire chez l'enfant et l'adolescent à travers diverses situations ludiques. La marionnette sert de point de départ pour questionner la rencontre, le lien et l'influence des autres. Calendrier de diffusion prévisionnel 2026 : 11/01/2026 – La Coloc' – Rencontres chorégraphiques organisées par la Cie Ap'Art, L'Ilyade – Seyssinet Pariset 28/02/2026 ou 01/03/2026 – En Bord De Scène – Rencontres chorégraphiques organisées par la Cie Confidences, L'Arrosoir – Voreppe 07/03/2026 et 08/03/2026 – CREARC – Grenoble 04/04/2026 – Rencontres chorégraphiques organisées par Désoblique, Le Croiseur – Lyon Juin – participation à la journée internationale de la danse à Grenoble organisée par Colette Priou Juin 2026 – Ouvrages chorégraphiques de Si La Danse Cette saison, les danseuses et danseurs de Si La Danse Cie vont voir des spectacles dans les théâtres de l'agglomération afin d'enrichir leur culture chorégraphique et découvrir de nouveaux artistes.</p> <p>Partenariat avec RaSF (Réseau Artistique Sans Frontières) créations L'association Si La Danse renouvelle son partenariat avec RaSF Créations pour permettre à des personnes accompagnées par l'association de découvrir la danse contemporaine, leurs inscriptions étant financées par RaSF. De nombreuses structures sociales ont été sollicitées, mais l'engagement dans les ateliers reste difficile pour les publics en situation de grande précarité. Actuellement, six jeunes adultes et une adolescente participent aux cours grâce à ce dispositif. Les démarches avec de nouveaux partenaires se poursuivent pour identifier de nouvelles personnes intéressées. Un évènement commun est prévu le 19 septembre 2026 à La Belle Électrique, mêlant découverte, rencontre et restitution d'un projet de création inclusif.</p>	- Subvention : 1 000 € - Locaux : 34 239,48 €				3 000 €	- Subvention : 1 000 € - Locaux (prévisionnel) : 30 359,18	F	

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	avis du comité d'avis
3	ARTS VISUELS	SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS DE GRENOBLE (SADAG)	<p>La SADAG organise depuis sa fondation en 1832 des expositions annuelles, dans le but de valoriser les travaux des peintres et des sculpteurs aux inspirations et techniques diverses, vivants dans la région.</p> <p>Elle propose aussi des ateliers de formation (modèle vivant, pastel, aquarelle, peinture acrylique). Elle compte parmi ses membres historiques des peintres dauphinois d'une grande notoriété tels Hébert, Achard, Apvril et Fantin-Latour mais aussi d'anciens conservateurs du Musée et l'adjoint à la culture Marcel Benoît, au début du XXe siècle.</p> <p>Elle réalise son 101e salon du 2 au 13 avril 2026 au musée-bibliothèque place de Verdun.</p>	<p>- Subvention : 900 €</p> <p>- Locaux (prévisionnel) : AMP 3 000 €</p>				900 €	<p>- Subvention : 900 €</p> <p>- Locaux AMP avril : 3 000 €</p>	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	demandés projet DAC 2026	subvention DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
4	ARTS VISUELS	SOCIÉTÉ DES AMIS DU MUSÉE DE GRENOBLE	<p>Programme d'activités 2025-2026</p> <p>L'association accompagne le musée de Grenoble dans sa mission de diffusion de l'art et de connaissance des œuvres d'art. Par le don au musée d'œuvres qu'elle acquiert, l'association participe à l'enrichissement de la collection permanente.</p> <p>La société des amis du musée de Grenoble valorise les collections du musée et renforce son programme d'actions culturelles.</p> <p>Cette saison, l'association envisage 39 conférences à l'auditorium, 7 cycles de conférences (collection permanente, art contemporain, architecture, l'art textile, peinture anglaise, mythes grecs et romains, peintres au cinéma), 6 visites au musée Amis et Jeunes amis, 13 visites extérieures (cimetière Saint-Roch, les portes, le métal dans la ville, les incunables etc.), 4 ateliers de dessin Amis du musée, 4 workshop d'illustration Jeunes amis, 4 journées culturelles et 4 voyages (Londres et Oxford, Ouzbékistan, la Scandinavie, L'Aine).</p> <p>Les intervenant-es sont rémunéré-es.</p> <p>Partenaires culturels : Musée en musique, Les Amis du domaine de Vizille, Les Amis de Saint-Jean-de-Chépy, L'ESAD Grenoble-Valence, Bibliothèque de Grenoble, La Maison de l'architecture de Grenoble, Jazz Club, MC2.</p> <p>Nombre d'adhérent.es : 1 198</p>	- Subvention : 6 000 €	- Locaux : 4 300 €			6 000 €	- Subvention : 6 000 € - Locaux (prévisionnel) : 4 300 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	avis du comité d'avis
3	ARTS VISUELS	SPACEJUNK	<p>Street Art Fest Grenoble-Alpes 2026 Spacejunk Grenoble est le premier des trois lieux d'exposition de Spacejunk art center (Grenoble, Lyon, Bayonne). Fondé en 2003 par Jérôme Catz, il propose toute l'année des expositions originales d'artistes issus des « cultures émergentes ».</p> <p>Spacejunk présente sa 12e édition du <i>Street Art Fest Grenoble-Alpes</i> du 24 mai au 28 juin 2026. Ce projet a pour objectif de créer un patrimoine artistique commun à toute l'agglomération grenobloise. En invitant une quarantaine d'artistes par édition, l'événement est ainsi un des plus importants en Europe.</p> <p>Aujourd'hui, on compte plus de 450 fresques réalisées dans tous les secteurs de la ville de Grenoble mais aussi dans les villes alentours. En plus de ces créations, de nombreuses activités gratuites sont mises en place pendant toute la durée du festival. Des visites guidées sont proposées aux publics (scolaire et tout public).</p> <p>Avec une volonté affirmée d'offrir à tout un chacun les clés de lecture des œuvres gratuitement, le festival propose aussi des rencontres avec les artistes, des ateliers autour des différentes pratiques du street art et conférences, mais également des événements qui viennent s'intégrer au festival (tels que le <i>Street Art Run</i>, le des expositions temporaires etc.).</p> <p>Exposition collective à l'Ancien Musée de Peinture, place de Verdun Grenoble – Du 3 juin au 25 juillet 2026</p> <p>Partenaires : villes de la métropole, commerçants de Grenoble, partenaires privés, UGA.</p> <p>Une centaine de bénévoles sur le festival</p>	- Subvention : 25 000 € - Cvn : 2138,40 € - Locaux : AMP 15 000 €				25 000 €	- Subvention : 25 000 € - Locaux AMP mai/juillet : 15 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
1B	ARTS EN ESPACE PUBLIC	TCHOOKAR (SARL) CIE INFUSION	<p>Création <i>Entre deux rives</i> : re-création de ce récit conté axé sur le travail de la musique et du chant et conçue pour s'adapter à des lieux de petite jauge. Re-création prévue en 2026. Temps de résidence en juillet 2026 à l'Ehpad du Bois d'Artas à Grenoble.</p> <p>Diffusion - <i>Entre deux rives</i> : Calendrier en cours de construction. Représentation prévue le 9 juillet 2026 à l'Ehpad du Bois d'Artas à Grenoble et à Bassens en décembre. - <i>Quand nous portera l'océan</i> : plusieurs dates prévues dans le Pays Voironnais, le Trièves et la Matheysine. Certaines sont en cours de construction notamment en lien avec les MDH Prémol, le Patio et Capuche. - <i>On mange quoi demain</i>, petite forme à destination des installations agricoles : tournée à vélo dans la Métropole de Grenoble, le Pays Voironnais, le Trièves et la Matheysine. Cette tournée est en cours de construction avec pour échéance octobre 2026. Lieux pressentis sur Grenoble : le Bar radis, les Jardins partagés de la Villeneuve, la Correspondance, le festival du jardin de pont de Chartreuse. Partenaires sollicités : la Ville de Grenoble, Grenoble Alpes Métropole, les communautés de communes du département, le conseil Départemental de l'Isère, le Conseil Régional, le programme Leader.</p> <p>Médiation - Médiation à l'Ehpad du Bois d'Artas à Grenoble en juillet 2026 dans le cadre de la résidence pour la création de <i>Entre deux rives</i> en lien avec le projet culturel de l'année du Bois d'Artas en partenariat avec Radio Campus, la compagnie Les inachevés, la Compagnie du jour, le Centre International des Musiques Nomades, l'association Bim et la Mutualité française - Danses en chambre : en partenariat avec l'association Alertes38, la compagnie met en place en mars-avril, un nouveau projet dans 3 Ehpad du Pays Voironnais. Il s'agit d'une aventure mêlant danse et vidéo, dans les chambres des personnes en grande fragilité en Ehpad.</p>	Subvention : 1 500 €		AAP Place aux enfants Cie Noodle 5 700 €		4 000 €	Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
4	THÉÂTRE	TERRE DE SIENNE	<p>Programme 2026 - Pratiques artistiques amateurs encadrées par des professionnel-les à destination de personnes en situation de handicap</p> <p>Terre de Sienna est une association créée en 1997 à Grenoble. L'association propose des activités culturelles à des personnes en situation de handicap mental (déficience intellectuelle légère ou moyenne, avec ou sans troubles associés), encadrées par des professionnel-les tout au long de l'année.</p> <p>En plus du pôle culturel, Terre de Sienna propose un service d'accueil temporaire avec hébergement et une plateforme de formation à destination des travailleurs en ESAT. Ils et elles poursuivent des objectifs d'égalité d'accès aux pratiques artistiques et culturelles, de citoyenneté et d'autonomie et de lien social entre les personnes (handicapées, valides, artistes, professionnel-les, amateur-rices, des milieux culturels et socio-culturels).</p> <p>Ateliers de pratique</p> <p>Comme c'était le cas en 2025, en 2026 l'association proposera 6 ateliers culturels hebdomadaires encadrés par des professionnel-le-s de différentes disciplines : écriture, théâtre, chant, percussions, danse, cuisines. Les ateliers ont lieu à la MDH Centre-Ville et à la MJC des Allobroges.</p> <p>Dans chaque discipline, le contenu de l'atelier est adapté pour qu'il réponde aux besoins spécifiques de chacun-e. Les ateliers réunissent environ 70 participant-es par semaine. Les intervenant-es sont Florent Diara (musique), Jean-Pierre Bevitori (théâtre) et Marie Despessailles (formatrice ESAT, théâtre), Lison Di Scala (danse et hypnose), Virginie Martoia (musicienne et art thérapeute), et Léa Chatain (cuisine). Chacun-e construit un projet pédagogique définissant les objectifs et les moyens de l'atelier qu'il anime.</p> <p>En plus des ateliers hebdomadaires, Terre de Sienna propose 4 résidences culturelles en 2026, dans des gîtes ruraux, autour des transitions écologiques, des musiques, du théâtre et expression corporelle, des arts plastiques et arts culinaires.</p> <p>Terre de Sienna propose également des interventions culturelles dans des établissements médico-sociaux (ESAT, SAJ, IME, etc.).</p> <p>Création et diffusion</p> <p>Les différents ateliers aboutissent à la création d'un spectacle commun (en condition professionnelle avec présence de régisseurs son et lumière, répétitions générales), sur le thème de « Terre et Mer » pour une diffusion les 4 et 5 juin, à l'Amphidice, à Saint-Martin d'Hères (campus UGA).</p> <p>Partenaires :</p> <p>L'association bénéficie aussi du soutien de la Métropole, du Département de l'Isère et de l'État (au titre des emplois aidés).</p>	Subvention : 4 300 €				5 000 €	Subvention : 4 300 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	demandes projet DAC 2026	subvention DAC et CVN proposés pour 2026	du comité d'avis
3	CINÉMA	TERREUR NOCTURNE	<p>Créée en 2016, l'association Terreur Nocturne promeut le cinéma « de genre » à travers la tenue du « Maudit festival », rappelant le mépris d'une élite pour ce type de cinéma, septième édition du 27 janvier au 1^{er} février 2026 au cinéma Juliet Berto principalement (quelques projections et soirées festives sur le campus, à Mon Ciné, au Ciel).</p> <p>Cette édition se compose de 9 projections de longs métrages et d'une séance de courts métrages au cinéma Juliet Berto à Grenoble en partenariat avec plusieurs structures grenobloises ou de son agglomération (Cinémathèque, Ciné Club). La séance de documentaire a lieu dans la salle du Ciel.</p> <p>Par ailleurs, en amont du festival, une projection au cinéma le Club permet au festival de renouer avec un ancien partenariat.</p> <p>Des événements en partenariats avec des structures privées de Grenoble (escape game, bars) anime la vie autour des projections, avec notamment un vernissage mettant à l'honneur plusieurs artistes locaux autour du thème du festival.</p> <p>Cette édition voit également le renouvellement de partenariats historiques avec les cinéma Le Cap de Voreppe et Mon Ciné de Saint Martin d'Hères pour trois séances hors les murs.</p>	<p>- Subvention : 1 000 €</p> <p>- Locaux : 1 542 €</p>				2 000 €	<p>- Subvention : 1 000 €</p> <p>- Locaux (prévisionnel) : 1702,90 €</p>	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis comité d'avis
1C	ARTS VISUELS	TOUS TRAVAUX D'ART	<p>Programme d'activités 2026. Depuis 30 ans, Ici-Même-Tous travaux d'art est un collectif artistique à la croisée des arts plastiques, de l'intervention sur l'espace public, de l'écriture et de l'édition. C'est un projet qui prend corps dans l'espace urbain, envisagé comme lieu et objet d'expérimentation. Axe 1 : Habiter et Écouter - projet de territoire à Grenoble : 1 / Projet de territoire Habiter (automne 2025 - automne 2026) : marches sonores, ateliers en lycée, performances de nuit à l'internat, conversations publiques. Le projet explore les ambiances urbaines et les climats relationnels, en posant le soin, l'écoute et le ralentissement comme outils de transformation de l'espace public. Il relie divers lieux (lycée, collège, bibliothèque, maison de quartier) à travers des pratiques sensibles et collectives. 2 / Promenades des Ailantes (2026-2028, cinq rendez-vous/an) : randonnées urbaines à partir de l'observation de l'Ailante, arbre jugé indésirable. Ces marches poétiques et sensibles, accompagnées de captations sonores, dessins, vidéos, donnent lieu à des expositions, micro-éditions et conversations. Elles s'inscrivent dans un usage élargi du lieu Train Fantôme comme laboratoire artistique et collaboratif. Axe 2 : Grand Atlas - création partagée. Le Grand Atlas (2026-2027) est une enquête artistique sur les déplacements quotidiens, la mobilité et les rencontres, notamment via l'auto-stop. En s'appuyant sur nos déplacements pendulaires entre les régions Sud et Auvergne-Rhône-Alpes, Ici-Même explore notre rapport aux paysages, à l'hospitalité, et au vécu commun. Axe 3 : Là où on vit - Articulation du Grand Atlas. Trois projets ancrés dans des territoires spécifiques prolongent le Grand Atlas : À Saute Montagnes (été 2026) : création itinérante et chorale, récit de montagne, mêlant voix, sons autour du paysage. Inspiré de la tradition des colporteurs, ce projet poétique s'accompagne d'un journal offert au public. Le Jeu du Héron (Marseille Est 2026-2027) : jeu participatif conçu avec les habitants pour sensibiliser aux enjeux de l'eau, aux strates historiques et aux transformations urbaines. Il propose une carte sensible de la vallée de l'Huveaune et s'inscrit dans la lignée d'actions menées depuis 2023 sur ces quartiers. Lil'O Monde (Île Saint Denis 2026-2027) : création sonore et transdisciplinaire autour d'une friche urbaine. Le projet explore la relation à l'eau, d'hier à aujourd'hui, via des promenades publiques et des immersions scolaires. Partenaires : la MDH Chorier Berriat, les associations de quartiers et commerçant-es (café, lavomatic, restaurant associatif du secteur 1), la place Saint-Bruno aux horaires de marché et café donnant sur la place, habitant-es voisin-es, école et Maison de quartier et bibliothèque.</p> <p>Secteur 6 : Bibliothèque Kateb Yacine, Centre commercial, patinoire, Prunier Sauvage.</p>	- Subvention: 10 000 € - Locaux : 2 095 €				15 000 €	- Subvention : 10 000 € - Locaux (prévisionnel): 2 095 €	F

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026



Publié le

ID : 038-213801855-20260202-D20260202_89-DEvis

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	avis du comité d'avis
1A	ARTS EN ESPACE PUBLIC	TOUJOURS PLUS	<p>Projet : Palavas Vegas – Sous la forme d'un cabaret itinérant, inspiré de la culture pop des années 80, il mêle musique s danse, sketches, jeux et numéros invitant le public à entrer dans un univers fantasque et coloré. Projet 2026 : reprise du spectacle, écriture de nouveaux numéros, renouvellement du décor et des costumes.</p> <p>Artistes : Lola Lelièvre, Étienne Ranger, Robin Martino, Déborah Reboul, Swannie Galinier, Vincent Briot, Sara Scavuzzo et Théo Gonin.</p> <p>Dates à Grenoble : Résidence et sortie de résidence en avril à la Bifurk</p>					1 500 €	Subvention : 1 500 €	F

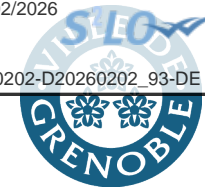
Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
1B	ARTS EN ESPACE PUBLIC	UN EURO NE FAIT PAS LE PRINTEMPS	<p>Programme d'activités 2026. Le collectif d'artistes Un euro ne fait pas le printemps crée et diffuse des spectacles (concerts poétiques, performances théâtrales façon conférences scientifiques, déambulations...) sur scène et dans la rue. Depuis plusieurs années, les artistes associé-e-s ont orienté leur travail vers les liens arts/sciences autour des questions de transition et de dérèglement climatique avec des Laboratoires de recherche. Les artistes membres du collectif sont Yves Béal, Frédérique Maïaux, Heiko Buchholz, Laurence Druon et la plasticienne Maud Bonnet depuis 2025. Créations et diffusion : - Création d'un nouveau spectacle associé à une expo <i>Malformation chez la marmotte industrielle</i> de Heiko Buchholz et Maud Bonnet. Plusieurs temps de résidence à Grenoble, à la Maison des artistes et dans les boutiques du quartier Alma Très Cloîtres ; - Diffusion du spectacle <i>Safari ici</i> de Heiko Buchholz : plusieurs dates en France dont une au CCAS de Grenoble en novembre 2025 ; - <i>La poésie ça m'saoule et en plus j'y comprends rien</i>, nouvelle création de Yves Béal et Frédérique Maïaux destinée aux scolaires prévue : sortie officielle en mars 2026 à l'occasion du Printemps des Poètes. Tournée de 28 dates en Isère, Saône et Loire, Nièvre, Savoie, Ardèche, Drôme, Haute-Savoie dont une à l'association de habitants du Eénith (Villeneuve-Grenoble). ; - Tournée du spectacle <i>Reverso</i> de Laurence Druon : une quinzaine de dates prévues dont 8 avec la métropole de Grenoble au printemps. Actions culturelles et transmission : - Participation au <i>Rezolab</i> (Heiko Buchholz) : réseau de structuration des professionnel-le-s de l'art dans l'espace public (rencontres les 19 et 20 mars au Prunier Sauvage-Grenoble) / Accompagnement du dispositif Coup de pouce pour les compagnies émergentes d'art de rue pendant le festival Merci Bonsoir ! ; - Projet <i>Caravalaine</i> (Maud Bonnet) au musée de l'Ancien Evêché pour valoriser les jardins du musée : valorisation le 5 juin dans le cadre des fêtes du jardin. Partenaires : l'association Amal, la MJC Allobroges... ; - Atelier d'écriture géant (Quinzaine de la paix et de la non-violence) à Grenoble de septembre à octobre 2025 en lien avec le Collectif du 2 octobre, Villeneuve debout, MJC Desnos, GFEN, Ecole de la Paix, Espace 600 : depuis 2013, cet atelier fait participer chaque année plusieurs milliers de participant-e-s de Grenoble et agglomération. Résidences d'écriture in situ et résidences territoriales : - recherche et d'expérimentation avec l'Art-Tendre à Grenoble autour des cadres rouges du spectacle « A Travers Temps » pour voir comment les tout petits réagissent face à cet outil ; - sur le climat de Heiko Buchholz et Isabelle Raquin à L'Institut Pierre-Simon Laplace La Sorbonne en mars 2025 ; - au lycée Algoud- Laffemas de Valence autour de l'eau ; - sur le thème du centenaire de la houille blanche dans les vallées de la Romanche et du Grésivaudan.</p>	Subvention : 3 500 €				3 500 €	- Subvention : 3 500 € - Locaux : 174,24 € Occupation Maison des artistes	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	avis du comité d'avis
3	ARTS VISUELS	VUES D'EN FACE	<p>26^e édition du festival Vues d'en face L'association organise un festival diffusant des films internationaux sur la thématique LGBT+.</p> <p>En 2026, le festival se déroule au cinéma Le Club sur une semaine en novembre. Des projections en partenariats avec les associations du Pôle cinéma précédent ce temps fort.</p> <p>De nombreux événements sont programmés dans le cadre du festival, avec notamment la diffusion de documentaires, suivi de débats dans les bibliothèques de la ville, des diffusions de films dans des lieux culturels (Minimistan, La Bobine, Ciné Club...), des événements festifs afin d'élargir et renouveler le public du festival.</p> <p>Depuis 2023, l'association propose également des séances dans les communes de la périphérie de Grenoble (Saint-Martin-d'Hères, Voireppe, Vizille, Villard-Bonnot, Saint-Egrève, Seyssinet-Pariset).</p> <p>Chaque édition de <i>Vues d'en face</i> propose à l'affiche une vingtaine de longs-métrages et autant de courts venant du monde entier, traduits et sous-titrés par ses soins quand ils sont inédits.</p> <p><i>Vues d'en face</i> s'attache à programmer un grand nombre de films originaux et nourrit sa démarche d'ouverture en s'adressant à un large public. Si la diffusion de films rarement distribués en France est la raison d'être du festival, il veut également contribuer à l'évolution des mentalités dans la reconnaissance et le respect des différences par une programmation exigeante, par la visibilité de sa communication et en ne limitant pas son public à la « communauté homosexuelle ».</p> <p>Partenaires : cinéma Le Club, Bibliothèque de Grenoble, Sup'Créa, Cinémathèque, associations du Pôle cinéma, UGA.</p>	<p>- Subvention : 5 000 €</p> <p>- Locaux : 3 176 €</p>				10 000 €	<p>- Subvention : 5 000 €</p> <p>- Locaux (prévisionnel): 1 962,01 €</p>	F



**PALAIS
DES
SPORTS**
PIERRE MENDES FRANCE

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 038-213801855-20260202-D20260202_93-DE



TARIFS DE LOCATION

PALAIS DES SPORTS PIERRE-MENDES-FRANCE

14 Boulevard Clemenceau-38100 GRENOBLE



Conseil municipal séance du 2 février 2026– délibération n° 93-41783– annexe 1

Redevance principale

(NB. le terme représentation est utilisé pour les manifestations avec billetterie, celui de jour d'exploitation pour les manifestations sans billetterie.)

Lors d'une manifestation avec billetterie, la redevance principale est calculée sur un pourcentage de la billetterie, sans pouvoir s'établir en-deça du minimum garanti.
Lors d'une manifestation sans billetterie, la redevance principale s'établit sous la forme d'un prix de location fixe par jour d'exploitation.

	Pourcentage sur la billetterie (hors TVA)	Prix de location minimum garanti pour la Ville par représentation / jour d'exploitation
Pour une représentation ou un jour d'exploitation et une journée de montage	11,5 %	7 500 € HT
Pour la deuxième représentation ou un jour d'exploitation	10,5 %	5 000 € HT
A partir de la troisième représentation ou jour d'exploitation supplémentaire	7,5 %	2 600 € HT
Sur une période de 36 mois, la quatrième réservation d'un même occupant se verra appliquer une remise de 20 % sur la redevance principale du dernier événement.		

Redevance principale pour les organismes à but non lucratif

Les organismes à but non lucratifs (associations, administrations, universités, établissements consulaires etc.) bénéficieront d'une remise de 25 % sur le minimum garanti et les tarifs (hors chauffage et mise en configuration) et d'un pourcentage unique de 5 % sur la billetterie.

Redevance principale pour les manifestations caritatives

La gratuité d'accès, totale ou partielle, sera possible dans le cas de manifestations caritatives sous réserve d'un vote en conseil municipal.

Redevance principale pour les manifestations hors configurations types

Toute utilisation du Palais des sports en dehors des configurations types définies et/ou ne pouvant relever de la présente grille tarifaire fera l'objet d'une tarification spécifique qui sera soumise à l'approbation du Conseil municipal.

Redevance principale forfaitaire pour les écoles de danse dans la configuration mise en place pour le conservatoire

Un tarif spécifique de 2000€ HT comprenant une répétition et une représentation sera possible pour les écoles de danse et de musique sous réserve que la configuration installée pour le conservatoire de Grenoble soit disponible.

Le prix de la redevance principale comprend

- la salle telle que décrite dans la fiche technique du Palais des sports en configuration "concert" (tribune et scène)
- les espaces annexes (halls, espace club)
- les agents de sécurité incendie (SSIAP) réglementaires
- le ménage et les techniciens liés à la maintenance du bâtiment
- la redevance sur la vente de produits divers
- la redevance pour l'exploitation d'une buvette ou d'un point de petite restauration
- la consommation électrique

Le prix de redevance principale ne comprend pas

- les agents de sûreté et d'accueil
- les moyens techniques autres que ceux attachés à la salle tels que décrits dans la fiche technique
- les prestations supplémentaires demandées par l'occupant à la Ville, qui après son accord, feront l'objet d'une refacturation
- la consommation due au chauffage

Facturations diverses

Ces facturations diverses supplémentaires sont établies en fonction des demandes de l'organisateur.

Mise en configuration libre de la grande salle

Démontage de la scène et de la rampe PMR	2 500 € HT
Démontage de la tribune	6 500 € HT

Les frais de démontage et de remontage de la tribune comme de la scène pourront être partagés entre plusieurs occupants successifs, dans le cas où les configurations demandées seraient identiques

Montage et démontage ou répétitions sans public

Par jour d'occupation	1 000 € HT
-----------------------	------------

Location des espaces annexes

(espaces pouvant être loués indépendamment et simultanément du reste de l'équipement)

Espace mis à disposition :	Par jour d'occupation :
Hall Ouest	500 € HT
Hall Est	500 € HT
Espace Club	500 € HT

Chauffage (facturation optionnelle)

Par jour d'exploitation à 19°C	4 750,00 € HT
Par jour d'exploitation à 15°C	3 654,00 € HT

Tarifification 2025- 34 jours_2

TARIFICATION MARCHÉ DE NOËL 2026 Du 20 novembre au 24 décembre							
	Superficie d'occupation (m ²)	(Base tarifaire 2025 HT) sur 34 jours	Augmentation liée au nombre de journées d'exploitation supplémentaires (1 journée)	Participation obligatoire aux frais de sécurité (Vigipirate) (Base tarifaire 2022 HT)	Participation obligatoire aux frais de remise en état de la place Victor-HUGO	Forfait Consommation d'un point électrique 1 point électrique par chalet	Tarifs TOTAL HT 2026 sur 35 jours
Chalet Artisan et/ou Exploitant agricole							
Chalet 3 x 2m Hors chalet restauration	6 m ²	2 361,80 €	69,50 €	169,70 €	20,00 €	84,50 €	2 705,50 €
Chalet 4 x 2,2m Hors chalet restauration	8,8 m ²	3 182,50 €	93,60 €	226,10 €	29,40 €	84,50 €	3 616,10 €
Chalet Classique							
Chalet 3 x 2m	6 m ²	3 822,30 €	112,40 €	270,00 €	20,00 €	84,50 €	4 309,20 €
Chalet 4 x 2,2m	8,8 m ²	5 056,40 €	148,70 €	354,80 €	29,40 €	84,50 €	5 673,80 €
Chalet 6 x 2,2m	13,2 m ²	7 528,00 €	221,40 €	524,50 €	44,10 €	84,50 €	8 402,50 €
Emplacements spéciaux							
Kiosque restauration	120 m ²	3 145,30 €	92,50 €	216,00 €	400,80 €		3 854,60 €
Espace nu en m ²		86,70 €	2,50 €	6,00 €	3,30 €		98,50 €
Vente déambulatoire / jour		131,40 €	3,90 €	9,00 €	3,30 €		147,60 €
Espace nu sous tente en mètre linéaire		165,80 €	4,90 €	11,40 €	3,30 €		185,40 €
Services optionnels							
Supplément électrique (installation d'un point électrique de 16 A)		102,90 €					
Supplément électrique (consommation d'un point électrique de 16 A)		84,50 €					
Pénalité							
Pénalité Non-respect d'une clause du contrat, par jour et par clause		105 €					

**TABLEAU RÉCAPITULATIF
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2026**

CONVENTIONS ANNUELLES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Total des subventions votées 2025	Objet de la subvention proposée	Subventions 2026		
		Date d'effet convention	Validité convention			déjà votée	Avantage en nature	proposée
2 convention d'objectifs et de moyens	Futsal des Géants	délibération n° 41640 du 02 février 2026		8 011 €	Fonctionnement 2026 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	13 752 €	3 840 €
3 convention d'objectifs et de moyens	Grenoble Alpes Badminton	délibération n° 41640 du 02 février 2026		13 010 €	Fonctionnement 2026 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	73 205 €	12 120 €
4 convention d'objectifs et de moyens	Ring Grenoblois	délibération n° 41640 du 02 février 2026		13 550 €	Fonctionnement 2026 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	8 882 €	6 700 €

AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Total des subventions votées 2025	Objet de la subvention proposée	Subventions 2026		
		Date d'effet convention	Validité convention			déjà votée	Avantage en nature	proposée
5 avenant	Big Bang Ballers France	15 déc. 25	31 déc. 28	18 000 €	Fonctionnement 2026	0 €	0 €	18 000 €
		délibération n° 40869 du 15 décembre 2025						

AVENANTS FINANCIERS AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Total des subventions votées 2025	Objet de la subvention proposée	Subventions 2026		
		Date d'effet convention	Validité convention			déjà votée	Avantage en nature	proposée
6 avenant financier	A.J.A. Villeneuve	25 janv. 24	31 déc. 26	29 368 €	Fonctionnement 2026 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	33 558 €	16 500 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023						
6 avenant financier	ASIEG	15 déc. 25	31 déc. 26	17 626 €	Fonctionnement 2026 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	13 820 €	9 200 €
		délibération n° 41104 du 15 décembre 2025			Fonctionnement 2026 – Location local associatif			3 000 €
6 avenant financier	ASPTT Grenoble Athlétisme	18 janv. 24	31 déc. 26	26 247 €	Fonctionnement 2026 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	455 €	14 280 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023						
6 avenant financier	Association LA BAJA	6 févr. 23	31 déc. 27	10 500 €	Fonctionnement 2026 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	0 €	4 300 €
		délibération n° 30607 du 12 décembre 2022						
6 avenant financier	Association Grenoble Baseball Softball Grizzlys	25 janv. 24	31 déc. 26	10 000 €	Fonctionnement 2026 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	17 734 €	6 120 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023						
6 avenant financier	Aviron Grenoblois	15 janv. 24	31 déc. 26	68 720 €	Fonctionnement 2026 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	0 €	36 600 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023			Organisation du championnat d'Isère Aviron Indoor			3 500 €
6 avenant financier	Boxing Club Multisports Villeneuve	24 oct. 24	31 déc. 26	52 820 €	Fonctionnement 2026 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	13 831 €	4 700 €
		délibération n° 36452 du 30 septembre 2024						
6 avenant financier	Club d'Escrime Parmentier	25 janv. 24	31 déc. 26	25 147 €	Fonctionnement 2026 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	22 630 €	8 900 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023						
6 avenant financier	Entente Athlétique Grenoble 38	16 janv. 24	31 déc. 26	72 400 €	Fonctionnement 2026	0 €	0 €	38 400 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023						
6 avenant financier	Football Club Allobroges ASAFIA	23 janv. 24	31 déc. 26	25 676 €	Fonctionnement 2026 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	59 446 €	14 800 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023			Aide complémentaire aux charges de fonctionnement			367,11 €
6 avenant financier	Grenoble Alp'38	16 janv. 24	31 déc. 26	40 705 €	Fonctionnement 2026 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	57 028 €	33 700 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023						
6 avenant financier	Grenoble Alpes Canoë Kayak	15 déc. 25	31 déc. 26	12 026 €	Fonctionnement 2026 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	12 645 €	7 800 €
		délibération n° 41104 du 15 décembre 2025						
6 avenant financier	Grenoble Basket 38 (GB38)	22 janv. 24	31 déc. 26	57 000 €	Fonctionnement 2026 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	78 315 €	22 700 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023			Aide complémentaire 2026			19 425 €
6 avenant financier	Grenoble Gymnastique	22 janv. 24	31 déc. 26	38 747 €	Fonctionnement 2026 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	73 160 €	25 700 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023						
6 avenant financier	Grenoble Handisport	15 déc. 25	31 déc. 26	21 157 €	Fonctionnement 2026 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	21 875 €	8 700 €
		délibération n° 41104 du 15 décembre 2025						
6 avenant financier	Grenoble Isère Métropole Patinage (GIMP)	30 janv. 24	31 déc. 26	103 747 €	Fonctionnement 2026 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	0 €	7 600 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023			Fonctionnement complémentaire 2026			90 850 €
6 avenant financier	Grenoble S.M.H Métropole 38 Handball	15 janv. 24	31 déc. 26	82 063 €	Fonctionnement 2026 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	14 362 €	31 700 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023			Aide complémentaire 2026			25 650 €
6 avenant financier	Grenoble Tennis	9 déc. 24	31 août 27	110 000 €	Fonctionnement 2026 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	597 707 €	14 500 €
		délibération n° 36452 du 30 septembre 2024			Fonctionnement complémentaire 2026			60 000 €
					Organisation de l'Open Grenoble Isère 2026			15 000 €
6 avenant financier	Grenoble Volley Université Club (G.V.U.C.)	15 janv. 24	31 déc. 26	153 503 €	Fonctionnement 2026 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	57 466 €	72 000 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023			Aide complémentaire 2026			22 225 €
					Aide complémentaire 2026 – Frais de location			1 200 €

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le

Subventions 2026



ID : 038-213801855-20260202-D20260202_99-DE

AVENANTS FINANCIERS AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Total des subventions votées 2025	Objet de la subvention proposée				
		Date d'effet convention	Validité convention						
6 avenant financier	GUC Athlétisme	18 janv. 24	31 déc. 26	34 455 €	Fonctionnement 2026 - volet "critères techniques et mesurables" Stage séjour vacances Toussaint Villard de Lans – subvention Education Populaire	0 €	20 082 €	26 900 €	1 000 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023							
6 avenant financier	GUC Judo Club de Grenoble	16 janv. 24	31 déc. 26	48 073 €	Fonctionnement 2026 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	35 074 €	31 900 €	
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023							
6 avenant financier	Hockey Club Grenoble	15 déc. 25	31 déc. 26	12 000 €	Fonctionnement 2026 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	24 150 €	5 800 €	
		délibération n° 41104 du 15 décembre 2025							
6 avenant financier	Les Centaures Football Américain	16 janv. 24	31 déc. 26	16 250 €	Fonctionnement 2026 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	27 909 €	10 800 €	
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023							
6 avenant financier	Mistral Football Club	29 janv. 24	31 déc. 26	27 832 €	Fonctionnement 2026 - volet "critères techniques et mesurables" Aide complémentaire aux charges de fonctionnement	0 €	52 732 €	12 480 €	963,50 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023							
6 avenant financier	Office Municipal des Sports	12 avr. 24	31 déc. 26	70 500 €	Fonctionnement 2026	0 €	3 778 €	70 500 €	
		délibération n° 35147 du 25 mars 2024							
6 avenant financier	Sentinelle des Alpes	15 déc. 25	31 déc. 26	13 874 €	Fonctionnement 2026 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	68 732 €	14 640 €	
		délibération n° 41104 du 15 décembre 2025							
6 avenant financier	Trampoline Club du Dauphiné	30 janv. 24	31 déc. 26	31 115 €	Fonctionnement 2026 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	28 626 €	9 840 €	
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023							
6 avenant financier	U.S. Abbaye Grenoble Football	16 janv. 24	31 déc. 26	16 572 €	Fonctionnement 2026 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	31 244 €	6 300 €	
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023							
6 avenant financier	U.S.V.O. Football - Unité Sportive Village Olympique	13 janv. 24	31 déc. 26	23 613 €	Fonctionnement 2026 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	27 885 €	11 160 €	
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023							
6 avenant financier	Yeti's Grenoble Roller Hockey	18 janv. 24	31 déc. 26	8 000 €	Fonctionnement 2026 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	48 965 €	5 280 €	
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023							
Total								867 640,61 €	

TARIFS D'ACCES AUX PISCINES MUNICIPALES ENTREES INDIVIDUELLES

		Tarifs			
		Net de taxes			
		Grenoblois-e		Non Grenoblois-e	
Tarifs "entrée simple"	Entrée individuelle plein tarif	4,00 €		6,00 €	
	Carte de "10 entrées" plein tarif	31,50 €		47,20 €	
	Entrée individuelle moins 18 ans	2,40 €		2,40 €	
	Carte de "10 entrées" moins 18 ans	18,00 €		18,00 €	
	Entrée individuelle tarif réduit	3,00 €		4,50 €	
	Carte de "10 entrées" tarif réduit	24,00 €		36,00 €	
	Entrée individuelle tarif solidaire	1,20 €		1,80 €	
	Abonnement annuel	160,00 €		240,00 €	
Tarifs « structures »	Carnet "100 entrées" comité d'entreprise	300,00 €		450,00 €	
	Tarif Groupe	2€/personne		3€/personne	
Tarifs "entrée + prestation"	<i>Prestations soumises à TVA (Champ concurrentiel secteur privé)</i>				
		Hors taxes	TTC (TVA 20%)	Hors taxes	TTC (TVA 20%)
	Entrée individuelle "Évènement" tarif unique	10,00 €	12,00 €	15,00 €	18,00 €
	Entrée individuelle "Prestation 1"	6,08 €	7,30 €	9,12 €	10,90 €
	Entrée individuelle "Prestation 2" *	10,00 €	12,00 €	15,00 €	18,00 €
	5 entrées "Prestation 2" *	41,67 €	50,00 €	62,50 €	75,00 €
Services complémentaires	Cadenas pour casiers	2,50 €	3,00 €	2,50 €	3,00 €
	Remplacement carte magnétique	4,17 €	5,00 €	4,17 €	5,00 €

* Activité nécessitant un matériel spécifique et indispensable à la pratique

		Grenoblois-e		Non Grenoblois-e	
Tarifs "entrée simple" Canicule**	Entrée individuelle plein tarif	4,00 €		4,00 €	
	Carte de "10 entrées" plein tarif	31,50 €		47,20 €	
	Entrée individuelle moins 18 ans	2,40 €		2,40 €	
	Carte de "10 entrées" moins 18 ans	18,00 €		18,00 €	
	Entrée individuelle tarif réduit	3,00 €		3,00 €	
	Carte de "10 entrées" tarif réduit	24,00 €		36,00 €	
	Entrée individuelle tarif solidaire	1,20 €		1,20 €	
	Abonnement annuel	160,00 €		240,00 €	

** Ces tarifs s'appliquent lorsque le service officiel de la météorologie et de la climatologie en France indique une vigilance rouge Canicule.

CONDITIONS DE TARIFS

Les usagers ne répondant pas aux critères suivants s'acquitteront du plein tarif

Bénéficiaire de la gratuité

- 1- Age** Les enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte
Justificatif : pièce d'identité de l'enfant si nécessaire
- 2- Statut**
A. Les accompagnateurs-trices de personne en situation de handicap
Justificatif : limité à une seule personne
B. Les personnes ayant le diplôme de maître nageur-sauveteur (MNS)
Justificatif : carte professionnelle d'éducateur-trice
MNS
- 3- Public**
En cas d'impossibilité d'encaissement (panne technique ou défaut de personnel)
Egalité de traitement face au service public et continuité de service public
- 4- Situations particulières : Délivrance d'entrée gratuite à la demande de l'utilisateur**
A. Dédommagement en situation d'altération du fonctionnement normal du service public (panne, défaut de personnel)
B. Offres promotionnelles dans le cadre d'opérations de communication sportives municipales

Bénéficiaire du tarif solidaire

1- Personnes bénéficiant des minima sociaux (RSA, allocation supplémentaire à une pension de retraite ou d'invalidité, allocation de solidarité spécifique, allocation de veuvage, allocation aux adultes handicapés)

Justificatif : attestation CAF, CRAM, Caisse des Dépôts et Consignations, France Emploi, CNAV, Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés, SNCF, MSA, ou équivalent (moins de 3 mois), attestation de domicile de la Commune ou CCAS pour les sans domicile stable ou fixe et pièce d'identité

2- Demandeurs d'emploi

Justificatif : Avis de situation datant de moins de 3 mois et pièce d'identité

3- Demandeurs d'asile et étrangers en attente de régularisation

Justificatif :
- Récépissé de première demande de carte de séjour
- Récépissé de demande d'asile, ou de réexamen de la demande d'asile
- Autorisation provisoire de séjour
- Attestation de dépôt d'une demande de titre de séjour
- Attestation de l'organisme ou de l'avocat en charge des démarches administratives en vue d'obtenir l'asile ou la régularisation de la situation administrative

4- Personnes volontaires du Service Civique

Justificatif : Carte du volontaire

Bénéficiaire du tarif réduit

1. Jeunes âgés de 18-25 ans

Justificatif : pièce d'identité

2- Etudiant-es

Justificatif : carte d'étudiant-e

3- Personnes en situation de handicap

Justificatif : carte mobilité inclusion

Bénéficiaire du tarif moins de 18 ans

1. Enfants/jeunes âgés de 6 à 18 ans

Justificatif : pièce d'identité (si nécessaire)

Bénéficiaire du tarif groupe

1. Bénéficiaire tarif groupe

Personne morale (association, entreprise...). Le groupe est composé d'au moins 2 personnes.

Justificatif : Attestation de domiciliation

Tarif grenoblois et Bénéficiaire du plein tarif ou tarif réduit ou tarif solidaire ou abonnement annuel ou tarif comité d'entreprise ou tarif groupe ou tarif évènement ou tarifs Prestation 1 ou Prestation 2

1. Personnes physiques de plus de 18 ans

Justificatif : document administratif avec le nom, le prénom et l'adresse de l'utilisateur datant de moins d'un an.

Exemples : attestation CAF ; CRAM ; Caisse des Dépôts et Consignations France Emploi ; CNAV ; Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés ; SNCF ; MSA ; attestation de domicile de la Commune ou CCAS pour les sans domicile stable ou fixe et pièce d'identité ; Récépissé de première demande de carte de séjour ; Récépissé de demande d'asile, ou de réexamen de la demande d'asile ; Autorisation provisoire de séjour ; Attestation de dépôt d'une demande de titre de séjour ; Attestation de l'organisme ou de l'avocat en charge des démarches administratives en vue d'obtenir l'asile ou la régularisation de la situation administrative ; Factures ; quittance de loyer ; avis d'imposition ; certificat de non imposition ; fiche de paie ; attestation d'assurance ; attestation mutuelle ; RIB ; chèque ; ...

2. Personnes morales

Justificatif : attestation de domiciliation

Dispositions particulières

* Pièce d'identité

Exemples : carte d'identité nationale ; passeport, permis de conduire etc

*Une photo d'identité (4,5cm/3,5cm) est obligatoire pour l'obtention de la carte d'abonnement annuel.

* Les entrées sur les cartes d'abonnement sont valables un an.

*Vente prestation 1 : activité nécessitant un encadrement sans matériel spécifique et indispensable à la pratique dans le cadre de la natation (ex: bébés nageurs, jeux aquatiques ou activités similaires) ou de santé forme (ex: aqua-fitness et activités similaires).

*Prestation 2 : activité nécessitant un encadrement avec matériel spécifique et indispensable à la pratique de cours d'aquabike, vélaqua et activités similaires.

*En cas d'annulation du cours par la ville, possibilité de report de la séance.

*En cas de fermeture au titre de décisions gouvernementales :

- les abonnements annuels ou conventions avec des partenaires en cours de validité à la date de réouverture sont prolongés du nombre de jours de fermeture,

- les abonnements annuels ou conventions avec des partenaires révolus durant la période de fermeture sont prolongés du nombre de jours entre la date de fermeture et la date de fin de validité.

* En cas de blessures ou maladies prolongées : possibilité de report d'abonnement annuel ou d'entrées individuelles sur les supports à partir de 4 mois et plus.

Justificatif : un seul justificatif médical sur la durée de l'indisponibilité ; report unique

Conseil Municipal du 02 février 2026

Annexe n°1 à la délibération n°107-41627

**TABLEAU DES SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS SOCIOCULTURELLES ET AUTRES ASSOCIATIONS
POUR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FEVRIER 2026**

Associations	Montants proposés 2026	Titre action	Nature subvention (F/P)	Avantage en nature 2025	Montant des subventions attribuées en 2025	Avantage en nature en 2024
Associations socioculturelles						
SECTEUR 1						
ACSCB	20 000,00 €	Acompte 2026 forfait activité ado	F	54 078,00 €	262 744,42 €	53 967,00 €
	3 121,03 €	Aide complémentaire aux charges de fonctionnement	F			
Total	23 121,03 €					
MJC Parmentier	31 773,00 €	Acompte 2026 forfait activité ado	F	83 443,00 €	362 162,13 €	84 361,00 €
Total	31 773,00 €					
SECTEUR 2						
MPT Saint Laurent	6 308,52 €	Aide complémentaire aux charges de fonctionnement	F	38 727,00 €	298 853,47 €	39 400,00 €
Total	6 308,52 €					
CLEF	20 000,00 €	Acompte 2026 forfait activité ado	F	43 036,00 €	291 383,44 €	43 513,00 €
	840,00 €	Séjours automne 2025	P			
Total	20 840,00 €					
MJC Mutualité	1 485,00 €	Aide complémentaire aux charges de fonctionnement	F	79 790,00 €	172 740,43 €	58 090,00 €
Total	1 485,00 €					
MJC Allobroges	55 000,00 €	Acompte 2026 forfait activité ado	F	169 580,00 €	386 339,91 €	170 973,00 €
	9 271,44 €	Aide complémentaire aux charges de fonctionnement	F			
Total	64 271,44 €					
SECTEUR 3						
Maison de l'enfance Bachelard	40 000,00 €	Acompte 2026 forfait activité ado- passerelle	F	38 696,00 €	296 529,92 €	49 540,00 €
Total	40 000,00 €					
MJC Eaux Claires	40 000,00 €	Acompte 2026 forfait activité ado	F	96 369,00 €	345 965,49 €	96 463,00 €
	7 682,34 €	Aide complémentaire aux charges de fonctionnement	F			
Total	47 682,34 €					
MJC Anatole France	60 000,00 €	Acompte 2026 forfait activité ado	F	138 994,00 €	376 993,93 €	139 461,00 €
	2 800,00 €	Séjours automne 2025	P			
	6 790,02 €	Aide complémentaire aux charges de fonctionnement	F			
Total	69 590,02 €					
SECTEUR 4						
MJC Lucie Aubrac	60 000,00 €	Acompte 2026 forfait activité ado	F	146 061,00 €	455 499,04 €	144 758,00 €
	1 518,00 €	Séjours automne 2025	P			
	5 239,46 €	Aide complémentaire aux charges de fonctionnement	F			
Total	66 757,46 €					
ACL	25 702,00 €	Quantitatif / Régulation	F	130 301,00 €	568 855,43 €	130 686,00 €
	45 000,00 €	Subvention reprise Arlequins	F			
Total	70 702,00 €					
SECTEUR 5						
Maison de l'enfance Teisseire-Malherbe	40 000,00 €	Acompte 2026 forfait activité ado	F	61 784,00 €	341 997,91 €	62 818,00 €
	960,00 €	Séjours automne 2025	P			
	4 718,65 €	Aide complémentaire aux charges de fonctionnement	F			
Total	45 678,65 €					
La Baja	40 000,00 €	Acompte 2026 forfait activité ado	F	87 417,00 €	468 216,03 €	87 982,00 €
	5 930,71 €	Aide complémentaire aux charges de fonctionnement	F			
Total	45 930,71 €					
MJC Abbaye	40 000,00 €	Acompte 2026 forfait activité ado	F	57 030,00 €	304 148,59 €	57 449,00 €
Total	40 000,00 €					

SECTEUR 6						
Association Prémol Enfance Jeunesse	60 000,00 €	Acompte 2026 forfait activité ado/passerelle	F	125 772,00 €	456 811,34 €	50 897,00 €
	966,00 €	Séjours printemps 2025	P			
	1 619,90 €	Aide complémentaire aux charges de fonctionnement	F			
Total	62 585,90 €					
Total Associations socioculturelles						
	636 726,07 €					
Associations jeunesse						
Game A Production	2 500,00 €	Reconduction et renforcement de la permanence Hip-Hop au quartier Hoche : cycle de 10 ateliers (écriture, beatmaking, enregistrement) pour 30 jeunes, avec restitution publique et encadrement par 4 intervenants professionnels	P	0,00 €	1 920,00 €	0,00 €
Total associations jeunesse	2 500,00 €					
Autres association Education						
Team Les Galapiats	9 720,22 €	Aide complémentaire aux charges de fonctionnement	F	65 716,00 €	14 052,74 €	65 403,00 €
ADTC	6 000,00 €	Fonctionnement associatif	F	9 907,00 €	10 650,00 €	9 907,00 €
Total associations Ressources « Education »	15 720,22 €					
Total subventions	654 946,29 €					

**TABLEAU RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS AUX COOPERATIVES SCOLAIRES
AU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FEVRIER 2026**

SUBVENTIONS ANNUELLES DE SOUTIEN AUX PROJETS PEDAGOGIQUES DES COOPERATIVES SCOLAIRES DES ECOLES ELEMENTAIRES PUBLIQUES POUR L'ANNEE 2026	
ECOLES ELEMENTAIRES	MONTANTS DES SUBVENTIONS
ALPHONSE DAUDET	3 446 €
AMPÈRE	3 441 €
ANATOLE FRANCE	3 711 €
ANTHOARD	4 035 €
BAJATIÈRE	2 400 €
BEAUVERT	4 159 €
BIZANET	2 940 €
LES BUTTES	2 525 €
CHRISTOPHE TURC	4 524 €
CLEMENCEAU	3 394 €
DIDEROT	2 132 €
ELISEE CHATIN	4 162 €
FERDINAND BUISSON	3 447 €
LA FONTAINE	3 003 €
LES GENETS	3 493 €
GRAND CHÂTELET	3 599 €
HOUILLE BLANCHE	3 934 €
JARDIN VILLE	1 816 €
JEAN JAURES	3 420 €
JEAN RACINE	4 391 €
JOSEPH VALLIER	2 983 €
JULES FERRY	3 500 €
LE LAC	3 214 €
LEON JOUHAUX	4 303 €
LIBÉRATION	2 959 €
LUCIE AUBRAC	4 243 €
MALHERBE	4 631 €
MARIANNE COHN	2 439 €
FELIX MENON	3 797 €
NICOLAS CHORIER	2 692 €
PAUL BERT	3 157 €
PAUL PAINLEVÉ	2 745 €
PORTE ST LAURENT	1 356 €
SIDI BRAHIM	3 128 €
SIMONE LAGRANGE	3 762 €
LES TREMBLES	3 064 €
LE VERDERET	3 687 €
TOTAL	123 632 €

SUBVENTIONS ANNUELLES DE SOUTIEN AUX PROJETS PEDAGOGIQUES DES COOPERATIVES SCOLAIRES DES ECOLES MATERNELLES PUBLIQUES POUR L'ANNEE 2026	
ECOLES MATERNELLES	MONTANTS DES SUBVENTIONS
ALPHONSE DAUDET	2 620 €
AMPÈRE	1 626 €
ANATOLE FRANCE	2 815 €
BAJATIÈRE	1 471 €
BEAUVERT	3 123 €
BERRIAT	1 815 €
BIZANET	1 650 €
BUFFON	1 423 €
LES BUTTES	2 327 €
COLONEL DRIANT	2 323 €
FELIX MENON (exCORNÉLIE GÉMOND)	1 692 €
DIDEROT	1 454 €
ÉLISÉE CHATIN	2 428 €
FERDINAND BUISSON	2 197 €
FLORENCE ARTHAUD	1 825 €
LA FONTAINE	2 413 €
LES FRENES	2 390 €
GRAND CHATELET	2 848 €
HOUILLE BLANCHE	1 925 €
JARDIN DE VILLE	1 236 €
JEAN JAURES	1 824 €
JEAN RACINE	3 407 €
JOSEPH VALLIER	1 901 €
JULES FERRY	2 728 €
JULES VERNE	2 180 €
LE LAC	2 556 €
LÉON JOUHAUX	3 327 €
LIBÉRATION	2 056 €
MALHERBE	3 751 €
MARCEAU	2 172 €
MARIE REYNOARD	3 090 €
NICOLAS CHORIER	1 750 €
PAUL BERT	2 044 €
PAUL PAINLEVÉ	2 095 €
PORTE ST LAURENT	1 617 €
LA RAMPE	2 597 €
SIDI BRAHIM	2 066 €
SIMONE LAGRANGE	2 897 €
LE VERDERET	2 751 €
TOTAL	88 410 €

TOTAL SUBVENTIONS ANNUELLES AUX COOPERATIVES SCOLAIRES ECOLES PUBLIQUES	212 042 €
--	------------------

SUBVENTIONS DANS EL CADRE DE LA CONVENTION NEFLE POUR L'ANNEE 2026	
ECOLES ELEMENTAIRES	MONTANTS DES SUBVENTIONS
BEAUVERT PIMAIRE	1 522,05 €
TOTAL	1 522,05 €

GRILLE TARIFAIRE

COÛT LOCATION DES SALLES						
Salles	Locataire	Valeur	Journée semaine (9h-17h)	Demi-journée en semaine (9h-13h / 13h-17h)	Forfait 3h le week-end ou en soirée	1h supplément -aire
Amphithéâtre Centre-ville	Organismes hébergés à la Maison du Tourisme	HT	145,83 €	83,33 €	104,17 €	20,83 €
		TTC	175 €	100 €	125 €	25 €
	Associations	HT	291,67 €	166,67 €	208,33 €	41,67 €
		TTC	350 €	200 €	250 €	50 €
	Autres Clients	HT	600 €	400 €	400 €	60 €
		TTC	720 €	480 €	480 €	72 €
Salle Taillefer	Organismes hébergés à la Maison du Tourisme ou associations de montagne	Gratuité				
	Autres clients	HT	116,67 €	58,33 €	66,67 €	16,67 €
TTC		140 €	70 €	80 €	20 €	

Réductions pour les associations non hébergées à la Maison du Tourisme :

- 10 locations ou plus sur 6 mois consécutifs : - 10 %
- 100 locations ou plus sur 6 mois consécutifs : - 40 %

La présence d'un agent « Sécurité-Régie » ou celle d'un agent de la mission montagne, assurant la sécurité et la régie de la salle est toujours obligatoire en dehors des horaires d'ouverture de la Maison Grenoble Montagne. Cependant cette prestation n'est pas nécessaire lors des évènements privés des organismes hébergés à la Maison du tourisme, quelques soient les horaires.

COÛT « SÉCURITÉ-RÉGIE »						
Salles	Locataire	Valeur	Tarif horaire avant 21h	Tarif horaire après 21h	Tarif horaire jour férié	Tarif horaire dimanche
Amphithéâtre	Tous clients	HT	30 €	33,33 €	58,33 €	33,33 €
		TTC	36 €	40 €	70 €	40 €

Les services de la Ville de Grenoble et du Centre Communal d'Action Sociale de Grenoble (CCAS) bénéficient de la gratuité sur la location des salles mais prendront à leur charge les coûts de « Sécurité-Régie ».

Conseil Municipal du 2 février 2026
Annexe n° 2 à la délibération n° 141-40789

TRANSFORMATIONS DE POSTES

Direction Générale	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Direction Générale des Services	Vie institutionnelle	Protocole - Mémoire	Adjoint technique	Technicien
Ville émancipatrice	Affaires culturelles	Muséum	Rédacteur	Attaché
Ville résiliente	Espaces Publics	Voirie, Eclairage, Eau, Réseaux, Stationnement, Ouvrage	Attaché	Ingénieur
Ville résiliente	Santé publique et Alimentation durable	Alimentation Restauration	Ingénieur	Technicien
Ville solidaire	Développement social et territorial	Espace public et citoyenneté	Rédacteur	Animateur

CREATION DE POSTES

Direction Générale	Direction	Service	Poste à créer	Quotité
Ville émancipatrice	Affaires culturelles	Muséum	Rédacteur	50,00 %

AMENDEMENT PRESENTE

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 FEVRIER 2026
--

Amendement à la délibération n°9- 41569

9-(41569). URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS: Acquisition par la Ville de Grenoble auprès d'ACTIS de deux locaux sis 11 rue Gustave Flaubert pour la création d'un centre de santé.

Madame Margot BELAIR et Monsieur Pierre-André JUVEN exposent,

Il convient :

-d'inclure dans le sixième paragraphe de l'exposé à la suite du paragraphe existant, la phrase suivante : *Un projet mené par un collectif de professionnels de santé en exercice coordonné est en train de se construire, en visant une implantation à cette même adresse. La Ville prend acte de ce projet et laisse un délai de 3 mois au collectif pour négocier l'acquisition de ces locaux auprès d'ACTIS. Au-delà de ce délai de 3 mois, la Ville prendra acte de l'absence d'initiative privée et mènera son projet d'implantation du centre de santé dans ces locaux.*

-d'inclure dans le premier paragraphe du délibéré, après la phrase « d'approuver l'acquisition par la Ville de Grenoble auprès d'ACTIS » la phrase suivante: *,sauf acquisition directe préalable dans un délai de trois mois par un collectif de professionnels de santé en exercice coordonné,*

INTERVENTIONS

Seules figurent les interventions écrites remises au service l'Assemblée sous huitaine.

Conseil Municipal du 2 février 2026

Discours d'introduction du Maire

Mesdames et Messieurs, Chères Conseillères et Conseillers municipaux, Chères Grenobloises et Chers grenoblois.

C'est donc le dernier Conseil municipal de ce mandat 2020-2026. Un mandat qui, comme le précédent, s'est ouvert et s'achève dans les secousses de l'actualité nationale et internationale.

En 2014, le Premier Ministre Manuel Valls imposait une cure d'austérité aux collectivités locales, mi-avril, c'était le 14 avril 2014 je crois, amputant le budget de la Ville de Grenoble de l'équivalent d'un mois de dépenses de fonctionnement. En 2020, nous tenions notre premier Conseil municipal au Musée de Grenoble, tout juste déconfinés, contraintes et contraint par la distanciation physique. Aujourd'hui, nous sommes là dans une situation, c'est le début de l'année 2026, où le monde n'a cessé de se rappeler à nous. Les alertes climatiques se sont bien sûr multipliées : sécheresses, inondations, grands incendies, réchauffement climatique accéléré, dépassant les prévisions des rapports du GIEC. Le 6ème rapport du GIEC est paru il y a maintenant 5 ans de cela. Nous sortons de la COP30 et clairement les enjeux se sont localisés un peu partout sur la planète et la France a compris qu'elle serait durement frappée par ce dérèglement climatique et par les atteintes à la biodiversité.

La situation géopolitique s'est tendue mais là aussi, dès le début du mandat 2014-2020, nous étions, la France était frappée : les attentats de Charlie Hebdo, l'Hyper Cacher, puis en novembre ceux du Bataclan, puis celui du 14 juillet à Nice, puis par l'assassinat de Samuel Paty et d'autres. Grenoble, également a été

2

touchée, cette salle du Conseil municipal, a été entièrement refaite à la suite d'un incendie. Nous avons aussi connu des drames qui restent dans la mémoire de toutes et tous comme le meurtre de Lilian Dejean, notre agent municipal. Nous avons vu cette radicalisation des discours et l'action municipale, qui peut-être, reste celle qui est à hauteur de femmes et d'hommes, à hauteur d'enfants, à hauteur d'aînés. Dans ce contexte si singulier, nous avons tenu le cap, celui à la fois d'agir au quotidien, là, ancré dans le réel municipal, tout en étant ancré dans un autre réel, celui de regarder loin, d'anticiper, de développer notre robustesse pour limiter les chocs, celui de prendre des décisions guidées par la solidarité dans ce chemin. Cette métamorphose que nous appelons de nos vœux pour que ce chemin soit un chemin juste en permanence et un chemin suffisamment de transformation pour que nous puissions nous extirper de cette excitation consumériste et de ce raidissement de l'ordre social que nous voyons autant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale.

Lutter aussi contre ce retour de l'obscurantisme un peu partout sur la planète qui touche le débat public. Nous avons la responsabilité de garantir des conditions de vie dignes et durables pour les habitantes et les habitants de Grenoble et de Grenoble au sens large, pour que les décisions que nous prenons maintenant soient bonnes pour tout de suite et bonnes pour le long terme, qu'elles permettent aux générations futures de pouvoir vivre dans une ville robuste, solidaire, résiliente, adaptée autant que possible aux défis climatiques et de biodiversité. Dans notre ville, nous pouvons puiser de l'énergie, aussi dans notre histoire, l'une des cinq communes Compagnons de la Libération, des résistantes et des résistants ont participé voilà plus de 80 ans à bâtir un après-guerre. Eux aussi articulant le court terme et le long terme, ce programme des jours heureux du Conseil National de la Résistance, la sécurité sociale, la démocratie sociale, le

3

vote des femmes qui ont été pensés alors que les balles sifflaient autour d'eux. Il faut garder en tête cette capacité d'être dans des combats ultimes au péril de leur vie tout en bâtissant déjà l'avenir. Cette capacité aujourd'hui à produire une vision de long terme, elle est permise par leur action. Nous leur devons collectivement et nous le devons à l'ensemble des générations. Nous pourrions à chaque conseil, rendre hommage aux personnes disparues. Nous avons eu l'enterrement début janvier de Daniel Huillier, dernier résistant du Vercors. Nous pourrions aussi rendre hommage à Alain Caferato, né juste à la sortie de la guerre le 28 août 44, quelques jours après la libération de Grenoble le 22 août, éducateur, spécialiste de l'autisme et qui a aussi continué son engagement tout au long de sa vie puisqu'il a été l'une des premières personnes engagées dans la démarche Ville amie des aînés. Il vient de nous quitter mais ça montre que des générations s'engagent et que l'altruisme, le sens de l'intérêt général est un des moteurs de l'humanité quand bien même on voudrait nous faire croire que nous ne sommes que des acteurs économiques consuméristes. Les délibérations que nous examinons aujourd'hui, elles s'articulent, elles s'ancrent totalement dans cette articulation entre une vision de court terme et une vision de long terme. Elles traduisent une solidarité qui va au-delà des frontières avec une délibération préfigurant la coopération internationale entre Grenoble et une ville d'Ukraine avec aussi cette manifestation du caractère grand public, pleinement grand public de la Maison Internationale de Grenoble. Cette solidarité, elle s'ancre aussi dans les projets d'aménagement et de rénovation, notamment dans les quartiers populaires. Nous aurons des délibérations portant sur la santé. Vous savez que c'est aujourd'hui un de nos sujets majeurs. Quand on croisait le Maire il y a 12 ans, on lui demandait un logement ou un travail. Aujourd'hui, on lui demande s'il peut accélérer un rendez-vous chez le dentiste, chez un spécialiste ou même chez

4

un généraliste. Nous savons que de nombreuses Grenobloises et Grenoblois n'ont plus de médecin traitant. Nous le savons si bien que cela touche l'ensemble de la société et donc ce débat autour de la santé et de l'action dans la santé est essentiel. Tout cela s'incarne dans des partenariats qui sont construits pour améliorer concrètement les conditions de vie – aujourd'hui, nous aurons là sur les étudiantes et les étudiants – et puis qui bouge aussi sur l'articulation avec tous ceux qui font vivre le monde culturel et sportif. Nous aurons une délibération sur l'avenir du stade Lesdiguières qui là est l'objet d'un projet du FCG.

Durant ces 12 années, nous avons agi lucidement. L'échelon municipal est cet échelon qui mélange l'ultra quotidien des habitantes et des habitants et le temps long. Dans un des premiers Conseils en 2014, je me rappelle que nous modifions le Plan Local d'Urbanisme avant qu'il soit transféré à la Métropole, réorientant la pleine terre, les hauteurs, essayant d'agir déjà sur l'implantation des antennes mobiles et réorientant les projets de l'Esplanade et de Flaubert. 12 ans plus tard, tout cela a avancé, le parc Flaubert a doublé, l'Esplanade est aujourd'hui en travaux, les tours de 100 mètres de haut ont été abandonnées. Le plan école également, qui était voté à l'été 2015 après un an de concertation, il actait la création des écoles à Saint-Bruno, à Hoche, à Jean Macé et à Flaubert. Elles sont sorties de terre, elles accueillent des élèves et des équipes éducatives. Nous voyons là, ce mélange du temps court et du temps long qui a été incarné aussi par les deux équipes, les deux vagues d'élu-es au Conseil Municipal que vous représentez. Des élu-es qui s'engagent pour l'intérêt général, quelles que soient leurs idées. Et ici, c'est évidemment un lieu de débat, un lieu de débat riche qui est sous contrainte mais le changement est toujours sous contrainte. Ce Conseil Municipal a été traversé par des lignes de fracture, mais nous essayons toujours

de préserver des débats exigeants et respectueux. N'oublions pas aussi que les élu-es sont traversé-es aussi dans leur vie privée par des maladies, des mariages, des naissances, des deuils, des mandats autres, des engagements et tout cela fait cette richesse de l'engagement public. Je dis beaucoup à l'extérieur que les élu-es ne sont pas une espèce d'humain séparée des autres, puisqu'on a tendance – les citoyens ont tendance – à dire « vous, les élu-es ». Mais les élu-es ne sont jamais que des citoyens qui ont essayé de s'engager un peu plus loin dans la vie publique dans cette forme politique de vie publique. Il y a bien d'autres formes et façons de s'engager dans la vie publique. En tout cas, à Grenoble, cette histoire municipaliste, elle est riche, elle est ancienne. Je voudrais, pour conclure, partager le fait qu'il y a un peu plus de 100 ans maintenant, il y avait ce municipalisme de Paul Mistral qui démarrait les habitations à loyer modéré, qui incarnait la solidarité à l'échelle municipale ; qu'une grosse quarantaine d'années après dans la majorité Dubedout, il y avait ces groupes d'actions municipaux et les commissions extra-municipales ; et que, dans cette lignée, dans cette histoire, nous avons nous aussi cherché à renouveler avec exigence, sans aucun préalable dogmatique, avec doute parfois, avec une capacité d'adaptation. Nous avons renouvelé l'exercice démocratique et agi pour chacun des quartiers de Grenoble. Je voudrais ici remercier les acteurs de la vie citoyenne et associative grenobloise qui font vivre cette démocratie qui s'engage au quotidien. Cette salle les accueille régulièrement depuis le collège encore récemment le collège Lucy Aubrac jusqu'au représentant des chambres consulaires et évidemment les Conseils Citoyens Indépendants.

Nous avons, aujourd'hui encore, ce droit d'interpellation qui est utilisé et nous sommes ravis de cela. Ça a été aussi un lieu de focalisation de l'intensité de la vie démocratique avec de nombreuses manifestations. Je me rappelle encore au

6

printemps dernier, ces fumigènes qui pénétraient dans cette salle du Conseil, contrairement au nuage de Tchernobyl, qui lui était resté sagement à la frontière. Mais cette vie, cette enceinte démocratique, elle fonctionne parce que chacune et chacun d'entre nous y est attaché et elle fonctionne, je termine par là, parce qu'il y a des fonctionnaires, des agentes et des agents qui assurent la continuité de l'institution.

Nous avons en 2014, trouvé une institution qui était en bon ordre de fonctionnement et nous avons pu mesurer dans ces 12 années, l'exigence et l'engagement de ce service public local. Donc merci à l'ensemble des agentes et des agents qui permettent à l'institution de perdurer évidemment de répondre à la commande politique. C'est le principe de la démocratie mais qui en assure aussi la continuité, une continuité qui se manifeste aussi par ces Conseils. En 2014, c'était les premiers Conseils diffusés sur internet, ça ne se faisait pas. Nous avons fait des pieds et des mains pour que cela se fasse puisqu'on nous disait que ce n'était pas possible. Nous avons ensuite choisi d'avoir cette traduction en LSF. Tout ça montre aussi un bout du chemin parcouru et des évolutions démocratiques que ce Conseil a su prendre. Sur ce, je vous souhaite un bon dernier Conseil à toutes et à tous et je suspends après avoir dit cela : « le Conseil Municipal, pour pouvoir donner la parole aux représentants du Conseil Citoyen Indépendant du secteur 1, une question qui porte sur le Centre de Santé à Saint-Bruno, Madame et Monsieur, je vous donne la parole ».

Alain Carignon
Groupe d'Opposition - Société Civile Divers Droite et Centre

Conseil municipal du 2 février 2026
Intervention délibération 1- 41924
Titre : Rendu Acte

Monsieur le Maire,

A l'occasion du rendu acte je voudrais attirer l'attention du Conseil et des Grenoblois sur le dossier de l'acquisition du siège de la banque, le Crédit Agricole, une opération dont le montage a été critiqué par la chambre régionale des comptes soulevant de lourdes anomalies à laquelle la justice n'a pas donné de suites.

Dans votre rapport d'aujourd'hui , 10 ans après son acquisition , la ville investit encore pour l'aménager. Après une dure bataille j'ai obtenu les chiffres de cette opération. Voilà un siège que vous avez acquis un peu plus de 7 M€ et depuis lors vous avez dépensé un peu plus de 10 Millions d'€ pour l'aménager et ce n'est pas fini , ainsi un siège acquis 7 millions d'€ revient actuellement à 17 millions d' € pour le contribuable .

Comme d'habitude vous n'aviez rien anticipé, vous avez effectué un achat d'impulsion comme on dit dans le textile, dont on ne connaît pas les motivations profondes , alors qu'il existe tant de locaux municipaux vides et abandonnés , des immeubles disponibles dans les quartiers .

Je cite cet exemple car il faut fournir des explications aux grenoblois qui demandent où va l'argent de nos impôts alors que le service rendu est si mauvais. Il va dans ce type d'investissement pour la municipalité et dans le siège de la Métropole à la Métro

Brigitte Boer
Groupe d'Opposition - Société Civile Divers Droite et Centre

Conseil municipal du 2 Février 2026
Intervention délibération 1- 41924
Titre : Rendu Acte

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

J'ai lu avec attention ce dernier Rendu Acte du mandat... Et j'avoue que je n'ai pas été déçue...

Tout d'abord dans les décisions en matière d'actions en justice : je vois que la ville est autorisée à ester en justice pour obtenir la libération de ses locaux situés au 21 rue Chenoise... Je n'ai pas trouvé de quels locaux il s'agissait, mais par contre je m'étonne qu'il n'y ait pas eu d'appel à la justice pour libérer la Maison Kaminski occupée par des groupes d'ultra gauche, qui la saccagent depuis 2016 ?... Pourquoi cette différence de traitement ???

Dans ce rendu acte, dans les marchés, j'ai trouvé quelques chiffres qui m'ont interpellée :

Tout d'abord, des prestations techniques événementielles pour la ville de Grenoble. Lot 1 : location, installation et entretien de toilettes sèches et autres matériels, pour la somme de 480.000€ à l'Association Mix'Arts... Je savais que Mix'Arts s'occupait des musiques actuelles, je ne savais pas qu'elle s'occupait aussi des toilettes des événements... Ceci dit, il semble que le coût journalier d'une cabine avec livraison,

installation, désinstallation et collecte des matières soit d'environ 120€ par jour... Avec 480.000€ cela Ferait 4000 toilettes sèches... Les Grenoblois pourraient-ils avoir le détail de ces dépenses de toilettes sèches payées à Mix'Arts avec leurs impôts ?

Du coup je me suis amusée à faire le total de toutes les dépenses liées aux prestations techniques événementielles : il y en a quand même pour 4.220.000€, pour une ville qui n'organise pas, à ma connaissance de grand festival qui attirerait les foules de l'Europe entière, comme le fait le Festival Jazz à Vienne par exemple, Festival qui, semble-t-il aurait coûté environ 700.000€ à la ville... Pourrait-on avoir le détail des dépenses selon les différents événements qui amènent à cette somme de 4.220.000€ ?

Le dernier chiffre qui a retenu mon attention est celui des prestations d'assurance de dommages aux biens, marché à prix global et forfaitaire qui atteint la modique somme de 13.635.830€... J'ai cherché combien les villes de 150.000 habitants dépensaient en moyenne dans ce type d'assurance et il semblerait que ce soit entre 500.000 et 1.000.000 d'Euros, voire jusqu'à 1 Million et demi pour les villes ayant beaucoup de bâtiments de grande valeur ou des risques particuliers...

Qu'est-ce qui justifie à Grenoble que la dépense en assurance de dommage aux biens soit 10 fois supérieure à celle des villes de taille équivalente... Comme Grenoble n'a pas 10 fois plus de biens de valeur que les autres villes, j'en conclus que

l'insécurité qui règne ici, grâce à vous, coûte aux Grenoblois 10 fois plus en assurance qu'ailleurs... Bravo, je pense que c'est encore un record que nous vous devons !

Je vous remercie

CONSEIL MUNICIPAL DU 02/02/2026

2-(41729). ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE : Déclaration d'intention de coopération entre la Commune de Tchernivtsi (Ukraine) et la ville de Grenoble

Intervention : Katia BACHER

Grenoble en Commun

Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs les élu-es,
Chers Grenoblois-es,

Rappelez-vous, le conseil municipal du 26 juin 2023 avait délibéré sur la stratégie de la ville de Grenoble en matière de coopérations internationales et européennes pour 2023-2028. Cette stratégie se décline en 3 axes prioritaires :

- celui d'amplifier les transitions environnementales et sociales, en développant des échanges d'expériences sur les transitions avec tous nos territoires partenaires ;
- celui de promouvoir les droits humains, en luttant contre les discriminations et les préjugés, avec pour entrée principale les premières victimes des crises ;
- celui de défendre et de porter l'hospitalité, avec le principe directeur de l'inconditionnalité.

Cette stratégie se décline aujourd'hui avec cette déclaration d'intention de coopération avec la ville de Tchernivtsi en Ukraine.

Aujourd'hui, nous ne parlons pas seulement de deux villes situées à des milliers de kilomètres l'une de l'autre. Nous parlons de deux territoires qui, par leur histoire, leur énergie et leurs valeurs, se ressemblent profondément et ont vocation à avancer ensemble.

Grenoble et Tchernivtsi sont toutes deux des villes de savoir. Elles placent l'éducation, la recherche et la jeunesse au cœur de leur développement. À Grenoble comme à Tchernivtsi, l'université n'est pas seulement un lieu d'apprentissage : elle est un moteur culturel, scientifique et social.

Elle façonne une génération ouverte sur le monde, innovante, et porteuse d'avenir. Ce socle commun nous offre un terrain naturel pour des échanges académiques, scientifiques et éducatifs durables.

Nos deux villes partagent également une identité culturelle forte, enracinée dans une histoire riche et plurielle. Grenoble, au carrefour des influences alpines et européennes, et Tchernivtsi, ville marquée par la diversité des héritages culturels d'Europe centrale et orientale, savent que la culture est un pont entre les peuples.

Valoriser nos patrimoines, nos artistes, nos traditions et nos créations contemporaines, c'est affirmer que la culture est un langage commun plus fort que les frontières.

Mais ce qui rapproche peut-être le plus Grenoble et Tchernivtsi, c'est une même vision de la ville comme espace d'engagement et de responsabilité. Deux collectivités qui croient dans la

participation citoyenne, dans la solidarité, dans la coopération internationale comme outil de paix, de compréhension mutuelle et de développement durable.

Dans un monde marqué par les incertitudes, les villes ont un rôle essentiel : celui de construire des liens concrets entre les populations.

Cette coopération n'est donc pas seulement symbolique. Elle peut devenir un levier d'actions réelles : échanges d'étudiant-es et de chercheur-euses, projets culturels communs, partenariats entre institutions éducatives, coopérations techniques, dialogues entre associations et acteurs de la société civile.

En unissant leurs forces, Grenoble et Tchernivtsi peuvent apprendre l'une de l'autre, partager leurs expériences, et montrer que la solidarité européenne se construit aussi à l'échelle locale, entre villes qui se reconnaissent des valeurs communes.

Ce partenariat est une promesse : celle d'un avenir construit sur le dialogue, la connaissance et le respect mutuel. Il affirme que, malgré la distance géographique, nos communautés sont proches par l'esprit.

C'est pour cela que j'invite le Conseil municipal à adopter cette convention. Faisons de cette coopération un lien vivant, durable et porteur d'espoir pour nos citoyen-nes.

Je vous remercie.

CONSEIL MUNICIPAL DU 02/02/2026

3-(41889). FINANCES : Demandes de subventions au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), du Fonds Vert, Fonds de concours Métropolitain dédié aux Transitions, Feder.

Intervention : Christine GARNIER

Grenoble en Commun

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Grenoble porte un très important plan d'investissements dans ses bâtiments publics, notamment les écoles mais aussi d'autres comme les équipements sportifs : ces rénovations répondent à des objectifs environnementaux, sociaux en priorisant les quartiers populaires, et sont élaborés en concertation avec les usagers. Les projets comprennent l'isolation thermique, l'amélioration des usages et la mise aux normes. Pour financer ce plan très lourd financièrement (60M€ dans le mandat pour le seul Plan Education Jeunesse), la Ville recherche activement des subventions, avec un succès souvent dû à la haute qualité environnementale de ses projets. Cette délibération décide de nouvelles demandes de financement auprès de l'État, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), et du Fonds Vert, auprès de la Métropole de Grenoble, pour le Fonds de concours Métropolitain dédié aux transitions ou auprès d'autres financeurs (FEDER), et valide leur plan de financement prévisionnel.

Groupe scolaire houille blanche

Actuellement, les écoles maternelle et élémentaire Houille Blanche sont saturées. La capacité d'accueil du restaurant scolaire est inférieure au besoin. Les enfants sont déplacés dans quatre autres lieux de restauration. Les professionnels manquent de locaux : salle de repos, vestiaire, etc. La cour de l'élémentaire a besoin d'être rénovée.

Le projet consiste en :

- la création d'un restaurant scolaire qui accueillera tous les enfants de maternelle et d'élémentaire
- la rénovation globale de l'école maternelle avec une entrée de l'école améliorée
- la requalification de la cour de l'école élémentaire, et en partie de la cour maternelle., qui deviendront des Coqueli'cours végétalisées, avec des éléments d'activités diversifiées.

L'espace libéré par l'actuel restaurant permettra de trouver des lieux d'accueil pour le périscolaire et des locaux pour les agent-es.

Les objectifs énergétiques sont ambitieux comme dans tous nos projets, avec de plus l'amélioration de la Qualité de l'air intérieur, des toitures végétalisées, pour le restaurant une construction en structure bois, pour la maternelle le désamiantage du toit et l'isolation par l'extérieur.

Le montant prévu du projet est 7 125 000€ avec des demandes de financement de 1 800 000€.

Restructuration de la Base de plein air de Mont Saint-Martin

La Ville de Grenoble a la chance d'être propriétaire de 3 bases de plein air, la Maison des Collines, Massacan et aussi Mont St Martin. L'accès à la nature et aux séjours collectifs pour les enfants et les jeunes fait partie des priorités politiques et les demandes augmentent.

La base de Mont Saint-Martin est située près de Grenoble mais en pleine montagne, dans un environnement préservé. Elle accueille un public intergénérationnel pour la journée ou des séjours.

Mais les locaux sont vétustes et ne permettent plus d'accueillir les enfants de – de 6 ans. L'objectif des travaux est l'amélioration globale pour permettre le retour des enfants des classes de maternelle, la rénovation énergétique , et l'accueil d'un plus large public en facilitant la polyvalence des espaces.

Le montant des travaux est de 1 452 508€, la subvention demandée est de 400 000€.

Construction d'un centre technique municipal sur le site Jacquard

Les objectifs du projet du nouveau centre technique sont :

- Amélioration des conditions de travail, amélioration de l'efficience et du service rendu
- Optimisation patrimoniale : regroupement sur un site unique du service atelier mécanique et les activités de la propreté urbaine
- Requalification de la rue Jacquard et poursuite du projet de l'Esplanade
- Bâtiment à haute performance thermique et environnementale : RE2020 sur le tertiaire, 460m² de panneaux solaires, une démarche expérimentale de sobriété pour la gestion du chauffage des ateliers, le raccordement au chauffage urbain, une charpente bois y compris ateliers, béton de chanvre en parement, isolation bio sourcée, et du réemploi.

Il comprend des locaux administratifs et des ateliers mécaniques, et des équipements techniques extérieurs. La surface de parcelle est de 9600m² , celle du bâtiment de 3700m².

Le montant des travaux est de 14 275 000,00 €, la subvention demandée est de 2 855 000€.

La restructuration du Centre sportif la Rampe (phase 2) et la rénovation du Patio, dans le cadre de l'ANRU.

Il vous est donc demandé d'approuver ces plans de financement et toutes demandes de financement complémentaires. Vous noterez que malgré tous ces efforts, l'autofinancement de la Ville est très élevé, à hauteur de 70 à 80 % avec des exceptions dans les projets ANRU., ce qui démontre la volonté forte de la Ville. Je vous remercie et pourrai répondre à vos questions avec mes collègues.

CONSEIL MUNICIPAL DU 02/02/2026
4-(41252). URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS : Stade Lesdiguières : bail
emphytéotique administratif entre la Ville de Grenoble et le Football Club de Grenoble rugby
(FCG)
Intervention : Céline MENNETRIER
Grenoble en Commun

Monsieur Le Maire, Mesdames et messieurs les élu-es du conseil municipal, et vous, chers grenoblois et grenobloises, je vous présente aujourd'hui une nouvelle délibération visant à mettre en œuvre les priorités de la politique sportive municipale adoptées par délibération lors du Conseil municipal du 13 mars 2023.

Depuis de très nombreuses années, la Ville de Grenoble noue des relations solides avec les trois groupements sportifs que sont les Brûleurs de loups pour le hockey sur glace, le FCG pour le rugby et le GF38 pour le foot.

Pour les soutenir financièrement, la Ville dispose de deux leviers encadrés par le code du sport :

- le versement de subventions pour missions d'intérêt général
- et l'achat de prestations de service.

Autres enjeux est non des moindres pour ces groupements sportifs qui gèrent à la fois la partie amateur et la partie professionnelle de leurs disciplines,

- c'est la mise à disposition par la Ville des équipements sportifs par des Conventions d'Occupation du Domaine Public,
- c'est l'entretien au quotidien par les agents et agentes de la direction des sports de ces espaces,
- et c'est aussi la rénovation des terrains de plein air dans le cadre de la planification des investissements de la collectivité.

L'objectif pour Grenoble étant d'offrir les meilleures conditions de formation et de perfectionnement nécessaires à la pratique des sportifs et sportives du territoire.

Ainsi, en 2021, le terrain annexe du stade Lesdiguières a été rénové avec le remplacement du terrain en herbe par un synthétique en remplissage naturel liège coco. Un budget de 850 000 euros cofinancé par la Ville à hauteur de 200 000 euros.

A l'été 2024, c'est le terrain d'honneur qui a été rénové avec le décapage de la surface, la plantation d'un gazon et le remplacement des systèmes de drainage et d'arrosage. Ceci pour un montant de 450 000 euros.

D'autre part, la Ville de Grenoble a investi 35 000 euros en 2024 pour permettre aux Centaures, équipe de football américain grenobloise, de jouer dans de bonnes conditions sur le terrain d'honneur du stade Lesdiguières avec l'achat de poteaux spécifiques ainsi qu'un tableau d'affichage adapté.

Mais ces investissements peuvent parfois ne pas suffire. L'exigence du haut niveau et des équipes professionnelles peut nécessiter d'adapter les lieux de pratique, de les réhabiliter voire d'en réaliser de nouveaux. Des investissements conséquents que les communes ne peuvent ou ne souhaitent pas toujours engager. Toutefois, pour les groupements sportifs, afin de permettre le développement de leurs projets sur le long terme et d'accéder au meilleur niveau national, il leur est possible de solliciter auprès des collectivités la conclusion d'un Bail Emphytéotique Administratif, un BEA

C'est ce qu'a fait la SASP Grenoble Foot 38. Ainsi, en 2021, un BEA d'une durée de 25 ans avec une redevance annuelle de 20 000 euros lui a été consentie par la Ville sur un terrain et un bâti du stade Vercors.

Aujourd'hui, c'est au tour du FCG Rugby par le biais de l'association de solliciter la conclusion d'un Bail Emphytéotique Administratif sur le site du complexe sportif Lesdiguières. Site qui est actuellement mis à disposition à l'association et à la SASP du FCG mais aussi utilisé par les Centaures.

L'objectif pour le FCG est d'adapter la structuration du stade Lesdiguières au développement au plus haut niveau du rugby professionnel. A cette fin, l'association souhaite réaliser

- des travaux de réaménagement de la tribune principale, la tribune LIENARD,
- de démolir les tribunes ALBERTO et NORD pour construire un centre de performance sportive dernière génération,
- de démolir la tribune Marcel FINET pour construire un bâtiment évènementiel.

Depuis plusieurs mois, la direction générale des services, les directions des sports, de l'urbanisme et des affaires juridiques de la Ville de Grenoble travaillent à la réalisation de ce projet d'intérêt général porté par les nouvelles présidences de la SASP et de l'association du FCG. L'occasion pour moi de saluer l'investissement de chacun et chacune et notamment de M. GOFFI, Président de la SASP et de M. JACON, Président de l'association du FCG dans ce dossier. Je les remercie.

Concrètement

- le périmètre du BEA comprend sur une emprise de 38 000 m², un terrain d'entraînement en synthétique et le terrain d'honneur en pelouse naturelle autour duquel 4 tribunes sont implantées. Celles-ci intègrent les bureaux, les vestiaires, des salles de réunion et des espaces de soins.
- Le BEA sera consenti et accepté pour une durée de 40 ans moyennant une redevance annuelle de 70 000 euros sur l'avis de France Domaine.
- Le FCG s'obligera à réaliser le programme d'investissement sur le site, en aura la jouissance et prendra en charge l'ensemble des coûts de fonctionnement .
- La Ville de Grenoble pourra bénéficier d'un accès aux terrains, aux vestiaires et aux gradins de la tribune LIENARD jusqu'à 10 jours par an. Ces journées permettront d'accueillir des manifestations sportives comme les matchs des Centaures.
- Le site conservera le nom de « Stade Lesdiguières »
- La promesse de BEA est faite sous la condition suspensive d'obtention de subventions de la part des autres collectivités territoriales.

Le coût global du projet de l'association FC Grenoble Rugby est estimé à 9 millions d'euros. Son plan de financement s'appuie sur le versement de subvention

- de la Région Auvergne Rhône Alpes,
- du département de l'Isère
- et de la Ville de Grenoble.
- Le reste par de l'autofinancement.

Dès aujourd'hui, la Ville de Grenoble décide d'attribuer une subvention d'équipement à l'association pour un montant de 750 000 euros. Un acompte d'un montant de 400 000 euros sera versé au démarrage des travaux. Le solde de la subvention sera versé quant à lui en 2027.

Il convient aux autres collectivités de délibérer leur subvention pour que le projet se lance.

Les travaux de rénovation de la tribune Jean LIENARD, de démolition des autres tribunes, de la construction du centre de performance sportive, et le bâtiment événementiel (permettant l'accueil de groupe et la vie du club) seront dévolus à l'ensemble des collectifs du FCG.

Ainsi, l'équipe professionnelle, l'équipe féminine des amazones, les équipes du centre de formation et de l'école de rugby bénéficieront de ces infrastructures faisant du stade Lesdiguières l'équipement structurant du rugby grenoblois.

Si le FCG joue au Stade des Alpes depuis une dizaine d'années, et nous en sommes heureux, l'histoire du FCG EST à Lesdiguières et son avenir aussi ! C'est ce qu'augure cette délibération.

C'est pour ces raisons, Monsieur Le Maire, Mesdames et messieurs les élu-es du conseil municipal, que je vous invite à voter cette délibération.

CONSEIL MUNICIPAL DU 02/02/2026

5-(32845). AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS : Convention financière entre Grenoble-Alpes Métropole et la Ville de Grenoble dans le cadre du PRU des Villeneuves - Opération de réaménagement des espaces publics du secteur 1a: place des Géants et abords

6-(41775). AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS : Convention financière entre Grenoble-Alpes Métropole et la Ville de Grenoble dans le cadre du PRU des Villeneuves - Opération de réaménagement des espaces publics du Village Olympique

Intervention : Gilles NAMUR

Grenoble en Commun

Mesdames, Messieurs,

Nous avons fait le choix de présenter ces deux délibérations ensemble, car elles s'inscrivent dans un même cadre, celui du Programme de Renouvellement Urbain des Villeneuves, porté avec Grenoble-Alpes Métropole et l'ANRU, mais surtout parce qu'elles répondent aux mêmes enjeux urbains, techniques, climatiques et sociaux, issus d'un héritage commun : celui de l'urbanisme sur dalle des grands ensembles construits dans les années 60 et 70.

Aux Géants comme au Village Olympique, une part importante des espaces publics est construite au-dessus de parkings. Si l'objectif, à l'époque, était louable : séparer totalement la voiture du piéton pour créer des quartiers largement piétonniers, avec des espaces publics généreux. On peut aujourd'hui questionner la méthode, puisque ces lieux sont devenus particulièrement complexes à gérer.

Nous faisons face à des parkings vieillissants, avec de nombreux problèmes d'étanchéité et de fuites, à des surfaces très minérales qui surchauffent fortement en été, à un manque de pleine terre, à des difficultés d'accessibilité, notamment pour les personnes à mobilité réduite, et à des cheminements piétons souvent compliqués par les différences de niveaux, les escaliers et les ascenseurs.

Chaque intervention devient techniquement lourde, longue et coûteuse.

Face au changement climatique, nous avons pourtant fait un choix clair sur ces deux projets : faire de la végétalisation et de la désimperméabilisation le moteur principal des aménagements, en mettant l'accent avant tout sur les zones de pleine terre dès que cela est techniquement possible. Là où nous pouvons enlever du minéral pour végétaliser et planter des arbres, nous le ferons.

L'objectif est d'adapter ces quartiers au climat de demain, d'améliorer durablement le cadre de vie et de permettre une véritable réappropriation des espaces publics.

Nous avons pleinement conscience des difficultés du quotidien rencontrées par les habitants de ces quartiers, et nous savons que l'aménagement de l'espace public, aussi important soit-il, ne règlera pas à lui seul l'ensemble de ces enjeux.

Mais il est un levier essentiel pour redonner de la qualité, favoriser le vivre ensemble, créer des lieux de rencontre, des espaces pour les enfants et permettre aux habitants de se réapproprier leurs quartiers.

Concernant la place des Géants, les études ont démarré dès 2021 et 2022, avant d'être mises en suspens plusieurs années pour permettre à la Métropole de mener des études lourdes sur le parking situé sous la dalle, indispensables à la sécurisation technique du projet.

Pendant cette phase, une démarche de concertation très poussée a été menée par les Ateliers (dé)concertants, avec des permanences hebdomadaires directement sur la place, un voyage d'étude à Lyon avec des habitants et l'élaboration d'un cahier de préconisations.

De cette concertation est notamment ressorti un fort besoin d'assises et de lieux pour se poser, qui a donné lieu au projet transitoire du « Géant banc des Géants », lequel a suscité des débats parfois inattendus, certains habitants craignant qu'il favorise des nuisances nocturnes.

Depuis la reprise des études début 2025, plusieurs temps d'information et de concertation ont eu lieu, dont le dernier à la Maison des Habitants, qui s'est très bien déroulé. Le projet suscite aujourd'hui une large adhésion, même si la démolition de l'ancien collège des Saules continue de faire débat.

Cette démolition, qui commencera en mai, va pourtant désenclaver profondément le quartier et souligne l'importance de la seconde phase du projet, avec l'aménagement futur de la place des Saules en lien avec la ville d'Eybens.

Sur la place des Géants elle-même, le projet prévoit une transformation profonde de la dalle en véritable promenade plantée, ponctuée d'équipements et d'œuvres d'art mises en valeur. Les plantations en pleine terre seront maximisées sur les abords et complétées par de grandes jardinières sur dalle.

L'aire de jeux sera agrandie, relocalisée aux abords des nouveaux espaces végétalisés et plantés, et rendue plus confortable, les parvis des équipements et des halls d'entrée seront clarifiés, et une pergola issue du recyclage de l'ancienne structure de la pharmacie accueillera à la fois de la végétation grimpante et un dispositif de brumisation pour renforcer la fraîcheur estivale.

Surtout, l'opération comprend la reprise complète de l'étanchéité de la dalle et la refonte du système de gestion des eaux pluviales afin de favoriser l'infiltration et d'assurer la durabilité de l'ensemble.

Cette première phase représente un investissement d'environ 7,85 millions d'euros TTC, dans le cadre d'une co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville et la Métropole.

Au Village Olympique, il est important de rappeler que ce quartier n'était pas initialement prévu dans le périmètre du PRU. Ce sont bien la Ville et Grenoble-Alpes Métropole qui ont insisté pour qu'il ne soit pas laissé pour compte.

Même si le budget qui lui est aujourd'hui consacré reste nettement inférieur à ceux des opérations Arlequin-Parc et Géants-Saules, cette intégration a permis de mener des projets structurants sur les espaces publics.

Il faut aussi souligner que, si les habitants ont parfois le sentiment d'être moins bien traités sur les espaces publics, ce n'est pas le cas sur le logement : les programmes ANRU 1 et 2 ont permis la réhabilitation complète du parc social du Village Olympique, ce qui constitue un point essentiel.

Du fait d'un budget très contraint, le périmètre a progressivement été recentré sur deux secteurs stratégiques : l'accroche Kogan et la place Christophe Turc.

L'accroche Kogan constitue une véritable entrée de quartier, à proximité d'un arrêt de bus et d'un grand parking. Le projet vise à en faire un accès lisible, confortable et accessible à toutes et tous, avec notamment la création d'une rampe PMR éclairée, tout en préservant le patrimoine arboré existant. C'est aussi une entrée stratégique dans la perspective de futures évolutions des rez-de-chaussée de la rue Kogan.

La place Christophe Turc va, quant à elle, connaître une transformation profonde pour devenir un véritable cœur de quartier. L'aménagement prévoit une désimperméabilisation massive des sols grâce à des revêtements perméables et drainants, des pavés à joints enherbés, des structures favorisant l'infiltration de l'eau et des matériaux adaptés pour limiter la surchauffe estivale.

De nombreuses plantations d'arbres et de végétaux viendront structurer l'espace et créer ombre et fraîcheur, complétées par des aménagements paysagers comme une rivière sèche en granit. L'espace sera largement équipé en mobilier qualitatif, avec des bancs, de grandes banquettes et des assises variées pour encourager les rencontres et la convivialité.

Des jeux informels pour les enfants, une fontaine à boire et un travail fin sur les usages feront de cette ancienne rue une véritable place apaisée, fraîche et vivante.

Cette opération représente un investissement d'environ 1,26 million d'euros TTC, là encore dans le cadre d'une co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville et la Métropole.

Durant ce mandat, nous avons fait passer de nombreuses délibérations concernant les quartiers du Lys Rouge, de Mistral et de la Villeneuve.

Pour les Géants et le Village Olympique, les projets ont été plus longs, plus complexes, plus techniques, notamment en raison de cet urbanisme sur dalle, des études lourdes sur les parkings et des contraintes financières.

Mais nous n'avons jamais lâché.

Nous avons travaillé tout le mandat sur ces projets, poursuivi les études, la concertation et levé progressivement les blocages.

Et même si les travaux ont démarré plus tard que nous l'aurions souhaité, nous sommes particulièrement heureux, pour ce dernier conseil municipal du mandat, de pouvoir enfin faire passer ces deux délibérations.

Elles traduisent très concrètement ce que nous portons politiquement : une écologie appliquée aux quartiers populaires, une adaptation au changement climatique par la végétalisation, des espaces publics pour toutes et tous, une attention particulière aux enfants et aux familles, et une ville qui n'abandonne aucun quartier, même lorsque les contraintes sont lourdes.

L'écologie, la fraîcheur, la qualité de vie et les espaces publics apaisés ne doivent pas être réservés aux quartiers favorisés.

Ces deux projets en sont une démonstration très concrète.

Alain Carignon
Groupe d'Opposition - Société Civile Divers Droite et Centre

Conseil municipal du 2 février 2026
Intervention délibération 10-41797

Titre : HYGIÈNE ET SANTÉ PUBLIQUE : Publication d'un appel à manifestation d'intérêt dans le cadre du projet de création d'un nouveau centre de santé

Monsieur le Maire,

Vous avez attendu 12 ans pour vous réveiller sur le sujet de la santé et de la pénurie de médecins.

Car votre bilan, c'est le désert médical. Sous votre mandat, Grenoble est tombée à 6,1 médecins généralistes pour 10 000 habitants, loin, très loin de la moyenne nationale de 8,7 et de la moyenne départementale. Si nous n'inversons pas la trajectoire actuelle, nous nous dirigeons vers le chiffre catastrophique d'1 Grenoblois sur 3 sans médecin traitant.

Ce décrochage est le résultat direct de votre politique. De votre désintérêt pour la médecine libérale et de votre mépris du privé. Comment ne pas rappeler ici que vous avez préféré préempter l'ex-siège de la CCI, pour bloquer un projet privé de centres de santé qui serait ouvert aujourd'hui. Vous avez préféré l'idéologie à la santé des Grenoblois.

Aujourd'hui, à un mois des élections, vous nous proposez d'acquérir dans la précipitation et pour 500 000 euros des locaux quartier Flaubert pour y créer un centre de santé. Il était temps de se préoccuper du problème. Et nous ne sommes pas rendus, puisque encore faudra-t-il trouver les médecins pour occuper les locaux.

Là encore, 12 ans de déni et de laisser-faire ont laissé des stigmates très lourds pour Grenoble qui a considérablement perdu en attractivité entre l'image d'insécurité qui emporte tout, la malpropreté, la bétonisation qui ruinent la qualité de vie et de travail.

Plusieurs collectifs se mobilisent de longue date pour porter des projets de centre de santé. Je veux ici saluer leur travail, mené avec rigueur et beaucoup de professionnalisme. Comme eux, nous ne comprenons pas le choix de Flaubert pour implanter un centre, car les besoins sont autrement plus criants dans d'autres secteurs.

Ou plutôt, nous pensons que ce choix n'est aucunement motivé par des raisons sanitaires. Mais par la volonté de cacher la misère en occupant les locaux commerciaux qui n'ont jamais trouvé preneur de cet "éco" quartier si emblématique de l'échec de votre urbanisme. Après l'installation de votre parti politique et un baradis sous perfusion d'argent public, un centre de santé financé là encore par l'impôt des grenoblois.

L'association du Centre de Santé Saint-Bruno vous a soumis une proposition de montage financier assez ingénieux qui permettrait de ne pas dépenser toute l'enveloppe immédiatement et ainsi de financer rapidement l'ouverture simultanée de deux centres : celui de Flaubert et celui de Saint-Bruno.

Cette proposition mérite à minima que nous l'étudions car c'est l'occasion de satisfaire "Paul Flaubert sans déshabiller Jacques Saint-Bruno" selon leur mot. Mais fidèle à votre habitude, vous les ignorez. Et vous voulez ici passer en force, alors que dans quelques semaines vous ne serez plus aux commandes et qu'une nouvelle équipe pourrait suivre leur plan autrement plus avisé.

Tout comme la proposition du collectif "Des médecins pour Grenoble" qui milite pour un centre dans le secteur [2, près de Gustave Rivet](#), très dépourvu d'offre également, mérite d'être considérée.

Dans ce quartier, les locaux de l'ancien EHPAD Narvik seraient très rapidement mobilisables puisque nous avons déjà la propriété du foncier via le CCAS. Si les Grenoblois nous font confiance en mars prochain, nous prenons l'engagement de rapidement en faire un centre de santé, dans ce lieu central facilement accessible.

Alors nous voterons cette délibération, parce que la situation est si grave que nous

ne pouvons pas refuser le moindre mètre carré dédié au soin. Mais ne nous y trompons pas : ce n'est pas en décidant seuls, dans votre tour d'ivoire, en créant de la rancœur entre les habitants des différents quartiers, que nous résorberons le désert médical grenoblois.

La "santé communautaire" mérite d'être construite avec les habitants et c'est ce que nous ferons, en nous appuyant sur les différents collectifs et leur travail.

Alain Carignon

Groupe d'Opposition – Société Civile Divers Droite et Centre

Conseil municipal du 2 février 2026

Intervention délibération 14 - 41838

Titre : URBANISME AMÉNAGEMENT : Poursuite de la réhabilitation de l'îlot nord Thomas Riboud de la cité de l'Abbaye.

Monsieur le Maire,

D'une ligne au milieu d'une délibération, on apprend que la mirobolante opération de l'Abbaye, que l'adjoint à l'urbanisme d'alors, M. Juven, présentait avec force superlatifs en décembre 2020 devant le Conseil municipal. Nos inquiétudes et nos alternatives étaient moquées, comme d'habitude, quand nous alertons sur la paupérisation du quartier, la baisse de la valeur des biens acquis en mixité sociale et la bêtise qu'il y aurait à reconduire des opérations qui échouent.

Voilà que l'opérateur privé choisi par la ville renonce à cause « de la crise immobilière nationale », selon Margot Belair et Isabelle Peters. Comme si les promoteurs renonçaient à construire alors qu'ils cherchent partout des marchés.

Mais on retrouve ici la malédiction des opérations déséquilibrées.

À Vigny-Musset, le dernier lot n'a jamais pu être achevé parce que les prix avaient trop chuté ; à Flaubert, des opérations auxquelles les privés ont renoncé pour les mêmes raisons ont été reprises par des bailleurs sociaux, aggravant le déséquilibre futur du quartier.

À l'Abbaye, au milieu des HLM d'Actis et de Grenoble-Habitat, avec une politique irresponsable d'attributions de logements, il est évident que personne n'allait acquérir des logements à 4 000 € le m². Ni à 3 000 € d'ailleurs. La moyenne de la ville est de 2 600 € le m².

C'est encore un crash, comme la tour Chavant de la Poste, la maison Gavin, qui ouvre encore des années de friche urbaine. Vous avez déjà fait vivre depuis des années les habitants du quartier de l'Abbaye, les habitants voisins, au milieu des ordures immondes, des rats qui pullulent, en nommant cet abandon « urbanisme transitoire » ou « tactique », je ne sais plus, et vous n'avez jamais chiffré la perte financière que représente un aussi long immobilisme de centaines de logements vides.

Vous avez une totale incapacité à traiter ces problématiques comme toutes les autres pour une raison simple : au lieu de partir du réel et de chercher à apporter des réponses qui intègrent votre idéologie, vous partez de vos

dogmes pour les plaquer sur un réel qui ne s'y fait pas.

Cette délibération est donc un faux qui a juste pour objet de passer les élections : il est évident que Grenoble-Habitat ne peut pas se substituer au promoteur privé pour supporter une telle opération, car cet opérateur public ne peut pas plus qu'un privé vendre du logement que personne ne voudra acheter. Ce sera donc 100 % de HLM ou rien.

Pierre-André Juven se moquait quand nous avons évoqué l'hypothèse d'une cité de bureaux pour la ville et des partenaires permettant de créer une mixité d'usage dans le secteur, de soutenir le commerce de proximité, de revaloriser la valeur des biens. Mais vous avez préféré acquérir le siège d'une banque, vous l'anti-banque, le siège du Crédit Agricole, pour plus de 8 millions d'euros, et mettre encore plus de 8 millions d'euros de travaux, soit près de 17 millions d'euros de dépenses pour y installer le CCAS, alors que vous disposiez de locaux vides depuis 15 ans et désormais vides encore pour de nombreuses années grâce à votre gestion si lumineuse.

Il faut bien que les Grenoblois comprennent que, outre la dégradation du quartier, tout ceci a un coût : les portages, tout se retrouve dans les déficits d'opération qu'il faudra solder un jour et que le contribuable devra payer.

Nous voterons donc contre cette délibération en précisant aux Grenoblois que la cité de l'Abbaye fera partie de l'héritage de la municipalité Piolle qu'il faudra assumer pour en sortir.

Brigitte Boer
Groupe d'Opposition – Société Civile Divers Droite et Centre

Conseil municipal du 2 février 2026

Intervention délibération 112 - 41631

Titre : Modifications de périmètres scolaires Malherbe et Villeneuve

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Cette délibération sur les changements de périmètres scolaires me permet d'évoquer les travaux de deux écoles, Ferdinand Buisson et malherbe qui sont un cas d'école de l'absence totale d'anticipation qui a gouverné votre mandat, au mépris de la vie quotidienne des familles, et de votre incroyable ingéniosité pour créer des usines à gaz en réponse.

Vous avez construit une école neuve, "Anne Sylvestre", au cœur de la ZAC Flaubert. La logique, le bon sens voudraient que cette école accueille les enfants qui habitent... dans ce nouveau quartier Flaubert. Mais non.

Les habitants voient leur école neuve leur passer sous le nez, d'abord pour accueillir les élèves de Ferdinand Buisson, ensuite ce sera pour accueillir ceux de Malherbe pendant les deux ans que devraient durer travaux. Et pendant ce temps, les enfants du quartier sont envoyés ailleurs. C'est le jeu des chaises musicales, sauf qu'à la fin, ce sont les familles grenobloises qui se retrouvent par terre.

Ce bricolage administratif a plusieurs conséquences. D'abord vous forcez des enfants très jeunes à des trajets dangereux que vous n'avez manifestement jamais testés. Les parents vous alertent sur ce point, mais vous ne les écoutez pas : sur la dangerosité du carrefour Marcelin Berthelot, à hauteur de la MC2, sur le feu piéton pour traverser l'avenue Paul Claudel qui ne dure que 8 secondes. 8 secondes avec des pistes cyclables devenues des pistes de vitesse anxiogène pour les piétons.

Ensuite, votre politique produit l'exact inverse de ce que vous prétendez rechercher avec vos grands discours sur la mixité. Sur les quelques familles de classes moyennes, propriétaires, que compte Flaubert, il ne reste que 3 d'entre elles qui scolarisent leurs enfants dans le public. Tous les autres fuient vers le privé.

Ils subissent donc la taxe foncière la plus élevée des grandes villes, une valeur de leur bien qui a déjà chuté depuis l'achat, et cerise sur le gâteau, ils ne peuvent même pas aller à l'école en bas de chez eux.

Bref, en l'état nous voterons contre ce bricolage et comme nous nous y sommes engagés, si les Grenoblois nous font confiance, nous lancerons dès mars prochain des assises scolaires pour trancher avec les parents d'élèves et les établissements les sujets de carte et de rythmes scolaires.

Je vous remercie

